DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 13000 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 14 NOVEMBRE 1986

Tension en Algérie

Deux jours après de violentes manifestations à Constantine, une cinquantaine de jeunes ont été condamnés, le mercredi 12 novembre, à des peines allant de deux à huit ans de prison ferme par un tribunal correctionnel jugeant en flagrant délit. Il s'agit d'un « premier groupe », indique l'agence de presse algérienne, sans préciser le nombre total de personnes arrêtées. Les meneurs comparaîtront devant une juridiction d'exception.

L'agitation régnait depuis plusieurs semaines parmi les étudiants et les lycéens dans l'ensemble du pays. Des incidents avaient eu lieu récemment à Alger, et des incidents violents auraient également éclaté à Sétif. Mais il est significatif, et particulièrement décevant pour les autorités, que les troubles les plus graves aient éclaté dans une cité dont elles voulaient faire la vitrine d'un islam éclairé, avec une université ouverte à des personnalités musulmanes étrangères et une grandiose mosquée construite à grands frais.

L'Etat voulait combattre les fondamentalistes sur leur propre terrain en multipliant les réalisations d'inspiration religieuse dans une métropole régionale traditionnellement austère et frondeuse. Ces concessions n'ont satisfait personne ; au contraire, les groupuscules intégristes ont proliféré à l'ombre de la grande mosquée Emir-Abdelkader.

La situation à Constantine a paru suffisamment grave au président Chadli pour qu'il l'évoque lors d'un discours de portée générale, prononcé mardi devant les walis (préfets). Il n'a pas dit explicitement qui sont « les éléments malfaisants, ennemis de la Révolution algérienne », à l'origine des troubles. Mais certains passages de son allocution montrent à qui il pense. Il a dénoncé la « politique démagogique » des responsables locaux qui tolèrent la « construction anarchique » de mosquées ensuite « utilisées à des fins destructives par des éléments bornés », les invitant à se méfier de « ceux qui se cachent derrière la religion » mais aussi de « ceux qui n'ont de socialiste que le nom ».

Prompts à en découdre sur les campus, intégristes et gauchistes se sont probablement retrouvés au coude à coude pour saccager les bâtiments officiels de Constantine. Les marxistes sont moins influents que les partisans du renouveau religieux dans les lycées et les facultés. Mais la relative libéralisation de l'économie, avec les ajustements qu'elle implique, leur donne des arguments nouveaux.

Bien que les médias officiels aient présenté les troubles comme l'œuvre de « repris de justice », la dégradation des conditions de travail pour les étudiants et les lycéens en est la véritable cause. L'heure est à l'austérité, y compris dans l'enseignement auquel l'Algérie consacre encore le quart de son budget. Les professeurs sont moins nombreux, les livres manquent, les bourses sont plus chichement allouées. A cela s'ajoute l'altération générale du cadre de vie. A Constantine, la promiscuité qu'impose l'usage d'autobus rares et surchargés aurait joué un rôle non négligeable dans la rébellion d'étudiantes offensées dans leur pudeur.

L'Etat peut à juste titre faire valoir son effort en faveur de la jeunesse. Mais celle-ci sait que les diplômes qu'on lui permet d'acquérir ne lui seront pas d'une grande utilité. La révolte des étudiants est surtout celle de futurs chômeurs. Les émeutes contre la vie chère en Tunisie puis au Maroc, il y a deux ans, étaient aussi un cri de jeunes sans avenir. Cette angoisse a gagné l'Algérie, privée d'une partie de la rente pétrolière.

Une déclaration de M. Mitterrand

Paris pourrait aider le Tchad à « reconquérir son intégrité »

Après une visite en Guinée, M. Mitterrand devait quitter Conakry, le jeudi 13 novembre, pour le Togo, où s'ouvre le sommet franco-africain. Il y sera rejoint par M. Chirac, qui a effectué une escale à Brazzaville. Dans une interview à RFI, le chef de l'Etat a exclu une intervention militaire au Tchad, mais a ajouté : « Il y aura indiscutablement un soutien de la France pour permettre au Tchad de disposer des moyens de reconquérir son intégrité. »



CONAKRY
de notre envoyé spécial

Imaginons un palais des nations plus laid encore que le socialisme de Sekou Touré. Construit par la Corée du Nord. Une masse de béton qui pourrait être aussi bien château d'eau que stade. Et maintenant écoutons le langage qu'y tient le maître des lieux.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 6.)

Waterman vendu à l'américain Gillette

Vague de restructurations financières dans l'industrie

Les huiles Lesieur et les stylos Waterman changent de propriétaires. Les familles détentrices de ces entreprises modifient leurs alliances ou cèdent leurs titres, pour s'intégrer dans des ensembles à vocation internationale. Après une période – le début des années 80 – marquée surtout par des restructurations et des élagages, les groupes français tentent de croître de nouveau en se redéployant à l'étranger.

Lesieur passe sous contrôle de Saint-Louis Bouchon, qui, parti du sucre, essaie désormais de se constituer une base élargie dans l'agro-alimentaire. Avec 14 milliards de francs de chiffre d'affaires et des marges en net redressement, l'ensemble constituera le second groupe français du secteur derrière BSN. La France se cherche des géants dans un domaine en pleine restructuration européenne et mondiale.

Intérêt français préservé, tel n'est pas le cas de Waterman. Mme Francine Gomez, sa mère et sa tante, qui détenaient 51 % des actions du numéro 2 mondial des stylos-plume, ont cédé leurs titres à l'américain Gillette, spécialisé dans les articles de toilette, mais qui essaie de grossir dans l'écriture à l'échelle mondiale. Gillette possède déjà Paper Mate et ST Dupont. La vente – surprise – de Waterman trouve son origine dans des problèmes de succession. Les stylos Waterman redeviennent ainsi américains, même si Mme Gomez restera PDG de l'affaire, intégrée à Gillette.

Les deux opérations s'ajoutent à beaucoup d'autres qui marquent une relance des OPA ou des rachats depuis environ un an. La France vit, à son tour, à l'heure des concentrations en tout genre, dont le mouvement a commencé aux Etats-Unis. Cela va-t-il modifier en profondeur le tissu productif français ? Au profit de qui ? N'est-ce qu'une vague spéculative, dont l'origine est plus boursière qu'industrielle ? Autant de questions posées à cette vague de concentrations qui, en tout cas, s'enfle.

(Lire page 38 les articles de CLAIRE BLANDIN, ERIC LE BOUCHER et FRANÇOIS RENARD.)

Un entretien avec M. Gabriel de Broglie, président de la CNCL

« Créer un paysage audiovisuel cohérent »

Nul mieux que lui, sait la fragilité des institutions administratives... indépendantes. S'il est le nouveau président de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), M. Gabriel de Broglie était il y a peu, membre de la défunte Haute Autorité. Il sait que l'instance qu'il préside et lui-même, seront jugés sur des décisions et des choix capitaux pour l'avenir de l'audiovisuel. « Rien ne peut se faire sans la durée », confie-t-il dans cet entretien au *Monde*. Mais peut-on agir ou raisonner comme si l'expérience éphémère et brutalement interrompue de la Haute Autorité, n'avait pas existé ?

« Telle n'est pas mon ambition, même si l'on ne peut résumer la suppression de la Haute Autorité et la création de la Commission nWtionale par le simple remplacement d'une institution par une autre. Au changement de législation a correspondu un changement dans la conception même de l'institution et de son rôle. La Commission nationale est d'une nature un peu différente de celle de la Haute Autorité, et ses compétences sont plus larges. Mais, comme sa devancière, elle ne peut réussir que dans la longue durée. Je m'efforcerai de réunir les conditions pour cela.

– De quelle façon ?

– D'abord, en adoptant une attitude délibérément prospective, allant bien au-delà des échéances politiques immédiates. Ensuite, en m'employant à préserver une cohésion interne que la Haute Autorité, disloquée de l'intérieur, n'a pas su conserver. Enfin, en veillant à ce que la vie de la Commission nationale, ses délibérations internes, restent entourées d'un maximum de discrétion. Mais cette attitude et cette réserve seront compensées par une véritable politique d'information et de relations avec la presse, voire par une volonté de transparence lorsque la loi prévoit, pour certaines de nos activités, des procédures publiques.

– La Commission, dites-vous, est d'une nature un peu différente de la Haute Autorité. En quoi les deux institutions diffèrent-elles ?

– La Haute Autorité était en état de lévitation. Elle prenait des décisions importantes, mais n'avait pas les moyens de les faire appliquer. La Commission nationale, au contraire, est un organisme fort, qui sera amené à se prononcer sur nombre de questions techniques, juridiques, économiques et financières, et qui disposera des capacités pour cela. Cette évolution se reflète dès aujourd'hui dans sa composition – où les professionnels, qui sont aussi des experts en gestion, sont très représentés – et lui donnera demain une personnalité, un style bien à elle, différents de ceux de la Haute Autorité.

» La Commission nationale dispose aussi de pouvoirs étendus en matière de programmes, de création, de contenu en général. Ses compétences en ce domaine sont même supérieures à ce qui existait jusque-là. J'en donnerai trois exemples. Pendant les campagnes électorales, elle peut adresser des recommandations sur l'information à tous les médias, publics ou privés. Dans le même ordre d'idée, il lui revient de préciser les conditions et les limites de la publicité politique, qui vient d'être autorisée à la télévision et à la radio. Plus largement, enfin, elles est compétente pour toutes les questions de publicité commerciale dans l'ensemble de l'audiovisuel. Une fonction qu'elle peut exercer directement, en contrôlant les règles qu'elle définit.

– Justement, on dénonce déjà la lourdeur de la Commission, ses treize membres, ses services importants, ses activités centralisées. Ne lui a-t-on pas confié une tâche de démiurge ?

– Il nous faut à tout prix éviter cet écueil. Et je pense que nous pourrons facilement y parvenir. La Commission nationale est une autorité administrative indépendante dont le pouvoir repose sur une instance collégiale. Une technocratie ne peut y proliférer de manière incontrôlée, car elle n'aurait pas de légitimité. La CNCL devrait donc rester une instance légère et de régulation, dont les interventions essayeront toujours de se situer à un niveau élevé, en incorporant une grande part de conscience et le moins possible de gestion directe ou de règlementation tatillonne.

Propos recueillis par PIERRE-ANGEL GAY.

(Lire la suite page 29.)

Un portrait de Jorge Luis Borges, par Octavio Paz

L'archer, la flèche et la cible

Jorge Luis Borges est mort il y a quelques mois. Les manifestations d'hommages se multiplient. En France, un « mois de Borges » a été organisé. Expositions et lectures à la Bibliothèque nationale, portraits photographiques à la Maison du Mexique, présentations à Beaubourg et à la Maison des cultures du monde. L'écrivain mexicain Octavio Paz, en faisant ici le portrait de Borges, ne cache ni ses désaccords ni ses divergences avec l'auteur de « Fictions », mais il dissipe aussi bien des malentendus.

C'est dans ma jeunesse que j'ai commencé à lire Borges, lorsqu'il n'était pas encore devenu un auteur à la renommée internationale. A cette époque, son nom représentait comme un signe de reconnaissance entre initiés, et la lecture de ses œuvres le culte secret de quelques adeptes. A Mexico, vers 1940, nous étions de ceux-là, un petit groupe de jeunes auxquels venait s'adjoindre tel aîné plus réticent : José Luis Martinez, Ali Chumacero, Xavier Villavrutia, d'autres encore. Borges était un écrivain pour écrivains. Nous le suivions à travers les revues du moment. Dans les livraisons successives de *Sur*, j'ai pu lire la série des contes admirables qui, en 1941, allait former son premier livre de fiction : *le Jardin aux sentiers qui bifurquent*. Je conserve encore la vieille édition à couverture bleue, aux lettres blanches, avec, inscrite à l'encre plus sombre, la flèche indiquant un sud plus métaphysique que géographique. Depuis lors, je n'ai pas cessé de lire Borges, de converser en silence avec lui. A la différence de ce qui lui est advenu par la suite, quand la publicité l'a converti en l'un de ses dieux victimes, l'homme disparaissait derrière l'œuvre. Parfois même l'idée me traversait que Borges, lui aussi, était une fiction.

OCTAVIO PAZ.

(Lire la suite pages 26 et 27.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

MÉDIAS

Concentration dans les médias ou non? Bertrand de La Villehuchet plaide pour des rapprochements dans la presse qui pourraient faire pièce à ceux qui ont été réalisés dans la publicité. Denis Perier-Daville se méfie, au contraire, de cette stratégie au nom de la sauvegarde du pluralisme.

Une entorse au principe de l'égalité devant la loi

Le pluralisme de la presse a-t-il ou non valeur constitutionnelle ?

par DENIS PERIER-DAVILLE (*)

LA loi sur la presse est d'une technicité rassurante pour les profanes. Mais c'est là une fausse perspective car ce texte est en réalité un puissant révélateur de contradictions redoutables existant au sein de nos institutions. L'intervention du Conseil constitutionnel dans l'élaboration d'un statut de la presse écrite et audiovisuelle a, en effet, été très mal ressentie par la majorité et le gouvernement, qui n'ont pas caché leur irritation.

L'argumentation du Conseil – qui n'a pas varié depuis l'origine – avait pourtant été parfaitement admise en 1984. Elle se résume ainsi :

– La libre communication des pensées et des opinions, garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme, est une liberté fondamentale, d'autant plus précieuse que son exercice est une des garanties essentielles du respect des autres droits et libertés ;

– Cette liberté ne serait pas effective si les lecteurs, auditeurs et téléspectateurs n'étaient pas à même de disposer d'un nombre suffisant d'organes de la presse écrite ou audiovisuelle, de tendance et de caractère différents, leur permettant d'exercer un libre choix. D'où la nécessité d'établir des plafonds empêchant un développement exagéré de groupes hégémoniques.

« Laisser faire, laisser passer »

Cette affirmation, propre à entraîner sur le plan théorique une adhésion générale, va en réalité à l'encontre de la philosophie profonde du libéralisme économique : « Laisser faire, laisser passer » est une règle de vie bénéfique pour la collectivité car elle permet aux meilleurs de gagner. Aussi ne faut-il pas brider l'activité des grands groupes de presse mais au contraire aider à leur émergence.

N'est-il pas inquiétant de constater que la majorité gouvernementale s'est en fait refusée à légiférer dans un domaine, celui des libertés, qui par excellence est de la compétence du législateur ? Le gouvernement partage le même avis que sa majorité et n'a rédigé un nouveau projet de loi que contraint et forcé, pour éviter une nouvelle censure du Conseil constitutionnel. Or celle-ci n'est pas exclue.

Faute d'une étude et d'une discussion suffisamment élaborées, le texte ainsi voté du bout des lèvres comporte au moins un motif d'annulation : est instituée dans l'audiovisuel une commission chargée de veiller à l'application de la loi. Pour la presse écrite, la commission chargée de la même mission se trouve supprimée. Il y a là pour le moins une entorse au principe de l'égalité devant la loi, principe auquel le Conseil constitutionnel est fort attaché.

A la fois juge et partie

Une nouvelle censure mettrait le ministre de la culture et de la communication, sinon le gouvernement lui-même, en fâcheuse situation. Sans même évoquer une telle perspective, il est évident que le gouvernement et sa majorité, d'une part, et le Conseil constitutionnel, d'autre part, ne sont pas d'accord sur la réponse à donner à cette question : le pluralisme de la presse est-il ou non un principe de valeur constitutionnelle ?

La question est d'importance. Si la réponse est positive, le Conseil constitutionnel était parfaitement dans son rôle en attirant l'attention du législateur sur certaines imperfections de la loi de nature à mettre en danger le pluralisme.

Si la réponse est négative, cela signifie que le Conseil constitutionnel n'a pas à se prononcer sur la conformité à la Constitution des lois mais doit, comme l'a estimé tout récemment le garde des sceaux, se cantonner dans un rôle mineur et désormais obsolète consistant à tracer la frontière entre ce qui est du domaine de la loi et ce qui est du domaine du règlement.

Le problème posé dépasse ainsi largement le champ d'un statut de la presse mais débouche sur celui du fonctionnement des institutions. Cependant, qui pourrait apporter la réponse à une question aussi importante ? Ce ne pourrait être ni le Conseil constitutionnel ni le Parlement, tous les deux étant à la fois juge et partie. Ce ne pourrait être, en cas d'aggravation du conflit, que le peuple lui-même par la voie du référendum.

Toutefois, avant que soit envisagée cette éventualité, qui est encore une hypothèse d'école, quelqu'un a son mot à dire. C'est le président de la République qui, en vertu de l'article 5 de la Constitution, veille au respect de celle-ci et assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Il ne peut lui-même trancher le débat mais il pourrait, en utilisant l'article 10, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi sur la presse. Ce serait là un moyen solennel de faire préciser le rôle du Conseil constitutionnel, sa place dans le jeu des institutions et ce que signifie la liberté de la presse. Ce serait également pour le chef de l'Etat l'occasion de rappeler qu'il n'est pas à l'Elysée uniquement pour inaugurer les chrysanthèmes.

(*) Président de la Fédération française des sociétés de journalistes.

Pour de grands groupes de presse

Un moyen de s'opposer à la colonisation étrangère

par BERTRAND DE LA VILLEHUCHET (*)

SOUTENIR que l'une quelconque des entreprises majeures de communication qui deviendrait opératrice de TF 1 ou de la « 5 » pourrait porter atteinte à la pluralité de l'information n'apparaît pas comme tout à fait sérieux. L'analyse du budget-temps de nos concitoyens révèle qu'ils sont, en effet, chaque semaine confrontés en moyenne à de nombreuses sources d'informations différentes, réparties dans les médias actuellement disponibles (presse quotidienne, magazines, radio et télévision), qui ne bénéficient d'ailleurs d'aucune fidélité de fréquentation. Notons au passage, en ce qui concerne plus spécifiquement TF 1, que toute prise de position politique marquée qui aurait pour conséquence de faire fuir seulement 10 % de l'audience – c'est-à-dire du fonds de commerce – rendrait l'opération économiquement injouable.

Venons-en à la publicité. L'obtention de TF 1 ou de la « 5 » par l'un des grands groupes de communication ne peut, d'aucune façon, fausser le libre exercice de la concurrence entre les médias.

Pour les annonceurs, les médias ont, en effet, une fonction publicitaire qui n'est pas de même nature, même s'ils peuvent être utilisés simultanément de par leur complémentarité. Il existe donc un certain seuil de répartition objective du gisement publicitaire. Ce seuil est atteint notamment quand la télévision obtient une part de marché de l'ordre de 30 %. Nous y parviendrons dans les trois années à venir, et vivrons alors dans une économie de marché, où l'offre des publicitaires sera partout inférieure à la demande des médias.

A ce déséquilibre prévisible s'ajoute déjà la formidable concentration nationale et internationale des agences de publicité, qui s'efforcent de répondre ainsi aux besoins des grands annonceurs multinationaux. Ne faut-il donc pas que, face à cette concentration, se créent de grands groupes médiatiques assumant des responsabilités naturelles de leaders ?

Dans le catalogue des contraintes qui en découlerait pour eux, on peut souligner l'obligation de rigueur, qui protégera, à l'évidence, les petites et moyennes entreprises de médias, et spécialement de presse, très dispersées.

Au dernier rang des pays européens

Les entreprises françaises de communication souffrent actuellement de leur dimension insuffisante du fait de leur faible capacité bénéficiaire. La raison en est simple : une entreprise de presse ne peut équilibrer son compte d'exploitation par ses seules recettes de vente, structurellement déficitaires, mais par le chiffre d'affaires publicitaire que mérite le lectorat de chaque publication.

Or, d'une part, l'investissement publicitaire national rapporté à notre PNB représente un ratio de 0,6 %, qui nous place au dernier rang des pays européens économiquement évolués ; s'agit-il d'un manque d'esprit d'entreprise des industriels français ? Nullement : il se trouve tout simplement que, compte tenu de la concentration de la distribution française – on en revient toujours au problème du rapport des forces en présence, – les annonceurs français voient, pour les produits de grande consommation, leurs coûts de commercialisation pénalisés d'environ trois points par rapport à ce qu'ils ont à supporter dans leur environnement occidental, et ils ne peuvent payer deux fois.

En regard, nous sommes confrontés aux ambitions d'implantation étrangère, notamment italienne et allemande ; il suffit de regarder une carte pour comprendre la situation de la France en termes de géopolitique médiatique. Berlusconi hier, adossé à la part de marché (52 %) qu'il détient en Italie dans le média de télévision, De Benedetti aujourd'hui, élaborent en France une stratégie de développement grâce aux facilités que leur a conférées le libéralisme sauvage italien.

Des investissements à la hauteur des objectifs

Les Allemands, à partir d'une autre démarche, se trouvent dans l'absolue nécessité de regarder au-delà des frontières : condamnés à long terme par l'effondrement démographique allemand, bénéficiant d'un marché publicitaire de 1,7 milliard de DM, soit près du triple du nôtre, confortés par une télévision qui, pour des raisons réglementaires ayant un véritable effet protecteur, doit se contenter de 14 % de part de marché, les groupes médiatiques d'outre-Rhin connaissent une prospérité enviable. Ils sont, en outre, propriétaires de leurs réseaux de distribution, ce qui les rend peu vulnérables sur le marché intérieur, tandis qu'à l'exportation, indépendamment d'un savoir-faire indiscutable, et grâce aux moyens financiers dont les pouvoirs publics ont su indirectement les doter, ils peuvent dégager des investissements qui sont à la hauteur de leurs objectifs de conquête de marché.

L'enjeu est donc clair ; dans l'espace de liberté qui va enfin être créé en France, il serait scandaleux que les grands groupes médiatiques français, pour être à même de s'opposer à la colonisation étrangère, peu susceptible de nous enrichir au plan culturel, ne puissent se redévelopper sur l'ouverture offerte en s'appuyant sur les réserves qu'ils ont su constituer. Ils effectueront ainsi la jonction entre une presse non pas déclinante, mais stabilisée à un niveau inférieur, compétitive mais moins bénéficiaire, élitiste ou spécialisée, et une télévision de masse dont la rentabilité n'interviendra qu'à moyen terme. Il faut donc, et vite, investir à un prix concurrentiel dans la seule arme qui puisse pérenniser notre industrie de la communication, et finalement assurer le niveau de l'emploi, à savoir la télévision.

(*) Président d'INTERDÉCO.

LU

« LES PREMIERS MINISTRES DE LA Vᵉ RÉPUBLIQUE » d'Arthur Conte

Scènes de genre

DIX premiers ministres depuis 1959 : le compte est suffisant pour composer une galerie de portraits des chefs de gouvernement de la Vᵉ République. L'historien Arthur Conte n'est pas un peintre miniaturiste. Il préfère tailler au burin. Et malgré cela, ses œuvres sont tout à fait ressemblantes. Il s'y était déjà essayé en 1985 avec les portraits des quatre présidents de la Vᵉ (*le Monde* du 7 novembre 1985). L'auteur ne peut cacher, au reste, vers lesquels de ses modèles vont ses préférences.

M. Michel Debré qui a inauguré la fonction de premier ministre a plutôt conçu cette fonction comme celle d'un second. Le second du général, tout pétri d'inquiétude, de fièvre et surtout d'abnégation. Georges Pompidou, laborieux et solide, grand modernisateur de la France au début de sa charge devient peu à peu le créateur d'un deuxième pouvoir. Mais le premier ministre devenant dauphin, de Gaulle ne peut accepter la perspective de ce partage du pouvoir.

Il ne court pas ce risque avec M. Maurice Couve de Murville, *« diplomate marmoréen »* qui constitue pour lui, dit-il, un *« glacis glacé »* qui ne le préservera pourtant pas de l'échec. Et c'est ensuite M. Jacques Chaban-Delmas qui s'il monte quatre à quatre les marches de Matignon les *« dévalera au triple galop »* trois ans plus tard. Tout comme Pompidou, qui menaçait de faire de l'ombre à de Gaulle, Chaban ne peut établir un pouvoir concurrent de celui du président.

Le balancier revient donc vers M. Pierre Messmer, qui laisse l'Elysée à découvert. Arthur Conte poursuit la ronde de ses portraits avec des traits sévères pour le *« surdoué fragile »* qu'est M. Laurent Fabius et une certaine admiration pour les exploits du *« fantassin de la cohabitation »* qu'est M. Jacques Chirac.

Mais ce sont surtout des scènes de genre que donne l'ancien président de l'ORTF, à travers lesquelles il esquisse une histoire sommaire, parfois intimiste mais toujours facile à lire, de la Vᵉ République et de ses « grands hommes ».

ANDRÉ PASSERON.

★ Editions le Pré aux Clercs, 441 p., 120 F.

COURRIER DES LECTEURS

Sécurité routière et répression

Il y a quelques années, tous les propriétaires d'un camion de plus de 3,5 tonnes de poids en charge et quelle que soit leur date de mise en circulation se sont vu imposer par les pouvoirs publics la pose d'un petit appareil appelé tachygraphe et plus familièrement « mouchard ». Comme son nom l'indique, ce dernier signale votre heure de départ, votre temps de conduite et, bien sûr, votre vitesse. Puisque cette dernière est l'une des principales causes de multiples accidents (...) pourquoi ne pas équiper toutes les voitures d'un système semblable ?

La peur du mouchard alliée à la peur du gendarme nous mènerait peut-être vers cette conduite réfléchie de l'automobiliste et sauverait ainsi de nombreuses vies humaines.

ROLAND GRUN.
(Ustaritz).

Etre juif au Maroc

On parle beaucoup de la position particulière du Maroc dans le conflit du Proche-Orient, facilitée par sa politique de coexistence entre les communautés musulmane et juive. (...) Malheureusement cette image ne correspond pas tout à fait à la réalité. (...) La place du juif marocain n'est plus au Maroc. (...)

Personnellement, je suis retourné au Maroc. En 1978, j'ai occupé le poste de maître-assistant à la faculté de droit de Casablanca. Pendant six ans, le doyen n'a voulu me recevoir qu'une seule fois malgré des dizaines de demandes d'audience. Il n'a accepté de me titulariser qu'au bout de cinq années (délai légal : deux ans). *Mais ce qui m'a décidé à quitter le Maroc, c'est le refus du doyen de me laisser soutenir une thèse de doctorat d'Etat en droit international. Il me reprochait de n'avoir pas abordé « l'agression impérialo-sioniste, axe central de toute étude en droit international ».*

Cet exemple personnel ne constitue certes pas un élément de référence des relations entre juifs et musulmans au Maroc. Il n'en reflète pas moins un certain état d'esprit, suscitant l'incertitude et l'insécurité chez les juifs et contribuant ainsi à leur départ.

JACOB COHEN,
ex-maître-assistant à la faculté de droit de Casablanca Tel-Aviv (Israël).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

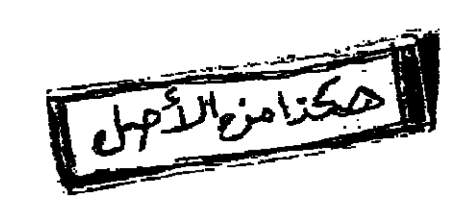
Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXᵉ
OJD 1985

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.





Le sort des otages au Liban et les relations des Occidentaux avec Damas et Téhéran

Le vice-président syrien Abdel Halim Khaddam a assuré la France que Damas *«continuerait ses efforts dans l'avenir»* pour la libération d'autres otages français. Dans une interview à la deuxième chaîne de télévision ouest-allemande ZDF, il a salué l'évolution de la politique française : *«Sans aucun doute, le gouvernement français remporte à l'occasion de la libération des derniers otages le fruit de sa politique au Moyen-Orient.»*

Concernant les accusations circulant en Occident sur l'implication syrienne dans des actes terroristes, à Londres dans l'attentat manqué contre El Al et à Berlin-Ouest dans l'attentat contre une société germano-arabe en mars dernier, M. Khaddam a assuré : *«Ni la Syrie, ni aucun office syrien de quelque sorte en Syrie ou à l'étranger, n'a eu, n'a et n'aura jamais aucun rapport avec ces actions terroristes.»*

Même son de cloche du côté irakien. M. Mohamed Sadik el-Maschat, ambassadeur d'Irak à Paris, a déclaré mercredi que son gouvernement était *«content de l'attitude française»* vis à vis du Proche-Orient, telle qu'elle s'est exprimée dans les dernières négociations européennes de Luxembourg et Londres, et que la France *«respectait sa politique arabe»*.

«Il faut que la France continue de jouer son rôle, il ne faut pas laisser l'incident de l'affaire Hindawi, dont il est clair qu'il a été fabriqué par Israël, changer la politique française»*, a déclaré M. el-Maschat, qui ajouta : *«Il est vrai que le régime syrien est notre adversaire, qu'il est l'allié de l'Iran, mais ce n'est pas à la Syrie, mais à Israël, que profitent ce crime et les récents attentats.»* A ce propos, M. el-Maschat a rappelé que *«les Israéliens avaient déjà en 1948 fomenté des attentats à Bagdad pour contraindre les juifs de quitter l'Irak.»

A Tunis, M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, a exprimé, *«la profonde préoccupation»* de son organisation à la suite des informations faisant état des livraisons américaines d'armes à l'Iran. *«Nous avons encore été plus inquiets d'apprendre que ces livraisons ont été effectuées en connivence avec Israël»*, a-t-il ajouté.

Le secrétaire général de la Ligue arabe a estimé que les Etats-Unis se trouvent ainsi *«en contradiction flagrante»* avec la politique de neutralité qu'ils s'étaient engagés à observer dans le conflit irano-irakien.

Malgré le désarroi provoqué par les tractations avec l'Iran

La Maison Blanche espère de nouvelles libérations

WASHINGTON
de notre correspondant

L'ambassadeur iranien auprès des Nations unies a établi, le mercredi 12 novembre, un lien direct entre le sort des otages américains encore détenus au Liban et la restitution à son pays des avoirs et des commandes d'armes déjà payées qui sont bloqués depuis 1979 par les Etats-Unis.

Cette mesure *«atténuerait les sentiments anti-américains (et) viendrait en conséquence promouvoir les conditions d'une solution des problèmes des Etats-Unis au Liban»*, a déclaré l'ambassadeur en indiquant au passage *(«Si la France veut que nous le fassions, nous le ferons»)* que son gouvernement était disposé à aider Paris à faire libérer ses propres otages maintenant qu'un début de règlement de son contentieux financier bilatéral était en marche.

Implicite appel à poursuivre les contacts auxquels est, de cette manière, donné un objectif tangible, ces déclarations sont intervenues le jour même où M. Reagan recevait quatre des principaux chefs de file du Congrès pour les informer officiellement des tenants et aboutissants des tractations secrètes qu'il a menées depuis quinze mois avec Téhéran.

La crédibilité de M. Shultz

Depuis qu'un hebdomadaire de Beyrouth en a, au début de la semaine dernière, révélé l'existence à la suite d'indications venues soit de Damas soit du courant iranien qui s'y oppose, ces tractations ont en effet suscité à Washington un malaise dont M. Reagan ne pouvait plus ignorer le constant approfondissement.

Au sein même de son équipe d'abord, M. Shultz a si peu caché son mécontentement que certains journaux l'ont un moment cru démissionnaire. Il a démenti, mais l'humiliation nationale et internationale qui lui a été infligée n'en est pas moins grave, car le secrétaire d'Etat mène depuis plus de deux ans une très active campagne, tant auprès de l'opinion américaine que des pays alliés et même de l'Union soviétique, en faveur de l'absolue mise en quarantaine des Etats liés au terrorisme, et en particulier du refus de vendre des armes à l'Iran.

C'est donc sa crédibilité personnelle qui est atteinte, puisqu'il est notoire *qu'il n'a pas été menteur* en l'occurrence, mais, ce qui est pire, tenu à l'écart.

Etroitement associé aussi aux efforts d'isolement de l'Iran, le secrétaire à la défense, M. Weinberger, n'est pas plus satisfait et ne s'est pas privé de déclarer, cette semaine, qu'une victoire de l'Iran dans la guerre du Golfe ne servirait pas les intérêts américains — ce qui constituait une claire critique des livraisons d'armes consenties à Téhéran par la Maison Blanche.

Côté démocrate autant que côté républicain, le Congrès est ulcéré, car il semble *évident* que la première raison pour laquelle toute l'opération, jusque dans ses aspects les plus techniques, a été conduite non pas par la CIA, moins encore par les militaires ou le département d'Etat, mais depuis les seuls bureaux du Conseil national de sécurité est que les fonctionnaires de cet organisme n'ont à répondre qu'au président. On a ainsi voulu court-circuiter les deux Chambres — ce qui était logique dès lors qu'étaient délibérément violées les lois interdisant les livraisons d'armes aux pays considérés comme terroristes et soumettant toute exportation d'armements à notification au Congrès.

La presse enfin s'étrangle d'indignation, sans doute parce qu'elle est choquée de n'avoir rien pu savoir pendant quinze mois, mais aussi parce qu'elle exprime le sentiment très général que c'est en fait la crédibilité des Etats-Unis qui a *été* mise à mal. Rétrospectivement, les grandes leçons de morale et de fermeté données au monde, et notamment à la France, ont un goût concentré d'hypocrisie, les capitales arabes modérées, très hostiles à l'Iran, se demandent que penser et la preuve est donnée que le pragmatisme du moment aura rarement autant triomphé à Washington que sous cette présidence.

Pour ne rien arranger, la Maison Blanche ne sait visiblement que faire pour reprendre en main la situation. A en croire les premières indiscrétions, le président et ses collaborateurs auraient fait valoir aux dirigeants du Congrès que les contacts pris par M. McFarlane du temps où il était encore conseiller pour les affaires de sécurité nationale et qu'il a poursuivis depuis avaient essentiellement pour but de nouer des relations avec ceux des possibles successeurs de l'imam Khomeiny qui seraient le moins hostiles à l'Occident et de préserver par là les intérêts stratégiques à long terme des Etats-Unis.

L'amiral Poindexter, qui a succédé à M. McFarlane en décembre dernier après avoir été son adjoint, aurait toutefois admis qu'un glissement se serait produit au fil des tractations vers un simple marchandage sur le rachat des otages à coups de livraisons d'armes.

Ce glissement, aurait-il fait valoir, ne doit cependant dit pas faire oublier et sacrifier l'objectif à long terme, autrement dit ne pas conduire à l'interruption des contacts.

On le souhaite d'autant moins à la Maison Blanche qu'on y déclare officiellement espérer de nouvelles libérations d'otages la semaine prochaine et qu'on y observe avec une grande attention les succès remportés à cet égard par la France.

L'Algérie et le Japon

La conférence de presse convoquée par l'ambassadeur iranien auprès de l'ONU ne constituait pas seulement dans ce contexte un signal pour la Maison Blanche, mais aussi pour la presse et pour le Congrès. *«Nous avons une influence parmi les musulmans du Liban*, a, par exemple, déclaré M. Rajaie Khorassani, *sans se perdre dans les nuances, mais nous ne pensons pas que nous devrions utiliser cette influence si la politique américaine envers [l'Iran] n'est pas infléchie.»* Affirmant qu'il n'y avait pas eu de relation de cause à effet entre les livraisons d'armes dont a bénéficié Téhéran et les libérations passées de trois otages américains, l'ambassadeur a énergiquement nié qu'Israël ait joué le moindre rôle dans cette affaire, répété que M. McFarlane était bien venu à Téhéran début septembre et ajouté que son gouvernement pouvait le prouver grâce à des enregistrements de conversations téléphoniques.

L'ambassadeur a enfin qualifié d'*«inévitables»* les conversations entre les deux pays, dans lesquelles des pays comme l'Algérie et le Japon ont, a-t-il dit, servi d'intermédiaires comme ils le pourraient demain.

L'ambiguïté de la situation est que, si les Etats occidentaux laissent voir une faiblesse, ils *ne sont* pas les seuls. On veut négocier aussi de l'autre côté — ce qui est la condition nécessaire mais aucunement suffisante à un accord.

BERNARD GUETTA.

A l'Assemblée nationale

Passe d'armes entre M. Bérégovoy et M. Chirac

La libération des otages a été abordée le mercredi 12 novembre à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la séance consacrée aux questions d'actualité.

M. Pierre Bérégovoy (PS, Nièvre) a posé, d'un ton calme, une *série de questions qui se voulaient* autant d'accusations. *«Sur quoi avez-vous négocié ? Sur quoi avez-vous cédé ? Qu'avez-vous consenti à la Syrie que nous lui avions jusqu'alors refusé ? (...) Renoncez-vous à poursuivre au Moyen-Orient une politique équilibrée tendant à assurer l'intégrité et l'indépendance du Liban, le droit d'Israël à vivre dans des frontières sûres et reconnues et celui du peuple palestinien à disposer d'une patrie ?»*, a-t-il demandé au premier ministre. Evoquant l'annonce faite par Radio-Téhéran que la France *«aurait accepté plusieurs des conditions posées par l'Iran»*, il a aussi interrogé : *«Quelles sont ces conditions acceptées ?»*

L'ancien ministre socialiste a souligné que toute action pour la libération des otages doit exclure *«toute capitulation devant les exigences des groupes qui les détiennent et entendent se servir d'eux pour infléchir la politique de la France. Si en effet ceux-ci constatent que la surenchère paie, non seulement nos otages encore détenus seraient encore plus menacés, mais chaque Français vivant dans cette région risque de devenir l'enjeu d'un chantage odieux.»* Il a conclu en citant la formule par laquelle Léon Blum avait qualifié l'accord de Munich avec Hitler : *«Un lâche soulagement.»*

« Agir avec prudence et réalisme »

Dans sa réponse, M. Jacques Chirac a affirmé que *«les vues un peu simplettes, les jugements hâtifs, les effets de coursives, les actions désordonnées ou dispersées sont au Proche-Orient un moyen d'échouer dans ces démarches. Les dividendes sont longs à toucher mais les erreurs sont très promptes à être sanctionnées»*. Il a expliqué que la libération des deux otages était *«le fruit de notre volonté, de notre pragmatisme, mais sans rien céder qui soit contraire à notre honneur et à nos idéaux»*.

Puis le premier ministre a ajouté qu'après les attentats de Paris *«nous n'avons envisagé aucun compromis, nous n'avons rien cédé, nous n'avons renoncé à aucun principe»*. Reconnaissant que le gouvernement voulait *«normaliser»* les relations de la France avec l'Iran, il a ajouté qu'il n'avait laissé partir aucune arme vers ce pays.

Evoquant ce que doit être l'attitude d'un chef de gouvernement, M. Chirac a expliqué : *«Il doit agir avec prudence et réalisme*, a fortiori *quand la vie de ressortissants de son pays est menacée. De même les chefs de gouvernement ont non seulement le droit mais aussi le devoir de ne rien négliger dans leurs analyses, d'envisager face à chaque événement toutes les hypothèses, de serrer au plus près et sans exclusive toutes les données du problème.»* Il a alors ajouté qu'il avait eu *«tort sans doute»* de faire part de *«certaines de ses réflexions (...) à un journaliste étranger»*. Mais il a affirmé : *«Je n'ai évidemment jamais soupçonné l'Etat d'Israël d'être, de près ou de loin, associé à une action terroriste en Europe.»* (1). En conclusion, le premier ministre a regretté que M. Bérégovoy *«n'ait pas cru devoir réfléchir un peu avant de parler»*.

Prenant à son tour la parole, M. Louis Mermaz (PS, Isère) a déclaré : *«On ne peut faire alterner ou coïncider négociations, ou pis, marchandages et rodomontades. Il serait grave de jouer aux durs tout en cédant aux pressions. A cet égard, certaines félicitations qui nous sont adressées par des milieux terroristes ont quelque chose de sinistre, d'humiliant, pour ne pas dire de dégradant.»*

Dans sa réponse, M. Jean-Bernard Raimond a affirmé : *«Jamais, pour la libération d'otages, vous ne trouverez trace d'aucune vente d'armes ni d'aucune transaction financière.»* Le ministre des affaires étrangères a aussi précisé que les négociations pour régler le contentieux financier avec l'Iran sont menées indépendamment de toute autre affaire, et que les efforts pour obtenir la libération des derniers otages se font *«par le dialogue et sans aucun marchandage»*.

(1) Selon la traduction de l'entretien accordé par M. Chirac au directeur de la rédaction du *Washington Times* publiée par *le Monde* daté 11 novembre, le premier ministre a déclaré à M. de Borchgrave : *«Prenons l'affaire syrienne. J'en ai parlé à la fois à Kohl et à Genscher. Je ne vais pas aussi loin qu'eux, mais la thèse est que le complot Hindawi était une provocation destinée à embarrasser la Syrie et à destabiliser le régime Assad. Qui était derrière ? Probablement des gens liés au Mossad israélien, en conjonction avec certains éléments syriens proches de Assad et cherchant à le renverser.»* Et plus loin, M. Chirac indiquait : *«Je tends à partager l'opinion des dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest.»*

Le chargé d'affaires français à Téhéran reçu par M. Velayati

Le chargé d'affaires français à Téhéran, M. Pierre Lefrance, s'est entretenu, mercredi 12 novembre, avec M. Ali Akbar Velayati, le ministre iranien des affaires étrangères. A la suite de cette entrevue, le chef de la diplomatie iranienne a exprimé l'espoir que les relations franco-iraniennes iraient en s'améliorant dans l'intérêt des deux pays. Selon l'agence d'information iranienne IRNA, M. Lefrance a affirmé que son pays *«respecte grandement la politique indépendante de la République islamique d'Iran»*. – (UPI.)

Europe

BERLIN-OUEST : procès du frère de Nezar Hindawi

Les autorités judiciaires mettent en cause l'ambassade de Syrie en RDA

Trois semaines après la condamnation à Londres du Jordanien Nezar Hindawi à quarante-cinq ans de prison pour la tentative d'attentat du 17 avril contre un Boeing d'El Al, deux autres membres du « clan Hindawi » comparaissent à partir de lundi prochain devant un tribunal de Berlin-Ouest.

BONN
de notre correspondant

Ahmed Hasi (trente-cinq ans), frère aîné de Nezar Hindawi, et Farouk Salameh (trente-neuf ans) ont à répondre de *« tentative de meurtre »* pour l'attentat qu'ils sont accusés d'avoir perpétré, le 29 mars, contre le bureau de la Société germano-arabe dans le quartier de Berlin-Kreuzberg, qui avait fait neuf blessés, dont plusieurs grièvement.

Le « clan » est soupçonné de travailler depuis 1985 pour les services secrets syriens sous l'appellation de Mouvement révolutionnaire jordanien (MRJ), après avoir auparavant proposé ses services à Tripoli. Un quatrième de ses membres, Awni Hindawi, cousin de Nezar, est en prison à Gênes. Ce dernier a été trouvé en Italie en possession d'une lettre que Nezar Hindawi avait réussi à lui faire parvenir de prison, après son incarcération en Grande-Bretagne le 18 avril.

Nezar lui demandait de contacter à Damas le colonel Haitham Saïd, haut responsable des services secrets de l'aviation syrienne, pour qu'il organise sa libération et celle des accusés de Berlin, en échange d'otages détenus au Liban.

Il ne demeure ainsi en liberté, selon les services occidentaux, qu'un seul membre du MRJ, Mahmoud Hindawi, disparu en Europe après les arrestations de ses deux frères.

Le procès de Berlin-Ouest sera, après Londres, aussi celui du rôle de Damas dans le terrorisme international. Les autorités judiciaires et les services du contre-espionnage n'ont pas hésité à l'annoncer au mépris du secret de l'instruction. Le gouvernement de Bonn a pour sa part fait savoir qu'il pourra être conduit à adopter de nouvelles mesures contre Damas – s'ajoutant à celles décidées, à la demande de la Grande-Bretagne, par la CEE le 10 novembre à Londres, – en fonction des résultats de ce procès.

Des voyages à Damas

A Londres comme à Berlin-Ouest, le «clan» a lourdement chargé le personnel diplomatique syrien. Devant le tribunal seront mentionnés plusieurs des Syriens dont il avait déjà été question à Londres, et avant tout le colonel Saïd, commanditaire de la tentative d'attentat de Nezar Hindawi. Selon la Grande-Bretagne, c'est lui qui assure la liaison entre les services syriens et leurs groupes terroristes auxiliaires.

Ne serait-ce que parce que Nezar, selon le dossier de l'instruction, chef du «clan», a joué un rôle déterminant dans l'explosion du bureau de la Société germano-arabe, dont il a ordonné de Londres l'exécution à son frère et à son adjoint, les ramifications de la «Damas connection» se croisent entre les deux villes.

Selon les preuves de l'implication terroriste syrienne fournies par Londres aux Douze, Salameh s'est rendu en janvier dernier avec Nezar Hindawi à Damas, où tous deux ont été formés à la fabrication de bombes.

L'attentat a été décidé au début de l'année, parce que l'organisation germano-arabe (fondée en 1974 avec des objectifs apolitiques de rapprochement culturel) avait refusé de servir, sur injonction des Hindawi, la cause d'organisations palestiniennes extrémistes opposées au chef de l'OLP, M. Yasser Arafat. Le « clan Hindawi » en a conclu que la société était « vendue » à Israël.

Nezar a alors ordonné l'attentat en février. Selon ce qui a filtré des dépositions des deux accusés de Berlin, il leur a demandé de prendre contact avec l'ambassade syrienne à Berlin-Est. Ahmed Hasi devait se présenter comme « Fadi » et demander un certain Abou Ahmad (il pourrait s'agir du colonel Saïd).

Ce dernier lui a procuré explosifs et détonateur, qui ont passé le mur de Berlin en voiture diplomatique. Le fait que la bombe aurait été obtenue auprès de l'ambassade syrienne en RDA a été révélé par les autorités judiciaires de Berlin-Ouest en mai.

Par deux fois, la bombe, cachée dans un carton de vieux papiers devant la porte du bureau de la Société germano-arabe, n'a pas explosé. Ahmed Hasi a alors demandé de l'aide à son frère, Nezar, à Londres. Le lendemain, l'ambassade syrienne à Berlin-Est envoyait à Ahmed un expert qui a réparé le détonateur.

Les interventions de l'ambassade devraient être, à Berlin-Ouest, comme elles l'avaient été à Londres, la pierre angulaire du réquisitoire contre Damas. Aux mêmes maux il n'y aura toutefois pas les mêmes conséquences, puisque Bonn n'envisage pas de rompre – comme l'a fait la Grande-Bretagne après le procès Hindawi – les relations diplomatiques avec la Syrie. La RFA, qui invoque comme Paris la nécessité de maintenir des liens avec Damas, pourrait ne les poursuivre qu'à un niveau inférieur en ne remplaçant pas son actuel ambassadeur, M. Héribert Woeckel, qui quitte la Syrie dans le cadre d'une rotation normale.

Ahmed Hasi a été arrêté à Berlin-Ouest le 18 avril, au soir de l'arrestation de son frère Nezar à Londres, la police allemande ayant été mise sur sa piste par les services britanniques. Depuis 1975 il vivait en RFA, une fiancée allemande lui ayant permis d'obtenir une autorisation de séjour de longue durée. Le procès d'Hasi et Salameh devrait durer trois jours. – *(Intérim.)*

Après la mort du président mozambicain

Moscou accuse Pretoria d'avoir provoqué l'accident de l'avion de Samora Machel

MOSCOU
de notre correspondant

Le vice-ministre de l'aviation civile, M. Ivan Vassine, a accusé, le mercredi 12 novembre, l'Afrique du Sud d'avoir provoqué intentionnellement la chute de l'appareil piloté par un équipage soviétique, dans lequel se trouvait le président du Mozambique, Samora Machel. Ce dernier a péri le 19 octobre, lorsque le Tupolev-134 qui le transportait a heurté une colline, à quelques centaines de mètres à l'intérieur du territoire sud-africain, après avoir dévié de sa route.

M. Vassine a affirmé que les Sud-Africains avaient utilisé un puissant émetteur pour tromper l'équipage soviétique. Ce dernier aurait amorcé les manœuvres d'approche en vue d'atterrir à Maputo, la capitale du Mozambique. La fréquence utilisée par l'émetteur sud-africain était, selon M. Vassine, la même que celle de l'aéroport de Maputo. Le pilote soviétique se serait donc dirigé vers cet émetteur, situé en territoire sud-africain, alors qu'il pensait avoir mis le cap sur la balise de l'aéroport de Maputo, dont il était, à ce moment-là, distant d'environ 100 kilomètres.

Le vice-ministre de l'aviation civile n'a pas expliqué pourquoi l'équipage soviétique ne s'était pas rendu compte qu'il déviait ainsi d'un angle de 35 degrés de sa route normale. L'appareil reliait Lusaka, la capitale de la Zambie, à Maputo ; pendant tout son parcours, il devait longer la frontière sud-africaine.

M. Vassine a affirmé, d'autre part, ne pas être au courant d'une opposition sud-africaine de faire parvenir à Moscou un enregistement de la boîte noire de l'avion, qui a été retrouvée intacte. Celle-ci contient les conversations entre l'équipage et la tour de contrôle de Maputo, ainsi que les signaux radio-électriques reçus par l'appareil.

Le souci du vice-ministre de l'aviation civile semblait davantage, en réalité, de vanter les mérites du Tupolev-134, un petit avion à réaction, et de son équipage, que de prouver quoi que ce soit. M. Vassine a affirmé que l'appareil était doté d'un système de navigation conforme aux normes internationales. Il n'a eu que des mots d'éloge pour l'équipage (dont un seul membre a survécu), énumérant le nombre d'heures de vol de chacun et repoussant comme un *« mensonge indigne »* les informations venues d'Afrique du Sud, selon lesquelles celui-ci se trouvait sous l'emprise de la boisson.

D. Dh.

[Les autorités sud-africaines se sont mises d'accord avec le Mozambique et l'URSS pour l'examen des quatre « boîtes noires » de l'avion de Samora Machel. Selon, M. « Pik » Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, la « boîte noire » ayant enregistré les conversation des pilotes sera décodée par un pays tiers, en présence des trois pays concernés (Afrique du Sud, Mozambique et Union soviétique), et d'experts de l'Organisation civile internationale. L'un des enregistements de vol sera expédié à Moscou et un autre, identique, sera déchiffré par les Sud-Africains.]

GRANDE-BRETAGNE : le discours du trône

Vers des élections anticipées ?

LONDRES
de notre correspondant

Le discours du trône prononcé par la reine mais rédigé par le premier ministre définit le programme législatif du gouvernement pour la nouvelle session parlementaire. Parmi les dix-neuf projets de lois annoncés, le mercredi 12 novembre, quatre – et des plus importants – concernent ce que l'on appelle en Angleterre *« la loi et l'ordre »*, la justice et la sécurité publique, domaines qui sont l'un des thèmes favoris de Mme Thatcher depuis sept ans.

Ces projets prévoient notamment une nette aggravation des peines pour port d'armes (pouvant aller jusqu'à la détention à perpétuité), une meilleure indemnisation des victimes si possible par les criminels *eux-mêmes* et, comme c'est déjà le cas pour les trafiquants de drogue, la confiscation des biens des auteurs de vols pour tenter d'éviter qu'à la sortie de prison ils puissent jouir du produit de leurs crimes.

Mme Thatcher a ainsi mis en évidence un nouvel élément de la prochaine campagne électorale. Le mois dernier, lors du congrès conservateur, elle avait vivement condamné la politique de défense du Parti travailliste, qui souhaite *« dénucléariser »* la Grande-Bretagne et qui n'ignore pas que ce choix fort contesté passe pour être le principal obstacle à son retour au pouvoir. Récemment, en définissant les grandes lignes du prochain budget, le ministre des finances, tout en réaffirmant le respect des principes fondamentaux du thatchérisme – rigueur de la gestion gouvernementale et libre entreprise, – avait annoncé une exception à cette règle en envisageant pour l'exercice 1987-1988 une relative augmentation des dépenses publiques en matière d'éducation, de santé et d'équipement, pour répondre aux reproches les plus fréquemment adressés au gouvernement, une exception qualifiée de *« manœuvre préélectorale »* par l'opposition.

Mme Thatcher refuse encore d'indiquer quel moment elle choisira pour convoquer les électeurs mais, au Parti conservateur, on admet de plus en plus qu'il faudra éventuellement se tenir prêt pour un scrutin dès la fin du printemps prochain.

Sur tous les bancs de la Chambre, les spéculations vont bon train, d'autant que les derniers sondages d'opinions marquent, après les congrès des différents partis, une soudaine évolution favorable aux conservateurs. Une nouvelle étude, la quatrième en moins de dix jours, a montré mercredi que les tories devancent les travaillistes pour la première fois depuis plus d'un an.

FRANCIS CORNU.

Asie

La fin de la visite de Mme Aquino à Tokyo

Le Japon mesure l'aide économique apportée au nouveau régime philippin

Au cours d'une conférence de presse, quelques heures avant de quitter Toyko pour regagner Manille, le jeudi 13 novembre, Mme Aquino a déclaré qu'elle n'avait *«aucune intention, pour l'instant, de remplacer»* son ministre de la défense, M. Enrile, qui, ces dernières semaines, a ouvertement critiqué sa politique. Elle n'a cependant pas exclu *«un remaniement ministériel afin de rendre le gouvernement plus efficace»*, tout en écartant la possibilité d'y faire entrer les communistes. Soulignant, d'autre part, le caractère chaleureux de son accueil au Japon, Mme Aquino a déclaré que les résultats de sa visite *«dépassaient ses espoirs»* et que le gouvernement japonais lui avait clairement manifesté son soutien.

TOKYO
de notre correspondant

Le voyage de quatre jours que Mme Aquino vient d'effectuer au Japon n'a pas eu le côté coloré et spectaculaire de sa visite aux Etats-Unis, mais il n'en a pas moins permis aux Philippines de renouer officiellement des liens, quelque peu distendus depuis la chute de Marcos, avec un pays qui est leur deuxième bailleur de fonds après Washington.

Epaulant la politique américaine en Asie, les Japonais soutiennent assurément le gouvernement Aquino, et M. Nakasone a déclaré, dès ses premiers entretiens avec la présidente, qu'il était conscient de la nécessité de renforcer l'aide aux Philippines. Mais l'occupation des Philippines par le Japon, de 1941 à 1944, a laissé quelques stigmates. Quarante ans plus tard, la question de la collaboration avec le Japonais au cours de cette période divise toujours les Philippins.

Comme il l'avait fait à l'intention des dirigeants chinois et coréens, mais peut-être cette fois de manière plus explicite, l'empereur Hirohito a tenu à exprimer à Mme Aquino les regrets de son pays pour les souffrances que l'armée japonaise avait fait subir aux Philippins pendant la guerre. La révélation de ces excuses par le porte-parole de Mme Aquino a provoqué un petit incident avec le service du protocole de la maison impériale, qui a démenti que l'empereur ait tenu de tels propos : la coutume veut, en effet, qu'on ne rende pas compte de ce que peut dire l'empereur au cours de conversations informelles.

Sur le plan économique, Mme Aquino n'a pas obtenu le montant d'aide considérable (260 milliards de yens, soit 1,6 milliard de dollars) que son gouvernement avait demandé. M. Nakasone a annoncé l'octroi d'un prêt de 40,4 milliards de yens destiné à la construction d'une centrale thermique dans la province de Batangas. Le Japon étudie également un accroissement de son assistance (prêts et aide gratuite) dont le montant s'élevait en 1985 à 49,5 milliards de yens et qui pourrait être augmentée cette année de 10 % (les Philippins avaient demandé le doublement de cette somme). Les investissements japonais sur l'archipel représentent 19 % du montant total de la présence étrangère (soit 150 millions de dollars). Les Philippines sont, après la Thaïlande, le pays d'Asie du Sud-Est où la présence japonaise est la plus faible. Depuis la « révolution de février », les investisseurs potentiels japonais sont restés prudents, cherchant à évaluer la stabilité du nouveau pouvoir. L'un des moyens d'augmenter la présence japonaise aux Philippines pourrait consister à convertir la dette de ce pays envers le Japon en participation nippone dans des entreprises locales.

Un malaise diffus

Malgré l'euphorie affichée de part et d'autre, la visite au Japon de Mme Aquino n'en a pas moins été marquée par un malaise diffus. La nouvelle présidente des Philippines n'est pas particulièrement sympathique à l'ancien et puissant lobby pro-Marcos du Parti libéral démocrate (PLD).

Cette antipathie explique que Mme Aquino n'ait pas pu parler devant la Diète comme elle l'avait fait devant le Congrès américain. Mme Aquino n'a pu prendre la parole devant des parlementaires qu'à la résidence du président de la Chambre basse. Elle a eu d'autre part un entretien avec Mme Doi, présidente du PS.

Un sujet de malaise est le contentieux concernant l'aide versée par le Japon au régime Marcos. Les documents saisis dans les bagages des Marcos à leur arrivée à Hawaï tendent à démontrer qu'une partie de l'aide nippone versée aux Philippines est allée directement dans les coffres de l'ex-couple présidentiel. Les Japonais arguent aujourd'hui de ce qui peut apparaître effectivement comme un système de corruption institutionnalisée pour expliquer la prudence avec laquelle ils accordent de nouveaux prêts à Manille. Ils font en réalité un mauvais procès aux Philippins. S'il est vrai que l'aide japonaise a servi partiellement à grossir la fortune des Marcos (le couple présidentiel encaissait 15 % de prébendes sur les contrats passés avec les firmes japonaises), il n'en est pas moins certain aussi qu'une partie de cette aide retournait au Japon pour financer les campagnes électorales des politiciens du PLD (en échange, ceux-ci garantissaient leur soutien au régime de Manille).

Les deux mille trois cents pages de documents saisis dans les bagages de Marcos à Hawaï (qui sont actuellement entre les mains de la sous-commission pour les affaires asiatiques du Congrès américain) fournissent la liste des sociétés japonaises impliquées dans ce genre d'optration jusqu'en 1979. On y trouve, entre autres, la maison de commerce Marubeni, déjà compromise dans le scandale Lookheed. Les Japonais ont fait pression tant sur Washington que sur Manille pour que ces listes ne soient pas rendues publiques, et ont clairement fait comprendre aux Philippins qu'une telle publication risquait de compromettre toute aide nippone.

PHILIPPE PONS.

Proche-Orient

ÉGYPTE

Le président Moubarak rejette implicitement les conditions posées par le FMI

LE CAIRE
de notre correspondant

Le président Hosni Moubarak a implicitement rejeté les conditions posées par le Fonds monétaire international (FMI) pour venir en aide à l'économie égyptienne. Dans un discours à la nation, prononcé le mercredi 12 novembre à l'occasion de la nouvelle session parlementaire, le raïs a déclaré : *« Nous n'acceptons pas l'ingérence de partis ou d'organismes étrangers dans la définition de notre politique économique, et dans le choix des mesures à adopter. »* M. Moubarak qui parlait du *« plan de redressement de l'économie égyptienne »* et des *« très grandes difficultés dues au service de la dette extérieure, coïncidant avec une baisse des revenus en devises étrangères »* a ajouté que *« les négociations étaient toujours en cours en vue de parvenir à une formule acceptable par l'Egypte »*.

Cette dernière phrase contredit les affirmations du premier ministre sortant M. Ali Loutfi qui donnait comme acquis et imminent un accord entre Le Caire et le FMI, c'est-à-dire l'acceptation, dans une large mesure, de la levée, de subventions et la pratique d'un taux de change réaliste pour la livre égyptienne. Tout tend à indiquer que la brusque disgrâce du premier ministre sortant est due à son désaccord avec le président Moubarak quant aux concessions à accorder à l'organisme international.

L'hebdomadaire officieux *Al Moussawar*, dont le rédacteur en chef, M. Makram Mohamed Ahmed, est un des proches du président, abonde dans ce sens. Selon M. Ahmed, le raïs avait donné *« des directives très claires à suivre dans des négociations avec le FMI, directives qui n'ont pas été suivies par la délégation égyptienne lors de ses pourparlers à Washington en septembre »*. Selon *Al Moussawar*, le président Moubarak préconisait que *« l'assainissement économique soit progressif »* et rejetait *« les solutions difficiles à appliquer parce que portant atteinte à la paix sociale et donc à la stabilité du pays »*. M. Ahmed souligne par ailleurs que le raïs a refusé *« pour des raisons de sécurité liées aux menaces inhérentes à la région »* les recommandations du FMI concernant une réduction des dépenses militaires de l'Egypte, la dette militaire vis-à-vis des seuls Etats-Unis étant de 4,6 milliards de dollars.

Duel avec l'opposition

Mais, s'il ressort des déclarations du président Moubarak et des révélations d' *Al Moussawar* que le raïs est toujours réticent face à la recette du FMI, il n'en demeure pas moins que l'Egypte doit parvenir dans les quelques mois qui viennent à un accord avec cette organisation. On voit mal en effet comment elle pourrait passer le cap de 1987 sans parvenir, à la suite d'un accord avec le FMI, à rééchelonner une dette extérieure de plus de 36 milliards de dollars et dont le service s'élevait en 1985-1986 à 3,1 milliards quand le déficit de la balance des paiements se chiffrait à 3,5 milliards de dollars pour la même année.

Les embarras du président Moubarak dans le domaine économique ne l'empêchent pas de poursuivre son duel à fleurets mouchetés avec l'opposition. Dans un discours prononcé, mercredi, à l'occasion de la rentrée parlementaire, le chef de l'Etat a lancé un sévère avertissement à l'adresse de l'opposition tant libérale que de gauche ou islamiste. *« Je dis à tous ceux qui jouent avec le feu et aux extrémistes : arrêtez-vous... sinon les résultats seront catastrophiques »*, a-t-il menacé.

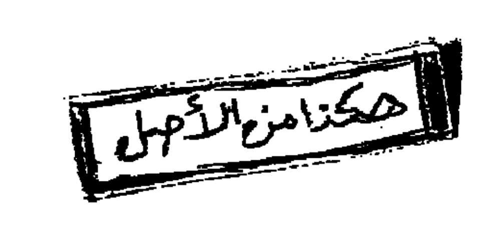
Le raïs a pris énergiquement la défense de la police, dénonçant *« la campagne de ceux qui tentent de porter atteinte à son intégrité »*, se référant apparemment aux violentes attaques lancées par la presse d'opposition à l'encontre du ministre de l'intérieur, le général Zaki Badr, accusé d'avoir *« falsifié »* les résultats des élections pour le renouvellement du mandat de la moitié des membres du Conseil consultatif. La presse d'opposition a, d'autre part, violemment dénoncé *« les multiples cas de tortures dont sont victimes les prisonniers politiques »*.

A chaque occasion, les journaux de l'opposition ne manquent pas de rappeler le cas des quarante et un officiers de police déférés, le 11 septembre, devant la cour d'assises pour y répondre de l'accusation de tortures de suspects au cours de l'enquête sur l'organisation extrémiste musulmane Al Djihad en 1984. Les rapports des médecins légistes ont recensé vingt-huit cas de tortures comprenant *« des fractures et des blessures graves »*.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

● **La guerre du Golfe : recrudescence des raids irakiens.** – Pour la deuxième journée consécutive, l'aviation irakienne a effectué le mercredi 12 novembre des raids en profondeur en territoire iranien, qui ont fait, selon Téhéran vingt-cinq morts. Un porte-parole militaire à Bagdad a déclaré que les avions irakiens avaient bombardé une raffinerie de pétrole et une centrale électrique à Ispahan, dans le centre de l'Iran, ainsi que les installations d'un gisement pétrolier. Un communiqué militaire a, par la suite, annoncé que des dizaines d'appareils avaient attaqué des camps militaires près des fronts de la guerre du Golfe. – *(Reuter.)*





Europe

Un entretien avec Iouri Orlov

« Poser des principes moraux et agir auprès des masses »

Dernier en date des « grands » dissidents soviétiques expulsés d'URSS, Iouri Orlov fait partie de ces hommes qui doivent en grande partie leur libération aux protestations des opinions publiques occidentales et aux pressions des gouvernements qui les représentent. Après lui, il y en aura sans doute d'autres, car la liste des prisonniers d'opinion est toujours longue, plus de mille cas connus.

Nous l'avons rencontré à Vienne, où il participait aux manifestations en faveur des droits de l'homme organisées parallèlement à la réunion des ministres des affaires étrangères de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

« Brusquement, vous êtes passé du fin fond de la Sibérie au tourbillon dans lequel vous vivez aujourd'hui. Les journalistes vous courent après, tous les mouvements de défense des droits de l'homme vous appellent à la rescousse, les grands de ce monde vous reçoivent. Comment vous sentez-vous dans ce rôle ?

– Tout à fait bien, tout à fait libre, et je n'ai pas subi de choc psychologique. Avant cette « interruption » de neuf années, j'avais aussi, à Moscou, une vie très agitée, pleine de conférences de presse, de rencontres. Et là-bas, en plus, c'était dangereux.

– Et plus utile qu'ici ?

– Oui, aussi. Nous avons eu des résultats. Jusqu'à notre action, l'Ouest n'attachait guère d'importance aux articles de l'Acte final d'Helsinki concernant les droits de l'homme, aux contacts non officiels entre les individus. Ce n'est qu'après que certains dirigeants occidentaux en ont fait une partie intégrante de leur politique.

– Votre arrestation, celle de Guinzbourg, et plus tard la relégation de Sakharov n'ont-elles pas marqué la fin de cette forme d'action, de cette période de la dissidence ?

– Non. Par exemple le Groupe pour l'établissement de la confiance entre l'URSS et les Etats-Unis a repris notre tradition, il utilise notre expérience, notre tactique. Mais, bien sûr, c'est très difficile.

– Mais n'est-ce pas désormais un cercle fermé : on entre en dissidence pour obtenir la libération d'autres dissidents, et ainsi de suite ?

– Pas seulement. Bien sûr, cette forme d'action pour obtenir des libérations sera toujours nécessaire. Mais la démocratisation que nous recherchons, ce n'est pas seulement la liberté pour un petit noyau de dissidents. Aujourd'hui, par exemple, il n'y a personne en URSS qui ne connaisse le nom d'Andrei Sakharov. C'est déjà un résultat en soi. Certains croient à la propagande officielle à son sujet, mais d'autres estiment qu'il a raison et que la propagande ment.

» J'ai eu l'occasion d'en parler avec des ouvriers, en Sibérie, pendant mon exil. Au début, j'étais complètement isolé, on m'avait présenté comme un espion ; mais ensuite, j'ai pu avoir des contacts. Ils pensent que Sakharov et les dissidents, moi par exemple, se préoccupaient avant tout de phénomènes comme la corruption, de choses qui concernent le peuple. En l'absence d'une information complète, ils croient que nous nous intéressons à ce qui, précisément, les émeut le plus : la grande différence de niveau de vie entre la haute bureaucratie et les petites gens, l'inégalité sociale, l'absurdité, la pagaille dans l'économie, l'impossibilité pour les ouvriers de défendre leurs droits, le manque de logements, etc.

» Malheureusement, de tout cela nous nous préoccupions assez peu, des questions concrètes.

» Certains ont essayé de se livrer à ce travail auprès des masses – j'en ai rencontré au camp, – mais pour cela il faut renoncer à toute autre forme d'existence. Moi, par exemple, je suis un scientifique, je voulais aussi poursuivre mes recherches. Le travail auprès des masses est très ingrat, c'est un bien plus grand sacrifice que la dissidence intellectuelle. Et on est très vite dénoncé dans les conditions soviétiques. Ce ne peut être qu'une activité clandestine, un travail de révolutionnaire professionnel.

» Mais ce que nous avons fait nous était aussi très utile. Il faut à la fois une action « ouverte », fondée sur des principes moraux et politiques, et une action auprès des masses. Car nous avons eu à cet égard, en Russie [au siècle dernier, et au début de celui-ci] une expérience très négative, celle d'une action lancée sans que soient fixées certaines normes morales.

– Pendant votre longue incarcération, avez-vous constaté un changement des conditions de vie, de la situation dans les prisons soviétiques ?

– Il y a eu une aggravation, en particulier sous Andropov, quand ont été adoptées de nouvelles lois qui permettent, dans la pratique, de prolonger la détention des condamnés sans jugement, comme sous Staline. Mais ces dispositions n'ont pas été appliquées à grande échelle, et récemment, sous Gorbatchev, certaines procédures engagées contre des détenus en application de ces nouvelles lois ont, dans certains cas, été abandonnées. Mais il s'agit de quelques cas, on ne peut en tirer de conclusions.

» Quant à la situation personnelle des détenus, elle dépend étroitement des campagnes d'opinion déclenchées en Occident, des interventions des dirigeants de l'Ouest en leur faveur.

– Vous avez pourtant subi des mauvais traitements.

– Oui, en 1982, par des droits communs spécialement choisis et préparés pour cela. On essaie, par exemple, de présenter Orlov comme un type qui provoque des bagarres. Il suffit pour cela qu'il esquisse un geste de défense. Cela suffit.

– Mais pourquoi cette mise en scène, ces efforts, puisque les autorités du camp, et du pays, font de toutes les manières ce que bon leur semble ?

– L'URSS est un Etat socialiste très soucieux de donner l'impression qu'il agit conformément à la justice, y compris au niveau le plus bas. Il faut que le dernier des gardiens puisse se dire que tout est en ordre. Il leur faut une autojustification, et ils veulent aussi se justifier devant l'histoire. C'est nécessaire à la solidité du système.

– Quelque chose a-t-il changé avec Gorbatchev ? Un homme comme lui, moins primitif que ses prédécesseurs, ne risque-t-il pas d'être en fait plus dangereux pour le mouvement des droits de l'homme ?

– Ce sera plus dangereux pour ceux qui eux-mêmes sont primitifs. Gorbatchev est plus malin et plus souple. Le mouvement pour les droits de l'homme doit lui aussi se montrer plus souple, se hisser à un plus haut niveau, faire preuve de bon sens. Je crois que le type d'action que j'ai menée reste adapté.

– Voyez-vous arriver une relève ?

– En tout cas, maintenant, on parle tout à fait librement, dans un cercle familial, à la maison, ce qui n'était pas le cas il y a encore vingt ans. Et je crois qu'il se trouvera parmi les jeunes des gens décidés à agir à leur tour, comme nous. C'est logique.

– A la conférence de Vienne, on a remarqué que les Soviétiques avaient une attitude moins brutale que par le passé quand on les interpelle sur les droits de l'homme. Ils n'ont provoqué aucun scandale quand vous avez assisté aux séances de la conférence elle-même, en tant qu'invité de la délégation américaine.

– C'est vrai, et c'est tant mieux. Après tout, je suis russe, comme eux, et cela ne peut que me faire plaisir de constater que des Russes se comportent moins bêtement qu'avant. »

Propos recueillis par
JAN KRAUZE.

Un contestataire de longue date

Iouri Orlov a été déchu de sa nationalité soviétique et mis dans un avion pour New-York le 5 octobre dernier – à la veille du sommet de Reykjavik, alors qu'il purgeait une peine de cinq ans de relégation dans un petit bourg du Nord-Est sibérien, au terme de *sept années de camp à régime sévère*. Il a été en quelque sort « offert » aux Américains en marge d'un échange d'espions, qui sans cela aurait été trop déséquilibré au détriment de Washington, puisque l'« espion » américain n'était en fait qu'un journaliste arrêté à Moscou en représailles de l'arrestation d'un véritable agent soviétique à New-York.



Iour Orlov est un contestataire de longue date. Après quelques années de travail comme ouvrier, puis des cours du soir, il a fait des études de physique, qui l'ont mené jusqu'à l'Académie des *sciences d'Arménie*. Les premières actions « contestatrices » – d'abord seulement quelques paroles prononcées en privé devant des officiers – remontent à 1946. Puis viennent les premières interventions publiques, en 1956, suivies d'une exclusion du parti ; ensuite, après une période de rémission, la plongée, à partir des années 70, au cœur du mouvement des droits de l'homme, alors en pleine effervescence ; la création du « mouvement de surveillance de l'application des accords d'Helsinki », les interventions en faveur de divers prisonniers ; l'arrestation, en 1977, alors que le KGB d'Andropov avait mis en marche sa complexe machine à broyer la dissidence.

Il fut jugé en 1978, par un petit tribunal de la banlieue de Moscou. Une salle remplie d'agents en service commandé, et à l'extérieur, à 100 mètres du bâtiment, contenus par un grand déploiement de police et de « volontaires », les amis, les journalistes occidentaux, Sakharov, qui, excédé, finit par gifler un *milicien. Et là-bas, au loin, un* éclair de cheveux roux, une petite silhouette entrapercue un instant entre la porte du tribunal et celle du fourgon cellulaire, et qui disparaît...

Huit ans plus tard, l'homme qui est en face de nous porte plus que le poids des ans. Le regard las, profond et doux, semble voir au-delà de vous. C'est celui de quelqu'un qui revient de très loin. Mais il semble convaincu d'avoir mené le bon combat, sans pour autant dissimuler certaines insuffisances de la dissidence qui fut la sienne. Il n'a pas non plus l'intention de devenir, comme certains parmi ses prédécesseurs, qu'il se garde bien de critiquer, un « professionnel » des droits de l'homme, et a hâte de reprendre ses activités scientifiques. Mais pour l'instant, et parce qu'il est le dernier des « libérés », il doit jouer son rôle, témoigner et expliquer.

J. K.

Diplomatie

Paris pourrait aider le Tchad à « reconquérir son intégrité »

déclare M. Mitterrand

(Suite de la première page.)

Quelques extraits seulement : la nation vit un *« moment décisif »* puisqu'elle a maintenant la possibilité d'*« installer un Etat de droit »* ; mais elle n'y parviendra que si elle vient à bout d'*« une bureaucratie tatillonne et paralysante »*, tant *« l'héritage est lourd, tant nos institutions sont encore fragiles, tant nos citoyens s'adaptent difficilement aux exigences du moment »*.

Ces quelques phrases, prononcées le mercredi 12 novembre par le général Lansana Conté, président de la République de Guinée, au cours du dîner offert en l'honneur de M. Mitterrand, résument la situation de ce pays : *« Comment, non pas aller plus avant, mais surmonter ce quart de siècle de dictature, de violences en tout genre, d'étatisme corrupteur, pour remettre en marche une contrée dont les richesses potentielles font pâlir de jalousie plus d'un voisin ? La tâche est immense car elle est à la mesure du mal : un quart de siècle, cela signifie que plus d'une génération a été atteinte dans son âme par la pratique de la délation, par celle de la corruption, par le culte de l'immobilisme et par la peur. Comment surmonter un aussi formidable obstacle ? »*

C'est le problème qui se pose à la Guinée, et sa solution n'est pas évidente, malgré toutes les bonnes paroles qu'a pu prodiguer M. Mitterrand dans sa réponse au général Conté. Le président de la République, d'ailleurs, n'a pas promis la lune, même s'il s'est engagé à préserver *« un dialogue que ni le temps ni les hommes n'ont pu défaire »*. La France, a-t-il dit aussi, *« n'a pas de leçons à donner à la Guinée ni de recettes à lui proposer ; elle souhaite simplement être à vos côtés, faire davantage si vous le voulez (...), pour des raisons qui relèvent de l'histoire, de la culture, et, pourquoi ne pas le dire, du sentiment »*.

Mais que peut faire, que doit faire la France dans ce pays étrange qui continue, malgré tout ce qu'on peut dire, à se reconnaître en Sekou Touré, non parce qu'il fut bourreau, mais parce qu'il dit « non » au général de Gaulle ? Qui peut affirmer aujourd'hui, sans risque de se tromper, que la Guinée a définitivement rejeté son premier président dictateur ? Qui pourra dire demain ce que va incarner ce nom de Sekou Touré : l'exterminateur ou le nationaliste ?

Bien malin qui répondra et rares sont ceux qui se hasardent à répondre. Ici aussi la tentation de gommer l'histoire existe. Bientôt, il ne suffira plus d'avoir été victime du médiocre goulag tropical de Sekou Touré pour être cru, et bien des survivants de la dictature, persuadés que la justice va continuer à refuser de leur rendre raison, commencent à passer pour des « raseurs ». Et comment en serait-il autrement, puisque le pays a refusé, à la mort de Sekou Touré, de se lancer dans une épuration dont la logique aurait été infernale pour la société tout entière ?

Que pèse, face à un tel fatalisme, la bonne volonté paysanne du général Conté, dont le réformisme, au meilleur sens du terme, n'est pas en cause ? C'est toute la question. Car réformer suppose une grande autorité et un grand pouvoir sur ceux qui vont voir fondre leurs privilèges et devoir modifier leurs habitudes.

Le général Conté dispose-t-il de ces deux atouts ? Les histoires de tentatives avortées de faire bouger les choses sont si nombreuses qu'on hésite à répondre par l'affirmative. Le général Conté aussi, puisqu'il ne se rendra pas au sommet de Lomé qui s'ouvre vendredi 14 novembre : est-il est trop risqué de laisser vacant le pouvoir, fût-ce quelques jours ? Et les masses, comme on dit, qu'en pensent-elles ? Nous n'en savons rien, mais leurs représentants se sont pris une bonne bastonnade mercredi, non loin de l'aéroport, de la part de cette garde présidentielle récemment formée par la France et qui ne savait que cogner pour maintenir un enthousiasme pourtant limité, à l'approche de l'arrivée de M. Mitterrand.

Des distances avec M. Chirac

C'est ce jeudi en début d'après-midi que le président de la République doit quitter Conakry pour la capitale du Togo. Mercredi soir, on estimait à dix-huit le nombre de chefs d'Etat qui devaient participer à cette grand-messe franco-africaine, une bonne dizaine de pays devant être représentés à un niveau inférieur ; personne cependant ne se hasardait à établir une liste définitive des présents tant jouent les susceptibilités et les rivalités. On considère cependant comme certaines la participation de M. Houphouët-Boigny et celle du président congolais, M. Sassou N'Guesso, que M. Chirac devait tenter d'amadouer une ultime fois lors de son escale de ce jeudi à Brazzaville. M. Sassou N'Guesso, qui est aussi président de l'OUA, a deux bonnes raisons de se faire prier : la France n'a pas voulu fermer ses frontières à M. Botha à l'occasion du 11 novembre et avait accueilli quelques jours plus tôt sur son sol M. Jonas Savimbi, le chef honni des maquisards angolais de l'UNITA.

L'Afrique du Sud, l'Angola, les deux sujets qui s'interpénètrent, seront sans aucun doute au menu du sommet de Lomé. Sur l'un au moins, M. Mitterrand a voulu, à la veille des travaux, prendre ses distances à l'égard de M. Chirac. C'est ainsi que, dans une interview diffusée mercredi par Radio France Internationale (RFI), le chef de l'Etat déclare : *« Que M. Savimbi soit passé par Paris, qu'il ait eu des contacts politiques, notamment avec un membre du gouvernement, c'est regrettable. Je veux dire que la responsabilité des affaires extérieures de la France appartient au ministre compétent, en particulier au ministre des affaires étrangères, à la limite au ministre de la coopération. Où bien alors au premier ministre. Si l'on veut éviter le désordre dans la façon de conduire les affaires de la France, c'est à ne pas recommencer. Mais en tout cas, cela a pris une valeur de symbole qui n'est pas souhaitable, cela ne correspond pas à une définition politique nouvelle. »*.

Le membre du gouvernement visé par M. Mitterrand n'est autre que M. Léotard, qui avait accordé un entretien au chef de l'UNITA en tant que dirigeant du Parti républicain. Autre sujet moins rhétorique qui va dominer les entretiens de Lomé : le Tchad. Là encore, M. Mitterrand a voulu prendre l'initiative, à la veille de Lomé, quitte à se démarquer sensiblement de M. Chirac. Mais dans ce cas il s'agissait pour le président de la République de tenir compte à l'avance de certaines revendications que M. Hissène Habré ne manquera pas de présenter à Lomé. Faisant allusion à la volonté proclamée du chef de l'État tchadien de reconquérir le nord de son territoire, M. Mitterrand a déclaré également à RFI : *« S'il doit y avoir reconquête* [du nord du Tchad] *sous l'autorité du président Hissène Habré, c'est une affaire africaine, c'est une affaire tchadienne. La France peut y contribuer par sa logistique ; elle ne lésine pas sur l'aide technique, sur l'aide pratique, parfois sur l'aide militaire, mais elle n'entend pas procéder elle-même à une campagne du style de celle qui a vu en 1968-1969 le général de Gaulle et M. Pompidou lancés dans une opération qui a avorté par la suite, ou M. Giscard d'Estaing en 1978 agir de même. Il faut que l'expérience serve à quelque chose. »*

La réunification tchadienne

Se départant de la position officielle de la France, qui consistait à dissuader M. Hissène Habré de passer aux actes, le président de la République a ajouté : *« M. Hissène Habré se sent naturellement en mesure d'atteindre enfin ses objectifs tout à fait légitimes, c'est-à-dire la réunification et l'intégrité tchadiennes. En quoi est-ce que la France peut y contribuer ? Elle continue d'apporter son aide. Est-ce que c'est l'armée française qui va remplir cette tâche ? Non. Tout est clair, je crois ; M. Hissène Habré le sait. »* En réponse à une question, le président de la République a paru écarter l'octroi par la France d'une couverture aérienne aux troupes de M. Hissène Habré : *« Il n'y aura pas d'intervention militaire française,* a-t-il dit, *mais il y aura indiscutablement un soutien de la France pour permettre au Tchad de disposer des moyens de reconquérir son intégrité. »*

Les propos du président de la République, tout en restant prudents, marquent un infléchissement de la position française. Cette inflexion est due bien sûr aux événements intervenus aussi bien en Libye, avec la rupture Goukouni Oueddeï-Kadhafi, que sur le terrain où les bombardements menés par l'aviation libyenne seraient, affirme-t-on de source française, particulièrement meurtriers pour les populations civiles.

Soucieux de ne pas heurter le président de la République sur un sujet qui lui tient à cœur, M. Chirac avait réaffirmé la semaine dernière l'hostilité de la France à toute offensive de M. Hissène Habré contre les troupes libyennes qui occupent le nord du Tchad. Il ne reste plus au premier ministre qu'à modifier son attitude en fonction des derniers propos de M. Mitterrand, ce qui devrait intervenir à Lomé.

On exclut, en effet, que MM. Mitterrand et Chirac donnent le spectacle de leurs divergences durant le sommet. Il n'empêche qu'il sera très difficile à la délégation française d'éviter quelques « couacs », tant elle est nombreuse et diverse. Outre MM. Mitterrand et Chirac, il faut compter MM. Raimond, ministre des affaires étrangères, Aurillac, ministre de la coopération, Jean-Christophe Mitterrand, conseiller du président pour les affaires africaines, Audibert, conseiller de l'Elysée pour les mêmes questions, Guy Penne, ancien conseiller de l'Elysée pour les affaires africaines, récent sénateur des Français à l'étranger, invité personnel du président, Foccart, conseiller du premier ministre pour les affaires africaines, et, enfin, M. Bujon de l'Estang, conseiller diplomatique du premier ministre.

JACQUES AMALRIC.

L'expulsion des cent un Maliens

Le président de la République : *« Je serai l'interprète de leur droit »*

Dans un entretien accordé, le mercredi 12 novembre, à la télévision malienne, M. Mitterrand commente l'expulsion des cent un ressortissants maliens décidée il y a quelques semaines par le gouvernement français. Le chef de l'État note à ce propos : *« Ceci relève de l'autorité et de la compétence du gouvernement et non pas directement de la mienne (...). Il ne serait pas sain, que, même pour des raisons de sécurité, des mesures collectives contraires au droit puissent être répétées. Quant aux personnes visées qui se trouvent aujourd'hui au Mali, pour celles d'entre elles qui se trouvaient parfaitement à l'abri de toute suspicion, de toute recherche de police, j'espère que leur situation pourra trouver une compensation, qu'elles pourront de nouveau définir leur avenir dans le cadre des relations entre la France et le Mali. J'espère qu'elles savent que si elles veulent me saisir de tel ou tel cas, je serai l'interprète de ce qui me paraît être leur droit. »* M. Mitterrand est attendu, samedi 15 novembre, à Bamako, en visite officielle, à l'issue du sommet franco-africain de Lomé.

Dans une conférence de presse à Paris

Pretoria est capable de produire l'arme nucléaire

affirme le président Botha

Sûr de lui et dominateur, ainsi est apparu M. Pieter Botha, président de la République sud-africaine, le mercredi 12 novembre, lors de la conférence de presse qu'il a tenue à l'hôtel de Crillon à Paris. Après une longue promenade, lundi, dans le bois de Boulogne, après une cérémonie, mardi, dans le bois de Delville (*le Monde* du 13 novembre), M. Botha a fait un tour d'horizon avec la presse française et étrangère, avant de s'envoler pour l'archipel portugais de Madère, où il effectue un séjour privé de quarante-huit heures. Le président sud-africain n'aura bien sûr *« aucun contact avec des représentants du gouvernement portugais »*, a-t-on indiqué à Lisbonne, mais il a été accueilli à son arrivée par le chef du gouvernement de l'archipel, qui l'a retenu à dîner. Une différence de traitement que ne manquera pas d'apprécier l'intéressé, qui, en France, a été reçu comme un pestiféré. M. Botha en a paru un peu ulcéré : *« Je n'ai pas demandé à rencontrer quelque représentant que ce soit du gouvernement français, je n'ai pas demandé à rencontrer votre président. Mais si un visiteur étranger de marque vient dans mon pays, la décence la plus élémentaire nous force à le rececoir convenablement. »*

La présence, à Longueval, la veille, de *« plusieurs milliers de Français »* a toutefois persuadé M. Botha qu'il était le *« bienvenu »*. L'Afrique du Sud est forte, plus forte encore peut-être après les sanctions économiques prises par l'Occident à son encontre. La preuve, a dit M. Botha, elle est moins dépendante pour son approvisionnement en pétrole, et elle exporte maintenant ses armements. Les sanctions — cette *« sottise »* — *« arment »*, d'une certaine manière, le pays de M. Botha, dont l'avenir sera décidé par les seuls Sud-Africains et non par des *« éléments ou des forces étrangères »*. Pretoria ne se laissera pas faire, a souligné, en substance, M. Botha, qui a confirmé que l'Afrique du Sud, qui possède au moins une centrale nucléaire, entend utiliser l'énergie produite à un *« usage pacifique »*. Mais, a-t-il ajouté, *« en théorie, incontestablement, oui »*, elle peut aussi fabriquer l'arme nucléaire.

Si l'Afrique du Sud était si *« mauvaise »*, a expliqué le chef de l'Etat, il n'y aurait pas *« plus de deux millions de travailleurs étrangers »* des pays voisins à avoir traversé la frontière, *« la plupart illégalement »*, parce qu'ils n'ont rien à manger chez eux. L'apartheid ? M. Botha est presque angélique : *« Cela n'a jamais été une philosophie, c'est un système de gouvernement, qui a ses aspects positifs et négatifs »*, voire *« un concept dépassé »* pour l'avenir. En outre, s'il signifie *« le refus de droits d'un homme par un autre ou par le gouvernement, alors je le rejette »*. Les Sud-Africains, qu'on le sache, sont *« contre la dictature »*, alors que, apparemment, *« l'Ouest est très amoureux des dictatures en Afrique »*, puisqu'il n'applique pas de sanctions contre elles.

De même, si l'état d'urgence a été instauré en Afrique du Sud, c'est pour *« protéger les Noirs, qui sont en train d'être tués et mutilés par le terrorisme »*. Or c'est le *« devoir »* de M. Botha de *« protéger les masses »*. Dès que M. Botha *« aura le sentiment d'avoir restauré l'ordre »*, l'état d'urgence sera levé. De tout cela, M. Botha est prêt à discuter, mais, bien sûr, seulement avec les gens qui, en Afrique du Sud, *« sont disposés à abandonner la violence »*. En attendant, le régime de Pretoria est bien obligé de *« lutter contre la présentation erronée des faits et la création de concepts qui ne sont pas vrais »*. D'où une politique de l'information prévoyant un *« black-out sur la création d'incidents dans les zones urbaines »* et qui, c'est sûr, parviendra à convaincre le monde extérieur *« que nous ne sommes pas des barbares mais des gens civilisés »*.

Outre ce plaidoyer *pro domo*, M. Botha s'est déclaré affligé de la *« tragédie »* qu'a constituée la mort de l'ancien président du Mozambique Samora Machel, confiant dans les résultats de l'enquête en cours, et plutôt menaçant pour le reste : *« A moins qu'il ne coopère avec l'Afrique du Sud, le Mozambique n'a pas d'avenir, il sombrera. Mais s'il coopère avec nous et suit la voie de la sagesse et du bon sens, alors il a un avenir. »*

LAURENT ZECCHINI.

● **Les pourparlers de Genève suspendus.** — Les négociateurs américains et soviétiques aux discussions bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales se sont séperés, le mercredi 12 novembre. Ils se retrouveront le 15 janvier à Genève. Commentant ce sixième round, commencé le 18 septembre, le président Reagan a déclaré qu'il avait été le plus productif à ce jour, mais il a accusé l'Union soviétique d'avoir *« fait un grand pas en arrière en soutenant que les progrès réalisés sur tous les aspects du contrôle des armements nucléaires doivent être regroupés dans un programme unique ». « On ne saurait évidemment admettre cette tentative destinée à subordonner les progrès dans d'autres secteurs du contrôle des armements à l'acceptation des efforts soviétiques pour anéantir notre programme IDS »*, a conclu M. Reagan. — *(AFP, Reuter.)*

Amériques

CHILI

Contacts discrets entre des membres de la junte et des représentants de l'opposition modérée

Le gouvernement chilien a décidé de lever l'état de siège dans les provinces de Palena-Arauco et Caro (centre et sud du pays). Imposé à la suite de l'attentat manqué contre le général Pinochet, le 7 septembre, l'état de siège avait déjà été levé dans treize des cinquante et une provinces du pays. L'Association des professionnels de la presse a, par ailleurs, annoncé mercredi que douze journalistes chiliens avaient reçu des menaces de mort émanant d'un mystérieux « commando du 7 septembre ». Dans la capitale chilienne, certains partis politiques prennent de discrets contacts avec des membres de la junte.

SANTIAGO-DU-CHILI
correspondance

Selon une rumeur circulant dans les milieux politiques, des contacts discrets auraient eu lieu récemment entre deux des quatre membres de la junte des commandants en chef qui exerce le pouvoir législatif et des représentants des treize partis signataires, en septembre, du document confirmant l'accord national de 1985. Interrogé sur la véracité de cette rumeur, M. Tomas Puig, l'un des principaux dirigeants du Parti national, nous a répondu qu'il ne pouvait *« ni démentir, ni confirmer »*.

Ce « dialogue » est évidemment très différent, dans la forme et dans l'esprit, de celui qui a été instauré entre le ministre de l'intérieur M. Ricardo Garcia, et quelques formations politiques mineures de droite. Ces rencontres se sont déroulées selon les instructions du général Pinochet, avec seulement deux points à l'ordre du jour : la nouvelle loi électorale, et celle, encore en discussion, réglementant l'existence des partis politiques.

Echaudés par l'échec du dialogue avec le premier ministre, M. Sergio Onofre Jarpa en 1984, les partis de l'Alliance démocratique se sont refusés à renouveler l'expérience avec son successeur. Une attitude critiquée par le gouvernement, qui a dénoncé *« l'incohérence et la duplicité de l'opposition. »*

Mais les représentants à la junte de la marine, de l'aviation et des carabiniers ont déclaré plusieurs fois cette année qu'ils étaient favorables à une réforme constitutionnelle. Toutefois, tant que le général Pinochet aura le contrôle de l'armée de terre, les militaires « réformistes » auront du mal à imposer leurs vues, et l'impasse politique demeurera totale.

C'est incontestablement le Parti national qui joue un rôle-clef dans l'établissement du dialogue entre militaires et partis politiques. Se définissant lui-même comme *« le représentant traditionnel de la droite démocratique »*, le PN occuperait le deuxième rang dans les préférences des Chiliens, selon divers sondages, loin cependant derrière la Démocratie chrétienne.

M. Tomas Puig a précisé que des rencontres discrètes avaient déjà eu lieu ces derniers mois entre des représentants de sa formation et certains membres de la junte. Lors de ces entretiens, ces derniers auraient manifesté leur bienveillance à la demarche du PN visant à créer les conditions d'un consensus civico-militaire. Ils auraient d'ailleurs confié leur scepticisme quant aux chances de la droite de constituer seule une majorité parlementaire, au cas où auraient lieu des élections directes.

Or, les « nationaux » n'envisagent nullement de gouverner seuls. Ils estiment au contraire que l'avenir démocratique du pays requiert une large unité nationale, sur laquelle pourrait s'appuyer un gouvernement de coalition. Seuls seraient exclus le PC et l'extrême gauche, ainsi que l'extrême droite, *« en raison de leur nature antidémocratique »*.

Une question délicate

« Tout le monde a eu des torts dans le passé, déclare M. Puig, *et la consolidation d'une gauche et d'une droite démocratiques est fondamentale pour garantir un avenir institutionnel stable. »* Soulignant que *« la Démocratie chrétienne et les socialistes ont fait les plus grandes concessions dans l'élaboration des textes du groupe des 13, ce qui est tout à leur honneur »*, il ajoute que le dialogue entre civils et militaires est devenu en quelque sorte inévitable, en raison de l'échéance de 1989, et la fin de la période dite de « transition ».

L'avènement d'un régime démocratique, selon M. Puig, passe par un pacte entre les partis politiques représentatifs et les forces armées, celles-ci reconnaissant la légitimité d'un candidat civil à l'élection présidentielle. L'opposition accepterait cependant un militaire pour une période courte. Un référendum sur un certain nombre de réformes constitutionnelles, permettant en particulier des élections présidentielles et parlementaires directes en 1989, devrait être organisé.

Reste une question délicate : comment modifier le processus prévu par la Constitution de 1980 ? Pour le dirigeant du Parti national, la solution est entre les mains de la junte, puisque l'article 18 attribue à celle-ci des facultés constituantes exclusives, à condition cependant que des décisions soient adoptées à l'unanimité puis ratifiées par référendum.

GILLES BAUDIN.

MEXIQUE : l'assassinat d'Ivan Menendez

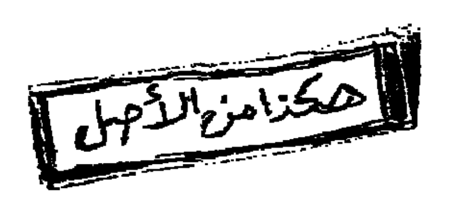
Un ingénieur avoue avoir tué le directeur du « Monde diplomatique » en espagnol pour le voler

Mexico *(AFP)*. — Le journaliste mexicain Ivan Menendez, directeur du *Monde diplomatique* en espagnol, a été assassiné — selon la police — par un ingénieur mexicain qui lui avait acheté une maison, a annoncé, le mercredi 12 novembre, le ministère public. Ivan Menendez, âgé de quarante-deux ans, a été tué de sept balles dans la nuit du mardi 4 au mercredi 5 novembre et dépouillé de l'argent qu'il avait sur lui, 22 millions de pesos (environ 160 000 F), produit de la vente d'une maison à l'ingénieur Rodolfo Andy Limon Boyseth, qui venait de lui remettre la somme.

Ivan Menendez avait été un proche collaborateur de l'ancien président mexicain Luis Echeverria et dirigé les publications politiques du Parti révolutionnaire institutionnel (au pouvoir). Selon la police, le vol était le mobile le plus probable de l'assassinat. Quelques organes de presse mexicains avaient cependant reçu, à la fin de la semaine dernière, un communiqué d'une organisation supposée de droite et inconnue au Mexique, qui revendiquait le crime. Mais cette hypothèse avait été rapidement écartée par la police.

M. Limon Boyseth a, pour sa part, affirmé qu'il avait tué accidentellement Menendez chez lui. Il a expliqué que Menendez avait voulu voir son arme et que, en la lui montrant, un coup de feu était parti, atteignant mortellement le journaliste à la mâchoire. Boyseth a déclaré qu'il avait ensuite voulu dissimuler son geste et faire croire que Menendez avait été la victime de malfaiteurs armés. Ainsi, il a indiqué avoir tiré six autres balles sur le corps de la victime, s'être emparé de la somme d'argent qu'il venait de lui verser, de sa montre et de son alliance. Il a ensuite mis le corps dans le coffre de la voiture du journaliste, qu'il est allé garer devant les bureaux du *Monde diplomatique* en espagnol dans le sud de la capitale.

● **ÉTATS-UNIS : M. Haig souhaite obtenir l'investiture présidentielle du Parti républicain pour 1988.** — L'ancien secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig, a déclaré, le mercredi 12 novembre, qu'il souhaite obtenir l'investiture du Parti républicain pour la prochaine élection présidentielle américaine en 1988. Devant des hommes d'affaires à Denver (Colorado), l'ancien commandant en chef des forces de l'OTAN, âgé de soixante et un ans, a précisé qu'il n'a *« plus de doute »* sur ses intentions et qu'il prévoit d'*« annoncer sa candidature au début de l'an prochain »*. M. Haig a ajouté que, s'il se présente, ce sera pour *« maintenir la révolution Reagan vivante »*, mais il s'est démarqué de la politique économique, se déclarant « embarrassé » par le déficit budgétaire. — *(AFP.)*



Afrique

Le conflit du Sahara

Avec le Polisario, sur le «mur» marocain

HAFED-BOUDJEMA
de notre envoyé spécial

Yakhoub s'agenouille, plonge ses mains dans le sable, s'en frotte le visage et les bras, ablutions sans eau des musulmans du désert, tourne le dos au ciel qui rougeoie à l'Ouest et se prosterne, pour sa prière du soir. Sghair tire quelques braises du feu de bois d'acacia allumé quelques instants plus tôt et prépare le thé. Le rituel est respecté. Nous en boirons trois verres, comme le veut la coutume : le premier très fort et un peu amer, le deuxième plus doux, et le dernier sirupeux d'être trop sucré.

Coincés entre un massif d'acacias et une dune, nous avons planté notre bivouac sur la rive ouest de l'oued Khachebi. La vingtaine de combattants sahraouis qui sont avec nous s'affairent à une dizaine de mètres. Ils boivent leur thé, bien sûr, et complètent les chargeurs de leur kalachnikov. Ils ont pour mission ce soir de nous faire franchir le mur de défense marocain.

Le repos est de courte durée. Le ciel est encore indigo et les premières étoiles installées bien haut quand le signal du départ est donné. Les deux Land Rover sont prêtes. Châssis longs, sans cabines ni pare-brise, le plateau arrière recouvert d'un filet de camouflage, elles sont l'arme de base de l'Armée de libération populaire sahraouie (ALPS). Les voitures roulent tous feux éteints, régime moteur au plus bas. Elles cahotent au gré du relief raviné de l'oued qui nous abrite des regards indiscrets des radars marocains. Le terrain s'aplanit et devient plus ferme. Obéissant à la moindre sollicitation, les deux « caravelles du désert » filent bon train.

Nous approchons, l'oued est redevenu sablonneux et accidenté, et se resserre en un boyau étroit. Les chauffeurs, très adroits, ne sont pas sortis une seule fois de l'abri protecteur du relief. Ils immobilisent les voitures derrière un remblai de sable et de pierres providentiel. Nous descendons en silence. Le chef de la petite unité donne ses dernières consignes à voix basse.

Le mur est là. Il suit la ligne de crête d'une longue colline, à moins de 1 500 mètres. Une lente et prudente ascension commence. A mi-pente, dans la nuit noire, le groupe se scinde en deux. Le premier part en avant s'assurer du terrain. Comme prévu, nous partons sur ses traces six minutes plus tard. Mais nous les rejoignons trop tôt. Il nous faut, à nouveau, attendre, couchés à plat ventre dans le sable et la caillasse, le signal de ceux qui déjà sont à pied d'œuvre. Ça y est. Nous y allons avec mille précautions. Nous nous attendons à chaque instant à voir le ciel s'illuminer de fusées éclairantes et le silence se déchirer d'éclats d'armes automatiques. Rien ne se passe. Soudain, l'un des hommes en amont se précipite vers nous, plié en deux. Celui qui me précède vient de poser le pied à moins de 20 centimètres d'une mine pourtant partiellement mise à jour par le premier groupe. Nous ne l'avions pas vue.

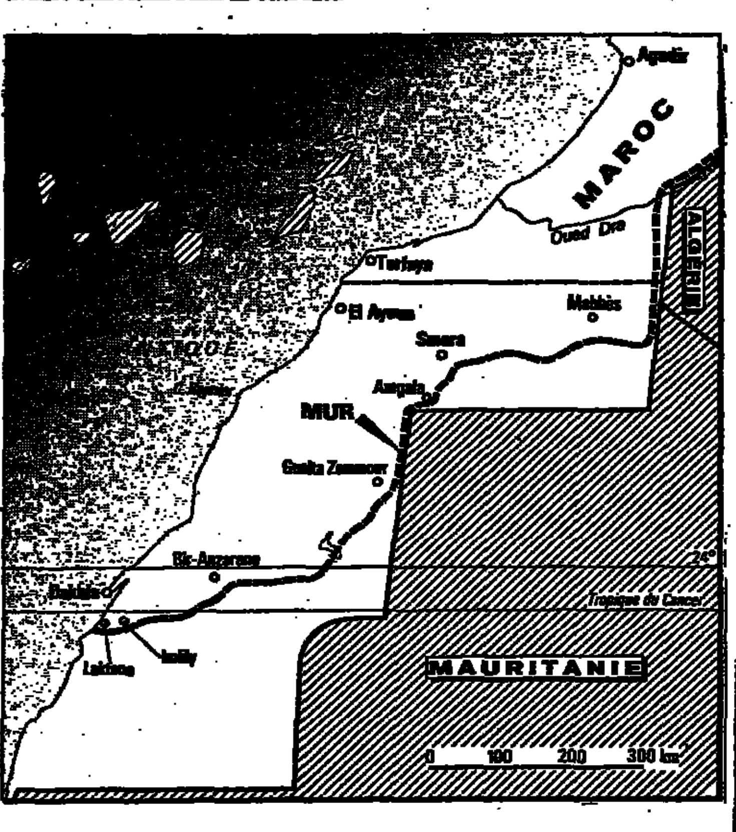
Une silencieuse progression

Nous reprenons notre lente et silencieuse progression. Le mur est devant nous. Un ultime coup d'œil circulaire et, hop ! nous franchissons la première enceinte, assez peu élevée. Nous sommes au fond d'une tranchée de 2 mètres de large. Devant nous, un remblai mitoyen, puis une autre tranchée et enfin l'ultime mur à franchir pour se trouver derrière les lignes marocaines. Les contours des postes marocains commencent à se dessiner. Nous rebroussons chemin.

Il y a maintenant trois jours que nous sillonnons les « territoires libérés », cette partie du Sahara occidental comprise entre le mur de défense marocain et les frontières algérienne et mauritanienne. Nous sommes descendus presque jusqu'à la Mauritanie, face à Amgala.

Les traces de Land Rover ou de camions que nous avons croisées ou emboîtées sont multiples, témoins de l'activité qui règne dans ces territoires. L'ALPS existe toujours, mais elle ne se livre plus aux mêmes assauts rapides et spectaculaires d'avant 1981. Le mur est là, et il a prouvé son efficacité.

Il cantonne les Sahraouis dans la moitié sud du territoire qu'ils revendiquent. Bien sûr, ils le percent, écrasant, à l'occasion, tel poste avancé marocain. Mais ils sont incapables, ne serait-ce qu'en raison de leur nombre, que Mohamed Abdelaziz « président de la République arabe sahraouie démocratique » a eu beau estimer supérieur à vingt mille combattants, de l'occuper et de le tenir.



Le but avoué de la guerre d'usure, qui a commencé en 1984, avec l'opération appelée « Grand Maghreb » est tout autre. Il s'agit, affirme le Polisario, par des pressions économiques et politiques de contraindre le Maroc à s'asseoir à la table des négociations. Il est vrai, comme le disent les dirigeants sahraouis, que cette guerre dure depuis longtemps, qu'elle est sérieuse, cruelle et qu'elle coûte très cher.

L'efficacité de l'ALPS n'est plus à démontrer. Elle l'a prouvé à maintes reprises, surtout avant 1981. Selon M. Abdelaziz, la guerre de harcèlement porte vraiment ses fruits depuis le mois de décembre 1985, et le sixième congrès du Front Polisario, au début novembre, où la décision de porter la guerre derrière les murs a été prise. Il affirme, à ce propos, que l'ALPS « mène en moyenne, chaque jour, trois opérations contre le mur ou au-delà ». Sans être optimiste, il note cependant que le temps joue en faveur des Sahraouis, soutenus par l'Algérie.

La rupture, le 29 août dernier, du traité arabo-africain, signé à Oujda le 13 août 1984 entre le Maroc et la Libye n'a pas eu de retombées sur le Polisario. Le colonel Kadhafi, qui a aidé matériellement et militairement les Sahraouis jusqu'en 1983, n'a pas recommencé à apporter son soutien.

M. Abdelaziz s'est rendu en Libye, le 1er septembre, pour la célébration du dix-septième anniversaire de la révolution. Il n'a pas rencontré le colonel Kadhafi mais a pu s'entretenir avec le commandant Jalloud, le numéro deux libyen qu'il a revu le 25 octobre dernier à Alger.

L'isolement des Sahraouis est relatif. Ils espèrent pouvoir convaincre les pays qui les soutiennent de se réunir en « conférence des gouvernements donateurs » et les amener à prendre des engagements sur trois ans.

Ils se disent en revanche assez satisfaits de leur situation politique. La RASD (République arabe sahraouie démocratique) est membre de l'OUA depuis 1982. Elle est reconnue par 65 pays et le Front Polisario par la plupart des Etats à travers le monde. M. Abdelaziz ne cache pas qu'il prépare l'adhésion de la RASD au Mouvement des non-alignés afin qu'elle puisse siéger en tant que membre dès le prochain sommet. Enfin, il existe un plan de paix international fondé sur les résolutions de l'OUA et de l'ONU, « que nous faisons nôtre », affirme-t-il.

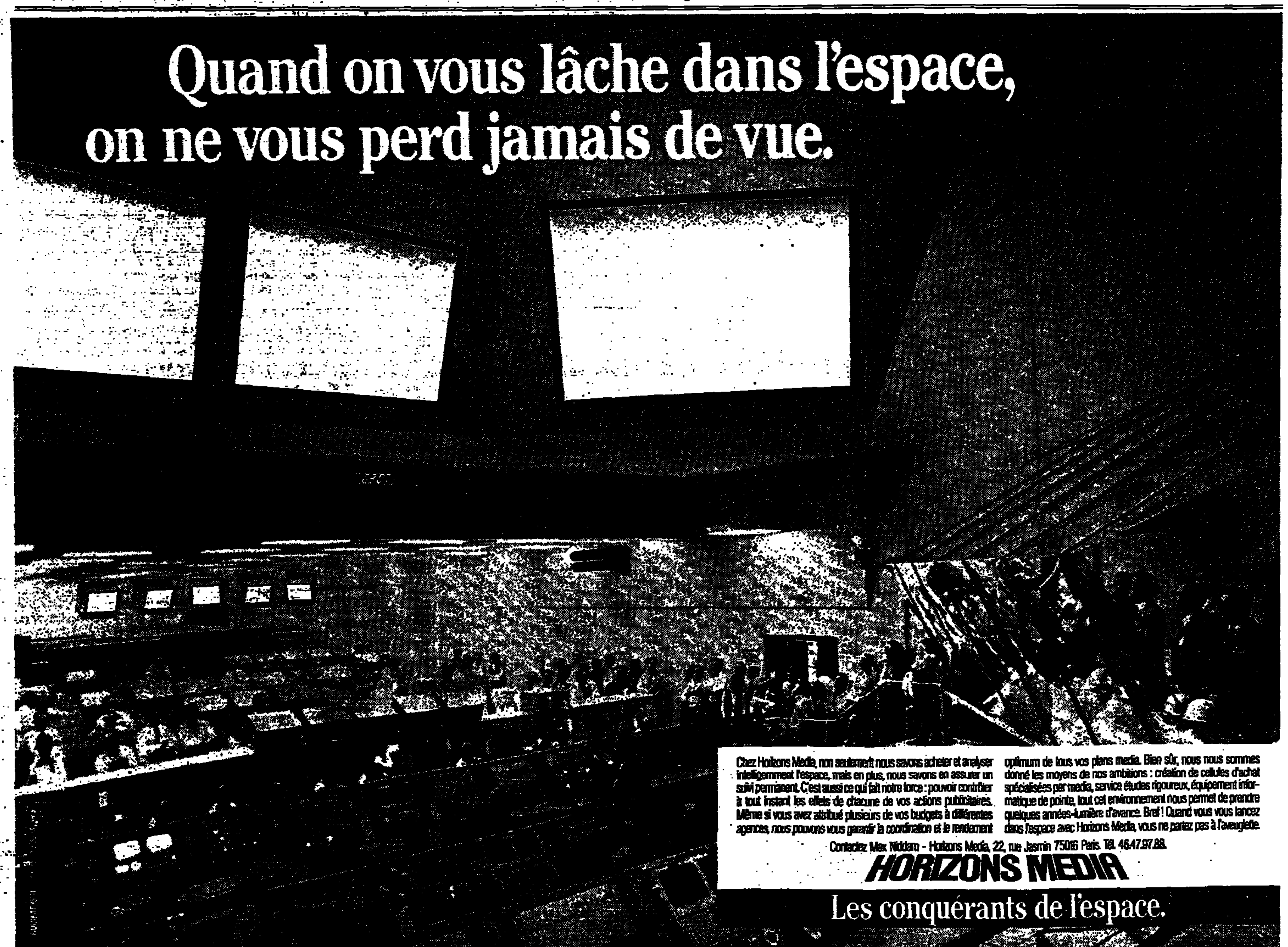
Il se montre beaucoup plus nuancé à propos des négociations indirectes de ce qu'il appelle « New-York 1 » et « New-York 2 » (*le Monde* des 9 et 10 avril) placées sous l'égide du secrétaire général de l'ONU et du président en exercice de l'OUA. Il est vrai qu'elles n'ont débouché sur rien de concret.

« *Il faut analyser ces deux séances de négociations indirectes*, souligne M. Abdelaziz, *à la lumière de ce qui s'est passé au niveau de la quatrième commission de décolonisation de l'Assemblée générale de l'ONU. Le Maroc a refusé de siéger, marquant catégoriquement*, ajoute-t-il, *son refus des décisions des Nations unies et de l'OUA, ainsi que de toute solution politique.* »

Le principal sujet d'inquiétude pour les dirigeants sahraouis reste le sommet d'Ifrane du 21 juillet dernier. La rencontre entre le roi Hassan II et M. Shimon Pérès, alors premier ministre israélien, risque à leur avis d'avoir « *des conséquences néfastes pour eux et la région tout entière* ».

« *Cette rencontre n'augure rien de bon* », considère M. Abdelaziz, qui affirme craindre qu'une coopération militaire suive les entretiens d'Ifrane.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.



La discussion budgétaire à l'Assemblée

Défense : les socialistes refusent d'accorder un « blanc-seing » au gouvernement

Le budget 1987 de la défense, premier budget de la loi de programmation militaire 1987-1991 qui doit venir prochainement devant le Parlement, a été adopté jeudi 13 novembre à l'Assemblée nationale. L'UDF, le RPR et le FN ont voté pour ces crédits militaires d'un montant de 169,2 milliards de francs (+ 6,9 % par rapport à 1986). Le PCF est le seul groupe a avoir voté contre, les socialistes ayant choisi l'abstention. L'effort de défense du pays atteint cette année 3,79 % du produit intérieur brut marchand (PIBM) contre 3,76 l'année dernière; la plate-forme UDF-RPR fixait à 4 % du PIBM l'objectif à atteindre « dès que possible ».

La décision du groupe socialiste d'opter pour l'abstention, alors que la tendance au vote favorable semblait prévaloir jusqu'à mercredi matin, a contraint certains de ses orateurs à la « désertion » ou à la contorsion. L'ancien ministre de la défense M. Charles Hernu (PS, Rhône), furieux d'avoir été mis en minorité, a préféré ne pas assister au débat laissant le PS *« à ses vieux démons »*, tandis que celui qui lui avait succédé rue Saint-Dominique, M. Paul-Quilès (PS, Paris), a tenté de justifier dans l'hémicycle une position qui n'avait pas ses faveurs le matin même en réunion de groupe.

Pour le reste, c'est sans surprise que majorité et opposition socialiste se sont rejointes pour sacrifier au rite du consensus national sur l'autel de la défense. Pour autant l'encens n'a pas voilé les critiques des uns et des autres.

Le ministre de la défense, M. André Giraud a défendu son budget de *« rupture »* tout en félicitant ses prédécesseurs d'avoir renforcé le consensus sur la défense. ; M. Quilès s'est étonné des *« imperfections »* de la copie du ministre tout en soulignant l'esprit de continuité qui l'inspirait grace à l'action du chef de l'Etat. Dans les couloirs, entre deux séances, M. François Fillon (RPR-Sarthe), président de la commission de la défense nationale se demandait s'il ne faudrait pas un jour soulever le voile du consensus pour voir ce qu'il recouvrait en réalité... La discussion de mercredi a montré par ailleurs que la majorité était divisée sur la question du service national. Le ministre a fait l'objet d'une offensive coordonnée et soutenue de plusieurs orateurs UDF et RPR pour qu'un véritable débat de fond soit instauré sur cette question. Enfin, il ne semble pas dans l'esprit du ministre que « la bataille d'Albion » (*le Monde* du 11 novembre) soit définitivement close : l'armistice a été signé avec M. François Mitterrand, mais pas la paix.

M. Giraud a de la suite dans les idées ! S'il a perdu la première manche de *« la bataille d'Albion »* qui l'opposait au président de la République sur le site de déploiement des missiles S4 de la future composante nucléaire terrestre, il entend bien gagner la prochaine. Le président de la République avait réaffirmé pour sa part dans *le Point* du 10 novembre que le nouveau missile balistique prévu pour 1996 serait déployé dans les silots du plateau d'Albion et *« pas ailleurs »*. Mercredi, à la tribune, le ministre a remis sur le métier son ouvrage : *« Pouvant être implanté d'abord sur le plateau d'Albion,* [le S4] *serait susceptible, en fonction de l'évolution de la situation, et si le chef de l'Etat en décide ainsi, de faire l'objet d'implantations aléatoires, par exemple sur les bases actuelles de Mirage, voire sur d'autres terrains militaires. »* Patient, le ministre attend des cieux politiques plus cléments, à l'horizon 1988, pour redonner du tonus à la version *« missile à roulette »* du S4. M. Giraud ne précisait-il pas, à l'issue du conseil des ministres du 5 novembre qui avait adopté la loi de programmation militaire 1987-1991, que *« le président de la République peut décider de ce qu'il veut lorsqu'il est président »*... Pour l'heure, le budget 1987 débloque des crédits pour le programme S4 : 58 millions de crédits de paiements et 637 millions d'autorisations de programme.

Présentant les lignes force de son budget dans lequel pour la première fois depuis presque vingt ans, les dépenses d'équipement devancent les crédits de fonctionnement, le ministre a estimé qu'un terme était mis *« à la stagnation des dernières années »*. Avec plus de 20 % en autorisations de programme et plus de 11 % pour les crédits de paiements, les crédits d'équipement effectuent, selon le ministre, un *« véritable bond »*. Cette forte augmentation, qui n'a pas été contestée dans sa globalité, permet notamment le financement de programmes majeurs, dont certains avaient été *« réservés »* par M. Giraud dans l'attente de l'arbitrage budgétaire de Matignon : modernisation des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), porte-avions nucléaire, avions de détection à basse altitude, satellite militaire d'observation Hélios, avion de combat futur. *« L'enveloppe que vous avez arrachée pour les cinq années de programmation n'est pas suffisante pour tout faire. Mais elle est de loin la meilleure que l'on pouvait espérer »*, s'est exclamé M. Arthur Paecht (UDF, Var), rapporteur spécial de la commission des finances qui s'est félicité que la politique de défense soit définie à Matignon et Rue Saint-Dominique (défense) et non ue de Rivoli (finances).

M. François Fillon (RPR, Sarthe) a reconnu, quant à lui, que l'on ne pouvait aborder l'examen des crédits de la défense sans un *« sentiment conjoint de vide et de trop-plein »*. Trop- plein, puisqu'il existe actuellement *« deux documents de référence » :* la loi de programmation militaire votée par la gauche en 1983 et toujours en vigueur, et celle couvrant les années 1987-1991 adoptée en conseil des ministres. Vide *« car*, a rappelé le député RPR, *ni l'un ni l'autre n'est aujourd'hui véritablement opérant »*. La première loi souffrait, selon le député RPR, d'un vice de forme d'origine. Quant à la seconde, le Parlement ne l'a pas encore discutée.

MM. Paul Quilès (PS, Paris) et Pierre Joxe (PS, Saône-et-Loire) se sont montrés tout aussi surpris que M. Fillon. *« Je voudrais souligner la procédure étonnante (...) qui consiste à faire adopter un budget censé représenter la première année d'exécution d'une loi de programme dont le Parlement n'a pas débattu »* a expliqué M. Quilès. *« Dans quel cadre votre budget s'inscrit-il ? »*, s'est interrogé le président du groupe socialiste, M. Joxe, qui a rappelé que la gauche arrivant au pouvoir en 1981 n'avait pas touché à la loi de programmation alors en cours. *« Le PS aurait pu voter ce budget*, a poursuivi M. Joxe dans une intervention très courte, *cela ne tenait qu'à vous. »* Mais, pour lui, les « dérives » enregistrées selon lui dans des propos récents du ministre excluait ce vote qui aurait représenté un *« blanc-seing »* délivré *« à l'aveuglette »*. M. Quilès a ajouté pour sa part que si le projet de loi de programmation militaire semblait avoir *« levé certaines inquiétudes »*, le budget 1987 malgré *« certains aspects positifs »* restait *« ambigü (...) et discutable »*. L'ancien ministre a toutefois voulu donner à l'abstention un contenu positif, ou en tout cas pas trop négatif aux vues de ses positions antérieures, en affirmant : *« contrairement à ce qui est l'attitude traditionnelle d'une opposition, nous ne voterons pas contre ce budget »*... Sous la précédente législature *« l'attitude traditionnelle de l'opposition »* n'avait connu qu'une seule exception : le vote par l'UDF en 1982 du premier budget-défense de la gauche.

Prenant la parole tard dans la nuit pour répondre aux orateurs, M. Giraud a regretté en termes vifs le comportement des élus socialistes : *« Nous avons manqué d'affirmer à la face du monde qu'une rencontre était possible, c'est dommage. J'espère que ce n'est que provisoire. »*

Force morale

S'agissant des menaces pesant sur l'Europe, le ministre a manifesté une inquiétude qui a rejoint celles exprimées dans la matinée par le rapporteur pour avis M. Jacques Baumel (RPR-Hauts-de-Seine) qui avait affirmé : *« A Reykjavik, l'Europe absente a failli servir de monnaie d'échange dans la partie de bras de fer entre l'URSS et les Etats-Unis. » « L'orientation prise par les conversations de Reykjavik fait planer les plus grandes inquiétudes*, a reconnu M. Giraud. *Peut-on imaginer que l'Europe puisse vivre sous la menace permanente d'une supériorité écrasante du pacte de Varsovie quant aux armements conventionnels, chimiques et nucléaires susceptibles de l'atteindre ? (...) Peut-on imaginer une situation où la seule protection serait le déclenchement de l'armement stratégique américain, décision si lourde et si dangereuse pour un pays éloigné de la menace qu'elle en deviendrait peu crédible, et donc peu dissuasive ? »*

Le ministre a tenu en réponse à plusieurs intervenants — notamment MM. Marcel Bigeard (app. UDF, Meurthe-et-Moselle) et Pierre Sergent (FN, Pyrénées-Orientales) — à évoquer la question des *« forces morales »* qui *« sous-tendent la défense »*. *« Je crois que c'est la question la plus importante »*, a-t-il dit, en soulignant le rôle joué par le service national dans ce domaine. Interrogé notamment par MM. Yves Guéna (RPR, Dordogne), rapporteur spécial, Guy-Michel Chauveau (PS, Sarthe), rapporteur pour avis et ArthurPaecht, sur *« l'inégalité »* du service national (22 % d'exemption en 1985), M. Giraud a estimé que c'était *« inadmissible »* mais qu'il fallait faire attention à ne rien *« dégrader »* en voulant *« faire mieux »*. Il semble que la proposition de réforme du service (*le Monde* du 3 novembre) avancée par M. Giraud ne recueille pas l'approbation de tous les élus de la majorité. Notamment, de M. Fillon qui maintient son idée d'un service à deux vitesses (dix-huit mois à deux ans pour les uns, *« le plus court possible pour les autres »*) qui irait de pair avec une très sérieuse déflation des effectifs. *« Il convient d'éviter des demi-mesures qui cumuleraient les inconvénients et retarderaient les évolutions pourtant inéluctables »*, a déclaré M. Fillon.

D'autre part, le rapporteur pour avis pour la section marine, M. Jean Brocard (UDF, Haute-Savoie), tout en notant la progression de 7,7 % des crédits, souligné la nécessité de *« reconstituer la flotte de surface (...) : nous avons aujourd'hui une flotte vieillie dont l'espérance de vie est inférieure à dix ans »*. Les crédits pour la flotte de surface *« sont dramatiquement insuffisants »* a également estimé M. Paecht qui a proposé à M. Giraud d'avoir recours au *« leasing »* pour compléter l'environnement des SNLE et du futur porte-avions nucléraire *Richelieu* (il faut vingt-cinq bâtiments de combat de classe frégate *« au minimum »* estime le député UDF). Le ministre de la défense n'a pas caché qu'il partageait certaines des inquiétudes des parlementaires, mais qu'il fallait assurer des priorités : la première avec la modernisation des SNLE, la seconde avec le porte-avions nucléaire et les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA). Le ministre a précisé que la mise à flot du *Richelieu* se ferait en 1991 et sa présentation aux essais officiels en 1995.

Enfin, répondant à M[me] Florence d'Harcourt (app. UDF Hauts-de-Seine), qui souhaite que la défense civile soit regroupée au sein d'un même département, le secrétaire d'Etat à la défense, M. Jacques Boyon, a rappelé que c'était le ministre de l'intérieur qui avait pour l'essentiel la maîtrise de cet espace de défense, et que le ministère de la défense ne pouvait qu'utiliser les crédits mis à sa disposition sans avoir une plus ample marge de manœuvre.

PIERRE SERVENT.

« Exporter toujours plus »

« Il faut exporter des armes, exporter toujours plus », conseille, dans un rapport parlementaire, le secrétaire de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Bechter, député RPR de la Corrèze. *« Dans ce domaine-là aussi*, ajoute-t-il, *le temps est venu de s'ouvrir au changement (...). Il faut que l'ère libérale fasse son entrée dans l'exportation d'armement. »*

« Nous devons être les meilleurs pour les conditions de vente, car l'exportation d'armes donne du travail à 100 000 personnes en France », estime M. Bechter, qui consacre une grande partie de son rapport à insister, auprès du gouvernement, sur la nécessité de lancer au plus vite le programme Rafale d'un nouvel avion de combat conçu par Dassault-Breguet. *« En matière d'industrie d'armement, un Français sur trois vit de l'exportation »*, affirme le député.

Considérant que deux contrats importants ont échappé aux industries françaises : la vente d'avions à l'Arabie saoudite (le Tornado européen a été préféré au Mirage-2000) et la vente de canons à l'Inde (le modèle suédois a été choisi contre le canon de 155 français), M. Bechter prévoit : *« Il n'y a pas actuellement de grands contrats en négociation, dont on espère la signature dans les prochains dix-huit mois qui viennent. »* C'est la raison pour laquelle il demande au gouvernement de donner plus de liberté de manœuvre aux industriels français face à la concurrence.

Le rapporteur s'en prend notamment à l'existence de *« structures administratives »* telles que les sociétés d'assistance à l'exportation chargées de commercialiser les matériels au nom du gouvernement et des industriels réunis, qui lui paraissent ne plus répondre aux besoins parce qu'elles sont *« de type étatique ou para-étatique »*. *« Il faut être rapide, souple et manœuvrier*, écrit M. Bechter. *Il faut que de nouvelles compétences, que des hommes au fait de nouveaux circuits de décision des pays importateurs d'armes puissent participer à cette mission que je n'hésite pas à qualifier de service public : l'exportation d'armes. »*

Après avoir souhaité *« la suppression de certaines limitations superflues qui laissent à nos concurrents une porte ouverte »*, le député de la Corrèze en appelle à la création de nouvelles sociétés, de droit privé, qui participeraient à la prospection et à la réalisation de marchés nouveaux d'armement, au besoin en utilisant mieux les attachés militaires et les attachés commerciaux.

En particulier, M. Bechter propose que soient définies des zones géographiques où les industriels, qui restent aujourd'hui soumis à certains contrôles, prospecteraient sans autorisation.

« La diffusion dans le monde de notre technologie, la présence de nos assistances militaires techniques contribuent au rayonnement de la France, conclut le rapporteur. *« Quand se crée un courant d'exportation, se créent des liens étroits avec les nations clientes. Nos utilisateurs apprennent notre langue, nos techniques. »*

En 1985, dernière statistique connue, la France a reçu pour 43 900 millions de francs de commandes étrangères d'armement (au lieu de 41 900 en 1984), et elle a livré à l'exportation pour 44 500 millions de francs (au lieu de 61 800 l'année précédente).

M. Giraud charge les services secrets de traquer la désinformation dans les médias

Les professionnels des services secrets sont désormais appelés à traquer la désinformation. Le ministre de la défense, M. André Giraud, vient en effet de demander à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), sur laquelle il a autorité au nom du gouvernement, de démonter — pour mieux les combattre ensuite — les mécanismes de la désinformation. Parce qu'elle s'attaque à l'opinion par médias interposés, la désinformation est, selon M. Giraud, une nouvelle menace insidieuse contre l'esprit de défense.

A trois reprises depuis moins d'un mois, le ministre de la défense a évoqué cette question de la désinformation, qui semble le préoccuper beaucoup. Par désinformation, il faut entendre, si l'on en croit un groupe de travail d'anciens auditeurs, civils et militaires, de l'Institut des hautes études de défense nationale sous la conduite de M. Henri-Pierre Cathala (1), une série de pratiques destinées intentionnellement à « manipuler » des personnes, des groupes, voire une société entière, dans le but d'infléchir leurs conduites, de maîtriser leurs pensées ou même de les asservir par la dissimulation de la réalité ou par la volonté de nuire.

Le 16 octobre dernier, déjà, lors du vingt-cinquième anniversaire de la création de la délégation générale pour l'armement, M. Giraud avait invité ses interlocuteurs, en la circonstance des ingénieurs, des chercheurs ou des industriels de l'armement, à réfléchir sur les moyens techniques et psychologiques d'endiguer les méfaits de la désinformation liée aux actions terroristes.

Plus récemment encore, le ministre de la défense a, devant des sénateurs membres de la commission des affaires étrangères et de la défense, révélé que les moyens informatiques de la DGSE seraient considérablement augmentés en 1987 (les crédits d'équipement sont accrus de 60 % en ce domaine) pour, précisément, pouvoir étudier les pratiques et les rouages de la désinformation dans l'espoir de leur opposer ce qu'il a appelé des *« verrouillages »*.

Le 12 novembre, enfin, M. Giraud a indiqué à l'Assemblée nationale que, face aux nouvelles menaces qui résultaient de *« la guerre des médias »* et pour *« prémunir »* la France *« contre les actions de désinformation qui s'appuient sur des lignes de force des déséquilibres internationaux »*, il convenait que *« nous en démontions les mécanismes avec l'aide des professionnels compétents »* et que *« nous mettions au point les armements et les logiciels de la guerre médiatique »*. Le ministre a ajouté, à propos du terrorisme qui engage des actions de désinformation, *« en utilisant toutes les ressources des canaux médiatiques »*, que l'on cherchait *« à décourager les opinions publiques et à inciter à des attitudes de renoncement plutôt que de résistance »*. Il a conclu : *« Nous devons considérer qu'il s'agit là d'un nouveau chapitre de la défense. »*

M. Giraud n'a pas précisé davantage quels moyens il comptait utiliser pour inventer ce qu'il a appelé, d'autre part, des *« contre-feux »* à opposer à la désinformation. On sait seulement, par les confidences aux sénateurs, que la DGSE est chargée du dossier.

Le ministre de la défense rejoint là les thèses de nombreux professionnels du renseignement en France, qui, lorsqu'ils ne pratiquent pas eux-mêmes la désinformation offensive et défensive à l'encontre de pays étrangers, considèrent les techniques de l'intoxication ou de la subversion psychologique — comme on le disait autrefois — comme une vraie *« machine de guerre »* dirigée contre les fondements de la défense et la cohésion nationale.

Cependant, M. Giraud va parfois bien au-delà de cette thèse, communément assenée, à propos de l'influence supposée des médias sur l'opinion et dans les relations internationales. Lors du colloque en l'honneur de la délégation générale pour l'armement, le ministre de la défense est allé jusqu'à citer l'exemple de la construction du porte-avions nucléaire à l'appui de son analyse des méfaits de la désinformation. Selon lui, c'est la presse qui aurait fait de ce programme naval *« le symbole »* de la volonté de la France d'être ou non présente sur la scène diplomatique grâce au *Richelieu*. Le gouvernement aurait été contraint de tenir compte d'une telle présentation des faits avant de donner son aval, *« après mûre réflexion »*, selon M. Giraud, à la poursuite du projet.

On prête l'intention au ministre de la défense de s'expliquer davantage, samedi 15 novembre, sur sa conception de la lutte contre la désinformation, devant les auditeurs de la nouvelle session de l'Institut des hautes études de défense nationale à Paris.

JACQUES ISNARD.

(1) Lire l'ouvrage *le Temps de la désinformation*, sous la signature de M. Henri-Pierre Cathala, Stock, 272 pages, 98 francs.

Le RPR relance l'idée d'une commission d'enquête sur l'Espagne et le Portugal dans le Marché commun

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a demandé et obtenu, le mercredi 12 novembre, que l'Assemblée nationale discute, le 26 novembre, de la création d'une commission d'enquête parlementaire qui dresserait un *« premier bilan des conséquences »* de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun, et qui présenterait *« éventuellement des propositions tendant à une révision de certaines modalités des conditions d'adhésion de ces deux pays ». Cette initiative a créé la surprise.*

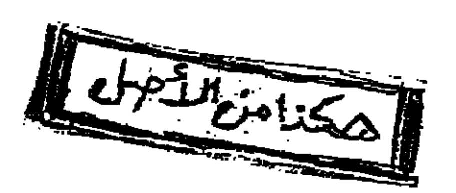
M. Jacques Godfrain, député de l'Aveyron, avait, au début de la législature, déposé une proposition allant dans le même sens. La commission des lois, sur le rapport de M. Henri Cucq (RPR, Ariège), et ancien chef de cabinet du maire de Paris, avait accepté cette demande. Mais, c'était le 17 juillet... Depuis, aucune nouvelle. Mercredi à la conférence des présidents de l'Assemblée, M. Toubon, en qualité de président de la commission des lois, a demandé l'inscription de cette demande à l'ordre du jour, prenant de court ses alliés de l'UDF, et quelques membres du gouvernement comme M. Bernard Bosson, ministre délégué aux affaires européennes, qui n'a appris la nouvelle que par une dépêche d'agence. L'affaire n'a même pas été abordée au cours du déjeuner, qui réunit chaque mercredi les responsables de la majorité. M. Pierre Méhaignerie, patron d'un parti (le CDS) qui se veut très européen, n'était pas encore au courant en fin d'après-midi.

L'inscription à l'ordre du jour du 26 novembre d'un débat suivi d'un vote décidant de créer ou de ne pas créer cette commission, a été approuvée en séance publique, à l'Assemblée nationale, par 305 voix (RPR, Front national et 111 députés UDF sur 128) contre 215 (PS), le PC ne prenant pas part au vote. Pour le PS, un débat était inutile. M. Roland Dumas, qui fut le signataire du traité d'adhésion estime que ce serait rouvrir une négociation difficile, qui a duré plus de sept ans, de 1977 à 1985. Ce serait, de plus, *« une mauvaise manière faite à nos partenaires européens et aux deux pays nouvellement admis »*. Pour le PC, cette commission d'enquête à laquelle il est favorable en principe, vient trop tard et ne sert donc qu'à *« dédouaner »* le gouvernement.

M. Godfrain a tenté de minimiser l'importance de cette commission : *« Il ne s'agit nullement de revenir sur l'adhésion de l'Espagne et du Portugal mais de répondre aux interrogations des agriculteurs et de l'ensemble des responsables des activités d'exportations et d'importations de notre pays. »* Le FN et l'UDF sont restés muets. M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, ne voulait pas d'un conflit avec ses alliés, d'autant que certains de ses députés du Midi partagent peu ou prou les analyses du RPR. Au moment du vote il s'est arrangé pour que les plus européennes de ses ouailles et ceux qui avaient toujours milité pour l'élargissement de l'Europe (comme M. Raymond Barre et ses proches M. Jacques Barrot, quelques élus du CDS et M. Giscard d'Estaing) s'abstiennent volontairement ou ne prennent pas part au vote.

Giscardiens et barristes ont toujours été favorables à l'élargissement du Marché commun. Sur ce dossier comme sur celui de l'« acte unique » ils sont plus proches des socialistes que des chiraquiens. Hasard du calandrier, M. Dumas a été reçu mercredi rue Bénouville par M. Valéry Giscard d'Estaing. Bien entendu ils ont parlé de l'Europe.

Th. B.



Politique

nationale

Le saute-mouton des socialistes

« Illustrez, dans la pratique, le problème théorique suivant : débat culture d'opposition-culture de gouvernement chez des socialistes en situation de cohabitation. » Ce canevas imaginaire va comme un gant au parcours sinueux que vient d'effectuer le PS, en une semaine, à propos de son vote sur le projet de budget militaire.

Mercredi 5 novembre : après la réunion du conseil de défense, le conseil des ministres adopte les orientations de la nouvelle loi de programmation militaire, dont le budget de la défense pour 1987 représentera la première étape. Ces orientations satisfont le président de la République et, donc, *le PS. Dans ces conditions,* pour une partie des dirigeants socialistes (M. Lionel Jospin, premier secrétaire, n'est pas là) réunis ce soir-là en bureau exécutif (*le Monde* du 7 novembre), le vote du projet de budget militaire, puis du projet de loi-programme, va de soi.

Pour d'autres dirigeants du PS, il importe, néanmoins, de vérifier soigneusement la conformité budget-loi-programme avant de voter les crédits de la défense. Après quelques réticences, M. Pierre Mauroy se *range à cet avis. Seul M. André* Laignel s'oppose farouchement à ce vote. Mais les députés de base renâclent et craignent que le « peuple de gauche » ne comprenne pas. Décision renvoyée à la semaine suivante.

Mercredi 12 novembre. Une réunion restreinte regroupe les principaux députés socialistes (qui font pratiquement tous partie du bureau exécutif) et prépare la réunion du groupe socialiste de l'Assemblée. Dès le lundi, sur *Europe 1*, M. Lionel Jospin, premier secrétaire, a fait savoir que le président *n'a* rien demandé aux socialistes à propos du vote des crédits militaires et indiqué qu'il y a des éléments poussant *« dans les deux sens »*.

Lorsque la *réunion* de groupe commence, les partisans d'un vote positif sont, selon l'aveu même d'un défenseur de la position inverse, majoritaires. Mais M. Jospin développe les arguments d'un vote négatif : la base a trouvé son « fédérateur ». En face, une brochette d'anciens ministres et de dirigeants favorables à un vote positif : MM. Charles *Hernu* et *Paul* Quilès, mais aussi MM. Jean-Pierre Chevènement et Louis Mermaz. Les rocardiens sont sur la même position. M. Fabius ne s'exprime pas, mais s'est déjà prononcé pour un vote positif si le budget est « conforme ». M. Pierre Joxe paraît, lui aussi, plutôt favorable à un vote positif, mais il est surtout soucieux de préserver la *cohésion de son* groupe.

C'est M. Joxe, d'ailleurs, qui présentera, lors d'une conférence de presse, l'argumentation officielle qui pousse le groupe socialiste à adopter une position médiane, votée à 80 % des présents, selon le président du groupe, l'abstention. Pour M. Joxe, diverses déclarations émanant des rangs de la majorité, et aussi une interview dans *le Matin de Paris*, de M. André *Giraud, ministre de la défense,* laissent planer des « incertitudes » sur l'utilisation des crédits militaires et sur le devenir même des orientations retenues pour le projet de loi programme.

A vrai dire, les partisans du vote contre disposaient d'une batterie d'arguments complémentaires : le refus d'un projet de budget de l'Etat où les dépenses de l'éducation passent au deuxième rang des priorités de l'Etat, après l'armée (1) ; le risque d'incompréhension de la base face à un vote positif et celui de sembler se compromettre avec le gouvernement ; et puis surtout, le fait que, lorsqu'on est dans l'opposition, eh bien ! on ne vote pas le budget.

C'est bien là le fond du problème. Après la décision du groupe, M. Charles Hernu, furieux, grommelait que les socialistes étaient repris par *« leurs vieux démons »*. Quant à l'entourage de M. Quilès, il faisait valoir que les socialistes auraient fait *« le même budget »* et que la proportion des dépenses militaires par rapport au PIB n'a pas varié cette année. Si le gouvernement, disait-on, ne consacre pas à l'éducation les sommes nécessaires, c'est une autre affaire. Bref, *« le vrai clivage, c'est entre les socialistes qui ont exercé les responsabilités du pouvoir et ceux qui ne les ont pas exercées. Or ce sont plutôt ces derniers qui tiennent les leviers de commande du parti aujourd'hui »*.

Il est vrai que les dirigeants socialistes se sont livrés dans cette affaire, à un singulier jeu de saute-mouton. M. Jospin, accusé, il y a peu encore, de tiédeur dans la lutte contre le gouvernement, passe dans le camp des opposants « purs et durs », ou « archaïques », selon la vision que l'on choisit. Il « pique » au passage le créneau que voulait occuper M. Mauroy, qui s'est malencontreusement laissé convaincre, la semaine dernière, d'adopter l'attitude modérée qui semblait devoir l'emporter. Quant à M. Fabius, qui était conscient des risques d'un vote positif, mais les acceptait, il est, lui aussi, doublé sur sa gauche.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(1) NDLR : En 1987, la défense recevra 169,2 milliards de francs. Le budget de l'éducation nationale sera de 168,2 milliards de francs, auxquels il faut ajouter le budget de l'enseignement supérieur qui sera de 21,7 milliards de francs.

Le gouvernement et les pieds-noirs

Un « miracle »... à débit différé !

Sapristi ! Il ne sera pas dit que Jacques Chirac ne tient pas ses promesses à l'égard des pieds-noirs ! Ni que M. André Santini se montre trop zélé quand il se réfère aux engagements personnels du *premier* ministre pour promettre à son tour la lune aux intéressés !

Conduit à arbitrer, en catastrophe, en pleine discussion budgétaire, entre son secrétaire d'Etat aux rapatriés – qui avait annoncé le dépôt prochain d'une nouvelle loi d'indemnisation pour en finir une fois pour toutes avec ce contentieux vieux d'un quart de siècle entre les pieds-noirs et l'Etat – et son grand argentier, M. Edouard Balladur, qui a refusé d'intégrer cette promesse dans son budget pour 1987, à la grande colère des associations de rapatriés d'Afrique du Nord. M. Chirac a retourné la situation à son avantage, mercredi après-midi 12 novembre, à l'Assemblée nationale.

L'opération a été menée de main de maître. C'est le président du groupe RPR, M. Pierre Messmer en personne, qui a « interpellé » le chef du gouvernement pour regretter que le projet de loi de finances ne comporte aucune *« traduction financière »* des engagements électoraux pris par la nouvelle majorité en ce qui concerne les des pieds-noirs. Et c'est le premier ministre lui-même qui a présenté le « paquet-cadeau » ficelé au terme du comité interministériel convoqué lundi à l'Hôtel Matignon : non seulement, *« dès 1987, une mesure générale d'effacement des dettes sera mise en œuvre » en faveur des rapatriés réinstallés* et, *« d'ici à 1988, le dossier relatif aux conséquences de la loi d'amnistie devra être définitivement réglé, de même que les problèmes touchant aux retraites complémentaires »*, non seulement *« un effort particulier »* sera fait *« pour nos compatriotes rapatriés musulmans qui ont souffert plus que d'autres »* tandis que l'érection d'un mémorial *« exaltera l'œuvre civilisatrice de la France d'outre-mer »*, mais encore, et surtout, la loi d'indemnisation promise viendra bien couronner le tout ! *« Elle se traduira par l'attribution de 2 milliards de francs par an pendant quinze ans à partir de 1989 »*, a déclaré M. Chirac. *« Il est temps que la nation apure ses dettes vis-à-vis des rapatriés. »*

M. Santini a aussitôt retrouvé le sourire après avoir souffert le martyre. Certes, les nouvelles mesures d'indemnisation ne connaîtront aucun commencement d'exécution *en 1987, comme il l'aurait souhaité,* mais il n'a pas été désavoué : il y aura bien – le premier ministre l'a solennellement confirmé – une ultime loi d'indemnisation, n'en déplaise au ministère des finances, et l'enveloppe de 30 milliards qu'il avait proposée a été retenue. Que pouvait-il espérer de plus ? Le secrétaire d'Etat pouvait revenir au Palais Bourbon la tête haute, ce jeudi matin, pour conclure la discussion budgétaire commencé vendredi dernier !

Les intéressés contents

M. Balladur n'est pas moins rassuré puisque la facture est... à débit différé. On en reparlera dans deux ans. D'ici là les orientations budgétaires ne seront pas contredites, et la charge de la dette publique ne sera pas alourdie par ce dossier. Lui non plus n'est pas désavoué.

Quant à M. Chirac, il fait un nouveau placement électoraliste. Il renvoie les pieds-noirs à l'horizon 1989, c'est-à-dire après la prochaine élection présidentielle. Pour être certaines que son nouvel engagement sera tenu jusqu'au bout, celles des associations de rapatriés qui menaçaient déjà – telle la confédération du RECOURS – de le sanctionner en cas de manquement à la parole donnée, sont invitées ainsi à faire le « bon choix » le moment venu. Pour le premier ministre et le RPR, c'est donc pour le moment tout bénéfice. Mercredi soir, en effet, ravis de pouvoir *encore croire* au *« miracle »* après avoir redouté le pire, les porte-parole des pieds-noirs étaient contents. Au nom du RECOURS, M. Jacques Roseau se prêtait volontiers au jeu en soulignant que l'effort du gouvernement apparaissait *« d'autant plus méritoire qu'il intervient dans une période d'économie difficile »* et en se déclarant *« sensible à l'hommage rendu par le premier ministre à l'œuvre accomplie par les rapatriés aussi bien outre-mer qu'en France métropolitaine depuis leur exode »*.

M. Chirac est ainsi admirablement parvenu à tenir cette gageure qui consistait à transformer une reculade en avancée.

ALAIN ROLLAT.

Le PR réunit son conseil national samedi 15 novembre

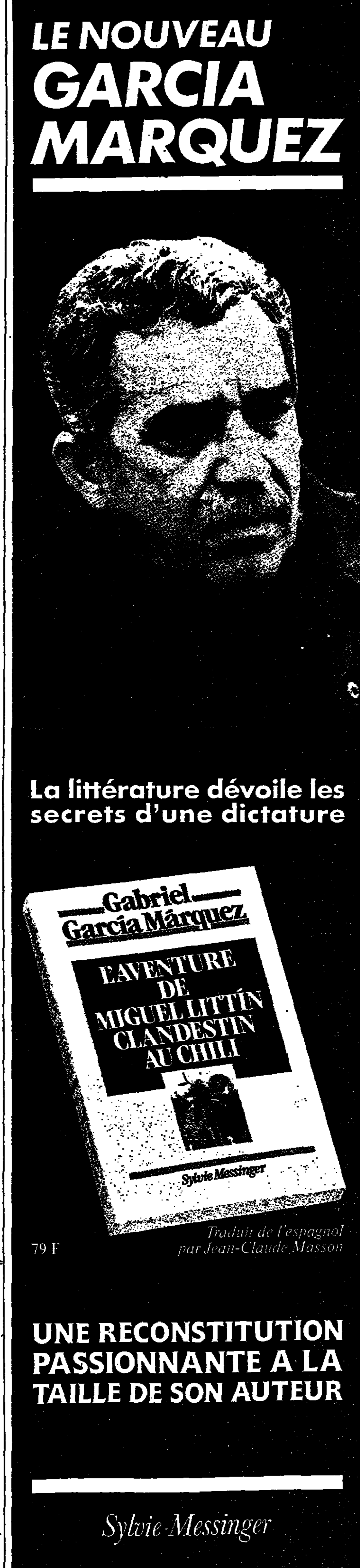
Le conseil national du Parti républicain se tiendra le samedi 15 novembre à Paris. Trois points à son ordre du jour : une réflexion bilan sur les problèmes économiques et sociaux, et sur le fonctionnement des institutions, et l'élection pour deux ans d'un nouveau comité directeur. Celui-ci sera composé du bureau politique, renouvelé en juin dernier, de de trente présidents de fédérations et trente conseillers nationaux choisis parmi les mille six cents conseillers nationaux, qui ont été également soumis à réélection en septembre et octobre. Au sein de ce conseil national, le Parlement est représenté par dix députés et dix sénateurs.

Au cours du bureau politique du mercredi 12 novembre, un vote est intervenu pour retenir dix députés sur les treize en lice. Un seul a accepté de se retirer : M. Georges Bollengier-Stragier. Deux autres ont été évincés : deux sortants, deux députés barristes de la région Rhône-Alpes, MM. Alain Mayoud et Henri Bayard. Cette procédure a été contestée par M. Pascal Clément, l'un des chefs de file des barristes du PR, qui l'a qualifiée *« d'inutile et de superfétatoire compte tenu que les léotardiens tiennent déjà tout dans ce parti »*.

Les dix députés retenus sont les suivants : MM. René Beaumont, Antoine Carré, Robert Cazalet, Daniel Colin, Francis Delattre, Jacques Farran, Alain Griotteray, Elie Marty, Michel Pelchat et Charles Fevre, unique sortant de cette instance.

Pour les sénateurs, il s'agit de MM. Bernard Barbier, Jean-François Pintat, Yves Goussebaire-Dupin, Hubert Martin, Jean-Paul *Bataille*, Serge *Mathieu*, *Michel* Miroudot, Pierre Croze, Albert Voilquin et Jean-Pierre Fourcade. Au cours de ce bureau politique, deux autres décisions ont été prises. M. Pierre-Christian Taittinger a été chargé de défendre l'« amendement Coluche », sur lequel le PR estime ne pas avoir obtenu complètement gain de cause au cours de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale ; en matière de politique étrangère, et particulièrement de droits de l'homme, les dirigeants du PR ont décidé de manifester leur soutien partout où cela leur semblera nécessaire. Une première mission devrait ainsi partir à la fin du mois de décembre pour l'Angola.





La loi de programme pour l'outre-mer examinée au Sénat

Michel-Ange et les iconoclastes...

A en croire M. Louis Virapoullé, sénateur centriste de la Réunion, il conviendrait d'ériger sans délai, dans les jardins du palais du Luxembourg, une statue magnifiant à jamais les mérites de M. Bernard Pons. Selon le rapporteur de la commission des lois du Sénat, en effet, le projet de loi de programme élaboré par le ministre des DOM-TOM *« pour le redressement économique et social »* des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, dont la Haute Assemblée a commencé l'examen en première lecture, le mercredi 12 novembre, constitue une monumentale œuvre historique. Non seulement ce texte *« audacieux et courageux »* a la vertu de *« tout mettre en œuvre pour concrétiser le rattrapage social et le développement de ces terres si fidèlement attachées à la République »*, mais, en entreprenant *« une véritable croisade contre le chômage »*, il *« désamorce la bombe de l'explosion sociale »* recherchée – affirme M. Virapoullé – par *« tous ceux qui voulaient se servir de la jeunesse pour déstabiliser ces terres »*.

« Parité » ou « égalité » ?

Le sénateur de la Réunion est donc formel : *« Jamais un homme de l'art, quel qu'il soit, a pu voir l'une de ses œuvres atteindre le coût de 3 milliards 616 millions de francs. »* *« On peut sans exagérer dire,* a-t-il lancé au ministre, *que vous faites pour l'outre-mer ce que Michel-Ange a fait pour Rome ! »*

Le récipiendaire de ces lauriers s'est montré beaucoup plus sobre. Jouant sur du velours, puisque la gauche, trop obnubilée par les réformes institutionnelles de 1981 à 1986, ne peut lui opposer, outre-mer, qu'un maigre bilan économique et social, M. Pons s'est borné à souligner l'ambition de ce programme gouvernemental, assorti d'un engagement financier substantiel étalé sur cinq ans (*le Monde* du 12 novembre). *« Alors que s'ouvre l'ère spatiale, il est essentiel que la France reste présente sur tous les continents, mais cela implique qu'elle réalise une véritable égalité des chances au profit des habitants de ces collectivités »*, a notamment déclaré le ministre.

Mais nul en politique – fût-il Michel-Ange – ne saurait être prophète en son pays. M. Virapoullé, en tout cas, n'a pas converti l'opposition à sa cause laudative. Une personnalité extérieure au Sénat est, en effet, venue ramener le projet de M. Pons à de plus justes proportions : rapporteur pour avis du Conseil économique et social, M. Guy Jarnac a répété ce qu'il avait déjà eu l'occasion de dire en présence du premier ministre, il y a quelques semaines, à savoir que malgré tout le bien qu'on peut en dire le projet du gouvernement souffre d'une carence rédhibitoire puisque son ambition n'ose pas aller jusqu'à assurer aux citoyens d'outre-mer une stricte égalité sociale par rapport à la métropole. D'où les *« fortes réserves »* exprimées par le Conseil économique et social.

Ce cheval de bataille a évidemment été enfourché par les sénateurs de l'opposition et ceux du Parti communiste ont fait preuve, dans cet exercice, de beaucoup d'ardeur. Ils ont opposé au texte de M. Pons l'exception d'irrecevabilité, par l'intermédiaire de Mme Marie-Claude Beaudeau (Val-d'Oise), en soutenant que celui-ci n'était pas conforme à la Constitution dans la mesure où *« il institutionnalise une inégalité de traitement social entre les familles de métropole et celles de l'outre-mer »*, en violation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ainsi que du préambule de la Constitution de 1946 repris dans la Constitution de 1958. Au nom de son groupe, Mme Beaudeau a ainsi dénoncé *« une nouvelle opération de mystification et de démagogie »*.

M. Pons, qui s'attendait à cette offensive, a paré le coup en renvoyant ses détracteurs à l'article 73 de la loi fondamentale de la Ve République, qui permet fort commodément au législateur, chaque fois qu'il s'agit des départements d'outre-mer, de prévoir des mesures d'*« adaptation »* pour tenir compte des fameuses *« spécificités »* locales. Si, outre-mer, le montant des prestations sociales n'est pas intégralement versé aux bénéficiaires mais partagé entre les familles et les collectivités locales, a-t-il répliqué, c'est tout simplement parce que la notion de *« parité sociale globale »* retenue par le gouvernement *« n'est que l'égalité sociale adaptée à la situation particulière des départements d'outre-mer »*. L'objection communiste a été repoussée par 239 voix contre 15. Les socialistes se sont abstenus, pour contre-attaquer sur d'autres terrains dans la discussion générale.

A. R.

M. René Dumont se retire du Conseil national de la gauche

La première réunion du Conseil national de la gauche, le mercredi 12 novembre (*le Monde* du 13 novembre), s'est achevée sur un mini-coup d'éclat : M. René Dumont, l'un des deux écologistes (avec M. Brice Lalonde) qui avait accepté de participer à cette réunion constitutive, a annoncé qu'il démissionnait de ce conseil. M. Dumont, compte tenu de la politique africaine de M. Mitterrand, refuse de figurer parmi les gens qui sont *« aux côtés du président de la République »*, comme le dit la résolution adoptée par le conseil. M. Dumont déplore que personne, en dehors de lui, n'ait parlé du tiers-monde dans ce conseil et, de toute façon, il *« dénie aux socialistes [le droit] d'avoir le monopole du socialisme tant qu'ils ne changent pas de politique »* sur le tiers-monde.

Vingt et un membres, et non plus vingt-deux. Les socialistes sont toujours onze. Ils deviennent donc majoritaires. Cela va-t-il renforcer les discrètes inquiétudes de leurs partenaires ? Il est apparu, à la fin de cette première réunion, que les non-socialistes membres du conseil présentaient le syndrome de l'alouettte, celle du pâté qui porte le même nom. Comme le PS, dans l'affaire, joue le rôle du cheval, les dirigeants socialistes se sont employés à convaincre leurs invités qu'ils n'ont aucune vocation *« hégémonique »*, même s'il faut prendre en compte les *« rapports de force »*.

Ainsi les membres du conseil auraient-ils préféré qu'un autre que M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, rendît compte de cette première réunion. Pour des raisons pratiques, cela ne fut pas possible, et M. Jospin affirma, au nom du conseil, qu' *« il ne s'agit pas d'un rassemblement autour du PS »* et qu'il ne s'agit pas non plus de préparer les élections. De la même façon, M. Jospin se refusa à évoquer, à propos de ce conseil, la préparation de l'élection présidentielle et à employer des termes, comme la *« reconquête »*, qui font trop partie du vocabulaire socialiste.

Ces précautions ne peuvent cacher le fait que les socialistes n'ont probablement pas tout à fait la même vision que leurs partenaires de ce conseil. Si celui-ci est aussi appelé à devenir une force *« morale »* et de réflexion, il s'agit bien, en définitive, d'édifier, autour du PS, un socle électoral solide. L'un des dirigeants socialistes membres de ce conseil faisait d'ailleurs remarquer que, si le PS n'a pas à se montrer hégémonique, il ne doit pas non plus autoriser, de la part de ses partenaires dans ce conseil, caprices et états d'âme.

Dans l'immédiat, il a été décidé que le conseil, rebaptisé Conseil national de la gauche et des forces de progrès, se réunira quatre à six fois par an, avec une présidence tournante.

J.-L. A.

● **Les Français ne voteraient pas la confiance.** – Selon un sondage réalisé par *BVA* et publié, le jeudi 13 novembre, dans *Paris-Match* (1), les cotes de popularité de M. Mitterrand et M. Chirac sont relativement stables. Le président de la République recueille 59 % d'avis positifs (au lieu de 58 % en octobre), tandis que le premier ministre, avec 48 % de bonnes opinions, perd deux points. S'ils étaient tous députés, les Français voteraient-ils ou non la confiance au gouvernement de M. Chirac ? 43 % (au lieu de 36 % en avril dernier) la lui refuseraient, 38 % (au lieu de 53 %) la lui accorderaient. Enfin, l'expulsion des cent un Maliens en situation irrégulière est approuvée par 67 % des Français, 19 % émettant une opinion contraire : 54 % des électeurs de gauche et 84 % des sympathisants de droite soutiennent le gouvernement dans cette affaire.

(1) Sondage effectué du 30 octobre au 4 novembre, auprès d'un échantillon représentatif de 922 personnes.

L'affaire du Carrefour du développement

Yves Chalier et ses amis de l'intérieur

Le commissaire divisionnaire Jacques Delebois, chef du service de coopération technique internationale de police (SCTIP), mis en cause après les affirmations d'Yves Chalier sur les protections dont il aurait bénéficié au ministère de l'intérieur, notamment pour organiser sa fuite au début de l'affaire du Carrefour du développement, a été entendu mercredi 12 novembre par la police judiciaire sur commission rogatoire du juge d'instruction chargé du dossier, M. Jean-Pierre Michau.

Simultanément, on a appris que M. Delebois avait été promu – le 20 octobre – au rang de contrôleur général de la police par arrêté du ministre chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud.

M. Delebois nous a affirmé qu'il n'avait, à aucun moment, été en contact avec M. Chalier depuis la fuite de ce dernier vers le Brésil. M. Delebois, dont la déposition a été lue au juge d'instruction, a également démenti avoir reçu de l'argent pour assurer le défraiement des fonctionnaires du SCTIP envoyés en mission à Bujumbura.

En septembre dernier, Maggy Baquian quitte tranquillement la France pour le Brésil. Sans s'embarrasser de précautions excessives, elle rejoint, à Rio, son compagnon Yves Chalier. Installé dans un appartement de Copacabana, l'ancien trésorier de Carrefour du développement s'est pratiquement refait une vie : sorties, restaurants et projets dans l'import-export. Quel mandat d'arrêt international ? Yves Chalier se sent, se croit, « couvert ». Lorsque Maggy regagne Paris, c'est par le même chemin direct. Inutile de se cacher, lui a-t-on dit.

Les retombées de cette excursion sont moins romantiques. A la suite d'une perquisition, la jeune femme, employée au service social du ministère de l'intérieur, est inculpée, le 10 octobre, de complicité et de recel d'abus de confiance, puis écrouée. Yves Chalier se sent floué. Il décide de faire « exploser » l'affaire et accorde un entretien au *Point*. Un *« responsable de la police au ministère de l'intérieur »*, dit-il, l'aurait aidé à fuir. Plus, ce policier serait resté en contact régulier avec lui.

Le ou les protecteurs en question – de toute évidence des fonctionnaires du service de coopération internationale de la police (SCTIP) avec lesquels Yves Chalier entretenait des relations de travail pour ne pas dire d'affaires – ont-ils agi de manière isolée ? Leurs supérieurs au ministère n'auraient-ils pas été tentés d'exploiter la situation à des fins politiques, d'utiliser pour des « révélations » sur l'affaire un Chalier qui y était tout disposé pour peu qu'on lui garantisse, ainsi qu'à Maggy, une certaine tranquillité ? Difficile, par ces temps de cohabitation, de ne pas se poser la question. Le ministère de l'intérieur apparaît, en tout cas pour le moment, embarrassé.

Fin avril, lorsque l'affaire éclate, Yves Chalier s'enfuit avec une étonnante facilité. Muni d'un faux passeport, il franchit la frontière belge, puis se rend à Londres, où il passe beaucoup de temps à écrire. Maggy Baquian, qui déjà l'accompagne, rapporte quatre lettres : une pour l'épouse de Chalier, une pour sa banque, le CCF, une pour le Carrefour du développement – un chèque de 250 000 F pour régler les salaires des employés – et une pour son conseil juridique. De son côté, l'ancien chef de cabinet de Christian Nucci gagne, début mai, le Brésil, où son ami policier lui a fourni un contact parmi d'anciens activistes de l'Algérie française.

Ancien lieutenant-colonel, Yves Chalier n'est pas un fonctionnaire tout à fait ordinaire. Après avoir servi entre 1968 et 1971 au régiment d'infanterie de marine du Pacifique à Nouméa, il est affecté au 89e bataillon de commandement et des services de 1972 à 1974 : un intitulé qui dissimule l'affectation au siège parisien du SDECE, prédécesseur de la DGSE. Curieusement, il s'oriente ensuite vers l'intendance et, après un passage de 1979 à 1981 au secrétariat aux DOM-TOM, rejoint le cabinet du ministre de la défense, Charles Hernu.

> *Au début de son exil en Amérique latine,*
> *Yves Chalier a bénéficié de protections.*
> *Mais il a, semble-t-il, considéré la mise en détention,*
> *par le juge d'instruction,*
> *de son amie Maggy Baquian*
> *comme un coup de canif dans le contrat.*

Yves Chalier a-t-il gardé de son passage au SDECE des liens parmi les services français ? Avec ses dernières affirmations sur les protections dont il a pu bénéficier, l'affaire se déplace, en tout cas, de plus en plus du terrain politique, où certains croyaient la cantonner au départ, vers des sentiers plus tortueux et une cohabitation inattendue. Dernier inculpé en date, Christian Bieber, gérant d'une société de transit, a servi en 1983 d'intermédiaire dans un achat d'armes en Israël à destination du Tchad. Plus récemment, il affirmait préparer une livraison d'armements à destination de l'Iran (*le Monde* du 11 octobre). Autre inculpé, le lieutenant-colonel Victor Tito. Nommé au Burundi, après avoir été adjoint au chef de la mission militaire de coopération à Paris et avoir servi de longues années à l'étranger, c'est lui qui a mis en place le système de fausses factures pour récupérer de l'argent en liquide. *« Civil militarisé »*, comme le décrit l'un de ceux qui l'ont approché, Philippe Leroy, membre du RPR, effectuait de longue date des transports pour la mission militaire. Ancien commandant, René Trilland, responsable de la section PS du ministère, est accusé d'avoir réalisé de fausses signatures...

Sur un autre plan, il faut relever la présence, comme responsable des problèmes d'intendance au Carrefour du développement, de Mme Denise Rieu, qui fit partie du secrétariat de Jacques Foccart à l'Elysée pendant de longues années. Membre de la section socialiste de la coopération, Mme Rieu connaissait l'existence du château d'Ortie (Loir-et-Cher), dont on ignore toujours l'utilisation précise qui devait en être faite.

Les limites d'une protection

Au milieu du mois d'octobre, Yves Chalier comprend les limites de la protection dont il a bénéficié jusque-là lorsque des policiers brésiliens viennent l'informer que le juge d'instruction parisien chargé du dossier, M. Jean-Pierre Michau, a lancé une demande d'arrestation provisoire contre lui, en conséquence de quoi ils viendront l'interpeller... quelques jours plus tard. L'adresse du refuge de l'ancien chef de cabinet aurait été obtenue de source militaire, la hiérarchie de Chalier ayant été mise en demeure de coopérer. Yves Chalier a alors le temps de déménager, puis de quitter le pays grâce à son faux passeport français, non sans avoir demandé conseil à l'un de ses contacts parisiens.

« J'ai le sentiment d'avoir été manipulé », affirme-t-il au *Point*. Par qui et à quel échelon de responsabilité au ministère de l'intérieur ? Yves Chalier se garde d'être trop précis. Mais à l'en croire, il a fourni de multiples renseignements aux protecteurs qui l'encourageaient à *« retrouver la mémoire »*. Ainsi l'interview de fin juillet au *Figaro magazine*, dans laquelle il révélait avoir rencontré François Mitterrand après le 16 mars et démontait le financement des affiches électorales de Christian Nucci, lui aurait-elle été suggérée par ces mêmes amis ?

Malheureusement le mystère demeure sur l'un des éléments clefs du début de ce premier scandale de la cohabitation : les circonstances de l'arrivée dans la boîte aux lettres personnelle de l'actuel ministre de la coopération, Michel Aurillac, du mémorandum de treize pages dans lequel Yves Chalier livrait, pour la première fois, des détails sur l'affaire. Dans son dernier entretien, l'ancie chef de cabinet affirme que ce texte a été remis à son *« ami de l'intérieur »* le 23 mai et se déclare *« extrêmement étonné »* qu'il ait pu être déposé chez Michel Aurillac, sous-entendant qu'il y aurait eu là une première manipulation politique. Il pourrait s'agir en fait d'une explication destinée à protéger Maggy Baquian : celle-ci a en effet été soupçonné par les enquêteurs d'avoir rapporté cette lettre de Londres début mai.

Parmi les quatre lettres londoniennes convoyées par la jeune femme, l'une, destinée au conseiller juridique d'Yves Chalier, était plus épaisse que les autres : que contenait-elle ? Le destinataire affirme n'avoir jamais reçu ce courrier.

Selon le cabinet de Michel Aurillac, la lettre serait arrivée le 13 juin. Curieusement, le ministre n'a pas transmis au juge d'instruction l'enveloppe qui contenait les feuillets manuscrits. Personne n'a donc eu le loisir de l'étudier. L'enveloppe portait-elle un nom, la mention d'une date ? Certains affirment qu'entre le moment où elle a été reçue et celui de la divulgation de son existence, *« le ménage aurait été fait »*. Plusieurs grandes entreprises ayant travaillé pour l'association pourraient être concernées par le « système Chalier » ; leur mise en cause serait du plus mauvais effet.

Yves Chalier compte-t-il vraiment se livrer à la justice ? Cette perspective, évidemment, ne l'enthousiasmerait guère. Il ne se trouverait plus en tout cas en Amérique latine. Personne en fait, n'a intérêt à son retour, s'il persiste dans son intention de faire *« exploser »* l'affaire : ni les socialistes et notamment ceux qui de l'Isère, on l'a compris depuis longtemps, ni la majorité comme on le découvre aujourd'hui. La cohabitation ne pourrait que s'en porter plus mal. Autant le dire : cette affaire n'aurait jamais dû « sortir ».

CORINE LESNES.

A « l'Heure de vérité » sur Antenne 2

M. Madelin : « la cohabitation est une chance pour les libéraux »

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie et secrétaire général adjoint au Parti républicain, interrogé mercredi 12 novembre à « l'Heure de vérité » sur Antenne 2 sur le choix du candidat UDF à l'élection présidentielle, s'est refusé à évoquer ce problème au travers des personnes. Il *« pense toujours »* à la candidature de M. François Léotard, mais il est prêt *« si c'est le choix de l'UDF demain »* à soutenir M. Raymond Barre *« très loyalement »*.

M. Madelin a cependant rappelé un préalable à toute discussion : *« Le PR est la première force de l'UDF, c'est la deuxième force de la majorité. Il n'y aura pas de candidat de l'UDF sans le soutien, sans la décision du PR, donc ce sera forcément un candidat qui nous conviendra. »*

Selon lui, *« la fonction présidentielle sortira changée »* de la période de cohabitation, cette évolution répondra, a-t-il ajouté, au souhait de ses amis favorables à un *« rééquilibrage des institutions. »* *« Je ne suis pas,* a-t-il précisé, *fanatique d'un président Zorro qui décide de tout. Dans une période de cohabitation tranquille, le pouvoir du président de la République ne sera pas perçu de la même façon par les Français. Les Français souhaiteront davantage un président en charge de l'essentiel, un gouvernement qui gouverne, et un Parlement qui légifère. C'est l'équilibre des pouvoirs c'est quelque chose que les libéraux ont toujours souhaité. La cohabitation est une chance pour les libéraux. »*

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil s'est réuni mercredi 12 novembre sous la présidence de M. Mitterrand. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● **EPARGNE**

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a présenté au conseil des ministres un projet de loi sur l'épargne.

Ce projet de loi comporte six volets :

1) **Les plans d'épargne en vue de la retraite** : il s'agit de permettre à tous les Français de se constituer un complément de retraite avec l'aide de l'Etat. Le dispositif est assorti d'un régime fiscal comportant, notamment, la possibilité de déduire chaque année les sommes versées du revenu imposable, dans la limite de 6 000 F, pour une personne seule, et de 12 000 F pour un couple.

2) **Les options d'achat d'actions de leur entreprise par les salariés** : en complément des mesures prises en faveur de l'actionnariat des salariés dans l'ordonnance relative à l'intéressement, à la participation aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés, le régime des options d'achat que les sociétés peuvent consentir sur leurs propres actions au profit de leurs salariés sera assoupli et étendu.

3) **La reprise d'une entreprise par ses salariés** : le régime fiscal favorable dont peuvent bénéficier les salariés qui souhaitent racheter leur entreprise sera simplifié ; l'agrément préalable à la déduction des intérêts de leurs emprunts sera supprimé.

4) **La fiscalité des actions et des obligations** : outre la création des plans d'épargne-retraite, qui devrait favoriser les investissements en actions et en obligations, d'autres mesures sont prévues à compter du 1er janvier 1988 : pour le calcul de l'impôt sur le revenu, l'abattement pour les revenus d'actions et d'obligations perçus passera de 5 000 F à 8 000 F pour une personne seule, et de 10 000 F à 16 000 F pour un couple ; le montant des intérêts déductibles versés sur les comptes courants d'associés sera relevé, afin de favoriser l'actionnariat des petites et *moyennes entreprises*.

5) **La modernisation du marché financier** : diverses mesures destinées à favoriser la modernisation et l'ouverture internationale de la place financière de Paris seront prises. Elles comprendront, notamment : l'uniformisation des règles concernant la masse des créanciers obligataires et la libéralisation du régime des frais des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV).

6) **La validation des ventes de filiales d'entreprises publiques intervenues dans le passé sans autorisation législative.**

● **CODE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE**

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté au conseil des ministres un projet de loi modifiant le code de la nationalité française et diverses dispositions concernant la nationalité française (lire page 12).

● **CONVENTIONS INTERNATIONALES**

Le ministre des affaires étrangères a présenté au conseil des ministres quatre projets de loi autorisant l'approbation de conventions internationales :

– l'accord de coopération en matière économique et financière et la convention relative à la coopération en matière de recherche scientifique et technique, signés le 4 février 1986 avec le Burkina : ces deux textes visent à réactualiser les modalités juridiques et techniques de la coopération entre la France et cet Etat ;

– l'accord de coopération culturelle et technique conclu le 17 mars 1986 avec le Zimbabwe : cet accord, le premier du genre à être passé avec ce pays, définit les modalités des concours apportés par la France, ainsi que le statut de ses coopérants ;

– la convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises, adoptée le 17 février 1983 à Genève : ce texte, préparé par l'Institut pour l'unification du droit privé, vise à harmoniser les règles qui concernent le contrat de vente internationale comportant l'intervention d'un mandataire du vendeur.

● **L'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES USAGERS**

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi a présenté au conseil des ministres une communication sur l'amélioration des relations entre la sécurité sociale et les usagers.

Si le recouvrement des cotisations de sécurité sociale peut être jugé satisfaisant en termes financiers, les relations entre les usagers et les services de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales donnent parfois lieu à des difficultés auxquelles il convient de remédier.

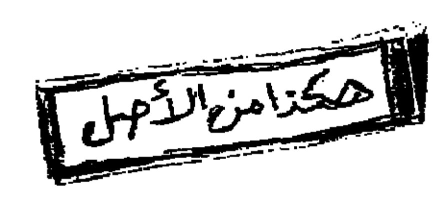
Un groupe de travail est créé à cet effet. Il comprendra des représentants des employeurs, des autres usagers amenés à remplir des déclarations de cotisations, ainsi que des représentants des services du recouvrement et de l'administration.

Ce groupe de travail étudiera les moyens d'améliorer et de simplifier les relations entre les usagers et les URSSAF. *Il étudiera les diverses* procédures existantes en matière de contrôle, ainsi que les pénalités et sanctions applicables.

Il s'attachera à proposer les réformes concrètes qui peuvent être mises en œuvre rapidement sans bouleverser le système actuel.

● **LA CRÉATION DE LA MAISON DE LA FRANCE**

Le secrétaire d'Etat chargé du tourisme a présenté au conseil des ministres une communication sur la création de la Maison de la France, entreprise appelée à assurer, notamment sur les marchés étrangers, l'information et la promotion relatives aux produits touristiques français de métropole et d'outre-mer. La Maison de la France sera mise en place le 1er janvier 1987.



La Suisse est prête à indemniser les pays riverains du Rhin

Au cours de la réunion des ministres de l'environnement des pays riverains du Rhin, qui s'est tenue le mercredi 12 novembre à Zurich, la Suisse a admis le principe d'un dédommagement. Elle s'est également engagée à améliorer la prévention des accidents dans ses industries chimiques ainsi que son système d'information et d'alarme en cas de pollution. Cette reconnaissance tardive de responsabilités ne satisfait pas les associations de défense de l'environnement, dont certaines – Greenpeace, le réseau des Amis de la Terre, la Fédération française des sociétés de protection de la nature, l'Association fédérative régionale pour la protection de la nature, la Fédération de pêche du Bas-Rhin et le Centre d'étude ornithologique d'Alsace – ont appelé à un boycottage des produits Sandoz.

Un correspondant anonyme, se réclamant des Fractions armées rouges, a revendiqué, mardi 11 novembre, l'incendie qui avait été à l'origine de la catastrophe.

BERNE
de notre correspondant

En attendant de prendre des mesures plus concrètes, les ministres de l'environnement des pays riverains du Rhin, réunis, mercredi 12 novembre à Zurich, pour discuter des conséquences de l'incendie des entrepôts du groupe chimique Sandoz à Bâle, se sont du moins entendus sur une série de déclarations d'intention. Il pouvait difficilement en être autrement dans les circonstances actuelles.

Dans l'esprit des participants, Zurich ne constitue pas un aboutissement, mais se veut *« un point de départ »* vers le rétablissement de la santé du Rhin. Une prochaine réunion est, d'ores et déjà, prévue le 19 décembre à Rotterdam. La Commission internationale du Rhin devrait alors présenter les résultats de ses expertises sur le degré de pollution du fleuve et proposer une série de mesures pour la combattre.

Le hasard a voulu que ce soit précisément M. Alphonse Egli, chef du département fédéral de l'intérieur, qui doive plaider cet épineux dossier. Appelé « M. Ecologie », en raison de ses prises de positions en faveur de la protection de l'environnement, M. Egli avait dernièrement invoqué des raisons de santé pour démissionner du gouvernement helvétique, à la fin de l'année. A quelques semaines de son retrait de la vie publique, celui qui occupe également cette année le poste de président de la Confédération se serait fort bien passé de cet encombrant grelot.

Renouvelant d'emblée ses excuses aux représentants des autres pays riverains du Rhin, M. Egli a rappelé, dès l'ouverture de la réunion, que la Suisse était prête à discuter des dédommagements. Aucun pays n'a, cependant, fait valoir des prétentions chiffrées. *« Le principe de l'indemnisation est évidemment acquis,* a déclaré M. Alain Carignon, ministre français de l'environnement. *Mais c'est un long problème car il s'agit de refaire le Rhin tel qu'il était avant cette pollution. Il faudra des années d'analyses et de mesures pour parvenir à réparer ce qui s'est produit. »*

La Suisse ayant admis ses responsabilités, les ministres ont discuté pendant plus de quatre heures des carences de l'information et des moyens d'y remédier par une coopération plus harmonieuse. M. Egli a admis des lacunes dans la politique helvétique d'information. Il a attribué à des malentendus les failles constatées dans le système d'alarme. Il a estimé que la législation suisse en matière de protection de l'environnement devrait être appliquée plus rigoureusement. Comme l'y invitaient ses partenaires, il s'est montré disposé à mieux accorder le droit suisse sur les produits chimiques avec les normes en vigueur dans la CEE en s'inspirant de la directive dite de Seveso, introduite à la suite de l'accident survenu en 1976, en Italie.

La Suisse s'est d'ailleurs engagée à améliorer la prévention et elle a accepté de procéder à un inventaire des dépôts de produits chimiques ainsi que d'en vérifier la conformité par rapport à la législation communautaire.

Avant de se séparer, les ministres de l'environnement ont également parlé de la pollution causée dernièrement par l'autre grand de la chimie bâloise, la firme Ciba-Geigy. Un jour avant l'incendie de Sandoz, le 31 octobre, cette société avait déversé dans le Rhin quatre cents litres d'atrazine, un herbicide dangereux et extrêmement toxique.

La plainte des écologistes

Pendant ce temps, les critiques se multiplient contre Sandoz. A Bâle, les écologistes et un parti d'extrême gauche ont porté plainte contre la firme, lui reprochant d'avoir violé le code pénal et la loi sur l'environnement. Apparemment, ces réactions populaires ne perturbent guère les responsables de l'entreprise. Dans une déclaration à *la Feuille d'avis de Neuchâtel*, le porte-parole de Sandoz, M. Edgar Sasel, rétorque : *« Au lieu de nous adresser des reproches, nous méritons des félicitations pour avoir réagi immédiatement et pour avoir maîtrisé l'accident. »*

JEAN-CLAUDE BUHRER.

La réforme des lycées

Le nombre des séries technologiques serait réduit de dix-huit à huit

M. Monory a dit et répété qu'il ne serait pas l'homme des grandes réformes. On est bien tenté de le croire lorsqu'on examine le projet sur les lycées qu'il vient de faire parvenir aux proviseurs (*le Monde* du 13 novembre).

La lettre aux proviseurs signée de M. Bertrand Saint-Sernin, directeur de cabinet de M. Monory, parle en effet de *« simples adaptations »*, insiste sur le *« statu quo »* en seconde, et se contente de rebaptiser *« ès lettres »* les bacs A, *« ès sciences »* les séries C, D et E, *« ès sciences et techniques économiques ou industrielles »* les séries F, G et H. Les vraies nouveautés sont ailleurs : les horaires de cours seront impérativement limités à vingt-six heures dans l'enseignement général et à trente dans l'enseignement technologique. Pour ce faire, le choix d'options offert aux lycéens sera notablement réduit et les horaires d'atelier diminueront de façon drastique dans les sections technologiques (*le Monde* du 24 octobre).

Ces dernières subiront les principaux changements de structure annoncés, avec la suppression de dix des dix-huit séries actuelles, regroupés en huit grandes séries (1) où seront redistribués les enseignements. La durée hebdomadaire des cours sera limitée à trente heures, contre trente-deux, trente-six, voire quarante aujourd'hui,

Pour les bacs d'enseignement général, la principale nouveauté réside dans la scission de la série B (économie) en deux sections : l'une à dominante mathématique, l'autre plus littéraire (l'actulle B). Cette mesure, qui traduit la volonté d'attirer un nombre accru de lycéens vers les filières scientifiques, sera complétée par un *« rééquilibrage »* de l'enseignement des mathématiques : celui-ci devrait être renforcé dans les sections purement littéraires (lettres-langues, A 2, et lettres-arts, A 3) mais réduit parallèlement en lettres-économie (ex B) et même dans la prestigieuse section C, comme le prévoyait déjà la réforme préparée par M. Chevènement.

Statu quo en seconde

Le débat sur la classe de seconde – indifférenciée comme actuellement, ou à options comme avant 1981 ? – qui a agité récemment le ministère, semble avoir été formellement tranché dans le sens du statu quo. Mais la réduction du choix d'options risque de limiter l'éventail des orientations possibles après la seconde.

Quelques aménagements devraient limiter cet inconvénient : une seconde langue ne sera plus exigée à l'entrée de la section A 3 (lettres-arts), recentrée sur les disciplines artistiques. Et l'on recommandera officiellement aux élèves de seconde désireux de préserver leur choix entre lettres et sciences d'apprendre deux langues, dont au moins une vivante. Mais est-ce suffisant pour que, selon le vœu de M. Saint-Sernin, la seconde renoue *« avec sa vocation de classe d'ouverture et d'épanouissement »* ? La limitation du nombre des options devant, quant à elle, éviter que la première classe du lycée constitue une *« muraille dissuasive »*.

Ces orientations sont présentées comme autant d'hypothèses de travail, et le ministre demande aux proviseurs d'émettre leurs propres suggestions sur les horaires d'enseignement les plus souhaitables dans chaque discipline à partir du canevas fixé. Mais la brièveté du temps imparti pour répondre à des problèmes d'une telle complexité – le texte doit être bouclé au ministère d'ici à la fin du mois – jette le doute sur la portée réelle de la consultation. Le cadre général du nouveau second cycle est en réalité déjà fixé, mais il convenait de rassurer les établissements qui auront à le mettre en œuvre dès la rentrée 1987 en seconde.

Il n'est pas question pour l'instant du contenu des formations ni de leur articulation avec l'enseignement supérieur.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Génie productique, génie électrique, génie civil, génie biologique pour les baccalauréats ès sciences et les techniques industrielles, siences médico-sociales, administration et communication, gestion et informatique, et action commerciale pour le bac ès sciences et techniques économiques.

FAITS DIVERS

● **Hold-up avec prise d'otages en Corse-du-Sud.** – Quatre hommes armés, le visage dissimulé par des cagoules, se sont emparés, le 10 novembre, de 200 000 francs contenus dans le coffre de l'agence de la Banque populaire Provence-Corse à Cargèse (Corse-du-Sud), après avoir pris en otage le directeur de l'agence, le caissier et deux membres de la famille de ce dernier.

Les quatre malfaiteurs se sont d'abord rendus vers 18 h 30 chez M. Guidiselli, le caissier de l'agence qu'ils ont emmené avec son épouse et sa belle-mère au domicile du directeur de l'agence, M. Sanpierri, à Cargèse. Ils se sont fait remettre le jeu des clés de l'agence où, après avoir neutralisé le système d'alarme, ils ont ouvert le coffre et se sont emparés des 200 000 francs qu'il contenait.

Sports

Les Six Jours cyclistes de Paris

Longo coiffe Longo

Les Six Jours de Paris sont lancés. Ils ont débuté, mercredi 12 novembre, sur la piste du Palais omnisportsde Bercy. Mais peut-on appeler Six Jours ce cocktail cycliste où le patin à roulettes alterne avec le vélo et où l'on meuble les temps morts en organisant des courses derrière moto sans passion, qui évidemment ne rappellent en rien le demi-fond spectaculaire d'autrefois ?

Entre le dernier tour d'honneur de Bernard Hinault, qui mériterait une ambiance plus chaleureuse, et les « Masters » réservés à dix champions de grande notoriété, dont Kelly, Zœtemelk, Saronni, Mottet et Criquelion, le public a heureusement retrouvé Jeannie Longo, qui a pulvérisé son propre record du monde des 3 kilomètres : 3 mn 45 s 386, soit 47,917 kilomètres à l'heure de moyenne contre 3 mn 49 s 648 l'an dernier.

Cet exploit, d'un haut niveau athlétique, fut en vérité le seul moment fort de cette soirée d'ouverture. La Grenobloise, qui a battu pour la circonstance son neuvième record du monde depuis sept semaines et qui envisage d'effectuer une nouvelle tentative vendredi, sans doute pour faire un compte rond, avait inscrit cet exercice au programme des épreuves pratiques du professorat de sport qu'elle passe actuellement. Bien joué : elle a déjà obtenu la note maximale – 20 sur 20 – avant de plancher sur les épreuves théoriques.

Tandis qu'elle quittait le vélodrome, Moser-Bontempi, Vallet-Clark, Freuler-Gisiger et les authentiques Six-Daymen montaient en piste. On leur a mijoté, dit-on, des Six Jours modernes, plus nerveux, comportant des chasses beaucoup plus courtes qui remplaceront les marathons du passé. Il n'est pas certain que la qualité du spectacle en soit améliorée pour autant. En diminuant les distances, on n'évite pas nécessairement... les longueurs.

JACQUES AUGENDRE.

● **VOILE : Coupe Louis-Vuitton.** – Vainqueur de *White-Crusader*, jeudi 13 novembre, à Fremantle, *French-Kiss* termine à la quatrième place du deuxième round-robin. *New-Zeland* finit cette série de régates invaincu devant les deux principaux défis américains *America-II* et *Stars-and-Stripes*.

Championnat de France de football

Bordeaux et Marseille inséparables

LES RÉSULTATS
(Dix-septième journée)

*Marseille b. Nice	3-1
Bordeaux b. *Auxerre	1-0
*Toulouse b. Le Havre	3-0
*Lens b. Paris-SG	1-0
*Monaco b. Nancy	1-0
*Saint-Etienne et Nantes	0-0
*Metz b. Lille	3-0
*Laval et Sochaux	1-1
*RC Paris b. Toulon	2-0

Classement. – 1. Marseille, Bordeaux, 25 pts ; 3. Toulouse, 21 ; 4. Monaco, 20 ; 5. Auxerre, Paris-SG, Nice, 19 ; 8. Nantes, Lens, 18 ; 10. Metz, Laval, Brest, 17 ; 13. Lille, Sochaux, 16 ; 15. Le Havre, 15 ; 16. Saint-Etienne, RC Paris, 14 ; 18. Nancy, 11 ; 19. Rennes, 10 ; 20. Toulon, 9.

Société

Mouvement de recteurs

Trois recteurs ont été nommés le 12 novembre par le conseil des ministres. Il s'agit de M. Edouard Bridoux, qui remplace M. Jean Gallot à Amiens ; de M. Jean-Claude Dischamps, qui quitte le rectorat de Nantes pour remplacer M. Michel Migeon à Lille ; enfin de M. Maurice Quenet, nouveau recteur de Nantes.

M. EDOUARD BRIDOUX A AMIENS

[Né le 19 août 1945 à Reumont (Nord), docteur d'Etat en physique (1970), directeur de l'université d'enseignement et de recherche des sciences exactes et naturelles de Valenciennes, M. Edouard Bridoux est élu, en octobre 1975, président du centre universitaire de Valenciennes, érigé en université en 1978. En 1980, il devient chargé de mission puis directeur du cabinet de Mme Alice Saunier-Séïté, ministre des universités. Depuis 1981, M. Bridoux est professeur d'électronique à l'université de Valenciennes et directeur du laboratoire d'opto-acousto-électronique associé au CNRS.]

M. JEAN-CLAUDE DISCHAMPS A LILLE

[M. Jean-Claude Dischamps, né le 17 janvier 1932 à Brassac (Puy-de-Dôme), est licencié en droit, docteur ès sciences économiques et agrégé de droit. Avocat stagiaire à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, il s'oriente ensuite vers une carrière universitaire : assistant puis professeur à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, puis de Nice (1963), il est doyen de la faculté de droit de Nice (1968-1971) et enfin président de l'université de Nice (1971-1974). Directeur des enseignements, de la recherche et des personnels au secrétariat d'Etat aux universités (1974), il est ensuite chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat aux universités, M. Jean-Pierre Soisson (1975). Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand pendant dix ans (1975-1985), il était depuis l'an dernier recteur de l'académie de Nantes.

En 1973, M. Jean-Claude Dischamps s'était présenté sans succès aux élections législatives à Nice contre M. Jacques Médecin, sous l'étiquette des républicains indépendants.]

M. MAURICE QUENET A NANTES

[Né le 5 août 1942, à la Guérinière (Vendée), licencié ès lettes, diplômé d'études supérieures de droit public ainsi que de droit romain et histoire du droit, enfin agrégé de droit, M. Maurice Quenet a été assistant à la faculté de droit de Nantes (1967-1973), maître de conférences à l'université de Caen (1975-1978), enfin professeur à l'université de Rennes-I (1979-1985). M. Quenet a été élu entre 1977 et 1980 au Conseil consultatif des universités. Il était depuis mai 1985 directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.]

Israélienne, ancienne déportée et menacée d'expulsion

Hanna, 73 ans, l'indésirable

Elle a soixante-treize ans. Elle est israélienne et a été déportée. Elle vit en France, pays qu'elle chérit, dont elle parle la langue, mais la France ne veut pas d'elle. Le 17 décembre, elle en sera chassée en application de la loi sur les étrangers.

On ne biaise pas avec le règlement. On ne transige pas avec les fonctionnaires chargés de l'appliquer. Peu importe l'anonyme qui, au ministère de l'intérieur, a pris cette décision cruelle. Il appartient à la direction des libertés publiques, sans doute dénommée ainsi par antithèse. La dame qui, à la préfecture de Seine-Saint-Denis, est chargée d'exécuter la sentence, n'exprime aucun remords. Pourquoi en aurait-elle ? Elle obéit. Un indésirable de plus, un de moins.

Pour l'administration, Hanna Léyy-Hass est un cas banal, un dossier anonyme et désincarné, comme les préfectures en classent, sans état d'âme, des dizaines par jour. L'histoire d'Hanna résonne pourtant comme une tragédie de ce siècle, de celles qui méritent qu'on laisse leurs victimes finir leurs jours en paix.

La retraitée, au châle noir piqué de violettes, qui attend dans une maison pour vieux du Blanc-Mesnil que la France la mette à la porte, est née à Sarajevo en 1913, à l'aube du grand séisme. Son enfance est heureuse. Fille de petits commerçants juifs, Hanna est douée pour les études. Elle sera professeur.

Diplômée de l'université de Belgrade, elle obtient une bourse à la fin des années 30 pour venir étudier à la Sorbonne. De là date son amour du français et, malgré les tracas d'aujourd'hui, son attachement à la France.

La seconde guerre mondiale l'atteint dans son pays, où elle est retournée enseigner. Pas longtemps. Les troupes de Mussolini, qui ont envahi le Montenegro, chassent les juifs de l'enseignement.

Assignée à résidence à Cetinje, la capitale de la région, elle est bientôt arrêtée par les nazis qui ont pris la relève et auxquels les partisans yougoslaves dont elle est, mènent la vie dure. Six mois dans les geôles de la Gestapo. A ce souvenir, le visage plein d'Hanna se fige. Son chemin de croix ne fait que commencer. Son Golgotha sera Bergen-Belsen.

Dans sa petite chambre du Blanc-Mesnil, la vieille dame se lève péniblement de son fauteuil. Son corps lourd et fatigué, qu'elle appuie sur une canne, l'empêche de se mouvoir. Elle cherche sur l'étagère le journal qu'elle a tenu en serbo-croate, à Bergen-Belsen, et qui a été traduit depuis en six langues.

« Bergen-Belsen, le 8 octobre 1944 »

« Bergen-Belsen, le 8 octobre 1944. Le voyage qu'on nous a fait faire du pays jusqu'ici, quel calvaire ! Quinze jours dans des fourgons à bétail (...) hermétiquement fermés, sans air, sans lumière, sans eau, sans nourriture (...). Ce n'est que trois fois pendant tout le trajet qu'on a pu sortir se soulager... Mais c'était à tel point humiliant que j'en rougis encore (...). Les soldats nazis se tenaient tout près de nous, nous regardant faire sans vergogne. »

Un autre jour, c'est le spectacle d'enfants et de vieillards rongés par la maladie, les yeux mangés de fièvre, qui accable Hanna. Mais elle ne perd pas espoir, cela la sauvera.

A la Libération, sa famille a disparu, exterminée. Elle n'est pas sioniste, mais elle se sent irrésistiblement attirée vers Israël. *« En Yougoslavie, où avaient péri six juifs sur sept, je me sentais comme dans un cimetière »*. C'est l'arrachement, en même temps qu'un nouvelle vie qui commence.

Mariée à un militant, comme elle, du parti communiste israélien — le Maki, aujourd'hui disparu — Hanna Lévy, devenue Lévy-Hass, aura une fille avec lui. Elle ne renoncera jamais à ses convictions, celle d'une entente nécessaire entre juifs et arabes. Elle restera longtemps une dirigeante active de la Fédération internationale des résistants et voyagera beaucoup, citoyenne du monde, citoyenne de nulle part.

Aujourd'hui, au soir de sa vie, elle avoue se sentir bien en France. On en est presque gêné tant cette explication devrait suffire, d'avoir à plaider pour elle. Non, elle ne coûte rien aux contribuables français : le gouvernement allemand lui verse, en réparation du passé, 4 700 francs par mois. Oui, elle retournera sûrement en Israël où son mari vit toujours. Mais elle ne veut pas y séjourner en permanence. Elle y supporte mal le climat, physiquement et psychologiquement. Israël ou l'amour déçu.

Tout cela ne devrait appartenir qu'à elle. Elle ne devrait pas avoir à justifier son désir de rester en France plus longtemps que ne le permet la loi, la France, terre d'asile et terre d'accueil, au moins le disait-elle.

Mais la France ne veut pas d'elle. On lui a refusé toute dérogation à la loi, qui interdit aux étrangers de rester sur le territoire français plus de trois mois sans autorisation spéciale. Cette loi s'appliquera à elle comme aux autres. C'est la conclusion brutale d'interminables démarches dont la vieille dame n'a pas toujours compris le sens, mais que, renseignements pris, il a bien fallu lui confirmer. Alors, de sa voix douce et brisée, elle a eu ce mot : *« Je n'ai plus qu'à faire mes bagages, encore une fois ! »*

BERTRAND LE GENDRE.

SOS-Racisme et le PS feront campagne contre le nouveau code de la nationalité

Adopté mercredi 12 novembre par le conseil des ministres, le projet de loi réformant le code de la nationalité *« ne remet pas en cause l'ouverture d'esprit de la France à l'égard des étrangers »*, a déclaré, le même jour, le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, au cours d'une conférence de presse.

Ce texte, désapprouvé par le président de la République, suscite des réactions négatives de la part de la CGT, de la CFDT et de SOS-Racisme. Ce mouvement a décidé d'engager une campagne pour dénoncer la réforme envisagée qui risque, selon lui, de marginaliser une partie de la jeunesse et de faire des *« apatrides et des sous-citoyens »*.

● *Le Parti socialiste* déclare qu'il *« combattra, aux côtés de nombreuses associations appartenant aux familles spirituelles et philosophiques les plus diverses, cette modification du code de la nationalité contraire à la tradition de notre pays »*.

● *Le Front national*, favorable à une réforme radicale du code de la nationalité, déplore que le projet gouvernemental *« ait été largement vidé de son contenu »*.

● *Le Centre des démocrates sociaux* (CDS) estime que le projet de loi contient des *« réformes raisonnables et relativement limitées »*. Son secrétaire général, M. Jacques Barrot, a déclaré : *« Nous avions craint que le projet n'aille plus loin. »* S'il s'avère, au cours du débat parlementaire *« qu'il s'agit de méfiance envers les étrangers*, a ajouté M. Barrot, *nous dirons non »*.

Ceux qui n'y auront pas droit

Selon le projet de loi, les jeunes nés en France de parents étrangers nés eux-mêmes à l'étranger n'obtiendront plus automatiquement la nationalité française à dix-huit ans mais devront en faire la demande. Celle-ci pourra être refusée dans certains cas. Voici, en effet, la nouvelle mouture de l'article 79 du code de la nationalité : *« Nul ne peut acquérir la nationalité française :*

» I) S'il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française soit pour fait qualifié crime, soit à une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à six mois, soit à une peine quelconque d'emprisonnement pour :

» 1) Tout délit entrant dans le champ d'application du onzième alinéa de l'article 44 du code pénal ;

» 2) Tout délit prévu par le chapitre 1er ou par la première section du chapitre IV du titre 1er du livre III du code pénal.

» 3) L'un des délits prévus par les articles 312, 317, 330, 331, 331/1, 333, 334, 334/1, 334/2, 335, 335/5 à 335/7, 341, 342, 381, 382, 400, 402, 404/1, 405, 406, 407, 408, 417, 418, 434, 435, 460 et 461/1 du code pénal ;

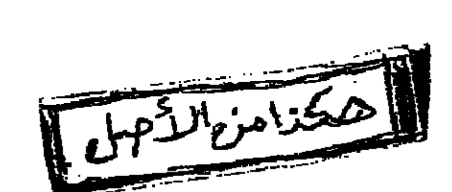
» 4) L'un des délits prévus par les articles L. 627 et L. 630 du code de la santé publique ;

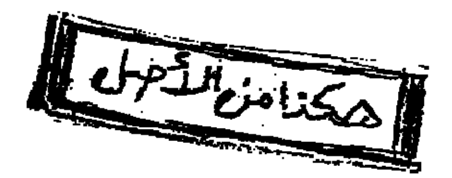
» 5) L'un des délits prévus par les articles 425, 433, 437 et 488 de la loi nº 66-537 du 24 juillet 1966 modifiée sur les sociétés commerciales.

» II) S'il est sous le coup d'une mesure de faillite personnelle ou d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise commerciale, lorsque la faillite personnelle ou l'interdiction a été prononcée par une juridiction française ou déclarée exécutoire en France.

» III) S'il a été prononcé contre lui un arrêté d'expulsion ou d'assignation à résidence non expressément rapporté dans les formes où il est intervenu.

» IV) S'il n'est pas assimilé à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française. »





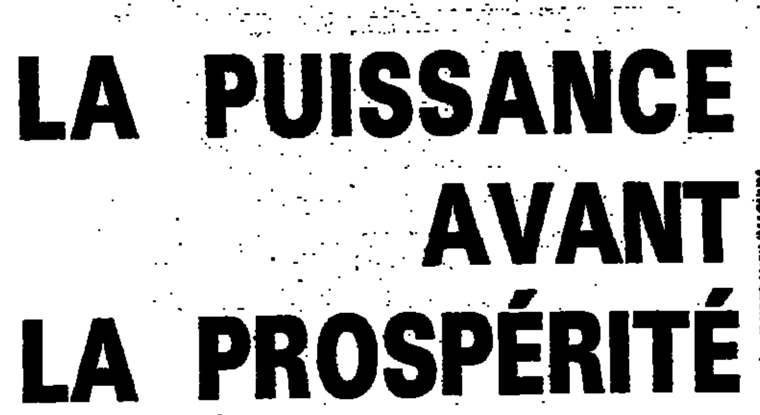
JAPON 86

Face à la flambée du yen et à la montée du protectionnisme une nouvelle riposte de l'économie nippone



MARTINE FRANCK/MAGNUM

QUARTIER SHINFUKU, A TOKYO



LA PUISSANCE AVANT LA PROSPÉRITÉ

« *CONTRAIREMENT à ce que certains imaginent, nous ne sommes pas des maniaques de l'exportation. Bien sûr, l'appréciation du yen gonflera encore nos ventes, et l'accroissement des importations de biens de consommation ne suffira pas à résoudre rapidement le problème créé par nos excédents. Mais d'ici cinq ans, le paysage de notre économie sera profondément modifié. A condition que le prix du pétrole ne flambe pas à nouveau, que le dollar ne s'effondre pas et que la croissance de nos principaux marchés se maintienne.* » Les propos du vice-ministre du MITI (ministère du commerce international et de l'industrie), M. Makoto Kuroda, recouvrent une réalité complexe, à la mesure des bouleversements d'un pays soumis au choc brutal et trop rapide d'un yen fort, et appelé à le rester.

Un pays qui, pour le moment, a tendance à assimiler ce nouveau défi à celui, si bien relevé, des chocs pétroliers de 1974 et de 1979-1980, et dont les caractéristiques sont pourtant totalement différentes : l'explosion des prix du pétrole constituait une menace d'appauvrissement pour une nation dénuée de ressources naturelles; celle du yen confirme un enrichissement, gage de formidable puissance financière, même si, dans un premier temps, elle provoque de douloureuses adaptations.

Empire des signes, le Japon deviendrait-il difficile à déchiffrer par les Japonais eux-mêmes ? Pour un peuple dont la vie quotidienne est rythmée par la peur du lendemain, l'idée même de prospérité est loin d'être évidente. Assurer l'éducation des enfants, se préparer une retraite décente, exige un effort constant d'épargne et explique largement le taux de 16 % qui place le Japon dans le peloton de tête mondial des épargnants.

Et le syndrome du tremblement de terre ravageur de 1923, maintenu vivace par de multiples et légers séismes, entretient « *un sentiment latent d'insécurité et le besoin d'accumuler des avoirs financiers*, a priori *non destructibles* ». Ce rappel d'un économiste japonais revient tel un leitmotiv dans toutes les analyses sur la façon dont le Japon pourrait apporter sa propre réponse aux incertitudes d'une période de transition mondiale doublée, dans son cas, par la nécessité de transformer les grands équilibres structurels.

Dans l'immédiat, l'état de qui-vive de la population se concentre sur les effets déflationnistes de la flambée du yen. « *On ne peut digérer en un tournemain une ascension de la monnaie de 17 % face à l'ECU et surtout de plus de 50 % face au dollar en un an* », reconnaît un diplomate européen, qui souligne deux éléments essentiels à la compréhension de la situation actuelle : la croissance du pays dépend pour près de moitié du commerce extérieur; 40 % des exportations s'effectuent vers les Etats-Unis, où les pressions protectionnistes s'accentuent, une proportion frôlant 68 % si l'on tient compte de l'ensemble de la zone dollar.

Les conséquences ont été à la mesure de ce phénomène monétaire brutal. Pour préserver leurs parts de marché, les exportateurs ont rogné sur leurs marges, parvenant à limiter la baisse en volume de leurs ventes à l'étranger à 3,8 % au premier trimestre 1986 et même à les augmenter d'un modeste 1,5 % durant le deuxième. Certains ont réussi le tour de force d'améliorer leurs positions : + 11,6 %, toujours en volume, pour l'automobile durant le premier semestre, + 16 % pour les semi-conducteurs, + 45 % pour les télécopieurs... Cette détermination ne pouvait qu'entraîner une chute des bénéfices estimée par la Banque industrielle du Japon à 38 % dans l'automobile ou à 62 % dans l'électronique pour l'année budgétaire se terminant en mars 1987. Les investissements des entreprises en ont pâti, et leur baisse de 2,4 % durant le premier semestre pourrait se creuser à 4,6 % durant le second.

Pour les salariés des grandes sociétés, cette situation se traduit par une baisse des bonus et primes. Pour ceux des petites et moyennes entreprises vivant de la sous-traitance, elle représente une forte compression des salaires et un emploi de plus en plus précaire. Le chômage a pris des proportions inhabituelles dans un pays où l'« emploi à vie » ne protège que 20 % environ des salariés : officiellement, 2,8 % de la population active est sans emploi, soit entre 5 % et 8 % selon les correctifs appliqués pour retrouver des normes européennes. Au total, la demande des ménages, qui aurait dû être dopée par une inflation pratiquement nulle, le sera moins que... l'épargne destinée à préparer des lendemains difficiles.

Une situation délicate pour le gouvernement, pressé par ses partenaires européens, et surtout américains, de relancer la demande intérieure et d'ouvrir les frontières aux produits étrangers. « *Même en réduisant les exonérations fiscales dont bénéficient les épargnants, nous ne parviendrons pas de sitôt à renverser la tendance à une forte épargne* », estime M. Naohiro Amaya, président de la Fondation économique du Japon. Un banquier lui fait écho en s'exclamant « *consommer plus, oui, mais quoi ?* ». Non seulement les consommateurs n'ont guère profité de la baisse des prix importés, certains producteurs étrangers ne voulant pas « banaliser » leurs produits et le système complexe de distribution ayant permis à certains de faire de petites fortunes sur la hausse du yen, mais les blocages sont multiples.

Améliorer l'habitat ? Le terrain est hors de prix. Il y a un fond de vérité dans la plaisanterie selon laquelle on pourrait, en vendant la moitié du Japon, acheter la totalité des Etats-Unis. L'absence de législation foncière fait le reste. Réduire le temps de travail paraît mal venu en cette période de vaches maigres pour certains secteurs. Hormis le golf, les loisirs offrent des possibilités extrêmement réduites, à l'exception des vacances à l'étranger, les jeunes semblant de plus en plus tentés par de « longs » séjours... de plus d'une semaine hors des frontières. Mais, là aussi, le processus sera lent.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 14.)

LA PUISSANCE AVANT LA PROSPÉRITÉ

(Suite de la page 13.)

Introuvable relance ? La question reste ouverte. Le plan de soutien lancé en septembre par le gouvernement s'est heurté au scepticisme des milieux d'affaires : de *« nouveaux projets qui n'en sont pas »*, des financements encore hypothétiques, il en faudrait plus pour tenter des investisseurs potentiels. Et, dans *l'état actuel des choses*, nul n'imagine une croissance supérieure à 2,5 % en 1986.

Sous la pression internationale que certains Japonais appellent de leurs vœux pour faire évoluer comportements et traditions, des percées sont possibles. L'un des rédacteurs du «rapport Maekawa», qui, en avril dernier, a lancé les grandes lignes de ce que devrait faire Tokyo pour ne plus être considéré comme l'ennemi numéro un du commerce mondial et permettre aux Japonais de bénéficier dans leur vie quotidienne du fruit de leurs efforts, refuse tout pessimisme... et toute impatience. Pour M. Hidoshi Kato, professeur à l'université Keio, de Tokyo, et l'un des conseillers privés du premier ministre, *« en jouant sur la mentalité des consommateurs, il est possible de changer la mentalité des politiciens et des chefs d'entreprise »*.

Vision utopique ? M. Kato s'en défend, prenant quelques exemples de protectionnisme que les Japonais sont prêts, selon lui, à combattre de l'intérieur : celui dont bénéficient les agriculteurs au détriment des consommateurs, celui du prix anormalement élevé du charbon qui pénalise la sidérurgie. Déréglementer est selon lui l'un des maîtres-mots. Il devrait rendre une nouvelle vigueur à certains secteurs grâce à la privatisation des chemins de fer ou de la compagnie aérienne JAL, desserrer des carcans en permettant aux grands magasins d'ouvrir plus tard le soir ou en cassant le coût des billets d'avion encore vendus à 200 yens le dollar.

Promouvoir l'émergence d'une opinion publique de poids face aux traditions des clans politiques et des groupes de pression qui les financent ne s'annonce pas tâche aisée. Stimuler les importations et la délocalisation des entreprises nippones non plus. Les petits sous-traitants se sentent justement menacés par une telle option. Quant aux syndicats, ils commencent à s'inquiéter sérieusement des retombées qu'aura l'exode de certaines unités de production et restent peu sensibles à l'analyse à long terme des économistes qui leur promettent la création de 2 millions de postes d'ici à l'an 2 000 mais la disparition d'un million d'emplois au fil des restructurations à venir.

La polémique ne fait que commencer entre les *« internationalistes et les protectionnistes »*, estime M. Kato, dont la principale crainte est de voir la machine bureaucratique mettre tout le monde d'accord par une belle force d'inertie. A une exception près : s'il est une recommandation du rapport Maekawa prise au pied de la lettre par les grandes sociétés, c'est bien celle du grand large, tant la rentabilité leur semble désormais insuffisante dans un Japon à monnaie forte. Car sur ce point, toutes les prévisions concordent. Même s'il connaît une évolution en dents de scie, le yen continuera de s'apprécier par rapport au dollar. Chacun espère assister à un processus progressif, contrairement à celui des dix-huit derniers mois. Mais les estimations varient entre 1 dollar à 140 yens à la fin de 1987 et à 120, voire 110 yens d'ici à trois ans, contre 160 yens actuellement. On pourrait alors assister, sur la base «prudente» d'un pétrole situé entre 20 et 25 dollars le baril à un lent recentrage sur l'économie intérieure pour les industries de haute technologie, doublé d'un recentrage régional pour les secteurs moins en pointe, le tout fondé sur une puissance financière qui constitue sans doute la vraie révolution en marche du Japon actuel. *« Le bulldozer est déjà en place »*, reconnaissent tous les banquiers ou les courtiers à Tokyo.

LE PREMIER CRÉANCIER DU MONDE
(en millions de dollars)

1986 : 180 000 *(estimation)*
1985 : 127 000
1984 : 74 346
1983 : 37 259
1982 : 24 682
1981 : 10 918
1980 : 11 534
1979 : 29 777
1978 : 36 214
1977 : 21 980
1976 : 9 574
1975 : 7 018
1974 : 8 943
1973 : 13 016

(Source : Banque du Japon.)

DANIEL BROPST

L'Occident a commencé à en prendre conscience en découvrant que les Japonais étaient devenus les premiers créanciers du monde. De 127 milliards de dollars à la fin de 1985, les créances nettes du pays devraient représenter 180 milliards à la fin de cette année et, selon certains analystes, entre 300 milliards et 500 milliards à l'orée de 1990. Les seuls revenus de cette épargne, aujourd'hui concentrée sur les Etats-Unis, permettraient au Japon de régler sa facture pétrolière d'ici à trois ans.

Il s'agit certes d'estimations aussi aléatoires que la conjoncture mondiale. Mais l'internationalisation des banques et la percée des maisons de titre nippones, alliées à la boulimie de placements de grandes entreprises disposant de fortes liquidités en dépit de la chute de leurs bénéfices, donnent quelque crédibilité à ces hypothèses. Pour un pays condamné à un vieillissement très rapide de la population, l'issue sera-t-elle financière ? Persuadés aujourd'hui d'être «pauvres», les Japonais se découvriraient à l'aube du vingt et unième siècle un destin de solides rentiers. Cette vision à long terme alimente déjà la réflexion des spécialistes du Japon. Elle pourrait renforcer la sourde inquiétude des partenaires de Tokyo face à l'émergence d'un «conquérant financier» alliant, à l'image des sumotoris, ces lutteurs récemment découverts par les Parisiens, puissance et souplesse, apparente lenteur et succès foudroyants.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

UN SENTIMENT

● *Aggravée par les blocages politiques, la spéculation foncière, une faible couverture sociale, l'insécurité est le sentiment le mieux partagé des Japonais, expliquant leur apparente résignation à l'intérieur du pays, leur combativité à l'extérieur* ●

LES Japonais sont riches collectivement mais non individuellement. De même que leurs dirigeants ne semblent pas pressés de transformer en termes de pouvoir sur la scène internationale la puissance économique nippone, de même les Japonais ne paraissent pas avoir suffisamment pris conscience des moyens financiers de leur pays pour réclamer une meilleure répartition de cette richesse.

Peu de choses ont changé dans la vie quotidienne de la majorité des Japonais un an après que leur monnaie s'est appréciée de près de 50 % par rapport au dollar. Le coût des produits alimentaires et du logement comprime toujours autant les budgets familiaux, les augmentations de salaires sont restées faibles, le nombre d'heures de travail est élevé au regard des normes internationales et, malgré la baisse du prix du pétrole, les tarifs des autobus et des taxis ont augmenté.

Les autorités reconnaissent d'ailleurs ce décalage : le rapport annuel de l'Agence de planification, publié en octobre, souligne le retard dans les conditions de vie des Japonais comparées à celles des autres pays développés et demande des améliorations, notamment en matière de couverture sociale.

Malgré une prise de conscience de ce problème au niveau gouvernemental, comme en témoigne le fameux rapport Maekawa, rendu public en avril dernier, qui recommande une relance de la demande interne, une politique résolue d'investissements sociaux et une réduction des heures de travail, aucune mesure concrète n'est prise par le gouvernement Nakasone pour remédier à cette situation. Cette apparente absence de volonté politique semble en fait trouver sa justification dans l'attitude passive de la majorité des Japonais, qui, de manière *a priori* surprenante, ne manifestent pas leur aspiration au changement.

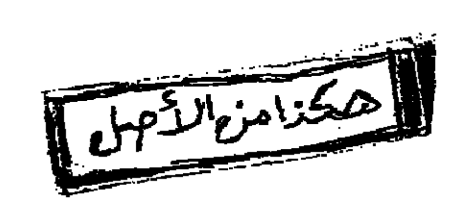
Des raisons conjoncturelles et structurelles expliquent cet immobilisme. Le coût de la restructuration économique imposé par un yen fort sera élevé tant en termes de croissance qu'en matière sociale.

Sur les quarante-trois millions de salariés que compte le Japon, 5 % travaillent directement pour l'exportation. Ils seront les premières victimes de sa réduction, mais ne seront pas les seules.

Confronté à une transition difficile, le gouvernement n'entend pas consentir de nouveaux sacrifices en termes de revenu ou de couverture sociale, qui obéreraient davantage l'avenir. Autrement dit, malgré la richesse de leur pays, les Japonais seront appelés à «se serrer la ceinture».

Comment s'explique l'apparente résignation des *Japonais* face à cette attitude ? Sans doute partagent-ils les inquiétudes de leurs dirigeants pour l'avenir. Mais, quand bien même ce ne serait pas le cas, interviennent aussi des problèmes structurels. Indépendamment d'une volonté politique, actuellement balbutiante, une modification des orientations de la politique économique et sociale menée au cours de ces vingt dernières années se heurte à des facteurs bloquants difficilement contournables, ne laissant qu'une faible marge de manœuvre au gouvernement.

Le système même du pouvoir constitue un premier blocage. Depuis les années 50, l'économie japonaise a été structurée pour enrichir les grands groupes tout en maintenant un niveau de vie relativement bas.



PROFOND D'INSÉCURITÉ

Le dynamisme de l'économie plus qu'une action concertée a permis aux Japonais de profiter des retombées de la croissance. Et si, au cours des trente dernières années, les conditions de vie ont enregistré des améliorations spectaculaires, la progression de la compétitivité nationale est demeurée la priorité des priorités dans la mentalité des dirigeants.

Les effets déflationnistes de la flambée du yen engendrent aujourd'hui chez eux la crainte de voir entamer le dynamisme économique national. Le gouvernement et le parti majoritaire (*libéral démocrate*) dont il est l'émanation sont trop liés aux milieux d'affaires pour se lancer dans une politique qui pourrait contrecarrer leurs intérêts. En outre, afin de conserver sa base électorale, le PLD est contraint de maintenir des rentes de situation à certaines catégories sociales, la paysannerie en particulier. Le consommateur en est la première victime : il paie son riz huit fois plus cher que si le Japon s'approvisionnait sur le marché international. Sans sacrifier l'agriculture, il y aurait sans doute des ajustements à trouver.

Les intérêts de « lobbies » divers

D'une manière générale, le gouvernement doit tenir compte de trop d'intérêts de « lobbies » divers qui financent le PLD pour pouvoir s'attaquer à certains « sanctuaires ». *« Le Japon pourra tout importer sauf ses politiciens. Or ceux-ci sont sans doute encore plus insulaires dans leur mentalité que leurs homologues d'avant-guerre »*, estime M. Kogane, ancien haut fonctionnaire et conseiller de l'institut de recherche de Nikko Securities.

Les intérêts convergents, sinon la collusion, du monde politique et des milieux économiques paralysent l'action gouvernementale dans deux domaines en particulier : celui de la couverture sociale et celui du logement. Les dépenses sociales ont assurément considérablement progressé depuis la guerre et représentent aujourd'hui 12,3 % du revenu national, mais elles restent encore inférieures à celles d'autres pays : 21 % aux Etats-Unis, 40 % en Suède. En outre, depuis plusieurs années, elles semblent plafonner. Le Japon a aussi ses « pauvretés secrètes ». Contrairement à d'autres pays, il n'y a pas au Japon de définition du seuil de pauvreté.

Selon les statistiques officielles, seulement 1,2 % de la population dépend de l'assistance publique. Les chiffres sur la répartition du revenu national montrent cependant qu'un cinquième des familles de quatre personnes vivent avec un revenu mensuel variant entre 180 000 et 145 000 yens, soit entre 90 % et 75 % du minimum reconnu par le gouvernement.

L'épargne : un impératif

Une politique visant à améliorer la couverture sociale supposerait que les meilleurs cotisants, les entreprises les plus rentables, paient *pour* les autres, ce *qui* pourrait entamer leur compétitivité et provoquerait l'opposition des milieux d'affaires. Aussi une telle réforme n'est-elle pas à l'ordre du jour, bien que le vieillissement de la population puisse devenir dans quelques années la source de graves problèmes sociaux.

Un autre domaine où des réformes seraient nécessaires et contribueraient à une amélioration des conditions de vie des Japonais est celui du logement. La superficie moyenne des logements construits au Japon en 1984 était de 86 mètres carrés. Mais, selon les statistiques du *ministère de la construction*, 50,9 % des familles habitent des logements d'une superficie inférieure à 80 mètres carrés et 11 % vivent dans moins de 50 mètres carrés. La concentration des activités à Tokyo a d'autre part contribué au surpeuplement de la capitale. En moyenne, les Tokyoites doivent consacrer quatre-vingt-onze minutes par jour à leur trajet. Le gouvernement donne régulièrement des coups *de pouce, mais toute* politique du logement au Japon exigerait une loi limitant la spéculation *foncière* effrénée à Tokyo, qui rejette les habitants toujours plus loin du centre de la ville. On en est loin, compte tenu des intérêts des affairistes et des grands groupes.

On insiste souvent sur les vertus d'épargne des Japonais. Cette propension n'a rien d'ancestrale. Il est clair que, compte tenu d'un passé récent, le sentiment de sécurité, ou d'insécurité, ne peut pas être le même au Japon et dans de vieux pays riches. L'épargne au Japon n'est pas ce qui reste après la consommation, elle est d'entrée de jeu un impératif en fonction duquel se déterminent les autres choix.

Ces contraintes, la priorité au rendement et cette sorte de laisser-faire du gouvernement en matière sociale pourraient engendrer des mécontentements. Il y a assurément des frustrations et des symptômes de malaise. Mais, globalement, ils ne se font pas sentir : les sondages d'opinion indiquent au contraire que les Japonais paraissent satisfaits de leur vie.

Plusieurs facteurs d'ordre *politique et* culturel expliquent cette apparente résignation. Tout d'abord, compte tenu des privations passées que beaucoup ont connues et que les autres ont apprises de leurs parents, il existe un décalage entre le Japon tel qu'il est perçu à l'étranger et la conscience qu'ont la majorité des *Japonais de la force de* leur pays.

S'il y a aujourd'hui dans la population jeune des aspirations au mieux-être, des désirs de réussite individuelle, ces pesanteurs continuent à se faire sentir. En *outre*, la *société japonaise permet* de satisfaire une fringale de consommation de gadgets *high tech* sinon de biens durables.

Une tactique de collaboration

Les Japonais n'ont pas encore franchi le seuil du mécontentement, mais *le feraient-ils qu'il* n'y aurait guère de relais institutionnel. Les syndicats, qui au cours de la *période* de haute croissance (1960-1970) ont obtenu, grâce à leur tactique de collaboration avec la direction des entreprises, des avantages substantiels pour leurs adhérents, sont en perte de vitesse et, confrontés aux risques de réduction des emplois, mènent des luttes d'arrière-garde. Sur le plan politique, aucun parti d'opposition n'a été capable de présenter une solution de rechange pour le futur : le Parti *libéral-démocrate a recueilli lors* du scrutin de juillet dernier les fruits non pas tant de sa politique que de l'absence de crédibilité de l'opposition.

Cette victoire électorale semble *d'ailleurs avoir plus conforté* l'équipe au pouvoir dans son attentisme qu'il ne l'a incitée à mener une politique active de réforme. Le gouvernement Nakasone semble un peu comme celui des derniers shogun avec les *« bateaux noirs »* du Commodore Perry au milieu du dix-neuvième siècle : il est en quête d'une politique. *Sans doute peut-on lui faire* crédit d'être conscient de celle qu'il faudrait mener, mais elle suppose de tels changements, elle remettrait en cause tant d'intérêts qu'il préfère, comme le shogunat déclinant, procéder par touches parant au plus pressé : les pressions extérieures.

PHILIPPE PONS.

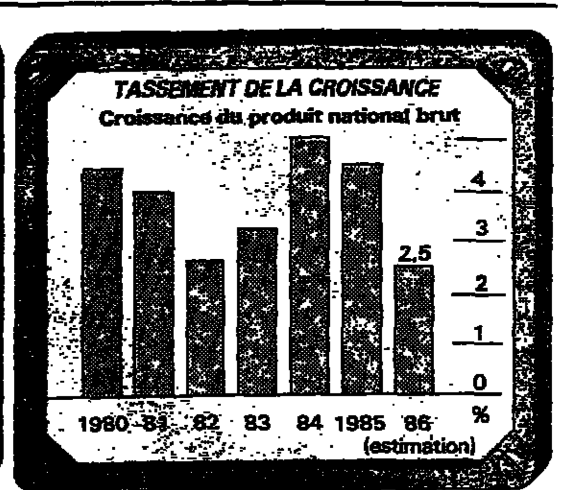
GONFLEMENT DES EXCÉDENTS EXTÉRIEURS *(en milliards de dollars)*

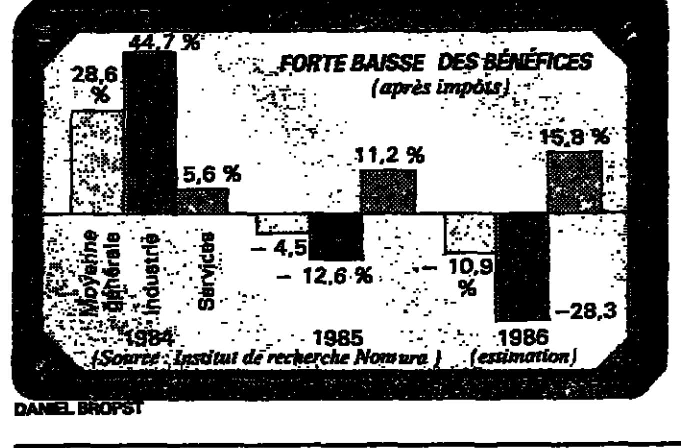
Excédent commercial

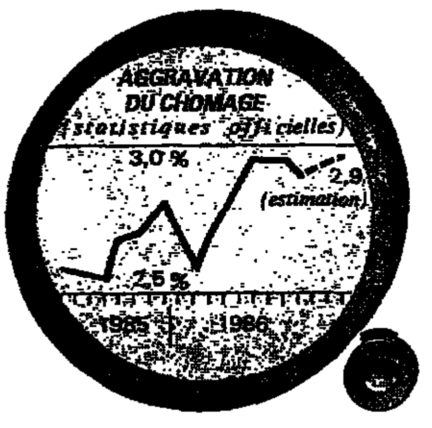
Balance des comptes courants

80 70 60 50 40 30 20 10 0 –10

1980 81 82 83 84 1985 86







DANIEL BROPST

FEMMES EN RETRAIT

● *Le Japon a fini par ratifier la convention des Nations unies sur l'égalité des hommes et des femmes devant l'emploi. Les résultats sont loin d'être probants même pour les diplômées d'études supérieures* ●

L'INÉGALITÉ des chances des femmes devant l'emploi était si criante que le Japon ne pouvait plus *refuser d'apposer sa signature* au bas de la convention des Nations unies en 1980, au risque *de se voir exclu du groupe des* pays dits « développés ». L'honneur du Japon était en jeu, mais 1985 avait beau être la date limite pour la ratification de cette loi, les choses ont traîné au maximum, et il a fallu attendre le 1er avril 1986 pour qu'elle entre enfin en vigueur. Si la convention stipule qu'il faut donner aux femmes les mêmes chances d'emploi, de rétribution, de formation, de promotion et de retraite qu'aux hommes, l'imprécision de la formulation des différents articles laisse perplexe. Ainsi pour l'article 7 faisant obligation de *« s'efforcer de donner »* les mêmes chances d'emploi au femmes.

Il est délicat d'essayer de prévoir l'impact que cette loi aura *sur la situation des femmes à* l'avenir. La banque Mitsubishi, qui avait inauguré l'embauche *féminine dès 1979 — à raison* d'une candidate par an, — aurait déjà perdu trois de ses « élues » *à cause de leur mariage... Sur* sept, c'est beaucoup.

La préoccupation majeure des entreprises, soucieuses de ne pas investir inutilement dans la formation, est de perdre leurs employées à ce tournant de leur vie (25,4 ans) ou à l'occasion d'une naissance (26,2 ans). Cela explique qu'un projet, visant à permettre l'embauche pour des emplois dits « *généraux* » après vingt-six ans — au terme d'un concours — soit actuellement à l'étude, afin de permettre aux jeunes femmes les plus motivées de faire carrière après ce tournant fatidique. D'autres sociétés ont déjà prévu des uniformes de maternité pour les futures mamans...

Le système de « *retraite* » lors du mariage ou du premier enfant — couramment pratiqué par les grandes entreprises — coïncide en fait avec les aspirations d'un grand nombre. Cette pratique étant parfaitement illégale, les *retraites « anticipées »* ne peuvent d'ailleurs se faire qu'à la demande expresse des employées elles-mêmes.

Aucune des étudiantes que nous avons interrogées et qui étaient promises à un emploi général ne semblait se bercer d'illusions, et toutes manifestaient leur intention d'interrompre leur carrière à l'occasion de la naissance de leur premier enfant. *« A quoi bon continuer quand on sait que les promotions reviendront d'office aux hommes qui sortent des meilleures universités »*, nous dit avec dépit l'une d'entre elles.

Et de conclure en ces termes : *« Les femmes capables et ambitieuses ont déjà réussi à faire leur chemin. Ce n'est certainement pas cette loi qui modifiera quoi que ce soit. »*

MURIEL JOLIVET,
maître-assistant à l'université Sophia (Tokyo).

TOKYO, PLACE OUVERTE

● A sa façon, la place de Tokyo se met à l'heure du « Big Bang » de la City. Un double mouvement s'opère : ouverture vers l'extérieur et attrait croissant du marché nippon des capitaux pour les établissements étrangers ●

JEUDI 6 novembre 1986, le ministre des finances japonais autorisait huit maisons de courtage et banques d'investissement européennes à opérer sur le marché nippon des valeurs mobilières, ce qui portait à trente-six le nombre de ces organismes de nationalité étrangère opérant à Tokyo contre dix au début de 1985. Quelques jours auparavant, la banque Sumitomo, au deuxième rang japonais, annonçait qu'elle allait s'attaquer à l'important marché britannique des prêts hypothécaires, très actif en raison du « boom » immobilier, en se cantonnant toutefois aux crédits « haut de gamme ».

De l'autre côté de l'Atlantique, la banque d'affaires Henry Schroder, rachetée il y a deux ans par l'Industrial Bank of Japan, acquérait la firme new-yorkaise Aubrey J. Lanston, courtier en fonds d'Etat, tandis que la même Sumitomo prenait une participation dans Goldman Sachs, l'une des premières investment banks de New-York.

Ces nouvelles illustrent le double mouvement qui s'opère sur la place de Tokyo, l'un des plus grands marchés financiers du monde, qui accentue son ouverture vers le monde extérieur dans ce que l'on peut appeler un « Big Bang à la japonaise », c'est-à-dire mesuré et gradué. Récemment, M. Yusuke Kashiwagi, président de la Bank of Tokyo, admettait que, certes, New-York restait le plus gros marché financier de la planète (7000 milliards de dollars), suivi par Tokyo (2200 milliards) et Londres (1600 milliards). Mais il relevait que le rythme de croissance du marché japonais, 18,3 % par an entre 1970 et 1985, contre 14,5 % pour Londres et 8,8 % pour les Etats-Unis, était en train de réduire rapidement l'écart avec ce dernier pays.

L'énormité de l'épargne secrétée par la communauté japonaise, particuliers et entreprises, non seulement alimente un marché financier domestique très puissant, mais encore permet au Japon d'exporter massivement ses capitaux. Si on y ajoute le non moins énorme excédent de la balance nippone du commerce extérieur et des paiements, on prend conscience de l'ampleur des capitaux dont dispose ce pays. En 1986, le flux des capitaux investis à l'étranger aura battu tous ses records, à 70 milliards de dollars.

Les banques japonaises, dès le départ, se sont taillées la part du lion dans ces transferts, et, compte tenu de la hausse vertigineuse du cours du yen, il n'est pas étonnant de les voir se situer au premier rang mondial : cinq dans les dix premières, avec respectivement le deuxième, troisième, quatrième et cinquième rang pour la Dai Ichi Kangyo, la Sumitomo, la Fuji et la Mitsubishi.

A l'étranger, les banques japonaises ont concentré leurs efforts sur deux secteurs : le crédit international et la banque d'affaires. Dans ce dernier domaine, on a pu voir, en 1984, la banque Sumitomo devenir le plus gros établissement étranger en Suisse, avec le rachat, pour 144 millions de dollars, de 53 % du capital du Banco del Gottardo, qui appartenait auparavant au défunt Banco Ambrosiano. Relevons encore le rachat, par la Fuji Bank, pour 425 millions de dollars, de l'établissement de services financiers Walter E. Heller, de Chicago.

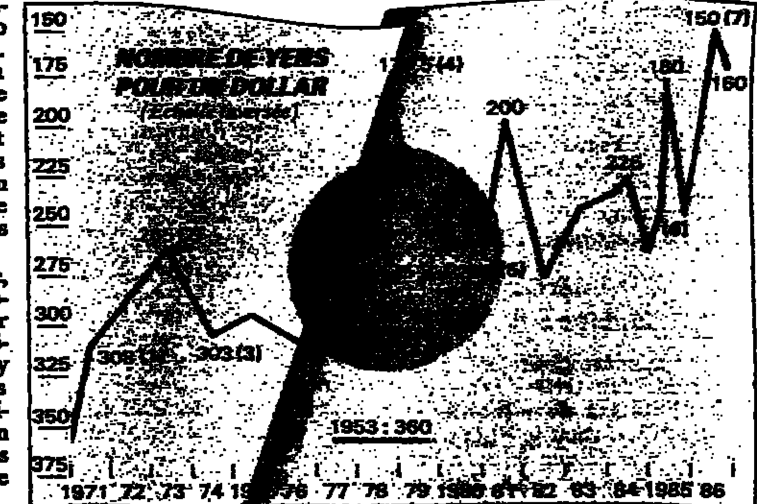
En général, les banques japonaises à l'extérieur du pays ne se risquent pas dans la banque commerciale à guichets, sauf en Californie, où résident de nombreux Américains d'origine japonaise. On a pu y voir, en 1985, la Mitsubishi racheter la Bank of California, et la Sanwa reprendre à la banque britannique Lloyd sa filiale californienne.

En sens inverse, on l'a vu, de très nombreux établissements étrangers s'installent au Japon, non pour y développer des activités de banque commerciale, peu rémunératrices en raison de la concurrence intense qui règne là-bas, mais pour prendre une part du marché des capitaux.

Outre les trente-six firmes autorisées maintenant à exercer au Japon, on a pu voir récemment le ministre japonais des PTT signer un contrat de gestion de portefeuille d'obligations étrangères avec S.G. Warburg, l'une des plus importantes banques d'investissement britannique. Ce sera la quatrième institution étrangère, après les firmes américaines Salomon Brothers, Merrill Lynch et Morgan Stanley, à pouvoir gérer le placement d'une partie des énormes actifs contrôlés par l'assurance-vie et le fonds de retraite de la poste, estimés, fin septembre 1986, à 30,3 millions de yens (193 milliards de dollars, 1 300 milliards de francs), dont 8,4 milliards de dollars investis en obligations étrangères.

Ajoutons que l'autorisation donnée aux investisseurs institutionnels japonais de porter de 20 % à 30 % la part de leurs placements à l'étranger excite encore davantage l'intérêt des firmes de courtage étrangères qui, toutefois, se heurtent vivement à leurs concurrentes japonaises — Nomura, Daïwa, Nikko, Yamaichi, — comme on peut le constater sur le marché de l'euro-yen.

FRANÇOIS RENARD.



(1) *Suspension de la convertibilité du dollar en or (août 1971)*
(2) *Mise en flottement du dollar (mars 1973)*
(3) *Premier choc pétrolier*
(4) *Crise du dollar (31 oct. 1978)*
(5) *Deuxième choc pétrolier*
(6) *Accord des Cinq à New-York (22 sept. 1985)*
(7) *Record historique (juillet 1986)*

L'EUROYEN EXPLOSE

● Renforcé par la flambée du yen, le marché de l'euroyen a littéralement « explosé », se plaçant encore loin derrière celui de l'eurodollar mais juste derrière celui de l'euromark ●

RESTÉ languissant depuis des années, le marché de l'euroyen, c'est-à-dire des emprunts obligataires en yens émis hors du Japon, principalement à Londres, vient littéralement d'« exploser », comme l'indique le tableau ci-dessous. Pour les neuf premiers mois de 1986, le nombre des émissions a pratiquement doublé par rapport à celui de l'année 1985 tout entière, décuplant par rapport à celui de 1984, tandis que les montants émis passaient de 272 milliards pour ces mêmes premiers mois de 1986.

Désormais, le marché de l'euroyen occupe la troisième position dans le classement des euromarchés avec 8,6 % du total, loin derrière celui de l'eurodollar, qui reste certes prééminent, avec 61 % du total, mais très près du marché de l'euromark (10,24 %).

Parmi les emprunteurs, on trouve aussi bien de grandes entreprises japonaises (Nippon Kokkan, Kubota) que des européens, comme la banque finlandaises Postipankki et la compagnie pétrolière française Total, ou des américains (la filiale de crédit de Ford, Philip Morris, Goodyear, Walt Disney), ou des canadiens (Hydro Québec).

C'est donc le vrai « décollage » du marché de l'euroyen, ardemment attendu et désiré par les partenaires du Japon, soucieux de voir s'ouvrir son marché financier. A l'origine de ce décollage, on trouve deux facteurs. Tout d'abord, des mesures de libéralisation ont été prises fin 1984 par les autorités nipponnes : les nouvelles règles adoptées ont, notamment, rendu plus facile la conclusion des accords de « swap » (échange temporaire d'un actif contre un autre pour se garantir, yen contre dollar par exemple). De tels accords, on le sait, sont traditionnellement liés aux émissions. Ces mêmes autorités, de plus, ont depuis quelques mois autorisé les banques étrangères à se présenter sur le marché de l'euroyen.

Ensuite, le renforcement du yen par rapport aux autres monnaies a joué en faveur de ce marché. Fait significatif, on a noté une percée très remarquable des maisons de courtage japonaises en termes de « teneur de livres », ou établissement chef de file. D'une année à l'autre, une maison comme Nomura est passée du huitième rang, avec 3,81 % du marché, au deuxième, avec 8,32 %, juste derrière ce grand spécialiste qu'est le Crédit suisse First Boston.

De son côté, l'autre grand, Daiwa, a sauté du douzième au sixième rang, avec 4,46 % du marché, suivi par Nikko et Yamaichi (dixième et douzième rang). Certes, il est logique que les grandes maisons de courtage japonaises prennent une part croissante du marché de l'euroyen, mais il faut relever que leurs clients étrangers sont très satisfaits de leurs services. *« Outre leurs conditions, tirées au plus près, nous apprécions tout particulièrement leur rapidité de décision et leur puissance de feu »*, déclarait récemment M. Hénin, trésorier de la société française Thomson, qui a négocié avec Daiwa, en mai dernier, un emprunt en euroyens, précisément à des conditions très avantageuses (taux inférieur au Libor).

Autre raison du succès des maisons japonaises : ces dernières ont davantage de facilités pour placer des émissions en euroyens sur le marché domestique japonais, où les banques étrangères ne s'aventurent guère.

Notons enfin que le marché des émissions d'obligations par des étrangers cantonnées depuis dix ans à ce même marché domestique japonais, les Samouraï Bonds, est quasiment « sinistré », les montants revenant de 1 000 milliards de yens en 1984 à moins de 300 milliards pour les neufs premiers mois de 1986. Outre la réglementation plus sévère qui s'applique aux candidats émetteurs, le plus souvent des institutions étrangères, le marché a été victime du décollage du marché de l'euroyen.

F. R.

L'ÉVOLUTION DE L'EUROYEN ET DU MARCHÉ DES SAMOURAI

	EUROYEN		SAMOURAI	
	Nombre d'émissions	Montants émis (en milliards de yens)	Nombre d'émissions	Montants émis (en milliards de yens)
1977	2	30	22	454
1978	1	15	14	657
1979	2	25	14	284
1980	4	55	15	280
1981	5	80	34	613
1982	6	95	38	690
1983	4	70	36	615
1984	15	272	37	1 050
1985	68	1 487,2	31	955
1986*	125	2 353,8	10	295

(*) Au 30 septembre.

PRODUIRE CHEZ LES AUTRES

● Pour réduire ses coûts de production et contourner les obstacles protectionnistes, l'industrie japonaise essaime à travers le monde ●

SURSAUT salvateur pour les uns, risque majeur de désindustrialisation selon d'autres, la vague d'implantations japonaises à l'étranger s'accélère singulièrement, prenant une dimension stratégique pour les partenaires de Tokyo. Cette «délocalisation», terme barbare mais explicite, répond à un double et très pragmatique objectif : *« L'un, purement économique, vise à amenuiser les coûts de production, devenus prohibitifs dans un Japon doté d'une monnaie forte. L'autre, plus politique, cherche tout simplement à contourner l'obstacle d'un protectionnisme existant ou potentiel. »* A entendre M. Kazuo Nukawasa, responsable des questions économiques internationales au Keidanren, la plus puissante organisation patronale du Japon, cette analyse tient de l'évidence.

Après avoir fortement investi au Japon et placé une bonne part de leurs bénéfices sur les marchés financiers – les Américains ont assisté à une véritable razzia sur leurs titres, – les chefs d'entreprise nippons ont tiré les leçons de l'appréciation persistante du yen. *« A 180 yens le dollar, il était encore rentable de donner la priorité à de nouveaux équipements sur le marché intérieur et à l'exportation. Au-delà, le jeu n'en vaut plus la chandelle. »* Chacun estime en fonction de sa production les atouts des marchés à investir... de l'intérieur.

Les grands choix industriels et régionaux du Japon commencent à se dégager. Pour les industries de forte main-d'œuvre, l'Asie, où la présence japonaise tendait à stagner, regagne toutes les faveurs. Taiwan ou la Corée du Sud, déjà fortement développés, offrent aux yeux des Japonais le double avantage de monnaies liées à la baisse avec le dollar et d'une «discipline salariale» qui leur est chère. La Malaisie ou la Thaïlande les intéressent de plus en plus, et la Chine est qualifiée de *« bon risque »* en dépit des incertitudes pesant régulièrement sur les choix économiques des dirigeants de Pékin.

Le Japon connaît les vertus d'une longue patience, et, pour le moment tout au moins, ne s'inquiète pas outre mesure de la sourde hostilité des pays asiatiques face à la montée de sa puissance économique et financière. L'assurance de coûts réduits pour la fabrication de composants et la possibilité d'utiliser l'Asie du Sud-Est comme base arrière pour de nouveaux types d'exportations vers l'Amérique du Nord ou l'Europe constituent le but essentiel.

Les chefs « pensent américain »

A l'autre extrême, pour la haute technologie, les Etats-Unis exercent toujours la même fascination. S'ils ont cherché dans un premier temps à mettre leur production à l'abri des ardeurs protectionnistes du Congrès, les chefs d'entreprise japonais «pensent américain» sur le long terme. Talonnée par le Japon, la première puissance économique du monde occidental allie *« le bouillonnement de la recherche, le capital risque et, ce dont le Japon est pratiquement dépourvu, les matières premières »*, constate un industriel.

Cette attirance ne laisse pas que des *« miettes à l'Europe »*, comme le craignait un expert français. Débouché de substitution à un marché américain qui se ferme, l'Europe voit elle aussi s'accélérer le processus d'implantations directes. Mais la raison fondamentale reste malgré tout d'utiliser au mieux un réservoir technologique, un vaste marché de consommateurs et... de prévenir là aussi la fermeture des frontières.

Au total, les investissements directs des entreprises japonaises, à l'étranger, pourraient augmenter de 3 milliards pour atteindre, selon l'Institut de recherche de Nomura, 15 milliards de dollars durant l'exercice budgétaire se terminant en avril 1987, dont 8 milliards aux Etats-Unis. Et si l'on en croit l'Agence de planification économique, plus d'un tiers des grandes sociétés envisagent de porter à 20 % au moins la part de leur production fabriquée hors du Japon d'ici dix ans.

Partis avec retard dans ce domaine, les Japonais entendent une fois de plus mettre les bouchées doubles et pensent pouvoir doubler en cinq ans la part de leur produit national brut consacrée aux investissements à l'étranger.

L'accélération d'une politique entamée avec douceur au début des années 80 ne va pas sans poser de sérieuses questions. La pénétration japonaise peut créer des emplois dans les pays d'accueil et, dans certains cas, limiter les excédents commerciaux du Japon : Honda et Sony ont commencé à réexporter vers leur pays d'origine une part de leur production américaine. Un avantage dont la contrepartie est évidente : trop rapide ou massive, la stratégie d'investissements à l'étranger risque de provoquer un phénomène de rejet de la part de pays soucieux de ne pas être réduits à un rôle de sous-traitant. *« Nous assisterons un jour à de nouvelles formes de protectionnisme contre ces implantations »*, prédit M. Nukawasa.

En attendant, la «délocalisation» des entreprises prouve un phénomène parfois sous-estimé : la chute des bénéfices des entreprises japonaises, évaluée à près de 11 % en moyenne en 1985-1986 et à plus de 28 % pour les industries manufacturières n'empêche pas les plus grandes sociétés de disposer de solides réserves. *« Un véritable trésor de guerre s'est constitué. Il permettra de financer la riposte industrielle aussi bien que financière »*, estime un banquier européen.

F. Cr.

LES CADRES BOUGENT

● *Financiers et techniciens secouent les traditions d'emploi à vie et de salaire à l'ancienneté en jouant la mobilité professionnelle* ●

IL y a un an, M. Tanaka a pris l'une des décisions les plus délicates de sa vie professionnelle. Sorti de la prestigieuse université de Tokyo, ayant complété ses études à Harvard, il était appelé au plus brillant avenir dans une grande entreprise s'il suivait les rails de la promotion à l'ancienneté qui devaient le conduire au conseil d'administration. Et pourtant, il décida, à trente-cinq ans, de renoncer à cet avenir assuré pour entreprendre une autre carrière dans la finance internationale en travaillant pour une banque étrangère.

Dans un pays où l'on aime à dire que l'employé est *« fidèle à son entreprise »*, le comportement de M. Tanaka peut surprendre. En réalité, il est loin d'être le seul membre de cette élite des cadres japonais d'âge moyen qui décident de changer de métier en milieu de carrière. C'est là un phénomène nouveau, certes encore embryonnaire, mais qui est appelé à faire tache d'huile : il doit en effet être situé dans le contexte général d'une évolution du système d'emploi au Japon, caractérisé traditionnellement par le « salaire à l'ancienneté » et l'« emploi à vie ».

« Je savais ce que je serais dans vingt ans, explique M. Tanaka. *J'étais sur un escalier roulant, et il faut reconnaître que le poste qui m'attendait en fin de carrière avait tout lieu de me satisfaire. Mais, en dernière analyse, tout cela n'était guère excitant. C'est pourquoi j'ai pensé à un autre travail. »* M. Tanaka a choisi une banque étrangère, mais il aurait pu, avec ses qualifications et l'ouverture du marché de l'emploi en milieu de carrière qui est en train de se produire, entrer dans une banque ou une maison


RICHARD KALVAR/MAGNUM

AGENCE DE L'EMPLOI A TOKYO

de titres japonaise. Avec la libéralisation du système financier nippon, celles-ci ont en effet un besoin croissant d'experts maniant l'anglais, et elles ont été les premières à rompre avec un principe qu'on pensait sacro-saint pour les entreprises japonaises : l'emploi à vie. En pratique, celui-ci revenait pour un salarié désireux de changer d'entreprise à ne pouvoir espérer retrouver un travail analogue et à devoir s'orienter vers les PME.

Dans le cas de M. Tanaka, la rupture du lien de fidélité à l'entreprise s'est bien passée. Ses chefs ont essayé de le retenir par divers moyens, notamment en faisant intervenir des personnalités haut placées, mais ils ont fini par s'incliner devant sa détermination. Ce n'est pas toujours le cas, alors qu'il est important pour un Japonais d'assurer un départ de manière harmonieuse. On nous cite l'expérience pénible d'un employé qui avait annoncé son intention de quitter son entreprise et dont les responsables ont été jusqu'à faire pression sur sa famille pour qu'il reste.

Le marché financier offre certes de nouvelles occasions pour satisfaire certaines ambitions. Les salaires y sont plus élevés, et l'on peut espérer, comme à Wall Street ou à la City de Londres compter parmi ces *« stars »* qui gagnent des fortunes.

L'ouverture du marché financier japonais n'est pas le seul élément perturbant le système traditionnel de l'emploi au Japon. Dans une autre branche, les nouvelles technologies, une évolution analogue de la mobilité en milieu de carrière est notable. Il existe en effet dans ce secteur une demande de spécialistes supérieure à l'offre et les entreprises cherchent souvent à *débaucher* chez le concurrent en offrant de meilleurs salaires. Cette nouvelle mobilité d'emploi a conduit à l'apparition de « chasseurs de têtes ».

Le phénomène de la mobilité en milieu de carrière s'inscrit dans le cadre d'une évolution à la fois plus générale et plus profonde de l'emploi au Japon, caractérisée par le recul de l'emploi à vie mais aussi du système traditionnel des salaires.

Plusieurs facteurs contribuent à ce changement. D'abord une évolution dans la mentalité de la génération de Japonais qui entrent, ou sont entrés au cours des cinq dernières années sur le marché du travail. Plus individualistes, fils de la haute croissance des années 60, ils sont plus enclins à « profiter de la vie » que leurs aînés. Ils semblent plus préoccupés par une sorte de « fidélité à eux-mêmes » et à leurs aspirations qu'à l'entreprise.

Outre l'évolution des mentalités, un autre facteur, peut-être plus déterminant encore, conduit à une progressive remise en cause du système de salaire à l'ancienneté : le vieillissement de la population, l'âge de la retraite est passé de cinquante-cinq à soixante ans. Ce système de salaire est devenu non seulement une charge trop lourde pour les entreprises mais aussi une entrave à leur dynamisme, en retardant la promotion d'éléments jeunes et souvent plus qualifiés que leurs aînés. Ainsi, beaucoup d'entreprises ont réduit la progression des salaires à partir de cinquante ans et ont dissocié le statut de la fonction : nombre de salariés en fin de carrière ont des titres honorifiques et ne disposent d'aucun pouvoir réel.

Ph. P.

M. ITO :

JAPAN AIR LINES (JAL) est toujours dans la tempête. La concurrence s'intensifie au Japon et à l'étranger et la compagnie aérienne nationale subit encore le contrecoup de la catastrophe qui l'année dernière fit 524 victimes. Pour sortir la JAL de l'ornière et entreprendre sa privatisation, prévue pour juillet prochain, M. Nakasone a fait un choix hardi en nommant à sa tête un nouveau président M. Junji Ito.

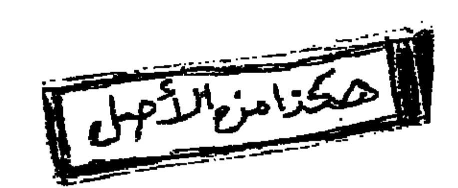
Agé de soixante-quatre ans, M. Ito, qui dirigeait jusqu'à l'année dernière la société Kanebo, spécialisée dans les cosmétiques et les textiles, est complètement étranger au monde de l'aviation, et sa nomination fut une surprise pour les milieux d'affaires japonais.

M. Ito est connu comme un expert en matière de relations industrielles, mais aussi comme un industriel au style parfois quelque peu autocratique. *« Je suis un peu un loup solitaire : quand je vois un problème, je l'affronte directement. Je ne suis pas bon pour les négociations en coulisses où l'on cherche à parvenir à un consensus* (le fameux *nemawashi* japonais) », nous dit-il d'entrée de jeu, ajoutant sur le mode de la plaisanterie : *« J'ai dû faire quelques vagues à la JAL. »* La compagnie nationale a été en effet habituée à des présidents ultra-conservateurs et respectueux des formes. Depuis qu'il assume ses fonctions, M. Ito a pris des décisions parfois controversées. Certaines ont été ouvertement critiquées, et la presse de ces derniers mois a plus d'une fois commenté les dissensions existant au sein de la compagnie.

M. OTSUKI :

SELON la presse locale, M. Bumpei Otsuki est l'un des trois « samouraïs » du patronat nippon. Avec M. Doko, ancien président du Keidanren, et M. Hiraiwa, l'un des actuels vice-présidents, il est considéré comme l'une de ces figures du monde des affaires japonais incarnant une tradition d'austérité de vie et de détermination caractéristique du Japon de ces quarante dernières années. A quatre-vingt-trois ans, président depuis sept ans du Nikkeiren (association des employeurs) qui est un peu la division du personnel du patronat nippon chargée des négociations avec les syndicats, M. Otsuki est toujours vert et, avec sa silhouette puissante, il semble n'avoir rien perdu de sa combativité.

Compte tenu de la restructuration actuellement en cours de la machine productive nippone – délocalisation et déclin de certains secteurs naguère porteurs comme les chantiers navals et l'acier, – ainsi que de l'évolution des valeurs de travail chez les jeunes, M. Otsuki n'exclut pas une évolution des relations dans l'entreprise vers le modèle occidental et le recul progressif de ce qui a fait les spécificités de la gestion au Japon (salaires à l'ancienneté et emploi à vie), du moins dans les grandes entreprises. *« Ce n'est pour l'instant qu'une impression,* dit-il, *mais je crains une telle évolution. Jusqu'à présent, un homme simple pouvait, tel un bon soldat, gravir les échelons de la promotion et même devenir président. Il travaillait pour lui-même et en même temps pour l'entreprise, ce qui contribuait à créer un esprit de cohésion et un sentiment de communauté de destin. C'est là, je crois,*



UN SOLITAIRE PEU ORTHODOXE

Compte tenu de la situation chaotique de la JAL, un *« remède de cheval »* administré sous la forme d'un président peu conventionnel est sans doute ce dont a besoin la compagnie. Au cours des dernières années, la JAL a été victime d'une série de malchances, dont ont profité ses deux concurrents, All Nippon Airways (ANA) et Toa Domestic Airlines (TDA). En août 1985, la JAL enregistrait l'une des plus meurtrières catastrophes de l'histoire aéronautique, trois ans à peine après qu'un de ses pilotes, souffrant de dépression, eut précipité son appareil dans la baie de Tokyo, tuant vingt-quatre personnes.

Dans les mois qui suivirent la dernière catastrophe, le nombre des passagers sur les vols intérieurs a diminué d'un quart et la légère reprise due aux vacances d'été a été loin de répondre aux espoirs des dirigeants de JAL. A la fin de l'année fiscale 1986 (qui s'est achevée en mars dernier), ses pertes s'élevaient à 42 millions de dollars. Cette année, la JAL ne versera pas de dividendes à ses actionnaires – une mauvaise nouvelle pour le ministère des finances qui essaye de se défaire des 35 % d'actions en sa possession.

M. Ito, en bon confucéen, prend ce problème financier et l'intensification de la concurrence avec une certaine philosophie. Il estime que sa tâche primordiale est de *« remettre la maison en ordre »*. *« Quand vous êtes en train de perdre pied, la plus mauvaise chose à faire est de chercher à conserver la tête hors de l'eau. Le mieux est de rester calme jusqu'au moment où vous touchez le fond. »* Selon lui, JAL a touché le fond et il faut maintenant remonter.

M. Ito a deux priorités : améliorer les relations de travail et la sécurité. *« JAL est confronté au même problème de relations de travail que Kanebo il y a dix ans,* affirme-t-il. *Sa reprise dépend d'une stabilisation de la situation. »*

En matière de gestion d'une société nationalisée, M. Ito a mis comme condition à son acceptation des fonctions de président que le ministère des transports, organisme de tutelle de JAL aux termes de la loi de 1955 qui régit ses statuts, n'interviendrait pas. En trente ans d'existence, la JAL a été gérée par trente-six ministres des transports différents : *« Pouvez-vous imaginer une société dont le président change plus d'une fois par an ? »*, souligne M. Ito. Bien qu'il doive formellement obtenir l'aval du ministère des transports, M. Ito est le premier président de JAL qui dispose d'une autorité réelle.

La privatisation doit en quelque sorte couronner les réformes que M. Ito est en train d'introduire. Sans elle, la direction de la compagnie n'aura jamais l'indépendance suffisante, estime-t-il. Elle devra en outre donner un nouveau sens des responsabilités aux employés : *« Les employés doivent prendre conscience de la menace d'une faillite s'ils ne changent pas leur manière de penser. » « De toute façon, l'Etat n'a plus d'argent et ne peut plus soutenir financièrement la JAL »*, ajoute M. Ito.

« La privatisation n'est pas une fin en soi, conclut-il, *mais du moins donnera-t-elle les moyens de renforcer la direction afin qu'elle puisse affronter la concurrence. »*

NOBUKO HARA.

LA TRADITION

l'une des raisons de la prospérité des entreprises japonaises. La diversification des valeurs chez les jeunes, une culture plus hédoniste et l'exemple des autres pays risquent de compromettre l'homogénéité qui a prévalu jusqu'à présent. »

Pour freiner cette évolution, M. Otsuki recommande aux chefs d'entreprise de renforcer la formation des jeunes embauchés *« afin d'enraciner en eux les valeurs de travail qui ont fait la force du Japon ». « Dans les entreprises traditionnelles, l'évolution est encore lente,* ajoute M. Otsuki, *mais, dans le secteur tertiaire, elle est beaucoup plus rapide et sensible. »*

Au cours de sa carrière de chef d'entreprise, M. Otsuki a longtemps dirigé le service du personnel de sa société, les minières Mitsubishi, avant d'en devenir le président en 1963, fonction qu'il conserva même après la fusion des minières et des cimenteries du groupe. En 1979, il n'eut qu'à traverser la rue pour prendre la présidence du Nikkeiren, dont le siège se trouve dans un immeuble datant du début du siècle, orné des dorures et des tapis rouges d'un autre âge du vénérable Club industriel du Japon (*Nihon kogyo club*). Son fronton est surmonté des statues d'un mineur et d'une ouvrière du textile, les deux branches industrielles de pointe du Japon de l'époque.

Selon M. Otsuki, la préoccupation majeure du patronat japonais est aujourd'hui l'emploi. *« La délocalisation à l'étranger et l'augmentation des importations vont porter un coup très dur à l'économie japonaise dont on ne mesure pas encore bien la portée,* nous dit-il. *Les syndicats en sont d'ailleurs parfaitement conscients et nous nous efforçons avec eux d'éviter des licenciements. Il est inévitable qu'il y en ait, mais de leur ampleur et des possibilités de reclassement dépend la stabilité sociale. »*

Lorsqu'il travaillait pour les minières Mitsubishi, M. Otsuki dut affronter de graves crises sociales. La plus dramatique fut celle de 1946 : les mineurs occupèrent la mine et instituèrent des tribunaux populaires pour *« juger »* leurs dirigeants. Ayant créé un conseil de gestion incluant des représentants des syndicats – une innovation qui sera suivie dans les autres entreprises, – M. Otsuki, qu'on surnomma alors Bumpei (l'exécuteur), procéda à des licenciements massifs – plus de 25 000 jusqu'en 1953, – mais il resta néanmoins estimé des mineurs à qui il rendait visite personnellement.

« Au Japon, on ne licencie pas, disent les étrangers. Que pensez-vous de cette affirmation ? » Sourire. *« Lorsque la vie de l'entreprise est en jeu ou qu'elle risque la faillite, il serait absurde de s'arc-bouter à un principe. Cela dit, c'est la responsabilité des chefs d'entreprise de garantir l'emploi. La plupart des employeurs japonais préfèrent recourir à la négociation et à la pratique du départ volontaire avec reclassement plutôt que de licencier. »* Lorsqu'il licencia les mineurs, M. Otsuki choisit d'abord les meilleurs d'entre eux afin qu'ils puissent retrouver plus facilement un travail et qu'ils créent ainsi un précédent favorable pour les autres, explique-t-il dans son autobiographie : *« Il y a au Japon une sorte d'obligation morale du patron de se préoccuper du sort de ses employés,* ajoute M. Otsuki, *même les syndicats reconnaissent que c'est là une spécificité de l'emploi au Japon. »*

D.R.
M. OTSUKI, L'UN DES TROIS SAMOURAI DU PATRONAT NIPPON

Fils de paysan, ayant dû faire 16 kilomètres par jour pour se rendre à l'école, puis instituteur avant d'entrer à la prestigieuse université impériale (aujourd'hui l'université de Tokyo), M. Otsuki reste un dirigeant d'entreprise de la vieille école. Il est sans doute d'autant plus écouté que lui-même en cinquante ans de carrière n'a pratiquement rien changé à son mode de vie. Il habite toujours la même modeste maison et, le dimanche, il emprunte les transports en commun pour aller se promener avec sa femme. *« L'un de mes professeurs à Todaï rappelait que l'on doit conserver en toute circonstance une vie austère et que ce qui compte c'est de s'enrichir spirituellement »*, explique M. Otsuki.

Une question sur la gérontocratie au Japon provoque le rire de notre interlocuteur : *« C'est une question difficile. Il y a sans doute une légère tendance au rajeunissement. Mais on continue à penser au Japon qu'un homme qui a sa vie derrière lui et par conséquent n'a plus d'ambition peut se consacrer plus entièrement à la promotion de l'intérêt commun. »*

Ph. P.

DESCARTES ET LES SAMOURAIS

● *Les industriels anglophones ont remplacé les commerçants francophones, mais une nouvelle évolution pourrait se dessiner avec le regain d'intérêt du Japon pour l'Hexagone.* ●

« *OU est le temps où l'on s'embarquait sur un bateau cinglant durant un mois vers la France et sa culture ? Désormais, les Japonais passent vite, trop vite, sans avoir le temps d'apprendre la langue ou de découvrir la société française.* »

● Ils sont une poignée d'hommes d'affaires francophiles à regretter, comme ce diplomate, une évolution qui s'est accélérée ces dernières années.

Minoritaires au sein d'une communauté regroupant les représentants de quelque deux cents *sociétés nippones, leur attirance* pour Paris date souvent de leur France, M. Hideyasu Nasu se rappelle avec une pointe de nostalgie avoir choisi d'étudier notre langue à la prestigieuse université de Tokyo comme « *symbole de la démocratie et de la libération du Japon* », au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Sa génération était-elle plus « romantique », moins obsédée d'efficacité que les suivantes ? Peut-être. Mais c'est au nom de cette même efficacité que les entreprises japonaises, conscientes de devoir trouver en Europe et en France des débouchés de substitution aux parts de marché perdues aux Etats-Unis, sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans une politique à long terme de formation de francophones. Le profil des Japonais installés en France pourrait s'en trouver changé.

Le cas de M. Nasu, qui a accumulé une expérience exceptionnelle de notre langue et de notre culture durant dix-huit années de pérégrinations, de Phnom-Penh à Saigon, de Bruxelles à Paris, reste un cas à part. Mais le système des « allers-retours » a permis à M. Hiroo Sato de retrouver pour la troisième fois la capitale française, où il est aujourd'hui directeur général de la Banque de Tokyo, ou à M. Shigeatu Tominaga de revenir, après dix ans de carrière à Tokyo, dans cette métropole où, jeune recrue de la Banque industrielle du Japon – dont il est désormais directeur général adjoint, – il avait passé un doctorat en sciences économiques en 1972.

L'évolution même de l'économie japonaise se reflète dans les centres d'intérêt pour la France, longtemps considérée comme lieu de prédilection des artistes, et plus *récemment des stylistes*. De la culture au commerce, du commerce à l'industrie, le profil des hommes d'affaires japonais n'est plus le même. Les industriels anglophones sont de plus en plus nombreux. Appelés à rester trois à cinq ans, ils ont eu tendance, au grand dam de leurs prédécesseurs, à vivre dans un univers clos.

Chaque mois, le déjeuner traditionnel organisé par la chambre de commerce japonaise en France les rassemble à l'Hôtel Nikko. Il est d'ailleurs significatif que, sur les 184 membres de cette chambre, près du tiers viennent d'entreprises industrielles, les institutions financières et les sociétés de commerce, les fameuses sogo shosha, se partageant un autre tiers. Au sein de leur « amicale », les Japonais ont plus facilement l'occasion de rencontrer des Français. Mais un fait demeure : la tentation est grande, « *notamment pour les jeunes* », de ne pas faire l'effort de comprendre et encore moins de pénétrer la société française. Manifestations culturelles, restaurants, magasins d'alimentation, « *tout est à portée de main pour vivre tranquillement à la japonaise* ».

Ce relatif confort ne doit pourtant pas faire illusion. Les problèmes demeurent nombreux, notamment familiaux. Pour les « *maîtresses de maison, qui se heurtent à la barrière de la langue* ». Pour les adolescents aussi.

RICHARD KALVAR/MAGNUM

Au Japon, où la compétition commence dès le plus jeune âge, l'éloignement de la terre natale risque de miner toute chance de carrière de bon niveau.

Une école japonaise a bien été créée à Paris en 1973 pour les enfants de sept à quinze ans. Ses locaux sont déjà insuffisants. Une école secondaire – seijo – près de Colmar, choisi comme « carrefour de l'Europe », accueille depuis peu les jeunes de douze à dix-huit ans. Mais les impératifs scolaires aboutissent encore très souvent à l'éclatement des familles. Les mères repartent avec les plus de treize ans pour Tokyo afin d'assurer l'avenir des enfants, presque systématiquement pour les garçons, beaucoup moins pour les filles... Et si certaines entreprises comme la Banque d'investissement du Japon ont créé à Tokyo des centres d'accueil pour les enfants d'expatriés, ce fait reste rare.

Parfois coupés du reste de leur famille, les hommes d'affaires japonais seront-ils plus nombreux à s'intéresser un jour à la France ? L'extension du système des allers-retours permet de l'espérer. Il n'équivaut en aucun cas à une perte d'identité, tiennent à préciser avec force ceux qui ont décidé de mieux connaître un pays de vieille culture aux antipodes du Japon. « *Immergé dans les affaires internationales, je ne me suis jamais senti aussi japonais* », reconnaît M. Tominaga.

Deux heures au téléphone chaque matin avec la maison mère pour jouer les « interprètes » entre les règles du jeu françaises et japonaises n'y sont pas pour rien. Et les plus séduits par Paris souhaitent favoriser une meilleure entente « *entre l'esprit du samouraï et l'esprit cartésien* ».

Un peu plus d'individualisme ne ferait pas de mal aux Japonais, souligne l'un d'entre eux qui, sans rien renier de ses origines, estime respirer ici un « *air plus libre, sans trace de féodalité* ». Un sens plus aigu de la collectivité, par contre, serait souhaitable en France, où le long terme est abandonné au profit des résultats immédiats. « *Investir dans les ressources humaines* » en formant des jeunes à la langue et aux habitudes japonaises, ce conseil de M. Sato reçoit un écho encore limité.

Ce qu'un autre dirigeant japonais explique par le côté « *enfants gâtés des Français, beaucoup plus riches qu'ils ne le croient* ». « *Nos succès tiennent au fait que nous estimons encore être un pays pauvre* », confirme l'un de ses homologues. « *Obsédés par notre avenir, contraints de travailler à un rythme peu admissible en Europe, nous sommes condamnés à gagner.* » Et tant que le marché japonais ne sera pas « *considéré comme vital, les Français n'y progresseront guère* ». Défi d'une « *société de frustration* » à une « *société d'abondance* » ? Le gant est ouvertement lancé.

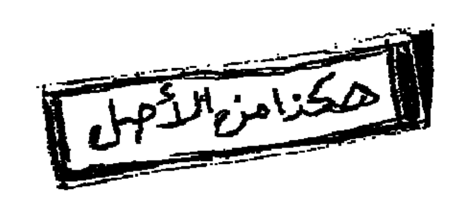
F. Cr.

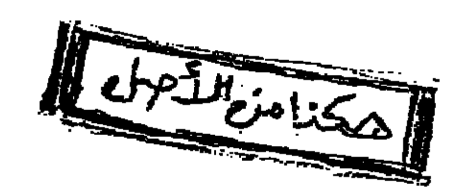
DES PROMESSES POUR LA FRANCE

L'EUROPE est encore loin d'être un partenaire prioritaire pour le Japon. L'Amérique du Nord garde la vedette avec 30,1 % des investissements directs nippons dans le monde, suivie de l'Asie du Sud-Est (25,2 %), de l'Amérique latine (18,2 %) et... du Vieux Continent (12,7 %). L'attrait européen pour ce type d'investis*sements semble pourtant se ren*forcer et, parmi quinze pays recensés dans une étude de la DATAR, la France commence à émerger.

En simplifiant, les Japonais consacrent le gros de leurs nouveaux investissements commerciaux à la RFA mais la Grande-Bretagne et, à un moindre titre, les Pays-Bas et la Suisse constituant leur cible privilégiée en matière financière, la France constituant un pôle d'attraction pour les implantations industrielles. Cette tendance est encore récente mais les Français sont désormais au coude à coude avec les Britanniques pour la première place parmi les pays d'accueil avec 47 unités de production, suivis par les Allemands (31) et les Espagnols (23 unités).

Sur quelque 2 000 usines contrôlées par des étrangers, les 47 entités japonaises pèsent peu, même si leur arrivée récente *les a placées sous les feux de* l'actualité. Et les investissements directs dans l'Hexagone ne représentent que... 1 % du total des placements de ce type accumulés par les Japonais hors de leurs frontières. Un potentiel semble ainsi exister en France. Il pourrait être mieux utilisé à l'avenir si le rapport réalisé en septembre dernier par le MITI et présentant la France comme « *l'un des pays les plus prometteurs* » en Europe finit par améliorer une image de marque longtemps négative.





Le Monde
DES LIVRES

La dernière classe de monsieur Braudel

Le second volet de* l'Identité de la France, *l'ultime travail laissé par Fernand Braudel, a pour Jean-Pierre Rioux « cette odeur inimitable, mélange d'encre violette et d'herbe chaude qui enivrait jadis les maisons d'école ».

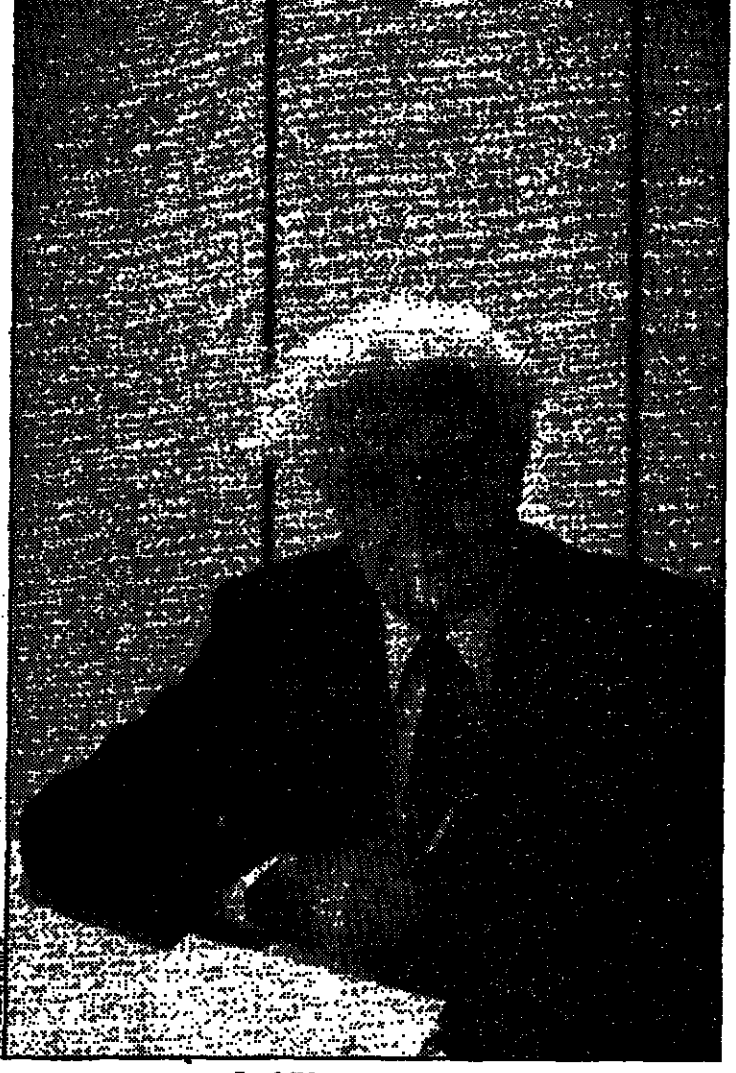
LE vieil instit' a réenfilé sa blouse grise et décroché la baguette. Pour une dernière classe, hélas ! Ce temps, qui le presse avant les grandes vacances, le rend même bougon et tendre, rêvant à voix haute à tout ce qu'il ne pourra pas dire, admonestant ses élèves-lecteurs qui s'agitent dans les rangs. Comme si monsieur Braudel n'avait plus qu'une *hâte*, écrire au tableau noir, avec pleins et déliés, sa dernière maxime pour enfants sages : prenez du temps, prenez de la peine, pour humer ensemble les mille senteurs qui singularisent ce fichu pays de glèbe, si longtemps *parcouru, surchargé et piétiné* par tant de fantassins divers qui ont essarté et fécondé son sol. Le maître a pris congé, mais son dernier livre a cette odeur inimitable, mélange d'encre violette et d'herbe chaude qui enivrait jadis les *maisons* d'école à la veille du 14 juillet.

Nous ne saurons jamais ce que l'homme du temps long et du cycle océanique aurait écrit sur la puissance si orgueilleuse de l'Etat et sur le mélange des cultures, sur le maillage social et l'ouverture au monde. Son histoire de France est à jamais amputée de civilisations arborescentes, d'élans religieux et d'idéologies. Mais c'est mieux ainsi. Braudel brûlait de raconter enfin, à perdre haleine, de tenir salon ou veillée, pour dire l'épopée, des victoires de l'Austrasie aux horreurs de Verdun. Peut-être nous aurait-il même surpris en *peignant somptueusement* la saga d'une France fille aînée de l'Eglise puis folle amoureuse des Lumières. Le destin a coupé court. Il le rive à son banc de galère : Braudel doit dire l'histoire en s'en tenant au double et fier langage de la démographie et de l'économie. Défi réducteur, mais pari gagné.

Après un premier volume, paru en mars dernier, qui décrivait l'espace français, le second volet de cette quête de l'identité française se propose en effet d'examiner – sur deux tomes cette fois – avec la même attention érudite et malicieuse le témoignage du nombre et celui de la production. *Les Hommes et les Choses* soupèse ce « capital humain » et parcourt cette inimitable « économie paysanne » qui, nous lance Braudel à l'heure de la prolifération agressive de la ville et du tertiaire, a tout bonnement fait la France et qui la façonne encore plus qu'elle ne croit.

Vingt morts pour un vivant

Livre inachevé, bien sûr, aux chapitres inégalement rédigés, aux conclusions sans poli : l'ensemble attendait de très sérieux coups de varlope. Chevauchées trop rectilignes, argumentaires mécaniques tout juste extraits du paquet de fiches, assemblages hâtifs : une œuvre boursouflée et parfois elliptique, promise à d'autres développements qui ne viendront plus et qui l'auraient sans doute rééquilibrée. D'autant plus émouvante pourtant. Car le menuisier chante gaiement sur l'ouvrage, et cela seul importe.



P.O. DESCHAMPS

Le vieil homme si savant...

D'entrée, voici ce que Chaunu nomme *« la jauge, la ligne de vie, la ligne de flottaison » :* la surabondance de vie dans une surabondance de durée. Les deux millions d'années de la Préhistoire, où Braudel musarde avec grand plaisir, ont peut-être livré le grand secret : cette terre, où défileront jusqu'à nos jours à peu près un milliard d'hommes, soit vingt morts pour chaque vivant de 1986, eut tout loisir pour moudre du patrimoine. Dès avant l'histoire comptable, ce cul-de-sac de l'Europe, cette « nasse », ce goulet où tout s'est déversé, où les prédateurs ont appris à écorcher la terre et à battre le fer, fut un lieu béni pour métissages constitutifs, pour mélanges de sangs roboratifs : *« énorme héritage vivant »*, conclut Braudel, de cet âge préhistorique qui veille sur nos querelles d'assimilation et d'identité.

Tout fut ralenti, autant qu'on puisse le savoir avec précision, par le très cahotique millénaire gaulois, des peuplades celtes aux derniers Carolingiens, où le mixage avec les Romains et tous les Barbares fut expérimenté à demi, faute d'élan démographique significatif : de 150 à 950 de notre ère, une Gaule de 8 millions d'habitants tourne en rond tout en apprenant à vivre une identité minimale. Fort heureusement, la nouvelle « économie-monde », continentale, délaissant la Méditerranée pour les foires de Champagne, redonna du prix à la vie. Braudel détaille alors avec jubilation le *« cycle presque parfait »* qui, de 950 à 1450, lie les Français à l'Europe, les cloue au sol en les détournant de la mer, les jette dans la modernité des terroirs et des ardeurs « gothiques ». Tout est joué, dit-il, avant même l'*« Hiroshima »*, l'effroyable conjugaison de la guerre de Cent Ans, des famines et de la peste noire qui, de 1350 à 1450, faucha la moitié des habitants du royaume.

Ce fut l'ultime cauchemar d'un pays *« anormalement peuplé »*. Et qui, malgré les guerres *« qui cicatrisent »*, se hâta d'apprendre tous les *« funestes secrets »* au fil du très long cycle amorcé en 1450 dont nous vivons encore la phase ascendante. Moins malades et mieux nourris, victorieux dans la bataille de l'espérance de vie (quarante-six ans pour un homme en 1900, pour soixante et onze en 1982), les Français ont aimé l'aisance et ont secoué le joug de l'Eglise : dès le règne de Louis XV, le mariage chrétien cohabite dangereusement avec le *coïtus interruptus*, avec toutes les conséquences que l'on sait aujourd'hui dans notre Europe sans berceaux. Mais le tolérant Braudel ne désespère pas et nous offre un émouvant plaidoyer chiffré sur les chances que nous offrit et nous promet encore l'immigration.

La draille perdue

Cette obstination et ces calculs face à la vie n'ont pris leur sens qu'au contact bourru avec la terre nourricière. Vers 1950 encore, note Braudel après Louis Chevalier, *« la paysannerie était en quelque sorte la conscience habituelle du pays » :* notre histoire contemporaine scande, sans fouailler au cœur, la lente sortie du pays, comme à regret, du bon vieux temps millénaire de la surabondance des hommes et des choses abritée dans l'économie paysanne. Tableau trop univoque et un brin « rétro » ? Peut-être, encore que Braudel excelle, tout au long du second volume qui prend le problème à bras le corps, à distinguer les interactions entre cette « infrastructure » paysanne et les « superstructures » de l'industrie, du négoce et de la finance.

Rude bataille, au vrai, entre deux France, celle de l'urbanité railleuse contre les bouseux têtus qui engrangent depuis le néolithique, celle de la mobilité du capital contre le cortège des tâcherons de la vigne et du blé, de l'élevage et des forêts. Mais bataille où les forces qui maîtrisent notre présent ont été trop excitées au commerce et trop paresseuses à l'industrie pour vaincre à l'anglaise, dans une guerre-éclair. Notre capitalisme ensommeillé, bien pourvu d'argent de poche, a trop lorgné vers la rente foncière et le placement juteux à l'étranger. La France aurait donc été trop peu, ou bien mal, capitaliste. Sa puissance ne se relèvera plus de cette hésitation désastreuse perceptible dès le XVIIIe siècle. Elle en aura toutefois tiré un charme discret de chère grande chose qui sait vivre autrement que d'autres peuples. Parce que la vie paysanne aura offert à sa population le raffinement de l'anachronisme rural, *« un certain équilibre de vie »* qui réduit les excès du peuplement, qui cultive la diversité sans disjoindre ni opposer trop violemment.

Alors, cultivons toujours notre jardin, quitte à en périr ? Braudel se garde bien de sombrer ainsi dans l'anesthésie euphorisante. Mais le vieil homme si savant, si ouvert au bonheur de toutes les modernités, a vu qu'à son dernier passage dans son village meusien *« il n'y avait plus qu'un cheval, comme à la retraite »*. *« Les derniers bergers de l'Aigoual,* ajoute-t-il, *s'obstinent pourtant à retrouver sous la broussaille à sangliers la draille perdue et quatre fois millénaire. »*

JEAN-PIERRE RIOUX.

★ **L'IDENTITÉ DE LA FRANCE, de Fernand Braudel, tome II, *les Hommes et les Choses* (2 vol.), Arthaud-Flammarion, 240 et 496 p., 85 et 98 F.**

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Les Yeux bleus cheveux noirs, de Marguerite Duras

Quelque chose comme la détresse de jouir

UN grand écrivain, *c'est un écrivain* pastichable. Le critère vaut ce qu'il vaut. Il s'applique à Marguerite Duras.

En deux paragraphes, on sait qu'on a affaire à elle. Pas seulement à cause de certains tics, le flou systématique, les terrasses où des paroles énigmatiques bougent comme des robes blanches autour de corps immobiles, détournés les uns des autres, les *« elle dit : »*, les *« ça a à voir avec... »* ; mais à cause d'impressions indémêlables, violemment contradictoires.

A quelques phrases d'intervalle (parfois ce sont les mêmes), on se dit : quel maniérisme, quelle affectation ! Et aussitôt nous sautent aux yeux tel tableau captivant, telle observation irréfutable sur la fragilité d'un sentiment, d'un mot, d'un échange de regards, d'un bruit, de l'instant qui fuit, d'une nuance de nuit, telle formule que l'on cherchait soi-même depuis toujours et qui rejoint dans la mémoire les plus somptueuses fulgurances...

Marguerite Duras prévient le lecteur : *les Yeux bleus cheveux noirs* raconte *un amour jamais décrit*, un amour *« qui n'aurait pas encore son vocabulaire »*, et dont la lecture va nous modifier, comme une initiation. Si on simplifie à l'extrême, il s'agit de la passion platonique d'une femme pour un homosexuel qui vient d'être quitté, peut-être à cause d'elle, et qui la paie pour l'écouter pleurer son amour. Non : « platonique » n'est pas le mot ; plutôt une danse de l'évitement, autour d'un plaisir qui se dérobe, autour d'une perdition. Autour de la détresse de jouir ? Quelque chose comme ça. En plus compliqué, évidemment.

Un bord de mer. La Manche à Trouville, dirait-on, les Roches Noires. Les marées ont leur importance, le chenal des yachts, pas loin, et les éboulis en bout de plage, où, la nuit, ça rôde. Nous sommes le fameux soir, il n'y en a qu'un ou deux par été dans la région, où la chaleur joue les Méditerranéennes, où les baies à croisillons s'ouvrent sur une moiteur turque. Des gens en blanc en font la remarque. L'exception qui porte au drame !

Dans le hall de l'hôtel, une femme a crié : un mot comme « Orient », sauf qu'on eût dit un prénom moins net, sangloté. *Elle porte un short de tennis et une soie noire nouée aux reins.* Elle a le teint pâle des amants qui ont mieux à faire que de voir le jour. Elle parle aussi lentement que si elle n'avait plus de mémoire. Préoccupée et vacante à la fois.

DANS un café, elle aborde un homme qui a perdu la trace d'un être à yeux bleus et cheveux noirs. Il pleure cette disparition. Il est vêtu comme un clown. Du khôl coule de ses cils. Il cherche une femme pour l'entendre ressasser son malheur, dût-il la payer. « Elle » accepte le marché. Elle n'est *pas prostituée ; plutôt comédienne, professeur* en congé. Mais elle viendra chaque nuit recueillir les larmes de l'abandonné. Pourquoi ? Elle est aussi écrivain, peut-être. Cela expliquerait.

Les séances d'exorcisme tarifé ressembleront à des scènes de théâtre. C'est d'ailleurs précisé dans le livre par des indications de mise en scène, au mode conditionnel comme *l'emploient les enfants* : l'acteur ferait ceci, cela. Il faudra comprendre que la salle du possible spectacle, la mer bruissante, nous en train de lire, et les siècles futurs, cela ne fait qu'un. C'est le lieu de l'*autour*, de ce que l'intrigue centrale devient pour nous autres. Mais restons sur le plateau.

(Lire la suite page 24.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

POÉSIE

Tous les chants du monde

La célébration des quarante années d'existence de l'UNESCO aurait pu se limiter à la dénonciation vengeresse d'une organisation vouée aux bavardages, aux gaspillages et à la défense des cultures officielles si l'une des hautes réalisations qu'elle a favorisées, ne venait de renaître. Il s'agit du *Trésor de la poésie universelle*, une somme rassemblée et ordonnée en 1958 par Roger Caillois et Jean-Clarence Lambert.

Visiter à nouveau cette fabuleuse chambre des échos planétaires, entendre les cris des origines, les invocations, les incantations, les exorcismes, les prières, les épopées, les prophéties, les hymnes et les psaumes avant d'aborder les grands souffles mystiques, épiques ou lyriques, c'est embrasser soudain la plus vaste des polyphonies humaines et découvrir en soi la résonance secrète de tous les chants du monde.

Tel qu'il se présente, ce livre demeure un *Trésor* irremplaçable, mais quel dommage de n'avoir pas tenu compte du formidable élan des traductions poétiques depuis trente ans ! De nouvelles versions s'imposent désormais, des œuvres inédites ont été révélées en français. Comment, afin de donner quelques exemples, lire Rumi sans Eva de Vitray-Meyerovitch pour guide, Ansari sans Serge de Beaurecueil, Han-Shan sans Patrick Carré, Milarépa sans Marie-José Lamothe ? L'UNESCO devrait dès maintenant poursuivre et amplifier la magnifique moisson de Roger Caillois et de Jean-Clarence Lambert.

A. V.

★ TRÉSOR DE LA POÉSIE UNIVERSELLE, de Roger Caillois et Jean-Clarence Lambert, Gallimard/UNESCO, 781 p., 90 F.

Quelques gifles de Benjamin Péret

Benjamin Péret (1899-1959), qui avait combattu pendant la guerre civile espagnole dans les rangs du Parti ouvrier internationaliste (POI), n'admettait pas que la poésie puisse être soumise à une cause, à une idéologie. Bien que réfugié au Mexique depuis novembre 1941, le poète surréaliste eut vite connaissance des « œuvres » de circonstance des « poètes » de la Résistance et, en 1945, il fit paraître, à Mexico, *le Déshonneur des poètes*, un pamphlet qui, aujourd'hui encore, sent le soufre.

Pour Péret, la poésie est *« le véritable souffle de l'homme, la source de toute connaissance... On l'appelle ici amour, là liberté, ailleurs science »*. Aussi, ajoute-t-il, *« les ennemis de la poésie ont eu de tout temps l'obsession de la soumettre à leurs fins immédiates, de l'écraser sous leur dieu ou, maintenant, de l'enchaîner au ban de la nouvelle divinité brune ou « rouge » — rouge-brun de sang séché »*.

Une brochure intitulée *l'Honneur des poètes* — un choix de poèmes publiés clandestinement pendant l'occupation nazie — permet à Péret d'illustrer son propos par l'exemple. Après avoir souligné férocement que ces textes ne dépassent pas *« le niveau lyrique de la publicité pharmaceutique »*, il constate que la plupart d'entre eux associent étroitement christianisme et nationalisme.

Enfin, pour notre plus grande joie, *Benjamin Péret cite quelques* perles et distribue quelques gifles à Loys Masson, Pierre Emmanuel, Louis Aragon et Paul Eluard.

P. Dra.

★ LE DÉSHONNEUR DES POÈTES, de Benjamin Péret, José Corti, 33 p., 40 F.



CORRESPONDANCE

Christian Dotremont, peintre de mots

Les échanges épistolaires font souvent penser à des lignes parallèles; plus l'exercice est brillant, moins les correspondants s'y rejoignent. Sous les sentiments affichés percent les mots qui n'ont à voir, comme le savent tous ceux qui en ont le goût, qu'avec soi-même.

C'est pourquoi on ne s'étonne guère de ne pas trouver de véritable dialogue dans cette correspondance Butor/Dotremont que publient les éditions Galilée. Pourtant, ni d'une part ni de l'autre ne se fait jour la tentation du jeu littéraire; il s'agit bien plutôt d'une réflexion profonde, obstinée, menée solitairement par Dotremont sur lui-même devant un témoin amical et neutre.

Les deux hommes ne se rencontrent pas tout le temps que dure cette correspondance, soit douze *années. Michel Butor s'y confie* peu, il assure le fondateur de Cobra (1) de ses sentiments sincères avec la gentillesse des gens pressés. Dotremont, lui, s'y livre. Touchante est sa façon de s'adresser à l'auteur de *Degrés*, en qui il voyait une sorte de grand frère comblé et duquel il réclamait un secours, des conseils — une attention qui le rendît moins seul dans ses recherches poétiques.

Seul, fragile, perpétuellement inquiet d'une gloire que le public lui *a toujours refusée : tel apparaît* Christian Dotremont (1922-1979), ce poète belge au nom duquel sont attachés, outre le groupe Cobra, la revue *Strates*, et qui évolua dans la mouvance de Breton avant de s'en démarquer pour explorer des voies moins théoriques. Ces *Cartes et lettres* viennent heureusement éclairer une œuvre méconnue, née et morte à l'ombre du surréalisme.

Avec une impatience fiévreuse, car la maladie (tuberculose) le gagne, Dotremont y précise son grand dessein : l'élaboration et la définition des logogrammes, ou «peintures-mots», tentatives pour traiter les mots comme s'ils étaient des lettres et substituer à l'ordre linguistique un ordre graphique et plastique. On le voit littéralement possédé par sa quête, doutant et tâtonnant, tremblant à l'idée qu'un mot fût composé dans un caractère inadéquat, et suppliant Butor de parler de lui en des termes élogieux à un journaliste afin que Gloria, la femme qu'il aimait, soit favorablement impressionnée... Peu de correspondances laissent à ce point l'impression de voir une œuvre en train de se faire, aussi intimement liée à l'homme qui l'élabore. Pour cela, et pour la beauté des logogrammes reproduits, cet ouvrage méritait d'être publié. Il importait qu'il le fût.

V. L.

★ CHRISTIAN DOTREMONT-MICHEL BUTOR-CARTES ET LETTRES. Correspondance 1966-1979. Galilée, 253 p., 98 F.

(1) CO(penhague). BR(uxelles). A(msterdam).



CAGNAT.

PHILOSOPHIE

La réédition du « Pardonner ? » de Jankélévitch

Sous le titre *l'Imprescriptible*, les éditions du Seuil rééditent deux textes de Vladimir Jankélévitch : *Dans l'honneur et la dignité* (1948, *les Temps modernes*) et *Pardonner ?* (1971, Le pavillon). Dans ces deux essais, le philosophe s'interroge sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité commis par les nazis pendant la seconde guerre mondiale. Vladimir Jankélévitch ne cache pas sa colère et rappelle que *« la mémoire de l'horreur reste une obligation morale »*.

Dans *Pardonner ?*, Jankélévitch examine plus précisément la question du pardon. Si cette question se pose, elle concerne les coupables, qui n'ont jamais demandé pardon, et non les victimes. Cet essai est précédé de l'avertissement de 1971. Qu'est-il advenu de la nouvelle préface annoncée il y a un peu plus d'un an («le Monde des livres» du 28 juin 1985), après les polémiques suscitées par l'interview de Jankélévitch publiée dans *Libération* au lendemain de sa mort ? La nouvelle édition ne dit pas un mot de tout cela.

S. T.

★ L'IMPRESCRIPTIBLE, de Vladimir Jankélévitch, Seuil, 104 p., 59 F.

ROMANS

Bric-à-brac à Buenos-Aires

Cinq dictateurs du troisième âge, un ancien nazi dit « Crâne d'Acier » (I), un jeune intrigant diabolique affublé d'une maîtresse qui respire l'ennui... Une bonne poignée de politiciens « marrons » et un chat qui n'en peut mais...

Tout ce petit monde hétéroclite chemine doucement — trop doucement — vers le dénouement bizarre du dernier roman de Nathalie Reznikoff : *le Pas de l'oie...* où les généraux sanguinaires ont des états d'âme, où l'on attend longtemps le « coup » qui se trame dans l'ombre, où le lecteur, enfin, s'initie à de curieuses méthodes de marketing politique.

Comment expliquer que, au beau milieu de ce « bric-à-brac », l'histoire devienne tellement farfelue qu'une sorte de charme réussit à s'en dégager ? C'est probablement grâce au style de Nathalie Reznikoff. S'il n'a pas encore touvé sa forme la plus condensée, il sait se faire tour à tour tragique, comique et ironique. L'auteur manie finement le sérieux et la dérision pour illustrer l'absurde comédie du pouvoir... en Amérique latine, bien sûr !

F. Noi.

★ LE PAS DE L'OIE, de Nathalie Reznikoff, Ramsay, 256 p., 85 F.

SOCIÉTÉ

Dépêches de rêve

Le saviez-vous ? Les Goncourt, conscients du danger auquel ils s'exposent en couronnant soit de jeunes écrivains inconnus, souvent appelés à devenir des fruits secs, soit de « jeunes écrivains » sexagénaires, trop connus et souvent desséchés, ont décidé d'innover : le prix Goncourt sera vendu aux enchères chez Drouant, le 24 novembre 1986, et attribué au plus offrant. On attend bien sûr de nombreux éditeurs. Saviez-vous également que Karol Wojtyla, alias Jean-Paul II, venait d'élever Lech Walesa à la dignité de cardinal ? Qu'à Berlin, le « mur de la honte », emballé par Christo, avait subi une transformation radicale ? Ou que Natalitas, cette remarquable entreprise dans « la prospection, l'exploitation et la location-vente d'utérus », avait signé un accord avec le Singabu qui lui fournit désormais la totalité de son cheptel ?

Non, vous ne le saviez pas... *mais vous auriez pu* y penser. Comme les quinze auteurs de ces quinze *Fausses nouvelles* qui, partant d'un fait réel ou supposé réel, ont choisi de montrer l'actualité telle qu'elle aurait pu être, telle qu'elle est devenue après avoir été soumise à leur imagination.

Malheureusement, si l'idée est excellente, les nouvelles sont fort inégales. Souvent, la réalité est plus baroque, plus terrifiante ou simplement plus belle que leur fiction.

P. Ch.

★ FAUSSES NOUVELLES, sous la direction de Bernard Geniès, Calmann-Lévy, 170 p., 75 F.

BIOGRAPHIES

La revanche symbolique de Séraphine

Vivre dans les années 20 en étant femme, pauvre, vieille, sans culture ; mais se trouver dotée d'une puissance créatrice qui exclut toute capitulation devant l'intimidation sociale : il y a de quoi mener tout droit à l'asile psychiatrique — de quoi devenir folle, effectivement, comme Camille Claudel, Aloïse, Jeanne Tripier, et d'autres encore, dont une archéologie enfin libérée des dogmes culturels est en train *d'exhumer le souvenir*.

Séraphine de Senlis remplit toutes ces conditions. Son œuvre aurait sans doute disparu si, en 1912, c'est-à-dire à l'âge de quarante-huit ans — l'époque où elle s'est mise à peindre, — elle ne s'était trouvée dans la situation de domestique d'un critique d'art allemand particulièrement perspicace, Wilhelm Uhde, établi à Senlis, qui a encouragé et recueilli sa production. Ce qui n'a pas empêché l'internement de Séraphine en 1932 sous le diagnostic de *« délire systématique de persécution »* — trois mots décisifs, formulés dans les termes du dénigrement, mais qui rendent compte respectivement de l'inspiration de Séraphine, de la forme picturale qu'elle a su élaborer, et du contexte d'exploitation qui a été le sien. Assez rapidement, Séraphine a connu une manière de réhabilitation, mais son œuvre a été versée dans la catégorie de la peinture naïve, ce qui revenait à la transférer du ghetto psychiatrique à un ghetto artistique. La peinture de Séraphine *n'est ni enfantine, ni endimanchée, ni attendrissante*. Elle procède d'une sauvagerie interne à notre culture, elle met en œuvre des impulsions fantasmatiques, elle dérive aventureusement dans des zones psychiques, symboliques, métaphysiques souvent angoissantes, elle s'affranchit insolemment de toutes les procédures figuratives instituées ; bref, elle se caractérise par une illégitimité et une complexité aux antipodes de la naïveté, et dont l'auteur a su intelligemment rendre compte.

M. Th.

★ SERAPHINE DE SENLIS, d'Alain Vircondelet, Albin Michel, 222 p., 98 F.

● DERNIÈRES LIVRAISONS

PHILOSOPHIE

● Georg Lukacs : *Pensée vécue, mémoires parlés*. Avant de mourir, en 1971, Lukacs avait participé à une série d'entretiens, esquisse pour une autobiographie qu'il n'avait plus le temps ni la force de rédiger. Ces *Mémoires parlés* ont été agencés par Istvan Eörsi, qui signe également un texte de présentation. Traduction de J.-M. Argelès et A. Fonyi. (L'Arche ; 267 p. ; 75 F.) D'autre part, les actes du colloque, *Réification et utopie : E. Bloch et G. Lükacs un siècle après*, qui s'est tenu à Paris en 1985, sont publiés chez Actes Sud. (300 p., 180 F.)

HISTOIRE

● Annette Wieviorka : *Ils étaient juifs, résistants, communistes. « Qui étaient les juifs organisés dans le MOI (main-d'œuvre immigrée) ? »... « Le groupe juif eut-il une politique distincte de celle du PCF ? »* C'est à ces questions et à quelques autres, déjà soulevées par le film de Mosco *Des terroristes à la retraite* et par la polémique qu'il suscita en 1985, que ce livre tente de répondre. (Denoël ; 357 p. ; 128 F.)

● John Julius Norwich : *Histoire de Venise*. les très riches heures de Venise, des invasions barbares à la glorieuse République et aux fatales journées de 1797 où Bonaparte contraignit le doge Ludovico Manin à abdiquer. Traduit de l'anglais par Bernard Blanc et Dominique Brotot. (Payot ; volume relié ; 626 p. ; 199 F. Jusqu'au 27 février 1987, ensuite 240 F.)

● Bernard Sergent : *L'homosexualité initiatique dans l'Europe ancienne*. Des travaux ont déjà été réalisés sur l'homosexualité, — principalement masculine — dans l'Europe antique. L'originalité de ce livre se trouve dans l'étude de l'homosexualité comme rite initiatique commun aux cultures indo-européennes. (Payot ; 296 p. ; 160 F.)

● Jacques Duquesne : *les Catholiques français sous l'Occupation*. Y eut-il une cohérence dans l'attitude de l'Eglise et des catholiques français sous le régime de Vichy ? Quel fut le lien entre les évêques qui collaboraient avec Pétain et ceux qui, au même moment, préparaient la réforme de l'Eglise et encourageaient les premiers prêtres-ouvriers ? Grasset réédite — augmenté de nouveaux documents — le gros livre de Duquesne sur ces questions toujours controversées. (Grasset, 457 p., 125 F.)

BIOGRAPHIES

● Jean-Jacques Pauvert : *Sade vivant ; I. — Une innocence sauvage, 1740-1777*. Après Maurice Heine, Gilbert Lély et quelques autres, J.-J. Pauvert explore à son tour la vie et l'œuvre du plus noir représentant des Lumières. (*Robert Laffont* ; 429 p. ; 120 F.)

● Marc Toledano : *la Polonaise de Rodin*. Sophie Postolska, dont Marc Toledano conte la vie, fut, avant Camille Claudel, l'élève et la maîtresse du sculpteur. (France-Empire ; 294 p. ; 95 F.)

● Marcelle Auclair : *Enfances et mort de Garcia Lorca. Eclairer l'homme par l'œuvre; l'œuvre par l'homme*. La réédition d'un livre de 1968, où l'on suit l'homme de poésie et de théâtre à travers sa vie, de l'enfance à la mort, sous le feu des balles fascistes à Grenade en 1936. (Seuil, 474 pages, 120 F.)

LETTRES ÉTRANGÈRES

● Hugo Claus : *l'Etonnement*. Réédition d'un roman paru pour la première fois en français en 1976, *l'Etonnement*, ainsi que l'écrit Jean Weisgerber dans sa postface, *« se présente comme une démystification de l'horreur universelle que nous vivons tous »*. Traduit du néerlandais par Maddy Buysse. (Mazarine-Editions complexe ; 250 p., 79 F.)

HISTOIRE LITTÉRAIRE

● Auguste Anglès : *André Gide et le premier groupe de la Nouvelle Revue française. Une inquiète maturité, 1913-1914*. Le troisième tome de l'étude consacrée au premier groupe de *la Nouvelle Revue française*. Au-delà des mouvements littéraires — à savoir l'ouverture de la NRF au genre romanesque, — une étude sur le groupe, sa cohésion, ses malaises... (Gallimard, 573 p., 195 F.)

● Régine Robin : *le Réalisme socialiste : Une esthétique impossible*. Une sociologue propose une synthèse du réalisme socialiste des années 30 et de ses réalisations en littérature dans la société soviétique. Une réflexion sur *« l'alliance impossible du didactisme et de la littérarité »*. (Payot, 346 p., 180 F.)

ESSAIS

● Raphaël Draï : *Œil pour œil. Le mythe de la loi du talion*. L'auteur explique pourquoi ladite « loi du talion » a été faussement attribuée au judaïsme sur la base d'une incompréhension de la réelle signification de cet usage commun. En outre, il s'emploie, en étudiant certains textes-clés, à montrer qu'il n'existe pas de « loi du talion ». (Joseph Clims éditeur, 192 p., 78 F.)

● EN BREF

● L'ACADÉMIE FRANÇAISE procèdera le 4 décembre à une double élection pour désigner les successeurs de Marcel Arland et de Jean-Jacques Gautier. Le recteur Malet, André Miquel et Pierre Moustiers sont candidats au *fauteuil de Marcel Arland* ; Jean-Louis Curtis à celui de Jean-Jacques Gautier.

● LE PRIX DE LA FONDATION LOUISE-WEISS, qui récompense les auteurs ou institutions ayant le plus contribué à l'avancement des sciences de la paix, a été attribué à Hélène Carrère d'Encausse.

● LE PRIX DE LA FONDATION VICTOR-MORITZ 1986 a récompensé Nicole du Toussaint du Wast pour son livre *Laure Junot, duchesse d'Abrantès* (éditions du Fauval).

● Pour la dix-huitième année consécutive, les deux PRIX DE L'AMITIÉ FRANCO-ARABE ont été décernés sous les auspices de l'Association de solidarité franco-arabe. C'est *Léon l'Africain* d'Amine Maalouf (Lattès) qui a obtenu le prix littéraire. Le prix Mahmoud-El-Hamchari, couronnant un document concernant la question palestinienne, a été attribué à Jean-Paul Chagnolland pour *« Israël et les territoires occupés : la confrontation silencieuse »* (L'Harmattan.)

Le président du jury pour l'année 1987 est Yves Thoraval, conservateur au département arabo-islamique de la Bibliothèque nationale (ASFA, 14, rue Angereau, 75007 Paris).

● LE PRIX CHARLES-OULMONT de la Fondation de France a été décerné à Gisèle Bienne pour son premier roman, *le Silence de la ferme* (Terroirs de France, Christian de Bartillat, Presse du village, 1 *bis*, vallée de l'Eglise, 77139 Etrépilly).

● LE GRAND PRIX DU ROMAN DE L'ACADÉMIE DES PROVINCES FRANÇAISES a été attribué à Francine Teneur pour *l'Amour à contrecœur* (éditions l'Amitié par le livre, Besançon).

● LE GRAND PRIX DE LITTÉRATURE DE TOULOUSE a été décerné à Michel Roquebert pour *l'Epopée cathare* (Privat).

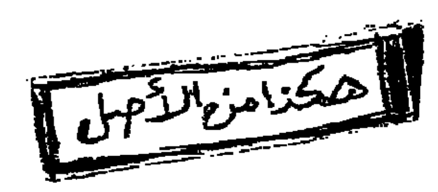
● LE PRIX DE POÉSIE C.F. RAMUZ a été décerné par la fondation du même nom à la Genevoise Sylviane Dupuis pour son recueil *Creuser la nuit*, publié aux éditions A. Meynier (Turin).

● LE GRAND PRIX DE L'AÉRO-CLUB DE FRANCE a été attribué à Jules Roy pour son livre *Guynemer* (Albin Michel).

● LE PRIX PAYS PROTESTANTS a été décerné cette année à Rose Vincent pour son roman *le Soleil et la Roue*, paru au Seuil.

● LE CENTRE CULTUREL DU CALAISIS attribuera en mai 1987 les prix de poésie Edmond-Roche ainsi que le prix calaisien de la nouvelle. Les manuscrits doivent être présentés avant le 31 janvier 1987 à Mme Vion, 1083 digue Gaston-Berthe, 62100 Calais.

● La société MANNESMANN TALLY lance un prix, doté de 100 000 francs, qui récompensera le meilleur ouvrage d'imagination, roman ou essai, mettant en scène l'outil informatique. Le lauréat sera désigné en février 1987. Ren-



LA VIE LITTÉRAIRE

L'ultime sélection du Renaudot...

Voici la liste de l'ultime sélection du prix Renaudot, qui sera attribué en même temps que le Goncourt, le 17 novembre : Nicolas Bréhal, *l'Enfant au souffle coupé* (Mercure de France) ; Daniel Depland, *les Noces de la lune rouge* (Calmann-Lévy) ; Christian Giudicelli, *Station balnéaire* (Gallimard) ; Michel Host, *Valet de nuit* (Grasset) ; France Huser, *la Chambre ouverte* (Seuil).

...et des Médicis

Le jury Médicis vient de procéder à ses dernières sélections pour son prix du roman créé en 1958, son prix « étranger », fondé en 1970, et son prix « essai », dont la première édition a eu lieu en 1985. Tous seront attribués le 24 novembre.

● **Médicis Roman** : France Huser, *la Chambre ouverte* (Seuil) ; Elvire de Brissac, *le Repos* (Grasset) ; Pierre Combescot, *les Funérailles de la sardine* (Grasset) ; Claude Brami, *la Grande Sœur* (Denoël) ; Natacha Michel, *Impostures et séparations* (Seuil) ; Michel Host, *Valet de nuit* (Grasset).

● **Médicis Etranger** : John Hawkes, *Aventures du commerce des peaux en Alaska* (Seuil) ; John Irving, *l'Œuvre de Dieu, la part du diable* (Seuil) ; Giorgio Manganelli, *Aux dieux ultérieurs* (W) ; Tadeusz Konwicki, *Fleuve souterrain, oiseaux de nuit* (Laffont).

● **Médicis Essai** : Julian Barnes, *le Perroquet de Flaubert* (Stock) ; Henri Atlan, *A tort et à raison* (Seuil) ; Pierre-Yves Pétillon, *l'Europe aux anciens parapets* (Seuil) ; Jacques Testart, *l'Œuf transparent* (Flammarion).

Les assises de la traduction en Arles

Les traducteurs ont beau être des solitaires, ils adorent se retrouver. Pour la troisième année consécutive, l'association Atlas (1) leur a permis, le week-end dernier en Arles, de confronter leurs expériences. On a ainsi parlé de poésie et de traduction autour de Claude Esteban ; des problèmes du passage de l'arabe au français, et réciproquement, lors d'un débat réunissant entre autres André Miquel et le poète Adonis. La table ronde consacrée aux *Exercices de style* de Raymond Queneau, à laquelle participaient Jacques Roubaud et plusieurs traducteurs européens de cette œuvre, a remporté un beau succès. De même le débat, parfois assez vif, au cours duquel des éditeurs, des critiques et des traducteurs ont essayé de répondre à la question : « La traduction littéraire : qui juge ? » Bien entendu, nul n'a trouvé la réponse.

Ces troisièmes assises, suivies par un public très nombreux, ont été également l'occasion pour les responsables d'Atlas d'annoncer que le Collège international des traducteurs littéraires allait bientôt voir le jour, grâce au concours de la municipalité d'Arles. Dès le printemps prochain, un précollège devrait permettre d'accueillir quelques traducteurs. Dans le courant de l'année 1988, le collège s'installera à l'espace Van Gogh. Un exemple qui, après celui de Straelen en Allemagne, mobilise les énergies. En effet, d'autres collèges de traducteurs vont être prochainement créés en Espagne (à Tarazona) et en Italie (à Vitebe).

Cet élan européen se concrétise encore par la création, sous l'impulsion de l'Association des traducteurs littéraires de France, d'un Conseil permanent des associations de traducteurs littéraires européens : une quinzaine de pays y sont déjà représentés. Cette structure devrait leur permettre d'intervenir auprès des instances de la CEE.

B. Ge.

(1) Atlas, 99, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

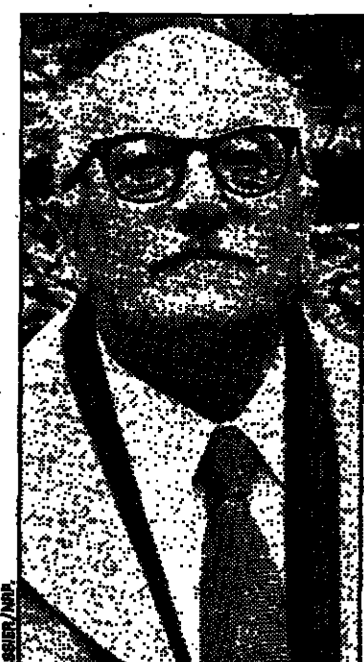
Jean Tardieu couronné à Brive

Jusqu'à présent, la Foire du livre de Brive avait assis sa réputation à grands coups de gastronomie et de littérature régionales. La cinquième Foire du livre, le week-end dernier, a toutefois marqué un léger tournant.

Pour la première fois depuis sa création, on a vu des auteurs comme François Cavanna, Jean Vautrin, Jean Orieux, Jean Lacouture, battre sur leur propre terrain les régionaux de l'étape comme Denis Tillinac ou Michel Peyramaure. Cette transformation n'est pas pour déplaire aux organisateurs, et en particulier au député, maire de Brive et ancien ministre, Jean Charbonnel : « *Je pense que maintenant Brive peut devenir un laboratoire où se construit une nouvelle image de la littérature. Tout en gardant ce qui a fait la fortune de la Foire, c'est-à-dire sa symbiose entre le marché économique et le marché du livre, nous voulons également développer son aspect national.* »

Pour cela, la ville de Brive a décidé de créer le prix de la langue de France, destiné à récompenser l'œuvre d'une personnalité du monde littéraire, artistique ou scientifique qui aura contribué à illustrer la qualité et la beauté de la langue française. Le jury, composé de douze membres (six de l'Académie française, quatre de l'Académie Goncourt et deux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres), et présidé par Maurice Druon, a désigné Jean Tardieu comme premier lauréat.

D'autres prix ont été décernés lors de la Foire : le *Roman des châteaux de France*, de Juliette Benzoni, publié chez Plon, a obtenu le grand prix 1986 Littérature et tourisme, tandis que, dans la catégorie Guides touristiques, le grand prix national est allé à une jeune maison d'édition de Lyon, La Manufacture, pour sa série le *Guide du Vercors*, le *Guide du Bugey* et le *Guide de Sedan*, avec mention spéciale pour ce dernier.



Jean Tardieu

Enfin, Bernard Pivot a remis aux représentants des départements des Yvelines, du Rhône et de l'Isère, le prix *Lire en France* offert par le magazine *Lire*, récompensant les départements champions de la lecture.

La cinquième Foire aura vu tomber tous les records : 200 000 livres ont été vendus, 70 000 visiteurs enregistrés, et le chiffre d'affaires a progressé de plus de 22 % par rapport à 1985 !

M. D.

● **Le Chapitre cathédral de Tulle.** — Il a fallu dix années de recherches à M. Francis Ducreux, docteur en histoire, pour achever *le Chapitre cathédral de Tulle de ses origines à la Révolution*, qui a été présenté à la Foire de Brive. Institut de seize membres — quatre dignitaires et douze simples chanoines, — le chapitre Saint-Martin a exercé, face aux évêques, un pouvoir spirituel et temporel considérable jusqu'à la Révolution française. Dans l'abbatiale-cathédrale et le cloître, au cœur de la cité tulliste, les « seize », aux activités soit monacales et régulières, soit sacerdotales et séculières, soit « profanes » et même mondaines, ont joué le rôle d'une puissante seigneurie dont on connaissait encore mal l'importance. (300 p., 250 F, imprimerie Maugein et Cie, ZAC de Mulatet-Tulle, 19000 Tulle.)

Polar rural à Clermont-Ferrand

Organisée du 3 au 9 novembre à Clermont-Ferrand et à Riom par l'association Les passagers de la nuit, la Semaine de la littérature policière a été le prétexte d'une série de rencontres émoustillantes comme celle avec l'écrivain anglais Robin Cook (Trophée 813 du meilleur roman policier en 1986).

Elle a aussi révélé une véritable soif d'écrire. Sans publicité excessive, un concours de nouvelles policières ayant obligatoirement pour thème *l'Auvergne* a permis d'enregistrer près de 200 réponses, 167 textes de personnes adultes et 27 provenant de jeunes de moins de dix-huit ans. Le jury, où voisinaient notamment Georges Conchon et un commissaire de police, a attribué le premier prix à Jean-François Omerin pour *la Passion selon sainte Eulalie*, texte tout à fait représentatif de la majorité des envois dans la mesure où l'histoire se déroule en milieu rural.

Pour Luc Astoul, un des organisateurs et membre de 813 (voir *le Monde* du 7 novembre), cette singularité a marqué le jury : « *On a toujours dit que le polar appartenait au monde de la ville, des réverbères sous la pluie. Il est prouvé que le polar peut être également rural.* »

L. T.

Hagège et Dumézil gravés dans *Marbre*

Marbre est une revue luxueuse : épais papier glacé, mise en pages élégante et aérée, titres chics et photos chocs. Mais *Marbre* n'est pas une revue de luxe : entendez que l'écrin n'y est pas un ornement superflu, mais une manière de rendre hommage aux textes et de les mettre en valeur. *Marbre* est donc une revue littéraire, dont les promoteurs — deux journalistes de vingt-sept et vingt-huit ans, Olivier Binst et Pascal Martin — ont choisi le pari d'offrir aux auteurs qu'elle publie un environnement pictural et graphique digne de leur talent.

Marbre offre donc, dans son premier numéro, dédié à Fernand Braudel, des textes, chroniques, nouvelles, présentations critiques, évocations de James Baldwin, François Bott, Pascal Bruckner, Conrad Detrez, Dominique Fernandez, Alain Gerber, France Huser, Jacques Lacarrière, Michel Ragon, Maurice Rheims, Jacques Soustelle et Frédérick Tristan.

Le « coup » de ce numéro d'envoi est sans nul doute constitué par un entretien entre le linguiste Claude Hagège et Georges Dumézil. « *Voici un étrange dialogue*, écrit Dumézil dans une préface à cet entretien, *qui doit être l'un des derniers textes du mythologue. Deux amoureux de la langue, deux amoureux de la linguistique, mais l'un heureux, l'autre obligé de chercher des consolations chez des voisines complaisantes : mythologie, sociologie... Plus sérieusement, la passion de Claude Hagège est de maîtriser un assez grand nombre de langues de toutes les familles pour que les immenses problèmes de structure qu'elles recèlent se laissent formuler en termes concrets. La mienne est de lire des textes dans assez de langues apparentées — indo-européennes — pour entrevoir, derrière les énoncés écrits, des morceaux de patrimoine idéologique qui soutenaient la langue mère... Mais les passions sont débordantes et se moquent des frontières.* »

Les passions sans frontières qui animent Hagège et Dumézil font de cette conversation amicale, savante, et néanmoins familière un modèle du genre.

P. L.

★ MARBRE, 130 p., 50 francs. (Villa Souchet, 105, av. Gambetta, 75020 Paris).

Ont collaboré aux pages 22 et 23 : Pauline Chosy, Pierre Drachline, Michel Dubrieu, Bernard Geniès, Vincent Landel, Pierre Lepape, Florence Noiville, Llibert Tarrago, Michel Thévoz, Sandrine Treiner et André Velter.

seignements : Sophie Renard ou Sandrine L'Herminier, tél. 47-70-42-10.

● *LE THÉÂTRE ACTION*, centre de création, de recherche et des cultures, organise du 14 au 16 novembre à Grenoble et du 27 au 30 novembre à Marrakech des rencontres artistiques avec des poètes et des peintres venus de France et du monde arabe. Seront notamment présents : Tahar Ben Jelloun, Adonis, Bernard Noël, Carole Naggar... (Renseignements : tél. : (16) 76-44-60-92.)

● LA *MAISON DU LIVRE* ET DES ÉCRIVAINS DE MONTPELLIER organise pour la seconde fois, du 17 au 22 novembre, à *Heidelberg*, une série de manifestations dont des lectures et débats avec R. Lafond, A. Bugance, C. Mettra, P. Torreilles, Ch. Juliet et J.-L. Terrade.

● A l'occasion du soixantième anniversaire de la naissance du poète algérien JEAN SÉNAC (1926-1973), une matinée d'hommage sera organisée dimanche 23 novembre à 16 h 30 à l'Espace Kiron (10, rue de La Vacquerie, 75011 Paris) avec le concours des comédiens Jean Négroni et Edwine Noatti et du pianiste Bernard Boulanger.

Poèmes (Gallimard) de Sénac, ouvrage préfacé par René Char, va être à cette occasion réédité par Actes-Sud. Renseignements : UGAMPA, tél. : 42-08-22-90.

● Une Société des amis d'HENRI POURRAT vient de se constituer sous la présidence de Jean Anglade. L'un de ses objectifs sera de préparer la célébration du centenaire de la naissance de l'écrivain ambertois, en 1987. (Siège social : bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand, 1, boulevard Lafayette, 63001 Clermont-Ferrand Cedex.)

● *L'ASSOCIATION DES AMIS D'O.W. MILOSZ* (6, rue José-Maria-de-Hérédia, 75007 Paris) vient de se donner un nouveau président en la personne de Czeslaw Milosz, écrivain polonais, prix Nobel de littérature 1980 et neveu du poète d'origine lituanienne, auteur de *Miguel Manara*. Jean Cassou a assuré cette présidence jusqu'à sa mort, en janvier dernier.

● Le CERCLE HAN RYNER tiendra son assemblée générale le samedi 15 novembre, à 15 heures, dans la grande salle du collège Sainte-Barbe, 4, rue Valette, 75005 Paris. Élie Broïda évoquera ses « Souvenirs sur Jeanne Humbert... et sur Han Ryner », rendant un double hommage à la grande militante qui vient de disparaître en sa quatre-vingt-dixième année et au Prince des conteurs. La réunion suivante du Cercle Han Ryner se tiendra aux mêmes lieu et heure le samedi 13 décembre.

● La SOCIÉTÉ DES LECTEURS DE JEAN PAULHAN (3, rue des Reculettes, 75013 Paris) recherche, en vue de l'établissement de la correspondance croisée de Joë Bousquet et de Jean Paulhan (1929-1950), toutes lettres et tous documents s'y rapportant.

● PRÉCISION. — L'auteur de l'introduction, notes, bibliographie et chronologie de la réédition de l'essai de Benjamin Constant *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne* (« le Monde des livres » du 7 novembre), est Ephraïm Harpaz.



● ROMANS

Deux cantatrices dans tous leurs états

Avec Elvira, *Baptiste-Marrey choisit à nouveau la musique comme source*

SI *Elvira*, de Baptiste-Marrey, n'est pas vraiment *une « suite » aux Papiers de Walter Jonas* (1), son précédent roman, c'est le même jeu qui se poursuit : même univers, une « MittelEuropa » mi-réelle mi-mythique ; même thématique, où musique et passion nourrissent l'écriture romanesque. Enfin, Alba, l'héroïne des *Papiers*, anime le premier récit d' *Elvira*, et sa silhouette hante le second. Car ce livre est double : deux histoires, deux « conversations musicales » feignent de s'ignorer, mais entrent en résonance en un lieu qui constitue sans doute le « mystère du Sphinx » de ce texte.

Comme dans un curieux jeu de miroirs, les perspectives sont inversées : les héroïnes, deux cantatrices, sont placées dos à dos. La première, Alba Zednik, revoit un épisode de sa jeunesse dans la Yougoslavie de l'immédiat après-guerre et la rencontre décisive qui l'a conduite au chant.

Leurs deux interlocuteurs sont également appariés : deux solitaires, aux destins opposés. David, le metteur en scène, veut faire un spectacle du récit d'Alba. Sans qu'il le montre et sans qu'elle le voie, cela le poussera au suicide. Peter, le graveur, tentera de briser la carapace d'Edda et n'en gardera qu'une image, une gravure dans laquelle la cantatrice refusera de se reconnaître.

Sans jeu de mots, ce roman musical est aussi un roman du malentendu. Comme dans *les Papiers de Walter Jonas*, monologues intérieurs, conversations et récits rapportés alternent sans préparation, dans une continuité narrative qui alimente l'atmosphère musicale : comme à l'opéra, les malentendus les plus profonds et l'incompréhension la plus noire peuvent se fondre dans une même harmonie.

Les références musicales aiguillent certainement le lecteur dans cette voie. Deux livrets d'opéra « informent » chacun des deux récits : le *Don Giovanni* de Da Ponte et Mozart, et *le Chevalier à la rose* de Hofmannstahl et Richard Strauss. Ainsi Baptiste Marrey amplifie-t-il le personnage d'Elvira, l'amoureuse qui poursuit Don Giovanni jusqu'au bout de sa *« course à la mort »* et qui est, dans la première partie du roman, la figure même de la passion (Hoffmann avait fait de même dans son *Don Juan*, avec Donna Anna).

Fantômes d'opéras

Même jeu pour le second récit : Edda se fige dans le personnage de la Maréchale du *Chevalier à la rose*, cette femme mûre que son jeune amant, son « Quinquin », abandonne, et qui voit dans cet abandon le signal de son déclin. Mais de multiples « Quinquins » scanderont le fil de ses réminiscences, avant qu'elle ne comprenne qu'ils marquent aussi l'écoulement du temps, la montée de son angoisse, et finalement son renoncement. D'autres fantômes d'opéras parcourent le texte, tel le *Capriccio* de Richard Strauss, cet opéra sur l'opéra où « paroles et musique » s'affrontent sans que rien ne les départage. Mais, bien sûr, la musique conclut. Dans *Elvira*, au contraire, elle n'est jamais vraiment là.

De ces livrets, Baptiste Marrey abstrait un personnage, en exploite la trajectoire dramatique, et disperse le reste dans la trame romanesque en un puzzle impossible à reconstituer : ainsi les références ne tirent jamais le roman vers un livret ou une musique que le texte commenterait. Les cartes sont assez brouillées pour que chaque thème, chaque trait ait sa résonance propre. *Elvira* s'approche certainement de cet introuvable « roman musical » dont l'impossibilité est déjà inscrite dans l'énoncé. Mais la littérature aime les entreprises impossibles.

Si *Elvira*, comme *les Papiers de Walter Jonas*, inaugure un genre de roman qui choisit la musique comme source, ce n'est pas seulement parce que ces deux livres se nourrissent de références musicales. L'« effet-musique » naît plutôt d'un travail littéraire rigoureux, exploitant les possibilités d'une analogie. Comme un morceau de musique, le texte est clos, structuré ; aucun discours n'y vient réduire l'ouverture des diverses significations possibles. Enlevons la musique, et l'entreprise rejoint certaines préoccupations du roman contemporain, voire de la poésie — auxquelles Baptiste Marrey n'est pas indifférent. Alors, pourquoi la musique ? Pour le plaisir de camper dans les zones frontières. Ou pour le plaisir, tout simplement.

FRANÇOIS VINCENT.

★ **ELVIRA, de Baptiste-Marrey, Actes Sud, 226 p., 79 F.**

(1) Actes Sud.

● Les Editions Le Temps qu'il fait (20, rue du Clos, 16100 Cognac) publient deux autres textes de Baptiste-Marrey : *Carnet grec* (102 p., 60 F). L'*Esquisse d'un discours sur le livre* (39 p., 30 F).

● *Le Don Juan de Mozart*, de Pierre Jean Jouve, vient d'être réédité. Ce texte suit minutieusement la chronologie du drame, englobant musique et livret dans une même démarche analytique. Contrepoint littéraire au *Don Giovanni*, le *Don Juan de Mozart* de Jouve a le don de ne pas romancer l'histoire. Et si certaines de ses conclusions peuvent laisser rêveur, c'est que Jouve a pris sur l'œuvre le point de vue le plus subjectif qui soit : celui du spectateur... poète de surcroît. (*le Don Juan de Mozart*, de Pierre Jean Jouve, Bourgois, 203 p., 50 F.)

● Cet automne, un autre roman prend la musique pour référence et repère : *Dramma per musica*, de Muriel Cerf (Albin Michel, 380 p., 98 F). Un torrent d'écriture échevelée... réservé aux inconditionnels de Muriel Cerf.

La fin d'une passion

La Maison de jade, *de Madeleine Chapsal : le désespoir lucide d'une femme délaissée.*

C'EST un jeu démodé que de rechercher, dans un roman, la part d'autobiographie. Mais vous ne pouvez, parfois, résister à la tentation. Avant de permettre d'entrer dans son récit, Madeleine Chapsal a une manière bien à elle, astucieuse et ambiguë, d'ouvrir le traditionnel « parapluie » : *« Tous les personnages de ce roman sont, bien évidemment, romanesques, à commencer par le narrateur. C'est moi qui les ai créés et recréés. Sans moi, il n'y aurait pas eu cette histoire. En somme, j'en suis l'auteur. »* Cela va de soi, et vous êtes enclin à penser que seule la pudeur d'une femme blessée a rendu ces lignes nécessaires.

Le « je » de la romancière, ou plutôt de la narratrice, écorchée vive, se meut entre le passé et le présent, vous guide dans cette chronique d'un amour qu'est *la Maison de jade*. Le récit procède par phrases courtes et trouve sa respiration en de fréquents alinéas. C'est un constat, qui suit une tentative de suicide. C'est l'histoire de l'assassinat moral de la narratrice par Bernard, son amant adoré, égoïste et intéressé, dont, jusqu'au bout, elle a encouragé l'ignominie par son indulgence. Vous frissonnez, au long de cette évolution impitoyable, en comprenant, de plus en plus nettement, pourquoi la cause de l'amour envahissant, étouffant, était perdue d'avance. L'héroïne, ne pouvant avoir d'enfant, est convaincue qu'elle peut « faire » un homme en prenant son beau Bernard comme matériau. Elle finira par reconnaître son erreur et par écrire : *« Aucune femme ne fait un homme. Ils se font tout seuls. Ou pas du tout. »* Non, aucune femme... Pas même cette journaliste et écrivain de très bonne famille, qui met au service de Bernard — qui va la ruiner — ses biens et son talent.

En effet, ce psychanalyste saisi par le démon de l'écriture et des affaires a près de lui non seulement une « nounou », mais une « collaboratrice » aux couleurs de nègre. Le tableau est complet. L'exploitation, totale. Et la victime, pas dupe, est néanmoins consentante. Quelques précédents titres de Madeleine Chapsal — *Une femme en exil, Un homme infidèle, Divine passion* (1) — avaient préparé au désespoir lucide qui sourd de chaque page.

Peut-être le jade porte-t-il malheur. En tout cas, la narratrice, en rencontrant Bernard, est entrée dans un univers de mort, dans une famille où le cancer fait son œuvre et où la malchance semble bien installée dans les châles de la frileuse bourgeoisie. Elle se rassure en soignant le décor de l'appartement, tisse son cocon autour d'un homme plus jeune qu'elle, qui préférera finalement chercher la sécurité dans l'argent plutôt que dans l'amour. S'il l'abandonne, sans crier gare, est-ce vraiment parce qu'il veut des enfants qu'elle ne peut avoir, ou parce qu'il a achevé de lui « sucer la moelle » ? La fin de la passion, le désarroi de la femme tout à coup délaissée ne suscitent ni pleurs ni gémissements.

Les objets conservés

Bernard, abandonnant même Bonhomme, son fox-terrier, qui sera désormais le seul compagnon du « je » féminin anéanti, apparaît comme un irresponsable. S'il est jugé avec amertume, il n'est pas condamné. Madeleine Chapsal baigne dans la tradition bourgeoise des objets conservés, des murs qui se souviennent. Les maisons et les appartements sont la traduction fidèle des élans du cœur, comme de l'effroi qui vous glace lorsque tout s'écroule. Livre funèbre, *la Maison de jade* s'impose par la précision des actes de conscience mis à nu. Vous ne sauriez méconnaître l'humilité de ce « je », qui, par l'attention minutieuse qu'il porte aux moindres choses de la vie, définit un univers à l'image de votre propre fragilité.

L'intelligence de la narratrice ne lui est certes pas un privilège. Elle aurait sans doute été moins malheureuse en mourant idiote. D'où l'impression d'un effroyable gâchis, qui vous poursuit tout au long de la lecture. Les rites de tous les jours n'ont plus de sens. La jeunesse, la joie du corps, les grandes espérances, la croyance en la durée, qui semblait inscrite dans chaque geste de bonheur... tout a été aboli, détruit par la « fuite » de l'amant. C'est une histoire simple, dont les péripéties convergent vers cette trahison. Une écriture « à plat », comme au-delà de la souffrance, conduit la mort des êtres et la destruction des choses. Sauvée malgré la dose de comprimés avalés, la femme condamnée à vivre et à écrire encore finit par comprendre qu'elle a fait peur à l'homme qu'elle voulait éveiller à l'amour. Mais n'auriez-vous pas eu peur, vous aussi, d'une ardeur si contraignante ?

FRANTZ-ANDRÉ BURGUET.

★ **LA MAISON DE JADE, de Madeleine Chapsal, Grasset, 333 p., 97 F.**

(1) Grasset.

La famille toujours

Claude Brami met en scène une version moderne d'Abel et Caïn. Au féminin...

LE théâtre qui se joue entre des êtres du même sang a toujours constitué, depuis Abel et Caïn, un spectacle de choix. Si vous n'avez ni frère ni sœur, il vous est loisible d'observer de l'extérieur, dans les familles, le jeu capricieux des chromosomes. Hormis le cas des jumeaux issus du même œuf, héros émouvants de la métaphysique du double, l'affaire est entendue : dès le berceau, frères et sœurs offrent au romancier des possibilités vertigineuses, par la multiplicité des dissonances.

Claude Brami a braqué son objectif sur deux sœurs. L'aînée, Carole, l'infirmière. Patricia, la cadette, le mannequin. L'auteur,


LISA WIND

Claude Brami : un regard chaleureux.

sensible, intelligent et peut-être fragile, les a fait vivre dans l'ombre tutélaire de Marraine Héloïse pour une évocation de l'enfance dans laquelle vous retrouvez les qualités du *Garçon sur la colline* (1).

Quand le récit commence, elles *mènent chacune leur vie*. La pétulante Patricia passe d'un amant riche à l'autre. La modeste Carole, la grande sœur, croit avoir enfin trouvé le compagnon longtemps attendu dans la personne de John-John, un grand gaillard de peintre canadien plus riche d'illusions que de talent. Carole protège, et Patricia inquiète. Jusqu'au jour où l'ambitieux mannequin rencontre Sacha, le playboy milliardaire à la Lamborghini rouge, auquel vont la lier de troubles rapports sadomasochistes. Carole, désarmée, ne connaîtra plus le repos. Son John-John, même, lui est volé. Belle figure de femme dont la noblesse de cœur aura, malgré tout, le dernier mot, cette grande sœur est devenue la vôtre.

Désirs assoupis

L'écriture de Claude Brami est limpide et familière. Le regard chaleureux qu'il porte sur les êtres *lui vaut d'éviter tout manichéisme*. Ce grand pataud de John-John, qui s'empêtre dans sa gouache comme une mouche engluée dans un pot de miel, ne peut manquer de s'éprendre de Patricia l'inconstante. Le benêt ! Sacha, le beau milliardaire à la sexualité débridée, ne peut manquer de salir la douce Carole en réveillant en elle des désirs assoupis. Rien n'est jamais aussi net que vous pourriez le croire. Rien de sordide, ici, ni de vaudevillesque, quand bien même ces deux hommes ont possédé les deux sœurs. Personne, jamais, ne possède personne.

Et lorsque tout semble détruit, Carole, par un sacrifice accompli sans grandiloquence, réussira peut-être à sauver John-John et Patricia malgré eux, en les réunissant. Vous doutez de la réussite. Mais, en accordant son dernier regard à la grande sœur protectrice, Claude Brami, avec la discrétion d'un romancier de talent, parvient à vous rendre complice de son illusion.

F.-A. B.

★ **LA GRANDE SŒUR, de Claude Brami, Denoël, 249 p., 78 F.**

(1) Denoël. Prix des libraires 1981.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

La détresse de jouir

(Suite de la page 21.)

SI le livre est un jour porté à la scène, comme on l'imagine volontiers, le noir et blanc s'imposera. Aucun meuble, *dans la chambre donnant sur le large* ; des draps *que* l'on plie ou déploie par terre, comme pour un rite, mettons : japonais. Au centre : la lumière crue, jaune, d'un lustre. C'est là que le désir des yeux a des chances de naître. Sauf quand la femme se voile le visage avec la soie noire qui ceint ses reins. Très important, cette soie ! Elle corrige à volonté les effets de la présence et de l'absence. Elle rivalise avec le battement des paupières et le sommeil. Elle rythme une envie qui se cherche. Le plaisir sera voyeur ou ne sera pas.

« Il », c'est son nom, n'a jamais désiré une femme. Il aimait le garçon à yeux bleus cheveux noirs. Comment ? *« Au-delà de ses forces, au-delà de la vie. »* L'infidèle a rejoint une femme ; double trahison. « Il » l'a cherché avec l'obstination des cauchemars où l'on court sans savoir après qui ou quoi. Peu importent les circonstances. C'est l'intensité de l'élan qui compte, la charge des émotions. Le livre ne s'intéresse qu'à ce qui ne se dit pas. Sous-entendu : sinon, à quoi bon la littérature ?

Quand les mots manquent, la parole est aux cris, aux larmes, à la soie noire — façon de tirer un trait sur ce qui précède. *Jamais* aux gestes. Enfin, pas encore. C'est chacun pour soi. « Elle » n'est pas contre cette frustration. Elle sort également d'une longue souffrance indécise. Elle a passé l'été à se demander si elle ne détestait pas son sexe, son corps, sa vie. Au reste, elle rejoint, en ville, un autre homme, qui la prend, l'insulte, la frappe. Elle revient couverte d'odeurs, de souvenirs, de traces. « Il » en conçoit une curiosité à peine jalouse : pas de quoi faire lever un désir que l'amant enfui a capté à jamais !

ET pourtant, les voilà noués par ce qui les sépare et les torture. Est-ce déjà et encore l'amour, ce lien affreux, souffrant ? Ils ont besoin l'un de l'autre sans trouver d'appui charnel ni de nom à ce qu'ils vivent, à cette histoire irréelle parce que hors du temps. Marguerite Duras avait raison d'annoncer de l'inédit. On ne connaît pas d'exemple d'une pareille soif qu'aucune eau n'étanche, de cette mort au bord de la fontaine. Un amour aussi terrible, à vivre, est-il dit, que... *« l'immensité indienne »*. Pour en rendre compte, il faudrait un opéra, mieux qu'une pièce. Les deux confidents écoutent la Callas chanter *la Norma : c'est une piste*.

Hors du temps, leur histoire ? Pas exactement. « Il » commence à oublier les yeux bleus, et « elle » a toujours rêvé, elle le découvre, d'aimer un faux amant qui ne l'aime pas, qui laisse son corps en jachère. Ça lui va, cette chambre et cet argent qui ne servent à rien, cet homme qui ne veut rien, ces destinées dont la postérité ne retiendra rien, accordées au grand rien que rythment les marées... Pour le reste, pour la volupté ordinaire, elle a l'autre, l'homme en ville, ou les rôdeurs des éboulis.

L'empêchement a plus de prix. Il permet de mieux approcher *ce qui ne se dit pas et autour de quoi l'écriture de Marguerite* Duras a toujours tourné : la *« chose intérieure »*, le lieu de la jouissance, que les insultes et les coups traduisent plus exactement que les mots d'amour, comme s'ils venaient d'une culture tout aussi profonde. Car ce lieu n'est pas que velours et vertige. Il mène au crime et à la folie, aussi vrai que Dieu fait les camps de concentration et les guerres.

Ce qui les unit encore ? Le retard que cet amour, envahissant parce que impossible, leur fait prendre sur le reste du monde, les événements, les *nouvelles*, les livres. *Une même* façon d'être broyés par le temps, de guetter la mort, de mesurer la disproportion des mots, leur maigreur par rapport à l'énormité de la douleur...

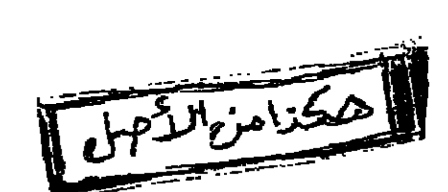
LES romans ont trop longtemps joué de notre étourderie, de notre frivolité, en cultivant l'illusion du réalisme. Marguerite Duras veut briser ce confort et désigner les impuissances que l'art dissimule. Pour montrer du doigt ces impuissances, le théâtre reste inégalé, puisque le simulacre y est patent. D'où les intermèdes scéniques du présent livre, et son final en forme de possible livret. Nous sommes renvoyés, nous lecteurs, à la rumeur extérieure d'une salle, des vagues, du futur. Nous sommes physiquement prévenus qu'une cloison sépare les faux amants de cette rumeur dont nous faisons partie, une cloison qui s'appellerait le temps.

J'ai dit que Duras avait la taille des auteurs pastichables. On dirait qu'elle prend les devants en se parodiant elle-même. Certains tics portent à sourire, de même que l'emphase mise à *asséner ou à chuchoter des banalités*. Le recours à des formules comme *« ça doit avoir trait à »* ou *« ça doit avoir rapport avec »* s'est encore étendu.

Mais on voit bien ce que cement ces procédés. Dans une thèse, on parlerait de la *contiguïté* chez Duras. Narrateur et personnages n'ont de cesse d'encercler l'innommable par un réseau de rapports, sans en préciser la nature ; par exemple, entre l'amour et la malfaisance, la jouissance et la douleur. Au fond, c'est pour établir ces ponts de lianes que Duras écrit. Et nous dansons au-dessus du vide, dont nous avions oublié *qu'il* n'est pas de toile peinte mais sans fond, comme la nuit des temps.

Ai-je laissé entendre qu'il s'agit d'une exaspérante réussite ?

★ **LES YEUX BLEUS CHEVEUX NOIRS, de Marguerite Duras, Editions de Minuit, 156 p., 49 F.**



Louis d'Aragon, le voyageur fastueux

André Chastel sait tout du seizième siècle. Pourtant, l'« Itinerario » du cardinal Louis d'Aragon à travers l'Europe lui résiste...

AU printemps 1517, le cardinal *Louis* d'Aragon, vêtu d'un bel habit de soie rose à bandes de velours noir, grimpe sur son cheval et emmène une troupe de trente-cinq personnes sur les routes d'Allemagne, de *Flandre et* de France. Il couvrira 5 450 kilomètres en dix mois. Son chapelain, Antonio de Beatis, tiendra la chronique de cet *Itinerario*.

De ce voyage, et grâce à l'*Itinerario*, André Chastel s'efforce de dire les mystères, et il échoue à le faire. Pourtant André Chastel, dans ses ateliers, ne manque pas d'outils, et il les manie avec énergie, mais il a beau interroger une époque qu'il connaît sur le bout du doigt, mettre à la question chaque phrase de l'*Itinerario*, l'énigme résiste : Louis d'Aragon, dont nous ne possédons même pas un portrait, demeure une figure indiscernable, une ombre un peu tremblée qui chemine dans les paysages de la Renaissance.

Louis d'Aragon, avec sa luxueuse escorte, quitte Ferrare le 9 mai, fait étape à Vérone et pique vers le Tyrol. Cet homme de quarante-trois ans, bâtard reconnu de Ferdinand d'Aragon, est fastueux. Il a, vingt-quatre ans auparavant, reçu le chapeau de cardinal *des mains* d'Alexandre VI, et il est également prince. Un prince sans territoire, il est vrai : le royaume de Naples, sur lequel il garde un œil, a été confisqué par les Espagnols, mais n'importe, cardinal et prince, Louis d'Aragon cumule les deux titres les plus prestigieux de la chrétienté et il représente à la perfection l'idéal des grands de la Renaissance : mondain, passionné de chasse, *de table et d'art*, charmeur, cultivé et généreux, il a servi de diplomate au pape de la guerre, Jules II, et de confident au pape de la paix, Léon X (Jean de Médicis).

Pourquoi diable le cardinal se met-il en route avec ses mules, ses chandeliers, son argenterie et sa litière personnelle ? André Chastel avance des hypothèses. Peut-être Louis d'Aragon espérait-il obtenir le retour des Aragon sur le trône de Naples d'où les avait chassés Ferdinand le Catholique ? Ou bien accomplissait-il quelque mission clandestine pour le compte de Léon X ? Point de certitude. Toujours est-il que le voyage, même s'il camouflait un dessein politique, tourne vite au voyage d'agrément, et cet agrément fait notre plaisir.

Louis d'Aragon rend visite aux puissants de ce monde. S'il rate Henri VIII d'Angleterre et Maximilien de Habsbourg, en revanche, il rencontre à Middlebourg Charles de Habsbourg, qui vient de succéder à Ferdinand le Catholique et qui unit sous son sceptre la Bourgogne, les Pays-Bas et l'Espagne. Il verra aussi François Ier. Et, au hasard de ses haltes, il complète sa collection de célébrités avec les Fugger, à Augsbourg, et le vieux Léonard de Vinci, à Amboise.

De ces grands personnages, l'*Itinerario* nous donne des portraits un peu simples, mais vivants, avec d'étranges obsessions. Par exemple, il est navré que les jambes de François Ier, un si bel homme, soient trop maigres. Au contraire, les jambes de Charles de Habsbourg sont épatantes, et nous apprenons à cette occasion que les jambes des seigneurs français sont très médiocres, sans doute parce qu'ils font trop de cheval.

Mais l'*Itinerario* s'intéresse moins aux maîtres du monde qu'à la vie quotidienne (comme si le cardinal, ou bien son chapelain, était plus doué pour l'histoire non événementielle des Annales que pour l'histoire des batailles de Lavisse), *et c'est une Europe* paisible qui se dévoile, naïve, familière et colorée. Rien n'échappe à l'œil pointu du cardinal. Les tilleuls de Nuremberg dispensent une ombre exquise et odorante. *Les Allemands dorment sous* des édredons, car il y a beaucoup d'oies dans ce pays. De grosses charrettes à quatre roües grincent sur les routes de la Rhénanie. Le cardinal admire les églises allemandes, ce qui étonne de la part d'un homme venu de cette Italie qui tient l'art gothique pour barbare.

Une taxinomie de Borgès

Le cardinal est éberlué par le nombre de reliques sacrées que l'Europe recèle. L'*Itinerario* ressemble *aussi à un inventaire de* Prévert ou à une taxinomie de Borgès. On trouve de tout dans les sanctuaires d'Allemagne et surtout de France : des cheveux de la Vierge, les restes de saint Denis, une bible ayant appartenu à la Sainte Famille, des bouts de croix, assez de morceaux de la tunique de Jésus pour fabriquer plusieurs habits, et quelques merveilles plus rares encore : des gouttes de lait du sein de la Sainte Vierge. Louis d'Aragon n'aime pas trop ces cultes mais il le dit avec modération. Dans quelques années, la Réforme va éclater.

L'*Itinerario* consacre beaucoup de soins aux femmes. Il est intarissable sur leurs vêtements, la couleur de leurs cheveux, leurs manières sentimentales. Au « hit-parade » du cardinal, les premières sont les Flamandes, bien que *leurs* dents soient rongées par la bière, ex aequo avec les Lyonnaises et les Génoises, dont les cheveux paraissent de l'or. Les Allemandes ne sont pas mal, mais dans les auberges on ne peut se permettre la moindre *privauté* avec elles. Au contraire, les Françaises sont parfaites. Vous pouvez même lutiner les servantes en glissant la main sous leurs vêtements.

L'*Itinerario* préfigure un livre qui sera célèbre en France au début du vingtième siècle, *le Tour de France de deux enfants*. Il remplit un office semblable. Non point un guide mais un catalogue des spécialités de chaque région et de chaque corps de métier. La troupe de Louis d'Aragon essaie des orgues en traversant le Tyrol, s'intéresse à la fabrication des armes à Malines, des montres à Nuremberg, des armures à Innsbruck, achète des lévriers à Calais et des chevaux à Lyon.

Certaines de ces images du seizième siècle paraissent d'aujourd'hui. Les villes allemandes étaient déjà plus jolies, avec leurs maisons de bois à balcon et leurs clochers aigus, que les bourgades françaises. Il faut dire que le cardinal n'aime pas beau*coup les Français, qu'il trouve* fainéants, vicieux et grossiers. Mais la France pratique l'art subtil de composer les repas. Elle connaît mille recettes et sauces pour donner du goût à la nourriture. Et comment n'être pas ému d'apprendre que le cardinal s'est régalé, en France cela va de soi, d'un gigot de mouton préparé avec de petits oignons ?

André Chastel a respecté le charme de ces pages. Son érudition éclaire et n'éblouit pas. Sa voix ne couvre jamais celles du cardinal et de son chapelain. On dirait qu'une lucarne, dans les épaisseurs du temps, s'est ouverte par miracle. Une Europe perdue s'étale sous nos yeux. Elle est fraîche et pimpante. Les couleurs du tableau ne sont pas encore sèches.

GILLES LAPOUGE.

★ *LE CARDINAL LOUIS* **D'ARAGON. UN VOYAGEUR PRINCIER DE LA RENAISSANCE, d'André Chastel. Fayard « Les inconnus de l'histoire », 254 p., 89 F.**

L'habit fait-il le moine ?

Une étude de Louis Trichet sur la « mode » ecclésiastique.


CHARBONNIER/TOP

« *NOUS devons nous distinguer des fidèles ou des autres par la doctrine et non par l'habillement, par la conduite et non par la tenue extérieure.* » Cet extrait d'une lettre du pape Célestin Ier, en 428, montre assez bien ce qu'était la doctrine, ou l'absence de doctrine, en matière de costume ecclésiastique dans l'Eglise antique.

Déferlent les Barbares et avec eux une nouvelle mode de vêtements plus ajustés, tandis que le clergé, dans les désordres d'un empire effondré, devient un groupe social à part, désigné, à l'époque carolingienne et pour un millénaire, comme un ordre. Ce clergé est de tradition romaine et il a bien souvent gardé le costume romain au cœur d'un monde barbarisé. L'Eglise apporte la sanction de son autorité à ce vêtement qu'elle n'a pas inventé. « *De même que les clercs doivent se distinguer par leur comportement,* disent les *Fausses Décrétales* en 850, *de même doivent-ils apparaître différents par leur tonsure et par leur tenue vestimentaire.* » C'est l'inverse de la proposition du pape Célestin, quatre siècles plus tôt.

Pour le Moyen Age, la préoccupation essentielle allait être celle de l'« *honnêteté cléricale* ». Pas d'armes bien sûr (elles appartiennent à un autre ordre !), pas de riches vêtements, pas de couleurs (surtout ni vert ni rouge), pas de fentes trop grandes dans ces vêtements, et qu'ils descendent *jusqu'aux talons* ! « *Que la peau ne se montre pas* », lit-on au détour d'un statut synodal. Mais l'explication n'ira pas au-delà : libre au lecteur de fantasmer.

Ces rappels deviennent particulièrement insistants quand, vers le milieu du quatorzième siècle, naît vraiment la mode en matière de vêtements, celle des habits courts et ajustés, destinés à mettre en valeur le corps et non plus à le dissimuler sous des drapés « gothiques ».

De la soutane au blue-jean

Enfin la soutane vint, au seizième siècle, pour se généraliser, non sans résistances au dix-septième. Elle répond aux exigences médiévales d'austérité, de couleur, de fermeture et de longueur. Existe pourtant en même temps une courte « soutanelle » pour le voyage (à cheval), mais certains clercs rêvent de juste-au-corps et passent à l'acte. Et voilà que Louis XIV l'adopte pour lui-même... et ses abbés de cour. On apprend ici que les fameux abbés de cour en habits « à la française » ne représentaient presque rien dans le clergé français, et ne dépendaient d'ailleurs d'aucun évêque qui aurait pu les rappeler aux règles de leur état. Ils ne sont pas le Clergé, qui, lui, porte bel et bien la soutane.

La Révolution l'interdit. La Restauration impose son triomphe définitif, même en voyage au début du vingtième siècle (les chevaux sont désormais vapeur), même en colonies de vacances et en camps scouts. La soutane a pris une valeur sacrée : elle rappelle au monde le lien particulier du prêtre avec Jésus-Christ.

Mais dans le même temps ou juste après, des prêtres prennent conscience de leur isolement dans la société contemporaine, et certains, de plus en plus nombreux, perçoivent leur « *saint étui* » comme un obstacle à leur ministère auprès de tous. En 1962, les évêques autorisent le costume dit de clergyman. En 1966, ils rappellent que c'est celui-là, et pas un autre, le costume ecclésiastique. Ce sera la dernière fois. Le clergé, dans sa volonté de partage, va jusqu'à la volonté de ressembler à ceux auxquels il doit annoncer la parole de Dieu : blue-jean, blouson indéterminé ou costume deux et trois pièces.

L'assemblée plénière de l'épiscopat français en prend acte en 1984 : « *L'habit ecclésiastique est un vêtement discret comportant un signe distinctif : col romain ou croix sur le vêtement. C'est aussi la soutane.* » Chacun peut s'y retrouver.

Au long de cette intéressante histoire du costume du clergé, on sent les autorités partagées entre deux soucis : se distinguer pour rappeler l'élection par Dieu, et être discret. C'est entre ces deux pôles que l'on parcourt avec Louis Trichet l'histoire du droit canon et l'histoire de l'Eglise. Et l'on découvre que les grands moments *de cette histoire* (*renaissance* carolingienne, réforme grégorienne, concile de Trente, Restauration) sont aussi ceux auxquels on s'est particulièrement préoccupé du costume ecclésiastique. Sans doute parce que, tout de même, l'habit fait un petit peu le moine.

MICHEL SOT.

★ **LE COSTUME DU CLERGÉ, SES ORIGINES ET SON ÉVOLUTION EN FRANCE D'APRÈS LES RÈGLEMENTS DE L'ÉGLISE, de Louis Trichet, préface de Jean Gaudemet, postface de Jean Chelini, éd. du Cerf, 245 p., 90 F.**

Ce qui se passait en 1886

LA publication presque simultanée de ces deux livres de Jean-François Six, *1886. Naissance du XXe siècle en France*, et *Dieu cette année-là*, constitue une triple gageure. Prendre pour *objet l'aggloméra*t, par nature disparate, de faits hétéroclites que réunit le cadre factice d'un millésime commun, n'était-ce pas faire retour à la vieille conception annalistique de l'histoire et s'exposer aux critiques de l'événementiel ? D'autant que, à choisir une année entre cent, 1886 semblait bien n'avoir d'autre titre à l'attention que le délai d'un siècle qui nous en sépare : ce n'est pas une année de crise politique, à la différence de *1887* ; ce n'est pas même une année électorale, à l'inverse de 1885, qui vit le renouvellement de la Chambre et la réélection de Jules Grévy à la présidence de la République. Enfin, quel étrange dessein que de proposer de cette même séquence chronologique deux lectures aussi dissemblables qu'une description positive, comme en ferait n'importe quel historien, et une lecture à la recherche des interventions de Dieu dans les destinées individuelles !

Le triple pari est gagné. D'abord, cette année négligée par les historiens n'est pas une année ordinaire. Elle mérite de figurer parmi les millésimes. Ce fut une année de turbulence, de fièvre, de recherche anxieuse, qui remit en question nombre d'idées reçues et annonça plus d'un mouvement ultérieur. Juger plutôt : pêle-mêle, la naissance *de la popularité de* Boulanger et les prémices du grand mouvement qui menacera un temps d'emporter la République opportuniste et entraînera le passage à droite des valeurs nationales, la longue et dure grève des mineurs de Decazeville, qui semble l'irruption dans la réalité de *Germinal*, paru l'année précédente ; la publication de *la France juive* d'Edouard Drumont, qui formule en système les pulsions de l'antisémitisme et prépare la crise de l'affaire Dreyfus ; la publication du Manifeste symboliste, qui annonce l'émergence d'une nouvelle sensibilité poétique. En vérité, l'hypothèse de Jean-François Six, qui voit dans cette attachante année la naissance de notre XXe siècle, a quelque vraisemblance.

Une histoire cachée

Sa portée annonciatrice est peut-être plus significative encore dans l'ordre des croyances. C'est sur cet aspect que les deux ouvrages se complètent et se répondent en un contrepoint fort suggestif. Il convient de les lire en parallèle. A cet égard, c'est une année à coup sûr singulière que celle de la conversion de Charles de Foucauld, de Thérèse Martin et de Paul Claudel. Assurément, chacune de ces conversions, qui sont plutôt des *retours* ou des approfondissements, sont des aventures singulières, mais ne peut-on voir dans leur convergence le signe d'un changement des mentalités ? De fait, les esprits se détournent alors de *l'idéologie triomphante que* définissent le déterminisme, une confiance quasi religieuse dans le pouvoir de la connaissance pour découvrir le secret de toute chose et faire le bonheur des hommes.

Mais c'est aussi en 1886 que Nietzsche énonce la formule appelée à devenir fameuse sur la « mort de Dieu ».

Jean-François Six rappelle l'existence, plus profonde que *l'histoire qui déroule au grand* jour ses volutes, d'une histoire cachée, celle du mystère des destinées personnelles.

RENÉ REMOND.

★ **1886. NAISSANCE DU XXe SIÈCLE EN FRANCE, de Jean-François Six, Seuil, 334 p., 89 F.**

★ **DIEU CETTE ANNÉE-LA, de Jean-François Six, Desclée de Brouwer, 283 p., 99,50 F.**

● LETTRES ÉTRANGÈRES

La cristallisation de l'instant

Le dernier recueil de poèmes d'Octavio Paz marque un double retour : au Mexique et à l'« acte des paroles »

LE recueil de poèmes d'Octavio Paz, qui paraît aujourd'hui en France dans une lumineuse traduction de Claude Esteban, sous le titre *le Feu de chaque jour*, a été publié en 1976 à Mexico. Son titre initial était *Vuelta:* à la fois *Tour* et *Retour*. Paz, après une longue et fructueuse confrontation de sa culture avec la vision orientale du monde – il a été ambassadeur en Inde de 1962 à 1968, – fait retour à son pays et à ses sources, fait retour sur son expérience de la vie et de l'écriture aussi et fait le tour enfin de ce fragile, de cet impalpable trésor qu'il a tenté de mettre au jour par les pouvoirs de la poésie: un fragment de la vérité du monde.

Paz, poète fêté, poète glorifié par les plus hautes institutions du Mexique, est donc retourné dans son pays. Ce qu'il y a retrouvé, au-delà des discours et des bavardages idéologiques qui pétrifient le réel et annoncent la mort, au-delà de la violence, de l'injustice, c'est la perte de soi, la dilution de l'identité, le saccage de la culture: *Ecritures fendues / langages en lambeaux /... Pas de centre / place de congrégation et consécration / pas d'axe / dispersion des années / débâcle des horizons. / On a marqué la ville / sur chaque porte / chaque front / du signe $.*

Or tout le combat poétique de Paz est précisément une tentative pour que la vie échappe au destin des pierres, pour que le temps, pour que les mots, ne soient ni ce qui tue ni ce qui détermine, mais au contraire ce qui fait naître et ce qui délivre.

Je suis au milieu d'une phrase / par où m'entraîne-t-elle ?, interroge Paz, et cette interrogation a valeur de méthode, de protestation contre les *« remonteurs de sophismes »*, de mise en garde contre les dispensateurs de vérités toutes faites, de vigilance envers tous ceux qui, renonçant à appréhender le feu de la vérité, se sont réfugiés à l'abri du temps inutile de l'histoire, *« créatrice de ruines »*.

Le poète, au contraire de ces arpenteurs du temps passé, ne peut être que le médium du présent dont l'écriture, *incision dans la chair du temps*, assure et inscrit l'éternité: *Soleil de mots / qui s'éteint quand on les prononce. / Flambent, s'éteignent / soleils, paroles, pierres: / l'instant les brûle / sans se brûler. / Occulte, immobile, intangible, / le présent – non ses présences – est là toujours. / Entre le faire et le voir, / action ou contemplation, / j'ai choisi l'acte des paroles: / les faire, les habiter, / donner des yeux au langage. / La poésie n'est pas la vérité: / elle est résurrection des présences, / L'histoire, transfigurée en vérité du temps sans date.*

Pour habiter la parole, pour donner corps au temps dans le langage, Octavio Paz a trouvé les secrets d'une parole à la fois simple et chargée d'images étincelantes, développant une implacable logique intellectuelle et sensible, mais en même temps brisée, fracassée, morcelée afin que puisse s'introduire le silence qui est la respiration de la liberté, le remède au fracas des certitudes. Le texte brille, mais c'est à l'image d'un cristal qui n'emprisonne la lumière que pour mieux la répandre:

Mon histoire n'est pas
[la mienne ;
mot d'une phrase morcelée
qu'en son délire circulaire
répète, répète encore la ville.
Ville, ma ville,
stèle outragée,
pierre avilie,
nom recraché.

PIERRE LEPAPE.

★ LE FEU DE CHAQUE JOUR, d'Octavio Paz, édition bilingue, traduit de l'espagnol par Claude Esteban, Gallimard, 130 p., 70 F.

– Les éditions de La Délirante publient également ce mois-ci des poèmes de jeunesse d'Octavio Paz, écrits entre 1935 et 1945, sous le titre *Première Instance*, traduction de Frédéric Magne, frontispice de Paolo Vallorz, 64 p., 120 F.

UN PORTRAIT DE JORGE LUIS


SCIANNA/MAGNUM

Borges vu par Ferdinando Scianna...

L'archer, la flèche

(Suite de la première page.)

Le premier à m'avoir parlé de la personne réelle, avec étonnement et chaleur, fut Alfonso Reyes. Reyes l'estimait beaucoup, mais l'admirait-il ? Leurs goûts étaient fort différents. Ils se retrouvaient à la faveur d'une de ces équivoques habituelles entre gens du même métier : pour Borges, l'écrivain mexicain était le maître de la prose ; pour Reyes, l'Argentin était un esprit curieux, une belle excentricité. Plus tard, à Paris, en 1947, mes premiers amis argentins – José Bianco, Silvina Ocampo et Adolfo Bioy Casares – étaient aussi de grands amis de Borges. Ils me parlèrent si souvent de lui que, sans l'avoir jamais vu, je finis par le connaître comme s'il était devenu mon ami. Nouvelle équivoque : j'étais son ami, mais pour lui mon nom évoquait seulement, de façon confuse, quelqu'un qui était un ami de ses amis. Bien des années plus tard, je finis par le connaître en personne. Ce fut à Austin, en 1971. Courtoisie et réserve : il ne savait que penser de moi et, pour ma part, je ne parvenais pas à lui pardonner ce poème où, comme Whitman mais avec moins de raisons que le poète nord-américain, il exalte les défenseurs d'El Alamo. La passion patriotique m'empêchait de voir l'audace héroïque de ces hommes-là ; lui ne se rendait pas compte que le siège d'El Alamo avait été un épisode dans une guerre injuste. Borges n'est pas toujours parvenu à distinguer le véritable héroïsme de la simple bravoure. Ce n'est pas la même chose d'être un surineur à Balvanera que d'être Achille : l'un et l'autre sont des figures de légende, mais le premier est un cas, tandis que le second est un exemple.

Nos rencontres ultérieures, à Mexico et à Buenos-Aires, furent plus heureuses. A diverses reprises, nous eûmes l'occasion de parler moins abruptement, et Borges découvrit que certains de ses poètes préférés étaient aussi les miens. Il célébrait ces coïncidences en récitant des passages de tel ou tel poète, et la causerie, l'espace d'un instant, se transformait en une espèce de communion. (...)

Promenade à Buenos-Aires

A Buenos-Aires, il nous fut possible de converser et de nous promener tout à loisir. Maria Kodama et lui nous conduisirent au vieux parc Lezama ; il tenait à nous montrer, je ne sais pourquoi, l'église orthodoxe. Elle était fermée et nous nous contentâmes de parcourir les petits sentiers humides sous des arbres aux troncs élevés et aux feuillages bruissants. Puis nous nous arrêtâmes devant le monument de la Louve romaine, et Borges palpa de ses mains attendries la tête de Remus. Notre promenade s'acheva au Café Tortini, fameux pour ses miroirs, ses moulures dorées, ses grandes tasses de chocolat et ses fantômes littéraires. Borges nous parla du Buenos-Aires de sa jeunesse, cette ville au *« cours concave comme des jarres »* qui apparaît dans ses premiers poèmes ; ville inventée et maîtresse, néanmoins, d'une réalité plus durable que celle des pierres : celle des paroles.

Je fus surpris, cet après-midi-là, par son découragement devant la situation de son pays. Tout en se réjouissant du retour à la démocratie, il se sentait toujours plus étranger aux événements. Il est dur d'être un écrivain dans nos contrées violentes (peut-être est-ce le cas partout ailleurs), surtout si l'on a atteint la célébrité et que l'on est assailli en permanence par les deux sœurs ennemies, la jalousie maligne et l'admiration béate, aussi myopes l'une que l'autre. Borges, de surcroît, ne reconnaissait sans doute plus le temps qui l'entourait : il vivait dans un autre temps. Je compris son malaise : moi aussi, lorsque je parcours les rues de Mexico, je me frotte les yeux avec stupeur : voilà donc ce que nous avons fait de notre ville ? Borges nous confia son intention d' *« aller mourir ailleurs, au Japon peut-être »*. Il n'était pas bouddhiste, mais l'idée du néant, telle qu'elle se manifeste dans la littérature de cette religion, le séduisait. Je dis bien l'idée, car le néant ne peut constituer qu'une sensation ou une idée. En tant que sensation, il manque de toute vertu curative et apaisante. En revanche, le néant comme idée nous calme et nous apporte, simultanément, force d'âme et sérénité. (...)

Il est difficile de se résigner à la mort d'un homme cher et admiré. Dès notre naissance, nous ne faisons qu'attendre la mort, et la mort nous surprend toujours. Elle, l'attendue, est toujours l'inattendue. Toujours l'imméritée. Peu importe que Borges soit mort à quatre-vingt-six ans : il n'était pas mûr pour mourir. Personne ne l'est jamais, quel que soit son âge. On peut inverser la phrase du philosophe et dire que nous tous – vieillards et enfants, adolescents et adultes – sommes des fruits cueillis avant la saison. Borges a vécu plus longtemps que Cortazar et Bianco, pour citer deux autres écrivains argentins qui m'étaient chers, mais le peu de temps qu'il leur a survécu ne me console pas de son absence. Borges est redevenu désormais ce qu'il était lorsque j'avais vingt ans : des livres, une œuvre.

Un tempérament métaphysique

Il a cultivé trois genres : l'essai, la poésie et le conte. La division est arbitraire : ses essais se lisent comme des contes, ses contes sont des poèmes et ses poèmes nous donnent à penser comme s'ils étaient des essais. Ce qui les relie, c'est la pensée. Voilà pourquoi il est utile de commencer par l'essayiste. Borges a été un tempérament métaphysique. D'où la fascination qu'exerçaient sur lui les systèmes idéalistes et leurs architectures diaphanes : Berkeley, Leibniz, Spinoza, Bradley et les différents bouddhismes. Il fut aussi un esprit d'une étonnante lucidité à laquelle venait s'unir la fantaisie d'un poète, attiré par *« l'autre face »* de la réalité ; ainsi ne pouvait-il que sourire devant les constructions chimériques de la raison. D'où le culte qu'il a rendu à Hume et à Schopenhauer, à Chuang-Tzu et à Sextus Empiricus. Bien qu'à l'époque de sa jeunesse l'aient ébloui les opulences verbales et les labyrinthes syntaxiques de Quevedo et de Browne, il ne leur ressemble pas. Il ferait plutôt penser à Montaigne, par le scepticisme et la curiosité universelle qui sont les siens, *mais non par le style. A un de nos* contemporains également, quelque peu oublié aujourd'hui : George Santayana.

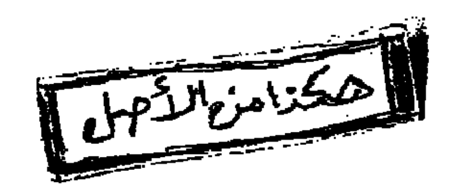
A la différence de Montaigne, les énigmes morales et psychologiques ne l'ont guère intéressé ; pas davantage la diversité des coutumes, des mœurs et des croyances de l'animal humain. L'histoire n'a pas été une passion pour lui, et l'étude des complexes sociétés humaines ne l'a pas attiré. Ses opinions politiques ont pris la forme de jugements moraux, et, parfois même, esthétiques. Bien qu'il se soit prononcé avec courage et probité, il l'a fait sans vraiment comprendre ce qui se passait autour de lui. Parfois il a visé juste, comme par exemple dans son opposition au régime de Peron et son refus du socialisme totalitaire ; en d'autres occasions il s'est égaré, et sa visite au Chili en pleine dictature militaire, ses épigrammes un peu faciles contre la démocratie ont consterné ses amis. Il s'en est repenti par la suite. Il faut ajouter que, dans ses réussites comme dans ses échecs, *il fut parfaitement honnête et* cohérent avec lui-même. Jamais il n'a menti ni justifié le mal en connaissance de cause, aini que l'ont fait bon nombre de ses ennemis et de ses détracteurs. Rien de plus étranger à Borges que la casuistique idéologique de nos contemporains.

Le couteau et l'épée

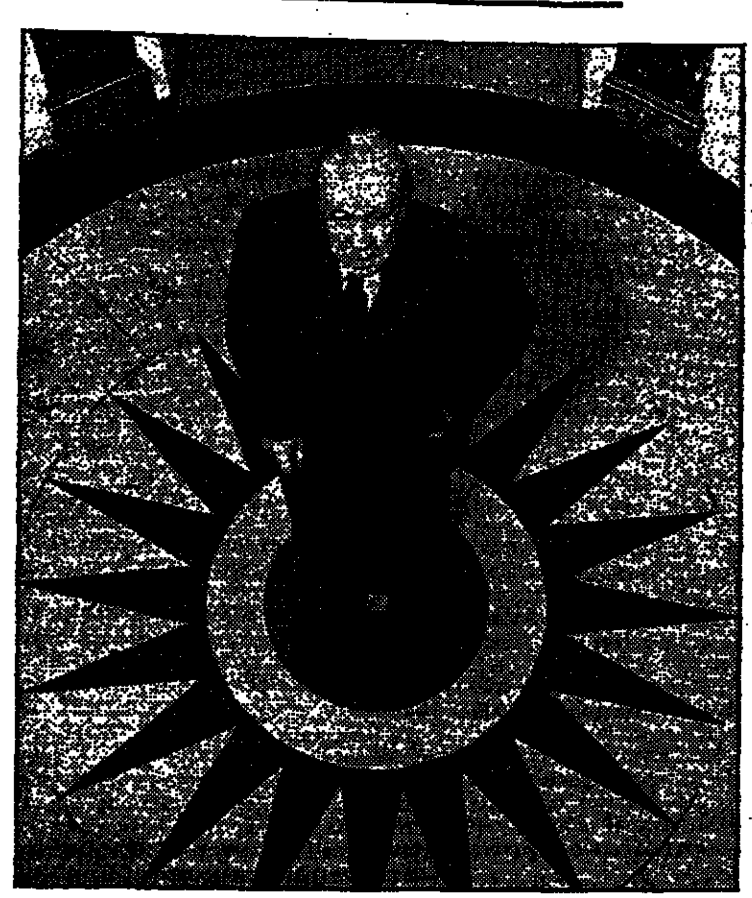
Tout cela fut accidentel. D'autres sujets le tourmentent : le temps et *l'éternité*, l'identité et la multiplicité, l'un et l'autre. Il était amoureux des idées. Un amour contradictoire, rongé par la pluralité : derrière les idées, il n'a pu retrouver l'Idée (qu'on appelle Dieu, Vacuité ou Premier principe) mais seulement une nouvelle pluralité plus abyssale encore, celle de lui-même. Il est parti en quête de l'Idée et il a trouvé la réalité d'un Borges qui se désagrégeait en apparitions successives. Borges a toujours été l'autre Borges dédoublé en un autre, et jusqu'à l'infini. Au-dedans de lui se sont affrontés le *métaphysicien et le sceptique*; en apparence, le sceptique l'a emporté, mais le scepticisme ne lui a pas apporté la paix, il n'a fait que multiplier les fantasmes métaphysiques. Le miroir fut son emblème abominable : le miroir est la réfutation de la métaphysique et la condamnation du sceptique.

Ses essais sont mémorables, plus que par leur originalité, par leur diversité et leur écriture. Humour, sobriété, finesse et, soudain, un coup de feu insolite. Personne n'avait écrit de la sorte en espagnol. Reyes, son modèle, était plus correct et *fluide dans sa langue*, moins précis et moins surprenant. Il en dit moins en plus de mots. La grande réussite de Borges a été de dire le plus avec le moins. Je n'exagère nullement : il ne fixe pas la phrase, tel Gracian, avec l'aiguille de l'ingéniosité, ni ne transforme le paragraphe en un jardin symétrique. Borges a honoré deux divinités contraires : la simplicité et l'étrangeté. Il les a fait s'unir fréquemment et le résultat est inoubliable : le naturel insolite et l'étrange familier. Cette réussite, qui ne se reproduira peut-être plus, lui donne une place unique dans l'histoire de la *littérature du vingtième siècle*. Très jeune encore, dans un poème dédié à Buenos-Aires, la ville multiple et changeante de ses cauchemars, il définit son style : *« Mon vers est d'interrogation et de preuve, pour obéir à ce qui n'est qu'entrevu. »* La définition recouvre également sa prose. L'œuvre de Borges est un système de vases communicants ; ces essais forment des rivières navigables qui débouchent naturellement sur les poèmes et les contes. Je ne cache pas mes préférences pour ceux-ci. Les essais me servent, non pas à comprendre l'univers ni à me comprendre moi-même, mais à mieux saisir ses inventions surprenantes.

Bien que les motifs de ses poèmes et de ses contes soient fort variés, leur thème est unique. Mais avant d'en venir à ce point, il importe de corriger une erreur : nombreux sont ceux *qui refusent* de reconnaître en Borges un véritable écrivain hispano-américain. Le même reproche fut adressé au premier Dario – et par José Enrique Rodo, rien de moins. Préjugé dont la répétition ne diminue pas la perversité : l'écrivain appartient à une terre et à un sang mais son œuvre, quant à elle, ne peut être réduite à la nation, à la race ou à la classe. On peut retourner le blâme et dire que l'œuvre de Borges, par sa perfection transparente et son architecture impeccable, est un vivant reproche à la dispersion, à la violence et au désordre du continent latino-américain. Les Européens se sont étonnés de l'universalité de Borges sans prendre garde qu'un tel cosmopolitisme n'était et ne pouvait être le point de vue d'un Latino-Américain. L'excentricité propre



BORGES PAR OCTAVIO PAZ



... et par Jose Maria Fernandez.

et la cible

à l'Amérique latine consiste à être une excentricité européenne ; je veux dire que c'est là une *autre* manière d'être occidental. Une manière non européenne. Au-dedans et en dehors, tout à la fois, de la tradition européenne, le Latino-Américain peut apercevoir l'Occident comme une totalité, et non comme la vision, fatalement provinciale, d'un Français, d'un Allemand, d'un Anglais ou d'un Italien. C'est là ce qu'a su voir, un trait qui se retrouve, ici et là, dans ses récits. Ce fut, probablement, une réplique vitale, instinctive, à son scepticisme et à sa tolérance policée. (...)

Il ne s'est pas détourné de son temps et il a fait preuve de courage devant les circonstances de son pays et du monde. Mais il était, avant tout, un écrivain, et la tradition littéraire ne lui paraissait pas moins vive et moins présente que l'actualité. Sa curiosité

L'un des derniers poèmes de Borges

On His Blindness

Au terme des années m'entoure
une opiniâtre brume lumineuse
qui réduit toute chose à une seule
sans forme ni couleur, presque à l'idée.
La vaste nuit élémentaire avec le jour
plein de gens font cette brume même
de lumière incertaine et fidèle
qui ne décline pas et qui me guette à l'aube.
J'aimerais voir un visage quelquefois.
J'ignore l'encyclopédie inexplorée, la joie
des livres que ma main sait reconnaître,
les oiseaux dans les airs, les lunes d'or.
Il reste aux autres l'univers ;
à ma pénombre, rien que l'usage des vers.

(Traduit par Claude Esteban.)

★ LOS CONJURADOS, dernier recueil publié, 1985.

mieux que quiconque, un Mexicain : Jorge Cuesta ; c'est ce qu'a réalisé, mieux que personne, à son tour, un Argentin : Jorge Luis Borges. Le véritable sujet de la discussion ne devrait pas être l'absence d'américanité chez Borges, mais le fait d'accepter une fois pour toutes que son œuvre exprime une universalité implicite en Amérique latine dès ses origines.

Borges n'a pas été nationaliste, et cependant qui d'autre qu'un Argentin aurait pu écrire bon nombre de ses poèmes et de ses contes ? Il a subi, lui aussi, l'attirance d'une Amérique violente et sombre. Il l'a ressentie dans ses manifestations les moins héroïques et les plus médiocres : la rixe des bas-fonds, le couteau du fier-à-bras hautain et morne. Etrange dualité : Berkeley et Juan Iberra, Jacinto Chiolano et Duns Scot. La loi de la pesanteur spirituelle gouverne aussi l'œuvre de Borges : le *macho* latino-américain en face du poète métaphysicien Macedonio Fernandez. La contradiction qui traverse ses spéculations intellectuelles et ses fictions – dispute entre métaphysique et scepticisme – resurgit avec violence dans le champ de l'affectivité. Son admiration pour le couteau et l'épée, pour le guerrier et le marlou est peut-être le reflet d'un penchant inné. C'est, du moins,

avançait, dans le temps, des contemporains aux anciens et, dans l'espace, du proche au plus lointain, de la poésie des *gauchos* aux sagas scandinaves. Très tôt il fréquenta et assimila avec une liberté souveraine les autres classicismes que la modernité a découverts : ceux de l'Extrême-Orient et de l'Inde, les Arabes et les Persans. Mais une telle diversité de lectures et une telle pluralité d'influences ne le transformèrent nullement en un écrivain babélique : il n'a été ni confus ni prolixe, mais lumineux et concis. L'imagination est la faculté qui associe et qui lance des passerelles entre un objet et un autre ; c'est pourquoi elle est la science des correspondances. Cette faculté, Borges l'a possédée à son degré le plus haut, en l'alliant à une autre non moins précieuse : l'intelligence de s'en tenir à l'essentiel et de tailler toutes les frondaisons parasites. Son savoir ne fut pas celui de l'historien, du philosophe ou du critique ; ce fut un savoir d'écrivain, un savoir actif qui retient ce qui lui est utile et rejette le reste. Ses admirations et ses haines littéraires étaient profondes et raisonnées comme celles d'un théologien, véhémentes comme celles d'un amoureux. Il n'a été ni impartial ni juste ; il ne pouvait l'être : sa critique était l'autre bras, l'autre aile de sa fantaisie créatrice. A-t-il été un bon juge de lui-même ? J'en doute : ses goûts n'ont pas toujours coïncidé avec son génie, ni ses préférences avec sa véritable nature. Borges ne ressemble pas à Dante, à Whitman, à Verlaine, mais à Gracian, à Coleridge, à Valéry, à Chesterton. Non, je me trompe : Borges ressemble, surtout, à Borges.

Il a pratiqué les formes traditionnelles et c'est à peine si l'ont tenté, sauf durant sa jeunesse, les changements et les violentes innovations de notre siècle. Ses essais ont réellement été des essais ; jamais il n'a confondu ce genre, comme c'est désormais le cas, avec le traité, la dissertation ou la thèse. Dans ses poèmes, à l'origine, a prédominé le vers libre ; par la suite, les formes et les mètres fixes. En tant que poète ultraïste, il fut plutôt timide, surtout si l'on compare les poèmes quelque peu linéaires de ses premiers livres aux constructions audacieuses et complexes de Huidobro et d'autres poètes européens de cette même période. Il n'a pas modifié la musique du vers espagnol ni bouleversé la syntaxe : ni Gongora ni Dario. Il n'a pas découvert non plus quelque sous-sol ou sur-ciel poétique, comme certains de ses contemporains. Et cependant ses vers sont uniques, incomparables : lui seul pouvait les écrire. Ses meilleurs vers ne sont pas des paroles sculptées : ce sont des lueurs ou des ombres soudaines, les dons de puissances inconnues, des illuminations véritables.

La perfection n'a pas de format

Ses contes sont insolites par le bonheur de leur fantaisie, non par leur forme. En écrivant ses œuvres d'imagination, Borges ne *s'est pas senti attiré par les* aventures et les vertiges verbaux d'un Joyce, d'un Céline ou d'un Faulkner. Presque toujours lucide, il ne *s'est pas laissé entraîner par le* vent passionnel d'un Lawrence, qui parfois soulève des tourbillons et ailleurs dégage le ciel de tout nuage. A égale distance de la phrase serpentine de Proust et du style télégraphique de Hemingway, sa prose me surprend par son *équilibre : ni trop laconique, ni* prolixe, ni languissante, ni entrecoupée. Vertu et limitation : avec une telle prose on peut écrire un conte, pas un roman ; on peut dessiner une situation, lancer une épigramme, saisir l'ombre d'un instant, mais non pas raconter une bataille, recréer une passion, pénétrer dans une âme. Son originalité, en prose comme en vers, ne réside pas dans la nouveauté des idées et des formes, mais dans son style, alliage séduisant du plus simple et du plus complexe, dans ses inventions admirables, dans sa vision. Vision unique, non pas tellement par ce qu'il voit que par le lien à partir duquel il voit le monde et se voit lui-même. Un point de vue plutôt qu'une vision.

Son amour des idées fut immodéré et de multiples absolus l'ont fasciné, bien qu'il ait fini par ne plus croire à aucun d'eux. Comme écrivain, en revanche, il a ressenti une défiance très instinctive à l'égard des extrêmes et il n'a presque jamais renoncé au sens de la mesure. Certes l'ont ébloui les démesures et les énormités, les mythologies et les cosmologies de l'Inde et des Nordiques, mais son idée de la perfection littéraire demeure celle d'une forme limitée et claire, avec un début et une fin. Il a pensé que les éternités et les infinis pouvaient tenir dans une page. Il parlait fréquemment de Virgile et jamais d'Horace ; et pourtant il ne ressemble pas au premier mais au second : jamais il n'a écrit ni tenté d'écrire un long poème et il s'est toujours maintenu dans les limites de la convenance horacienne. Je ne veux pas *dire que Borges ait adhéré à la* poétique d'Horace, mais que son goût le portait vers les formes mesurées. Dans sa poésie comme dans sa prose, il n'y a *rien de* cyclopéen.

Fidèle à cette esthétique, il a suivi sans hésiter le conseil de Poe : *un poème moderne ne doit* pas dépasser les cinquante lignes. Curieuse modernité : presque tous les grands poèmes modernes sont *des poèmes longs. Les œuvres* caractéristiques du vingtième siècle – je pense, par exemple, à Eliot et à Pound – sont habitées par une ambition : celle d'être les divines comédies et les paradis perdus de notre époque. La conviction qui porte ces poèmes est la suivante : la poésie est une vision totale du monde ou du drame de l'homme dans le temps. Histoire et religion. J'ai dit, plus haut, que l'originalité de Borges se situait dans la découverte d'un point de vue ; c'est la raison pour laquelle certains de ses meilleurs poèmes adoptent la forme de commentaires à propos de nos classiques : Homère, Dante, Cervantès. Le point de vue de Borges est une arme infaillible : il bouleverse tous les points de vue traditionnels et nous force à voir d'une autre façon les choses que nous voyons ou les livres que nous lisons. Certaines de ses fictions semblent des contes des *Mille et Une Nuits* écrits par un lecteur de Kipling et de Chuang Tzu ; certains de ses poèmes font penser à un poète de l'*Anthologie palatine* qui aurait été l'ami de Schopenhauer et de Lugones. Il a pratiqué les genres que l'on dit *mineurs* – *contes*, poèmes brefs, sonnets – et, chose admirable, il a réussi à travers eux ce que d'autres s'étaient proposé par le truchement de longs poèmes et de romans. La perfection n'a pas de format. Borges a su, très souvent, l'atteindre par l'insertion de l'insolite dans le prévisible, par alliance de la forme donnée et d'un point de vue qui, suivant les apparences, en découvre d'autres. Dans ses contes et dans ses poèmes, Borges a interrogé le monde, mais sa façon de douter fut créatrice et elle a suscité l'apparition d'autres mondes, d'autres réalités. (...)

Le labyrinthe du temps

A travers les variations prodigieuses et les répétitions obsessionnelles, Borges a exploré inlassablement ce thème unique : l'homme perdu dans le labyrinthe d'un temps fait de changements qui sont des répétitions, l'homme qui s'abolit en se contemplant dans le miroir de l'éternité sans visage, l'homme qui a trouvé l'immortalité et vaincu la mort, mais non le temps ni la vieillesse. Dans les essais, ce thème finit par se résoudre en paradoxes et en antinomies ; dans les poèmes et les contes, en constructions verbales qui ont l'élégance d'un théorème et la grâce des êtres vivants. La *discorde entre le* métaphysicien et le sceptique est irrémédiable, mais avec elle le poète a bâti de transparents édifices de paroles entrelacées : le temps et ses reflets dansent sur le miroir de la conscience stupéfaite. Œuvres d'une rare perfection, objets verbaux et mentaux construits en accord avec une géométrie tout à la fois rigoureuse et fantastique, rationnelle et capricieuse, solide et cristalline. Ce que nous disent toutes ces variations sur un thème unique est aussi quelque chose d'unique : les œuvres de l'homme et l'homme lui-même ne sont que les configurations d'un temps qui s'évanouit. Borges l'a écrit avec une lucidité impressionnante : *« Le temps est la substance dont je suis fait. Le temps est un fleuve qui m'entraîne mais je suis ce fleuve, c'est un feu qui me consume mais je suis le feu. »* La mission de la poésie, c'est de porter à la lumière ce qui se dissimule dans les replis du temps. Il était nécessaire qu'un grand poète nous rappelle que nous sommes, tout ensemble, l'archer, la flèche et la cible.

OCTAVIO PAZ.

(Mexico, 15 juin 1986.)

Traduit par Claude Esteban.

Les intertitres sont de la rédaction.

D'AUTRES MONDES

Transplants...

★ **LE LAQUAIS ET LA PUTAIN, de Nina Berberova, traduit du russe par Lydia Chweitzer. Actes Sud, 100 p., 48 F.**

★ **LA VILLE DE VERRE, de Natacha Wodin, traduit de l'allemand par Elisabeth Landes, Calmann-Lévy, 250 p., 110 F.**

★ **LA QUATRIÈME VOLOGDA, récit autobiographique de Variam Chalamov, traduit du russe par Catherine Fournier, « La découverte », Fayard, 218 pages, 39 F. Du même auteur : RÉCITS DE KOLYMA *(Quai de l'enfer, la Nuit, l'Homme transi)*, augmenté d'un ensemble de récits inédits *(la Résurrection du mélèze)*, d'une postface de Nicolas Milétitch et d'un cahier de photos, traduction de Catherine Fournier, « La découverte », Fayard, 1 194 p., 260 F, relié.**

SI l'être humain survit à bien des transplantations, l'hybride issu de toute greffe n'en garde-t-il pas toujours quelque chose de monstrueux, de difforme, d'incomplet ? Ou de trop complet ? Ne plus savoir qui on est, ni d'où on vient, ni quelle est sa place, parce que, à un moment donné, un fil a été coupé et que cela a entraîné des « malformations » de la personnalité, des anomalies du comportement inouïes...

L'organisme s'adapte, accepte de nouveaux standards, se normalise. Notre temps de ruptures abonde en situations paradoxales d'où sont issus des greffons qui trouvent un exutoire dans l'écriture. Et l'exil est mis à toutes les sauces (littéraires) au point de devenir un filon à la mode — *« Je suis un exilé, tu es un exilé, il ou elle... »* — au point de paraître l'équivalent contemporain du goût du dix-neuvième siècle pour les ruines antiques...

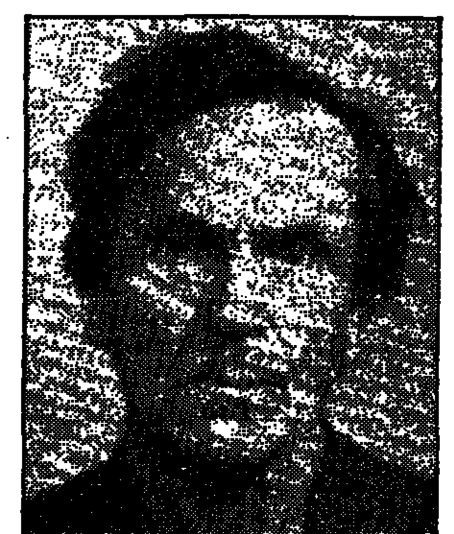
Mais c'est faire bon marché de l'acte de chirurgie violente qui, à l'origine de la transplantation, réussie ou non, aura toujours été une mutilation à vie. Ou à mort.

NINA BERBEROVA, semble-t-il, n'a pas gardé de cicatrices. Elle a attendu tranquillement (?) d'être plus qu'octogénaire pour voir son œuvre littéraire reconnue et éditée, et l'Amérique — où elle vit depuis plus de trente-cinq ans — est en train de la découvrir avec stupéfaction grâce à la traduction française. Cette Pétersbourgeoise est née en 1901, émigrée en 1922 avec son compagnon, le poète Vladislav Khodassévitch ; elle a résidé en France jusqu'en 1950, date à laquelle elle émigre de nouveau. Aux Etats-Unis, cette fois, où elle commence une carrière de professeur d'université à l'âge où d'autres pensent à la retraite. C'est grâce à Hubert Nyssen, qui a eu le coup de foudre pour *l'Accompagnatrice* (1) et qui a pris les droits de toute l'œuvre de son auteur, que l'on va enfin connaître en français cet écrivain prolifique dont on traduit notamment : la *Biographie de la baronne Budberg*, une aventurière qui vécut successivement avec Gorki et H.-G. Wells et dont le rôle d'agent double est aujourd'hui avéré, un livre de Mémoires intitulé *C'est moi qui souligne*, ainsi que son prochain livre, très attendu, qui doit paraître bientôt aux États-Unis (en russe, chez Russica) sur la franc-maçonnerie en Russie.

La traduction française de *le Laquais et la putain* par Lydia Chweitzer — qui avait exhumé le très controversé *Roman avec cocaïne* d'Aguéev — témoigne du talent et de la subtilité de Nina Berberova. Ce superbe récit de la déchéance est extrait d'un volume de six nouvelles (2) dont on aimerait que l'éditeur nous permette de les lire autrement qu'à dose homéopathique. *Le Laquais et la putain*, en effet, appartient à la même époque que *l'Accompagnatrice* ; les thèmes sont semblables même si le récit, plus symboliste, est infiniment plus troublant. Tania, *« fille d'un fonctionnaire pétersbourgeois qui avait atteint le grade de conseiller civil »*, chassée par la Révolution avec sa famille, part à travers le Japon, la Chine, se fait épouser par le fiancé de sa sœur qui, incapable de s'adapter à la misère et à l'errance, meurt à l'hôpital dans le quartier des fous furieux. Tania *« se retrouva seule à Paris, dans la chambre de l'hôtel minable où elle était venue « chercher le bonheur »*.

PAR fatigue, par pitié, par tendresse aussi, elle finit par partager la vie d'un serveur de restaurant russe, ancien lieutenant du corps de cavalerie Nikolaev, misérable déchet qui vit des pourboires et qui lui raconte, à la fin de sa journée, qui a commandé quoi, qui a mangé du caviar ou de l'esturgeon ; personnage de la Russie éternelle qui comme Andriouchka, le frère des *Trois Sœurs*, ose croire au bonheur : *(« Comprends-tu Tassenka, ma petite, ma douce, je me sens si bien que je ne sais comment le dire. Et la tristesse, je ne sais pourquoi... Je me demande sans cesse : comment ai-je mérité cela ? »)*. Deux êtres malades de cette Russie qui leur colle à la peau, avec la mémoire encombrée d'images : la vieille maison d'enfance, le bleu délavé de l'horizon, le carrefour près du pont de la Bourse, le sémillant sous-officier coiffé d'un tricorne. *« Jusqu'à ce que tout se brise dans l'existence : la guerre, l'ivrognerie, le mariage et la fuite qui l'avait amené dans ce réduit, dans l'obscurité de cet office enfumé, jusqu'à ces assiettes avec la moutarde étalée sur les bords et la feuille de salade qui colle aux doigts, jusqu'à ces verres à moitié vides dont il lui arrivait de lamper le fond. »* La voilà bien, la « génération perdue »...

Autres temps, autre guerre, autre exil. Natacha, rebaptisée Wodin par son éditeur allemand (parce que son nom, Wdowin, est *« trop difficile à prononcer »*), est née en



D.R.

Chalamov (1970) : le plus terrible des réquisitoires.

La chronique de NICOLE ZAND

1945, près de Nuremberg de parents soviétiques qui ont fui l'URSS en profitant de la débâcle allemande. *« Je suis encore et toujours à un endroit où je n'ai rien à faire. »* Voilà ce que ressent, à chaque moment, cette *« fille de Russes »* restée seule trois mois après l'arrestation de ses parents par la police militaire américaine (*« Des gens qui se sont enfuis de l'Union soviétique avec la complicité des fascistes allemands »...*), mais rangée dans le clan des oppresseurs par les Tchèques, les Allemands, les Roumains, qui ont fui le régime communiste et qui coexistent dans le camp de « personnes déplacées » où elle passe son enfance. Frappée d'ostracisme aussi à l'école parce qu'elle n'est pas allemande et qu'elle voudrait tant l'être.

ETRE traductrice, est-ce pour elle un moyen d'échapper à la schizophrénie ? A l'extérieur, tout est allemand. Chez elle, on ne parle que russe : *« Depuis que je suis en mesure de penser, je traduis, chaque jour. Pour moi, exprimer quelque chose, c'est, en même temps, traduire — toujours. D'une langue à l'autre. D'un des « moi » à l'autre. »* On retrouve la même démarche chez la jeune Luba Jurgenson qui a quitté Moscou en 1975 à l'âge de dix-sept ans et qui a traduit un des romans-clés de l'âme russe, *Oblomov*, de Gontcharov, pour L'Age d'homme et qui, dans son roman écrit en français, *Une autre vie* (3) se demande si le moment du départ, le passage d'une vie à l'autre n'est pas comparable à la mort. Pas une transplantation mais une autre vie. *« Vous qui êtes là pour toujours, à qui la citoyenneté colle au corps comme une peau, prenez garde*, dit Luba la deux fois née. *La peau humaine n'est pas éternelle... »*

La frontière entre le roman et l'autobiographie reste incertaine dans la plupart des écrits d'exilés, et Natacha Wodin ne triche ni avec les faits ou les personnages connus de l'intelligentsia qu'elle appelle par leur nom ni avec elle-même. Elle a décidé d'être impudique et se délecte presque à raconter l'horreur, comme pour l'expulser : le suicide de la mère, l'ivrognerie du père qui devient chanteur dans un chœur cosaque, le pensionnat catholique d'où elle est renvoyée pour des amours interdites, les premiers voyages dans la patrie perdue avec des délégations d'hommes d'affaires, la rencontre enfin avec L, qui n'a rien d'un prince charmant : *« ...il avait l'air d'un chimpanzé. Petit, trapu, laid. Seul le visage était très imposant. Les lignes en pouvaient tout à la fois suggérer l'exubérance, le dynamisme, le fanatisme, la mélancolie, la ruse ou l'ironie. Un juif, une apparition parfaitement typique de cette intelligentsia russe qui m'était inaccessible, que je n'avais pas approchée lors de mes séjours d'interprète en Union soviétique. »*

L'ÉCRIVAIN connu et excellent traducteur d'allemand que la narratrice ne désignera que sous cette initiale, limpide comme du verre. L, avec qui elle décidera de vivre, après un combat intérieur entre Natacha-la-Russe et Natacha-l'Allemande, choisissant L, qui partage avec elle le même amour pour la culture allemande, pour Heine comme pour Blok, L qui va mourir quelques jours avant la date du mariage, la privant à jamais de « sa » Russie, la privant de ces mots tendres avec lesquels il la berce : *dietka, lastotchka moïa* — ma petite fille, mon hirondelle, — comme sa mère autrefois.

L qui, lui aussi, avait écrit un roman sur leur « affaire » qui a été publié après sa mort à Moscou (4). Moscou où l'un et l'autre n'iront plus. L qui lui disait : *« Je ferai de toi une veuve d'écrivain... »* (*Vdova* en russe signifie « veuve »)

Je ne connais pas le livre de L, mais je sais que celui de Natacha — qui a reçu le prix Hermann Hesse — est un beau et sinistre roman de passion : pour deux hommes, pour deux cultures, pour deux langues. Pour Moscou aussi, qu'elle a appris à connaître comme une Russe. Il paraît que là-bas, certains disent aujourd'hui de Natacha qu'elle n'a jamais été la future femme de L, qu'elle n'a jamais existé. Faux. Les témoins et la preuve sont là : *« Les manuscrits ne brûlent pas »*, écrivait déjà Boulgakov...

« QUE de traces de ma vie ont été détruites par le feu, de la main peureuse de ma famille ! » Variam Chalamov a l'air de répondre à l'auteur du *Maître et Marguerite*. Et de le trouver optimiste.

Transplanté à l'intérieur des frontières de son pays, c'est lui qui a eu le destin le plus affreux. Et les *Récits de Kolyma* sont l'œuvre de sa vie, sont sa vie : condamné la première fois à l'âge de vingt-deux ans, en 1929, alors qu'il est étudiant à l'université de Moscou, il est envoyé dès 1937 dans les camps de la Kolyma, pour n'en sortir qu'en 1953. *« Il y a pire que la mort : la disparition de la vie alors qu'on est toujours vivant quand l'homme, un homme ordinaire comme vous et moi, n'a plus rien d'humain (...), ne tient pas le coup et se transforme en matière — en arbre, en pierre, — dont les bâtisseurs font ce qu'ils veulent »*, a écrit André Siniavski à propos de ces *Récits de Kolyma*, lors de la première édition complète par François Maspero en 1980 (5).

Ce livre, sans doute parce qu'il est un « classique », vient de reparaître — augmenté de quelques textes et d'une postface émouvante de Nicolas Miletitch, qui a connu Chalamov à la fin de sa vie — en un gros volume relié, avec des lettres dorées. Comme ce n'est pas vraiment un « livre d'étrennes », il vaut mieux l'acquérir et le lire avant la « trêve des confiseurs ». Et pourtant, il ne devrait jamais y avoir de trêve avec l'univers concentrationnaire : au-delà de l'atroce, des centaines de chroniques du camp, vignettes glacées à la gloire de la résistance à l'inhumain, nous en apprennent davantage sur l'homme plongé dans des condition extrêmes.

Revenu à Moscou après la mort de Staline, abandonné par sa famille, Chalamov passe les dernières années de sa vie transplanté dans un asile de vieillards et meurt le 1er janvier 1982 dans un hôpital psychiatrique. Les photos qui nous le montrent en « homme libre » — regard halluciné dans une face de squelette — sont pires que le plus terrible des réquisitoires.

(1) *L'Accompagnatrice*, Actes Sud, 1985 *(voir « le Monde des livres » du 24 janvier 1986)*.

(2) Le recueil paru en 1949 en russe était composé de *l'Accompagnatrice ; Un sort moins lourd ; Rocanval : chronique d'un château ; le Laquais et la Putain ; la Résurrection de Mozart ; la Plainte.*

(3) *Une autre vie*, de Luba Jurgenson. Lieu commun, 1986.

(4) Lev Ginzbourg : *Mon cœur s'est seulement brisé*, Moscou, 1983.

(5) Trois tomes, 1980-1982 *(voir « le Monde des livres » du 26 septembre 1980)*.

Manhattan pour toujours

Par Anka Muhlstein, l'histoire d'une île achetée 24 dollars aux Algonquins

NÉE en France, Anka Muhlstein est deux fois new-yorkaise. A cinq ans, elle s'installe à New-York avec ses parents, pour les cinq années de la guerre. Un exil qu'elle aurait volontiers, si on lui avait demandé son avis, rendu définitif. En 1974, elle choisit d'y vivre. Son histoire de *Manhattan* est constamment irriguée par ce double regard : celui de l'étrangère qui scrute les statistiques, observe les mouvements de population, analyse l'ascension de la cité ; celui d'une biographe passionnée par son modèle, qui décrit d'autant mieux l'attraction exercée par New-York qu'elle y a elle-même succombé.

En laissant de côté les quatre *boroughs* (Queens, Brooklyn, Bronx et Staten Island) qui, depuis 1898, forment la ville de New-York, Anka Muhlstein n'a pas « limité » son sujet ; elle l'a centré. C'est dans l'île de Manhattan, achetée 24 dollars aux Algonquins, que New-York forge sa personnalité, sa fortune et son destin.

Sans pourtant accabler le lecteur, l'auteur ne lui épargne aucun fait marquant, aucune date-charnière, aucune information. Truffée d'anecdotes, de personnages, son histoire est aussi celle des habitants : jusqu'à deux millions et demi au début de ce siècle, encore un million et demi aujourd'hui.

Face à un foisonnement d'indices, elle les livre tous et les organise selon de grands thèmes. La permanente métamorphose se joue en direct. On comprend comment, à partir de 1830, cette ville devient, sans exercer aucun primat politique, une capitale.

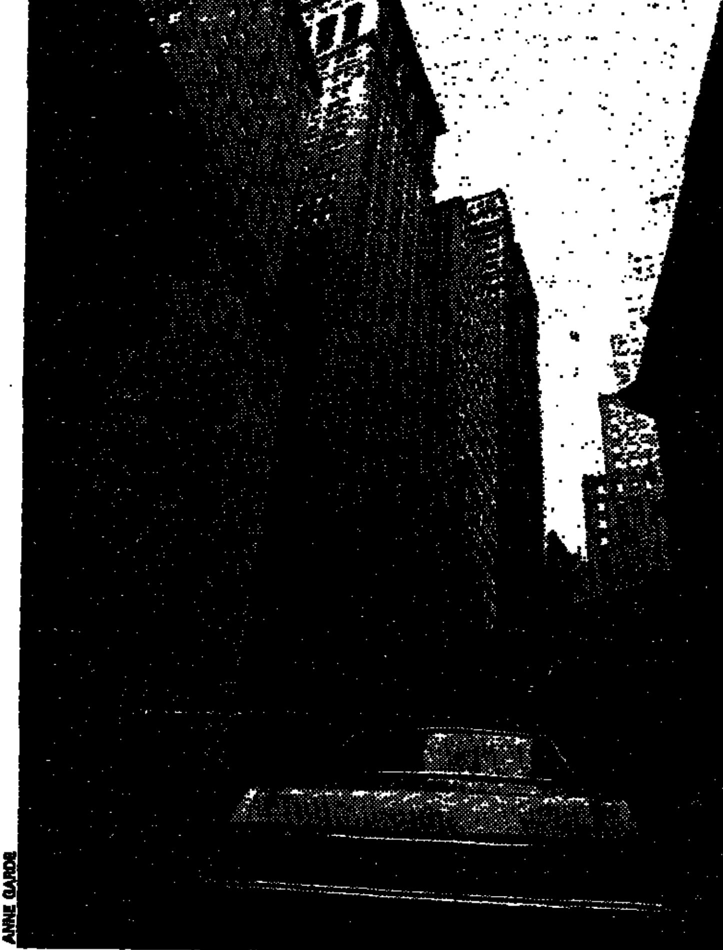
On la voit asseoir sa puissance commerciale, l'emporter définitivement sur ses concurrents portuaires, Boston et Philadelphie : invention du bateau à vapeur, percement du canal Erié qui ouvre des débouchés à l'intérieur du pays, et, surtout, établissement de la première ligne transatlantique régulière, cette Black Balls Line dont les propriétaires s'engagent, à partir du 5 janvier 1817, *« à faire trois voyages par an entre Liverpool et New-York à date fixe »* et qui révolutionnent le transport maritime. Qualité des produits, ponctualité du service, commerce des marchandises, commerce des idées : onze quotidiens et cinquante hebdomadaires paraissent dès 1830 dans la ville qui va sinon inventer le gratte-ciel, du moins bientôt exprimer dans la verticalité son effervescence et son constant renouvellement.

Très respectueuse de sources nombreuses et variées, l'auteur n'avance aucune thèse, aucune théorie. Elle semble tout de même tenir fortement à une idée : celle qui fait de New-York la capitale de la tolérance. Ni les Noirs, qui eurent à Harlem, dans les années 20, la seule « ville » en Amérique dont ils puissent être vraiment fiers, ni les juifs, ni les autres ne peuvent se plaindre d'avoir subi une véritable discrimination. C'est, explique Anka Muhlstein, que tout le monde y reste minoritaire. Aucun groupe, aucune ethnie, n'a pris le pas sur les autres, aucune n'a durablement dominé les autres. Chaque nouveau venu (trois sur quatre des immigrants qui ont peuplé les Etats-Unis au dix-neuvième siècle sont « entrés » à New-York) a eu sa chance. Les Indiens, les Coréens en sont les exemples les plus récents. Chacun peut se glisser dans la mêlée, apporter ses dons particuliers, son ardeur, et recevoir en échange sa part de liberté.

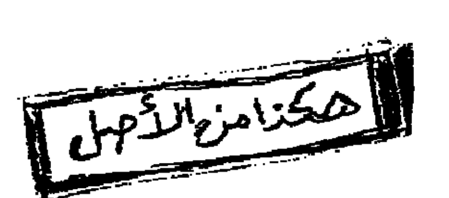
MICHÈLE CHAMPENOIS.

★ **MANHATTAN, d'Anka Muhlstein, Grasset, 286 p., 110 F.**

● Pour passionnés d'Amérique, signalons aussi *Passage*, un recueil de textes de Marité Bonal sur les Etats-Unis, accompagnés d'une vingtaine de photos en noir et blanc de Jean Baudrillard (Galilée, 72 p., 65 F). Les photos de Baudrillard sont exposées jusqu'à la fin du mois de novembre à la Galerie Michel Delorme, 9, rue Linné, 75005 Paris.



ANNE GARDE



Communication

L'installation de la CNCL

Un entretien avec M. de Broglie

(Suite de la première page.)

– Vous avez déploré, à plusieurs reprises l'influence du pouvoir politique sur la Haute Autorité. En quoi l'indépendance de la Commission pourrait-elle être mieux assurée ?

– La raison d'être de notre institution est d'être indépendante des pouvoirs, quels qu'ils soient : le politique n'est pas seul en cause, même s'il est aujourd'hui essentiel. Je suis convaincu que la mise en place de cette institution importante, imposante, correspond à la volonté profonde d'assurer l'indépendance de l'audiovisuel. Volonté partagée par tous les groupes politiques et affirmée avec beaucoup de netteté par le gouvernement. Il faut faire coïncider les actes et les discours. Les faits eux-mêmes devraient nous y aider. Plus il y aura de chaînes, plus le téléspectateur sera informé, et moins les interventions politiques sur la télévision auront une raison d'être.

Assurer l'existence d'un service public fort

– De tous les dossiers que vous avez à traiter, quel est le plus important, celui auquel vous donnez la priorité ?

– Nous avons à assurer l'existence d'un service public fort, servant de références à un secteur privé que nous devons parallèlement réorganiser. Les démarches entreprises depuis 1985...

– Les lancements de la « 5 » et de TV 6...

– ...N'ont pas abouti à un système audiovisuel cohérent et moderne. A l'époque, la règle du jeu était inconnue et mystérieuse et ses résultats ont été surprenants. Pour nous, l'essentiel est aujourd'hui d'entamer un processus – je suis prudent, je ne parle pas de décisions – d'information, de consultations et de réflexion, qui nous permettent de savoir comment composer un système cohérent, moderne, équilibré de télévision en France. Pour y parvenir, il nous faut d'abord acquérir une vue d'ensemble du paysage audiovisuel. Il serait très gênant que nous soyons amenés à prendre des décisions échelonnées.

– La loi vous fixe, parfois, un calendrier précis...

– Pour certains médias, en effet. Pour d'autres, la chronologie n'obéit pas à la même logique. Veiller à ce que ces calendriers se rejoignent est de l'intérêt de tous. C'est l'intérêt des téléspectateurs que l'on puisse composer une offre de programmes la plus riche et la plus satisfaisante possible. C'est l'intérêt évident des candidats repreneurs de connaître l'ensemble des possibilités qui leur seront offertes. Vous voyez : notre préoccupation se situe encore en amont de toute décision.

C'est une préoccupation collégiale, car ce processus le sera.

– A votre avis, combien de temps faudra-t-il pour que les treize membres de la Commission acquièrent cette vue d'ensemble ?

– Il me semble qu'il nous faudra au moins un trimestre à dater du moment où nous commencerons effectivement à travailler.

– Que pensez-vous de la loi sur la concentration dans les médias ?

– Ce nouveau texte fixe les règles de fond précises souhaitées par le Conseil constitutionnel, mais je me réjouis de la marge d'appréciation laissée à la Commission nationale sur les critères d'attribution des télévisions.

Présidents et cahier des charges

– Changer les PDG des sociétés publiques et leurs conseils d'administration, n'est-ce pas, d'une certaine façon, tomber dans le piège que tendent les politiques aux professionnels ?

– Je pourrais vous répondre : la loi le prévoit, nous le faisons. Mais je préfère me placer du point de vue des motivations de la Commission nationale. Elle est responsable du respect des principes du service public. Elle doit donc exercer cette responsabilité et a envie de le faire. Désigner les présidents, c'est une façon d'imprimer sa marque sur l'audiovisuel public, de lui tracer des ambitions. Ces nominations ne seront d'ailleurs pas le seul moyen de le faire. La Commission nationale rendra aussi des avis publics et motivés sur les cahiers des charges des chaînes.

– N'est-ce pas au gouvernement de les rédiger ?

– Bien sûr. Mais comment pourrait-il ne pas prendre en compte nos conclusions. J'ai, à cet égard, une expérience gênante et concluante à la fois. Gênante, parce que la majorité précédente a, d'une certaine manière, tué la Haute Autorité en ne tenant aucun compte des avis qu'elle avait sollicités sur les cahiers des charges de la « 5 » et de TV6. Concluante, parce qu'il est hors de question que cela se reproduise.

– L'une de vos attributions les plus originales touche aux télécommunications...

– Nous assistons dans ce domaine, à la naissance d'un processus de longue haleine, semblable à celui qui agit sur la télévision depuis une vingtaine d'années. Les enjeux sont les mêmes : le désengagement de l'Etat et l'apparition de la concurrence. Les progrès techniques qui commandent ces évolutions tendent aujourd'hui à effacer la distinction existant jusqu'ici entre la télédiffusion et les télécommunications. On comprend tout de suite que les mêmes enjeux culturels et sociaux qui poussent à la séparation de la télévision et de l'Etat commandent maintenant d'agir dans le même sens, pour cet autre secteur d'activité.

» On parle souvent encore des télécommunications. C'est de la télécommunication qu'il faudrait parler aujourd'hui. Une télécommunication légère, dispersée et dans laquelle le contenu prend de plus en plus d'importance. La télécommunication, c'est une manière de vivre dans la société moderne, de disposer de services nouveaux et nombreux sur lesquels il ne doit pas y avoir de mainmise. J'espère beaucoup que les premiers pas de la Commission nationale dans ce domaine seront ressentis aussi positivement que ceux de la Haute Autorité l'ont été, en leur temps, dans l'audiovisuel. L'opinion doit prendre conscience qu'il s'agit, ici aussi, d'une liberté de penser. »

PIERRE-ANGEL GAY.

Hôtel de l'Indépendance

« Les lieux sont avec nous », s'est exclamé le 12 novembre M. Gabriel de Broglie, président fraîchement élu de la Commission nationale de la communication et des libertés. Et de rappeler que le 56, rue Jacob, qui abrite désormais l'autorité chargée de veiller sur l'audiovisuel, porte le beau nom d'Hôtel de l'Indépendance depuis que Benjamin Franklin y signa la paix entre les Etats-Unis et la Couronne britannique.

Le mot a fait sourire M. Jacques Chirac et M. François Léotard. Il a ravi M. Jacques Chaban-Delmas et M. Alain Poher. Mais il est fort possible que cette petite phrase de M. de Broglie aille plus loin qu'un simple trait d'esprit.

Face au ministre de la culture et de la communication, qui affirme que *« c'est la première fois qu'un gouvernement se dessaisit de ses pouvoirs en matière audiovisuelle »*, le président de la CNCL a tenu à souligner *« les acquis de la continuité »* qui le lie à la Haute Autorité, dont il a été membre.

Alors que les responsables du service public n'étaient pas invités à la cérémonie du 12 novembre, où se côtoyaient les représentants d'Hachette, de Bouygues et du groupe Hersant, M. de Broglie, lui, veut *« assurer l'existence d'un service public fort »*. Et au premier ministre qui souhaite voir rapidement réattribuer les chaînes privées en accordant une priorité *« aux fréquences régionales »*, le nouveau propriétaire de l'Hôtel de l'Indépendance répond indirectement – dans l'entretien qu'il accorde au *Monde* – qu'il prendra le temps de redéfinir avec les douze autres membres de la CNCL un *« système audiovisuel cohérent »*.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

A la veille de l'élection de la direction

Des journalistes mettent en cause la gestion de « Libération »

« Libération *est dans une situation financière dégradée, imputable pour une large part à une gestion déficiente. Si rien n'est fait le plus vite possible pour redresser la situation, il faudra considérer* Libération *comme un journal en danger...* » Telle est la conclusion d'une *« note pour lancer un débat »* revendiquée par l'ensemble du service économique du quotidien *Libération*.

A partir de l'analyse et de la mise en perspective d'un récent compte rendu du conseil de surveillance, ces journalistes ont décidé de tirer la sonnette d'alarme. Cela à quelques semaines de trois échéances importantes pour le quotidien : l'élection de la direction – actuellement composée de Serge July, directeur de la rédaction, et d'Antoine Griset, gérant, – la préparation d'une augmentation du capital réservée aux actionnaires extérieurs – qui devrait s'élever à 8 millions de francs et leur permettre de détenir 25 % des parts au lieu de 17 % aujourd'hui – et la transformation de la SARL en société anonyme.

« Erreurs grossières »

Or, selon la note affichée dans les couloirs du quotidien, la situation financière de *Libération* ne se prête pas à ces nouvelles étapes. « Libération *n'est pas une entreprise saine* », explique le service économique. Les prévisions de la direction sont battues en brèche : des *« erreurs grossières de gestion »* ont abouti, pour le premier semestre 1986 à une perte de 538 000 F pour le journal, alors que le bénéfice prévu était de 4,8 millions de francs.

Quant au bénéfice de l'ensemble de l'entreprise (journal et télématique), il est de 2,6 millions de francs au lieu des 9,7 millions de francs prévus. Le budget prévisionnel du second semestre n'a toujours pas été présenté et devrait, toujours selon la note du service économique, *« rendre l'ensemble de l'année 1986 déficitaire »*. Enfin, la perte financière de *Lyon-Libération*, lancé début septembre, l'informatisation de la rédaction, le futur déménagement du journal, l'investissement en matériels nécessitent de dégager 25 millions de francs en 1987.

Un texte « très intéressant »

Face à ces handicaps auxquels ils ajoutent un léger tassement de l'augmentation des ventes (qui reste, malgré tout, de l'ordre de 15 à 22 % de 1985 à 1986), et le retard mis à la fabrication du journal, qui entraîne des coûts supplémentaires, les auteurs de la note s'inquiètent de l'absence de présentation du programme de la direction. Ils se défendant de lancer là *« un putsch »* contre Serge July et Antoine Griset, mais réclament surtout de ces derniers le passage à une véritable dimension industrielle de l'entreprise *Libération*, qui devrait *« notamment comporter un directeur financier, un directeur administratif et un directeur du personnel »*.

Conscients qu'une partie de la rédaction refuse de *« regarder les chiffres en face »*, certains journalistes estiment cependant qu'il en va de la *« survie »* du quotidien de la rue Christiani.

Tout en estimant *« toujours désagréable d'être mis en cause »*, Antoine Griset juge ce texte *« très intéressant pour l'avenir du journal »* si *« cela permet de passer à une vitesse supérieure »* et précise que la direction doit bientôt présenter ses propositions.

YVES-MARIE LABÉ.

● **Le Sénat et la concentration dans les médias.** – *Le Sénat a définitivement adopté, le mercredi 12 novembre, le texte du projet limitant la concentration dans les médias écrits et audiovisuels tel qu'il avait été mis au point par la commission mixte paritaire et approuvé par l'Assemblée nationale le samedi 8 novembre (le Monde du 11 novembre). A l'exception de M. Jean Cluzel (Un. cent., Allier), qui avait décidé de ne pas participer au vote, la majorité a voté le projet tandis que les sénateurs socialistes, communistes et radicaux de gauche se prononçaient contre.*

Culture

L'OPÉRA DE

La complainte de Mackie

En 1728, John Gay parodiait les goûts sucrés de son époque avec son Opéra du gueux. *Deux siècles plus tard, Brecht s'en inspirait, et avec Kurt Weill entreprenait de subvertir les lois du genre, d'imposer de dures vérités au public. Mais le public a aimé, et depuis ne cesse de réclamer* l'Opéra de quat'sous *dans toutes les langues, toutes les versions.*

« Ce fut Elisabeth Hauptmann, l'amie et collaboratrice de Brecht, qui semble avoir attiré la première son attention sur une pièce qui connaissait une certaine vogue : The Beggar's Opera, *de John Gay. Cet auteur, peu lu aujourd'hui, avait entrepris d'écrire en 1728 une parodie des pastorales alors à la mode, des airs en vogue de l'opéra italien et des succès de Haendel. Rencontrant l'humour dévastateur de Swift, il situait sa pièce dans la prison de Newgate, parmi les voleurs et les prostituées... Brecht assurément ne pouvait qu'être séduit par la violence ironique de l'œuvre »...*

Dans le dernier numéro de la revue *Théâtre en Europe* Jean-Michel Palmier retrace l'histoire de la pièce la plus jouée de Brecht sans doute, la plus connue en tout cas, grâce en particulier à la musique de Kurt Weill, aux *songs* devenus des œuvres à part entière – des chansons tout simplement adaptées au style grinçant des cabarets, années 30, la pièce ayant été créée à Berlin en 1928. Jean-Michel Palmier raconte que, le soir de la première, le spectacle a été accueilli dans un silence glacial, jusqu'au *Chant des canons... « En quelques jours, toutes les places furent louées pour plus de trois semaines, et les chansons étaient reprises par tout Berlin. »* Elles ont été publiées en 1929.

Le film de Pabst – assez éloigné de la pièce – contribue dans sa version française à populariser les *songs*. Les 78 tours enregistrés par Florelle, Albert Préjean, Margo Lion sont les « tubes » de l'époque.

ARCHIVES DU THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT

Le Piccolo Teatro de Milan, 1960

Pourtant, quand Gaston Baty monte *l'Opéra de quat' sous* en 1930 pour inaugurer sa direction au Théâtre Montparnasse, avec une distribution à vrai dire pas tellement canaille (le sombre gentleman Lucien Nat dans Mackie et la mystérieuse Marguerite Jamois dans Polly), le spectacle quitte l'affiche après vingt-sept représentations.

La pièce est créée à nouveau en 1937, à l'occasion de l'Exposition universelle. Yvette Guilbert est Mme Peachum, la reine des mendiants, Renée Saint-Cyr sa fille Polly, Suzy Solidor est Jenny des Lupanars, le doux Raymond Cordy Tiger Brown. Raymond Rouleau, qui joue Mackie, est chargé d'adapter la mise en scène allemande au style français.

Les interprétations de *l'Opéra de quat' sous* font souvent l'objet de polémiques et plus souvent encore de malentendus. Le brechtisme qui suit la découverte du Berliner Ensemble au Théâtre des Nations (à partir de 1954) ne facilite rien. On se déchire sur le sens de la fable et comment la jouer. Le Berliner lui-même n'a jamais présenté *l'Opéra de quat' sous* à Paris. L'Ensemble de Bochum vient en 1957 – un moment où ce n'est pas courant de jouer Brecht en RFA; – avec une mise en scène de Hans Schalla, dépouillée, rageuse, pas tellement rassurante. Le spectacle de Giorgio Strehler, donné à Chaillot en 1960, par sa beauté nocturne, par la force triviale des acteurs... et le souffle de l'ensemble et une sorte de fureur nostalgique, fait l'effet d'un coup de tonnerre.

Ironie sauvage

En France, on explore Brecht, mais pas *l'Opéra de quat' sous*, et ce n'est pas le spectacle donné à l'Empire en 1954, dans un style d'opérette insolente, qui fera date. En revanche, les *songs* – paroles françaises de Boris Vian – prolongent dans les cabarets rive gauche le filon, un peu perdu au cinéma, du réalisme poétique. Ils entraînent le mouvement des « chansons à texte », côtoient celles de Prévert et Kosma, d'Aragon, Mac Orlan ou Léo Ferré dans les répertoires des Catherine Sauvage, Juliette Gréco et autres.

L'arrivée du « yéyé » interrompt le mouvement, mais l'effet Brecht-Weill, continue à se répandre dans le monde entier – il y aurait même eu un *Opéra de quat' sous* monté par une troupe juive réfugiée à Shangaï. Aux Etats-Unis, il est joué régulièrement. Après Louis Armstrong et Ella Fitzgerald, les arrangements sur *la Complainte de Makkie* ne se comptent plus. En 1976, Richard Foreman, porte-parole de la schizophrénie *underground* new-yorkaise, donne au Lincoln Center une mise en scène virulente. La folie Kurt Weill s'empare de la ville. Dans un album qui réunit les *rock stars*, Sting chante *la Complainte*, Tom Waits la chanson de Mr. Peachum, *Qu'est-ce qui fait vivre les hommes*, les Fowler Brothers *le Chant des canons*...

En France, les *Opéra de quat' sous* arrivent groupés, par à-coups. C'est d'abord Guy Rétoré qui le monte et fait la part belle à l'antimachisme de rigueur en ce temps-là. La jeunesse découvre les chansons, les aime. Le spectacle est repris plusieurs saisons. Louis Erlo en donne à Lyon une version opéra, mais les voix lyriques ne mettent pas en valeur la musique. En 1976, Giorgio Strehler recrée (avec Milva déjà, déguisée en Louise Brooks) une mise en scène qui cite le film de Bob Fosse *Cabaret* et les comédies musicales d'avant-guerre.

En Allemagne, depuis les années 60, *l'Opéra de quat' sous* se joue un peu partout avec des intentions très politisées. En 1979, de Munich arrive Hans Peter Cloos (transfuge d'une troupe de théâtre libre, la Rote Rübe). Il présente aux Bouffes du Nord une version proche du cabaret, très âpre, noire et brûlante – une histoire de loubards dans les terrains vagues d'une mégapole. La même année, Maurice Sarrazin, qui dirige alors le Grenier de Toulouse, donne dans sa ville et au Théâtre Mogador un spectacle musical, avec chansons en allemand. Trois ans plus tard, c'est au tour de deux compagnies lyonnaises, Rotatives, dans le romantisme glauque, Réfectoire, dans le romantisme lunaire, de s'attaquer au mythe.

Mais à présent c'est peut-être par la danse – voir Pina Bausch avec la seconde partie de son spectacle Brecht, voir Duroure et Monier avec *Pudique acide* et *Extasis* – que l'on retrouvera la jeunesse, l'agressivité, l'ironie sauvage des débuts.

COLETTE GODARD.

MARC ENGUERAND



Denise Gence, une madame Peachum façon « folle de Chaillot »

La version Strehler au Châtelet

Chacun pour soi

L'Opéra de quat'sous, de Brecht et Kurt Weill, au Châtelet, fait partie des spectacles mastodontes de la saison par l'ampleur de la production et, surtout, la personnalité du metteur en scène, Giorgio Strehler. Rien de ce qu'il fait ne passe inaperçu. De plus, il est l'un de ceux qui connaissent parfaitement Brecht, l'homme, le poète, son théâtre. L'un des plus aptes à transmettre la « morale » de l'histoire.

L'intrigue se compose d'une suite de tableaux, les dialogues sont interrompus par les fameux *songs* de Kurt Weill, qui, en somme, apportent la contradiction. Les personnages sont des stéréotypes : les Peachum, des sortes de Thénardier règnant sur les mendiants ; leur fille Polly, fleur des pavés, qui épouse Mackie le Surineur, chef de bande protégé par Tiger Brown, chef de la police, et Jenny des Lupanars, et Lucie, la plus récente femme de Mackie... Quand il est emprisonné, c'est Polly qui prend la direction de la bande. *« Nous luttons contre l'injustice »*, chante le chœur pour finir, mais, auparavant, trois finals sont proposés : Mackie s'enfuit, ou bien il est pendu, ou bien il bénéficie d'une amnistie à l'occasion du couronnement de la reine, car l'histoire est supposée se passer en Angleterre.

Mais c'est une simple trame, et suffisamment solide pour être déplacée n'importe où, à n'importe quelle époque.

Au Châtelet, il ne s'agit plus d'Angleterre, et le couronnement de la reine est remplacé par l'élection présidentielle, ce qui ne change rien. Le texte, signé par Strehler et Myriam Tanant, renouvelle le vocabulaire, mais cette tentative d'actualisation soulignerait plutôt l'âge de la pièce, très datée, même si son intrigue est intemporelle. Les décors d'Ezio Frigerio évoquent de hautes maisons de bois, des cours sombres, des boutiques glauques, le salon râpé d'un bordel, symboles disparates de la ville comme jungle. Les costumes rappellent le cinéma de gangsters. Mais Polly – Barbara Sukowa – a la blondeur et les toilettes crémeuses d'une Pearl White, tandis que Mme Peachum – Denise Gence – tire du côté Folle de Chaillot, et que Jenny – Milva, – rousse et blême en robe noire, est une image de Toulouse-Lautrec...

L'insolence est de rigueur, le mélange des genres fait la richesse du spectacle. C'est moins heureux quand il s'agit des acteurs. Trouver la distribution idéale de *l'Opéra de quat' sous* a toujours été compliqué : la musique est dangereuse à chanter, mais n'est pas vraiment faite pour des voix lyriques, et les acteurs doivent apporter beaucoup d'eux-mêmes aux personnages pour transmettre la violence du propos. Après plusieurs essais et quelques défections (à la création, Brecht avait connu les mêmes problèmes), Strehler a réuni des comédiens très différents par leur formation, leurs origines, leur langue.

Nostalgique beauté

Mackie, Michael Heltau, est autrichien. On comprend ce qu'il dit, mais il n'est pas à l'aise, d'autant qu'il est réduit à un personnage falot, plus VRP que voyou. Délibérément, Strehler a évité tout rapport de désir et de séduction. Au moment même où ils se rencontrent, les personnages se parlent comme s'ils s'étaient déjà quittés, comme s'ils se souvenaient d'un temps lointain. Le spectacle gagne en beauté nostalgique, mais (sauf au chœur final, un délice à découvrir) perd de son ironie et de sa force agressive, qualité essentielle, plus importante que les maximes morales, qu'on ne peut pas tellement prendre avec gravité.

Jean Benguigui est un superbe Tiger Brown équivoque et bonhomme. Yves Robert (Peachum) joue du Labiche, Denise Gence *les Misérables*, Milva articule exagérément, donne de la voix, et trois tonnes d'intentions dramatiques à chaque phrase. Barbara Sukowa trouve le ton Kurt Weill, que l'on connaît par les disques de Lotte Lenja, et le décalage (la distanciation) par la manière étonnante dont elle décompose ses gestes... Chacun est maître dans son style, mais l'ensemble manque de cohérence, et l'ambiance ne parvient pas à s'installer. Pas encore. On ne voit pas de façon évidente la nécessité pour Strehler de remonter cette version de *l'Opéra de quat'sous*. Mais on peut espérer que tout deviendra clair, et que ce sera pour tous un beau spectacle pour les fêtes.

C. G.

★ TMP/Châtelet, 20 heures.

« Amérique-forteresse »

par RICHARD FOREMAN

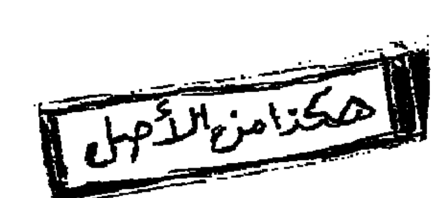
En 1976, lorsque j'ai monté pour Joe Papp *l'Opéra de quat'sous*, je voulais d'abord recréer le lien provocateur entre la scène et le public qu'avait recherché le jeune Brecht en 1928.

La salle où nous avons joué était une de ces monstruosités majestueuses, si appréciées des promoteurs américains comme gage de leur respect pour la « culture ». Pour moi, c'était l'image parfaite du capitalisme puritain, dressé contre la marée montante d'une jeunesse en rébellion.

Pour traduire cette conception sur scène, j'ai choisi un style abstrait, à l'opposé de celui de Brecht, et qui, du moins je le pensais, faisait écho à la mentalité « Amérique-forteresse » qui dominait ces années-là.

Plutôt que de donner aux chansons la couleur music-hall – ce qui était devenu un cliché, – nous les avons reromantisées, manière de railler les aspirations « hight art » du public. Plutôt que de montrer les mendiants comme les masses affamées qu'une démocratie fondée sur l'assistanat pouvait dans son émotion récompenser de ses aumônes, nous avons réuni les acteurs les plus obèses de New-York (et même, un soir, la scène s'est écroulée sous leur poids). Manière de montrer l'avidité triomphante de notre société. Pendant les répétitions, je demandais sans cesse aux acteurs d'être hostiles, d'offenser le public. Ce qu'ils firent.

Mais bien sûr, le premier choc passé, le public s'est arrangé pour assimiler notre hostilité, la production a connu un long et grand succès, et ainsi s'est reproduit le premier malentendu, la première réussite « provocatrice » de Brecht.



Culture

QUAT'SOUS

Renée Saint-Cyr se souvient

Moi, Polly 37

« Un jour de 1937, trois hommes ont franchi cette porte du salon : le chef d'orchestre Zelmar Meyrowitz, le metteur en scène Mendelsohn et un producteur, Aufricht. Dans leurs cartons, la décision de monter l'Opéra de quat'sous au Théâtre de l'Etoile pour cinquante représentations de gala. Meyrowitz était alors un chef célébré, il ressemblait à une petite marionnette, filiforme, ses grands cheveux blancs flottant dans l'air. Je savais qu'ils venaient me proposer le rôle de Polly.

» J'avais adoré le film de Pabst, j'avais le souvenir très fort de la version française créée par Albert Préjean au cinéma. Je leur ai dit : « C'est un rôle merveilleux mais vous êtes fous, je ne sais même pas chanter. » Mendelsohn m'a répondu aussitôt qu'il fallait surtout ne pas savoir chanter, l'Opéra de quat'sous étant une parodie d'opéra.

» Quand je dis que je ne savais pas chanter, ce n'est pas tout à fait vrai. J'avais chanté quelques conneries dans certains de mes films mais cela ne me donnait pas la prétention de savoir. En revanche, je connaissais bien la musique. Pendant plus de dix ans, j'avais accompagné ma mère, une grande cantatrice, au piano. D'autre part, j'ai toujours eu la passion du solfège comme on peut avoir la passion des maths. Les maths, je ne comprends pas. Mais le solfège, je suis capable de déchiffrer une partition en sept clés avec un changement de clé par note. Cela m'a d'ailleurs valu un premier prix au conservatoire.

» Meyrowitz a ouvert la partition et joué quelques mesures de Polly Peachum ; j'ai aussitôt déchiffré les notes, par-dessus son épaule. Cela l'a convaincu, lui. Moi, j'hésitais. C'est Raymond Rouleau, pour qui j'avais une admiration du Moyen Age, qui m'a persuadé de jouer Polly. Ensemble, nous avions tourné Trois-six-neuf l'année précédente.

» Ainsi j'ai fait mes premiers pas sur les planches. J'ai donc retrouvé Rouleau, un Mackie à l'élégance dangereuse. Chaque soir, il commençait le spectacle par une lecture de la Ballade du pendu de Villon, accompagné à l'orgue par Jean Mercure. Chaque soir, on le bissait. C'était un merveilleux coup d'envoi pour le spectacle. Il y avait aussi Suzy Solidor, au plus haut de son succès. Les peintres d'alors faisaient d'elle des tableaux somptueux. Dans les bordels, on frappait des louis d'or à son effigie. Elle avait un corset noir, des bas noirs, des jarretelles noires, le tout surmonté de son casque d'or naturel, ses superbes cheveux blonds. Elle possédait une voix très grave, très belle. Elle était merveilleuse dans son personnage de Jenny, Marie-couche-toi-là. Madame Peachum, c'était Yvette Guilbert, qui faisait là sa dernière apparition sur une scène. Il faut se souvenir qu'elle était alors une superstar : elle avait donné, dans toutes les capitales du monde, un tour de chant, pot-pourri d'airs traditionnels qui avait connu un succès phénoménal. Cette année-là, elle souffrait mille morts en raison de ses hanches. Elle entrait sur scène meurtrie, et composait une Reine des mendiants réellement exceptionnelle.

» Il y avait encore deux rois du canular, Raymond Cordy et René Bergeron, dans les rôles de Peachum et de Tiger Brown. Ils allaient très loin dans la blague, chaque soir différente, et s'ingéniaient à me faire rire dans les moments dramatiques. Cela me rendait absolument folle.

» On comprend alors pourquoi si ce spectacle fut la plus grande joie de ma vie, il fut aussi l'occasion de mon plus grand trac. Dès que j'apercevais les lumières de l'avenue de Washington, j'avais des nausées. Je crois que rien n'est plus vertigineux, dans le plaisir, et plus difficile que le métier de chanteuse. Surtout quand, le soir de la générale, vous apercevez sans les premiers rangs Marlène Dietrich ou encore Reynaldo Hahn, l'un des plus grands mélodistes du moment. D'un seul coup, on n'est plus la vedette appréciée du cinéma, tout au plus une apprentie, humble, empêchée, timide comme je le suis dans la vie.

» Plus tard, après que Polly, jeune femme poétique, pure, vertueuse fille de roi, sera redevenue la jeune actrice, un homme très british au cheveux blancs, Hayes Hunter, grand impresario de l'époque, viendra dans ma loge. Dans sa main gauche, un contrat de sept ans pour la Fox à Hollywood ; dans sa main droite, un contrat de cinq ans pour la Gaumont British. Mariée, mère d'un petit garçon — [Georges Lautner (NDLR)], — vivant un grand amour qui, comme les très bons vins, ne voyageait pas, redoutant bêtement les surprises parties de Los Angeles, je choisis la droite et commençai de défendre mon petit domaine de solitude. »

Propos recueillis par
OLIVIER SCHMITT.

Au cinéma

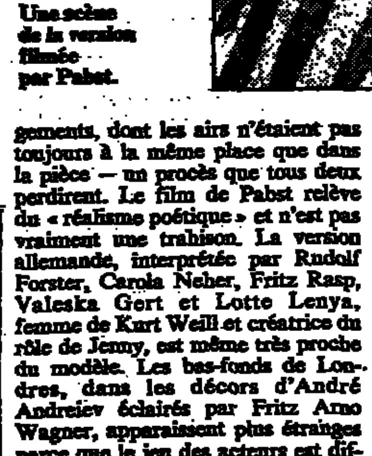
La référence Pabst

« Sombre est la nuit
Un éclair luit
Un homme fuit
La mort suit. »

A la fin de 1931, après la présentation à Paris, au Studio des Ursulines, du film de Pabst, *l'Opéra de quat'sous*, tiré de la pièce de Bertolt Brecht, les « songs » dont Kurt Weill a écrit la musique s'envolent sur les ondes et dans les rues, paroles françaises d'André Mauprey. *Sombre est la nuit*, c'est *la Complainte de Mackie le surineur*, chantée par Albert Préjean. Florelle, la blonde Florelle, moineau de Paris à la voix de divette, interprète *le Chant de Barbara* et même *le Chant des canons* ou *la Fiancée du pirate*, qui, dans le film, revient à Margo Lion. Ce n'est pas de l'opérette, mais c'est tout de même une transposition lyrique de l'original.

Le film a été tourné en *1930*, en deux versions, une française, une allemande, selon les habitudes de l'époque. Au stade de l'adaptation, Brecht n'était déjà pas d'accord avec Pabst. Il engagea — avec son compositeur Kurt Weill, dont la musique avait subi quelques arrangements, dont les airs n'étaient pas toujours à la même place que dans la pièce — un procès que tous deux perdirent. Le film de Pabst relève du « réalisme poétique » et n'est pas vraiment une trahison. La version allemande, interprétée par Rudolf Forster, Carola Neher, Fritz Rasp, Valeska Gert et Lotte Lenya, femme de Kurt Weill et créatrice du rôle de Jenny, est même très proche du modèle. Les bas-fonds de Londres, dans les décors d'André Andreiev éclairés par Fritz Arno Wagner, apparaissent plus étranges parce que le jeu des acteurs est différent.





Une scène de la version filmée par Pabst.

Cette version allemande est interdite par les nazis en 1933. C'est donc la version française, où rayonnent Préjean, Florelle et une Margo Lion rompue, elle, au cabaret et au music-hall berlinois (où elle eut Marlène Dietrich pour partenaire), qui popularisent *l'Opéra de quat'sous* et, du même coup, Brecht et Kurt Weill. Même si la censure française a fait couper quelques scènes trop socialement « révolutionnaires ». Longtemps, dans les ciné-clubs, le succès se prolongera.

En 1962, Wolfgang Staudte, ancien grand homme du cinéma d'Allemagne de l'Est, tourne à l'Ouest une nouvelle version en couleurs. Curd Jurgens est Mackie; Hildegarde Knef, Jenny; Gert Fröbe, Peachum; June Richtie, Polly et... Lino Ventura le chef de la police. Surprise : les « songs » n'ont plus l'allure romantique à laquelle on était habitué ; l'œuvre, dure, grinçante, stylisée, fait reparaître l'Allemagne pré-hitlérienne sous le Soho de la reine Victoria, la couleur rappelle la peinture allemande « expressionniste » des années 20. Cette version reste pourtant moins connue. Et c'est tout juste si, une dizaine d'années plus tôt, le public français a prêté attention à *l'Opéra des gueux*, de Peter Brook (avec Laurence Olivier), adaptation filmée de la pièce anglaise de John Gay, écrite au dix-huitième siècle, qui avait été à l'origine de *Die Dreigroschenoper* de Bretcht.

Opera do malandro, de Ruy Guerra, a repris en 1985, d'après une comédie musicale de Chico Buarque, les personnages et le thème de *l'Opéra de quat'sous* dans le Brésil de 1941-1942. Mais, tout compte fait, c'est toujours la version française de Pabst qui reste la référence cinématographique. Albert Préjean, Florelle, Margo Lion, Gaston Modot, la belle équipe.

JACQUES SICLIER.

THÉATRE

Philippe Caubère au Théâtre Hébertot

Le bouffon de la reine

Entre music-hall et théâtre, rires et larmes, Philippe Caubère, un ancien du Théâtre du Soleil, raconte sa vie, et le théâtre : une seule et même histoire.

Il n'a plus tout à fait la gueule d'ange qu'il prêtait au *Molière* d'Ariane Mnouchkine. Il a pris un peu de bouteille. Depuis huit ans, Philippe Caubère joue les cavaliers seuls, mais n'a pas vraiment rompu le fil qui le relie à Ariane et au Théâtre du Soleil. Et de ses quelques années passées du côté de la Cartoucherie, il fait un spectacle qui tient, un peu, de l'exorcisme : *Ariane ou l'Age d'or*. En deux épisodes, qu'il sous-titre « *Autobiographie comique et fantastique* ».

Il est seul, sur scène, avec ses fantômes. Serré dans un long manteau noir, une écharpe rouge, une ample chemise blanche. « *Tu ne seras jamais Gérard Philipe, Ferdinand, exploite plutôt ton tempérament comique* », lui aurait dit la reine de la Cartoucherie. Et Caubère, la tête brûlée, l'enfant prodigue, retient la leçon, choisit le rôle du bouffon. Il croque sans ménagement la longue marche d'Ariane et de ses comédiens vers *l'Age d'or*, un spectacle créé en 1976 après deux ans d'« impros », de doutes, de crises.

D'un épisode à l'autre, on retrouve la même galerie de personnages : le petit Max, « avé » l'accent de Marseille, obnubilé par les histoires de « quéquette » ; Violaine, la souffre-douleur, qui n'arrive pas à entrer dans son rôle, Bruno, l'ancien du Conservatoire relégué à la cuisine avec pour mission de fabriquer des bourrides pour trente personnes avec trois francs six sous ; Henri, l'aristo, relégué, lui, à la fabrication des allumettes, et Ferdinand, qui voudrait bien prendre le pouvoir. Mais, d'abord, elle : Ariane, omnisciente, coléreuse, maternelle, injuste, l'œil sur tout, sur la qualité du coco dans la salle et la vie privée des uns des autres. Ariane pourfendant le système, l'Etat, qui ne donne pas assez de fric, les comédiens, qui ne sont pas bons, le public — les anciens de *1789* qui veulent à tout prix danser la farandole à chaque spectacle... Ariane, seule dans la nuit de la Cartoucherie, Ariane s'adressant à Dieu... Caubère joue tout, avec brio : les personnages, les lumières, le bruitage, la température ambiante — en générale froide — les bonnes et les mauvaises improvisations des comédiens. La panique finale qui s'empare de la troupe quand le public est dans la salle, et qu'il faut bien, alors, que *l'Age d'or* s'achève.

Son spectacle est caustique, et tendre. Ce sont les grandeurs et misères du métier vues par le petit bout de la lorgnette. Il y a des longueurs, c'est vrai, des ratés, des redites entre les deux épisodes. Beaucoup trop de complaisance : son exhibition est curieusement tour à tour *raffinée*, *époustouflante*, brouillonne, voire épaisse. Mais cabotin, bateleur, Caubère raconte, d'abord, le plaisir du théâtre, celui qu'il aime : un théâtre d'improvisation, sans avarice, sans discours. Il dit écrire sa pièce en direct, tous les soirs. Et demande qu'on lui accorde un crédit : un mois ou deux, le temps d'élaguer son spectacle. Sa dernière image est comme un symbole : Bruno, le cuisinier, perché en haut d'un arbre, crie sa solitude et son besoin, urgent de théâtre.

ODILE QUIROT.

★ *Ariane ou l'Age d'or*. Deux épisodes, en alternance avec *la Danse du diable*. Théâtre des Arts Hébertot.

ROCK

Les Stranglers au Zenith

Racines

Provocateurs, novateurs, quatre hommes en noir, les Stranglers, s'inspirent de Debussy, disent-ils.

En mesurant le chemin parcouru depuis dix ans et neuf albums, de provocations en pieds de nez, de tentatives en aventures, les Stranglers se sont taillés leur place dans l'univers du rock, décalés par rapport à ce qui se faisait autour d'eux et pourtant toujours en prise avec l'époque. Au début de l'explosion punk ils étaient là, sur le devant, guerriers et rebelles, mettant au service de leur cause une technique que les autres ne possédaient pas encore. A l'ère technologique, ils ont encore une coudée d'avance.

Depuis les premiers pas la musique a changé. Elle a changé avec chaque album mais l'esprit, la démarche n'ont pas bougé, ceux d'un groupe démocratique comme il n'en existe pratiquement plus, qui n'aurait pu évoluer à ce point et avec une telle facilité si l'un des musiciens était resté à la traîne. L'oreille et l'œil aux aguets, les quatre hommes en noir ont toujours pensé que « *la musique ne devait pas être coupée de l'extérieur et n'avait d'intérêt que si elle vivait dans le monde* ». Farouches défenseurs de l'Europe, ils ont construit leur identité en cherchant leurs racines dans le Vieux Continent et en se démarquant du modèle américain. Ainsi, selon eux, leur inspiration est-elle plus mélodique que rythmique, elle doit moins au blues et au gospel qu'aux esthètes européens de culture classique comme Satie, Ravel ou Debussy.

Un rock, en somme, très peu imprégné des influences noires, massif et impérieux, avançant d'un bloc et privilégiant le fond sur la forme, le morceau sur les instruments. Si le style s'est assagi en apparence avec des mélodies plus raffinées, des voix (magnifiques) plus posées, des constructions et des arrangements plus sophistiqués, le groupe n'a rien perdu de sa vigueur ni de sa force de frappe.

Le nouvel album, qui vient de sortir, participe d'une volonté d'abolir les frontières à travers la culture. Succédant à un voyage en Australie, son titre, *Dreatime* « le Temps du rêve » est inspiré de la croyance aborigène selon laquelle le monde aurait été créé par des créatures qui rêvaient.

Partis à Bruxelles pour l'enregistrer sous la production de Laurie Latham, les Stranglers ont tout stoppé au bout de trois semaines pour recommencer par leurs propres moyens et le résultat laisse rêveur.

ALAIN WAIS.

★ *Ce jeudi 13 novembre, à 20 heures, au Zénith. Disques chez CBS.*

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

BALLADE A MARIE-MADELEINE, Arcane (43-38-19-70), 20 h 30.

LABICHE, Champigny, Boucles de Marne (48-80-90-90), 21 h.

TANT D'AMOUR, Deutsch de la Meurthe (47-37-53-31), 20 h 45.

L'HOMME PRUDENT, Antony, Firmin Gémier (46-66-02-74), 21 h.

LES SALONS, Rond-Point (42-56-60-70), 20 h 30.

L'INVASION COMIQUE, La Courneuve, Centre dramatique (48-36-11-44), 20 h 30.

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), danse : 19 h 30 : soirées jeunes chorégraphes de l'opéra de Paris.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : la Parisienne et veuve.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : 20 h 30 : l'Echange.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Ezéchiel, le livre de ma mère et autres textes, d'A. Cohen.

TEP (43-64-80-80), 19 h : Poussière pourpre, de Sean O'Casey.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Débats-rencontres : 21 h : hommage à J.-L. Borges : les journées et les nuits ; le passé qui ne menace pas, films de J.-M. Bersoza ; 18 h 30 : Les revues dans la vie intellectuelle. Autour des revues *Autrement, le Débat, Esprit*, etc. ; Cinéma-vidéo : vidéo-information : 16 h, l'Art au monde des ténèbres, de M. Ruspoli ; 19 h, Rock around the Kremlin, de J. Pradel, Y. Billon et A. Guérin ; Vidéo-musique : 16 h, La country music ou la nostalgie de l'Ouest, de R. Manthoulis ; 19 h, Othello, de Verdi ; Cinéma du musée : 18 h, Vers un cinéma intégral ? De la peinture au cinéma dans les années vingt ; Hommage à la fédération Jean-Vigo, voir cinémathèque, rubrique cinémas.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h : l'Opéra de quat'sous, de B. Brecht, mise en scène Giorgio Strehler.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : Don Carlos.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), 19 h 30 : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : le Banquet.

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : Ballade à Marie-Madeleine.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), 20 h 30 : la Danse du diable.

ASTELLE-THÉÂTRE (42-38-35-53), 20 h 30 : Entre chien et loup.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27) Salle Ch.-Bérard. 20 h 30 : Prometheus.

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : le Malheur indifférent-Histoire d'enfant.

BATACLAN (47-00-30-12), 21 h : William.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : Lola Pélican dite Rosalie Charité ou la Femme aux mille seins.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), 20 h 30 : Héloïse et Abélard - Jours tranquilles en Champagne » ; La Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Des Aveugles, 21 h : La Patience - Graffitis.

CC SUISSE (42-71-44-50), 20 h 30 : Mars.

CITE INTERNATIONALE (45-89-38-69) Grand Théâtre, 20 h 30 : L'Evangile de Jean, Galerie ; 20 h 30 : Voltaire, Resserre ; 20 h 30 : « Mage » Perrotin.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de Carotte.

DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h : Baby Sitting.

DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles.

18-THÉÂTRE (42-26-47-47), 20 h 30 : Petit'pièces intérieures.

EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : Microb'images ; 20 h 30 : Identité minute.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Dormir la Lune dans un œil et le Soleil dans l'autre.

FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : le Système Ribadier.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : Un drôle de petit vieillard ; 21 h : les Gouttes.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), 20 h 30 : les Voisins.

HOTEL LUTÉTIA (45-44-38-10), 20 h 30 : Fin de tournage.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.

ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : le Scorpion ; En vers et contre tout.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : la Valse du hasard.

LIBRAIRIE-THÉÂTRE MARAIS PLUS (42-72-73-52), 20 h 45 ; Rodéo.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 21 h 15 : Façades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi soit Je.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : le Silence éclaté.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), 20 h 30 : 10, Raffaele Viviani.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74), 21 h : l'Homme gris.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h : Nora ; 22 h : Julie.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les Petits Oiseaux.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double Mixte.

MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : l'Avare.

MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : la Maison du lac.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 30 : l'Idiot.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande salle, 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : M. Sergent ; Petite salle, 21 h : Un amour de punk.

PETIT THÉÂTRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88), 21 h : Un amour.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule. Rencontres.

POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.

PORTE DE GENTILLY (45-50-20-20), 20 h 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ?

PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : B 29.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.

ROSEAU-THÉÂTRE (42-72-23-41), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; les jours pairs : en pleine mer, 20 h 45 : Histoire de Mahen, le boucher.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 18 h 30 : les Mystères de Paris ; 20 h 45 : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : le Cocktail de Sergio.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Tel quel.

TAI THÉÂTRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : 20 h 30 : l'Ecume des jours.

TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE DE L'EURE (45-41-46-54), 20 h 30 : Roissy.

THÉÂTRE NOIR (43-46-91-93), 21 h : Pénélope.

TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77), 20 h 30 : Evénements regrettables.

THÉÂTRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Antigone.

THÉÂTRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30 : Les Salons : Petite salle, 20 h 30 : Pour un oui, pour un non.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star Is Beur ; 23 h 30 : H. pour hommes.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Œil pour deuil... s'il vous plaît, vous m'oubliez.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) 21 h : American Buffalo.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : J'assure à tes risques ; 23 h : De Belleville à Byzance.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

LE BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 15 : Pas deux comme elle ; 22 h : Toi aussi comme tout le monde.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CONNÉTABLE (42-77-41-40), 22 h 30 : M. Fanon, J. Danno, Djalma, Gil et Arémise.

LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non, je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

PROLOGUE (45-75-33-15), 21 h : De Beaugrenelle à Bornéo.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 22 h : Alea jacta est.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Tom Novembre.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. Ch. von Dohnanyi (Haydn, Schumann, Ives).

La Table verte, 22 h : E. Lavotha, A. Gazarian (Chopin, Brahms, Debussy...).

Radio-France, 19 h : Société de musique contemporaine du Québec, dir. S. Garant (Garant, Evangelista, Vivier...) ; 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique, dir. M. Janowski (Martin, Bruckner).

Salle Gaveau, 20 h 30 : G. Prouvost, N. Lee (Brahms, Schubert, Smetana...).

Sainte-Chapelle, 21 h : F. de Stabenrath (Bach).

Église des Billettes, 18 h 15 : Petits chanteurs du Marais (Debussy, Bach, Duruflé).

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : Ensemble La Réjouissance (musique italienne des XVIIe et XVIIIe).

Jeudi 13 novembre

Music-hall

CIRQUE D'HIVER (48-06-02-02), 20 h 30 : G. Bedos.

CITHEA (43-57-99-26), 22 h 15 : E. Kibaro, J. Hervé.

ESPACE-GAITÉ (43-27-95-94), 22 h 30, dim. 18 h : Ch. Combe.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 22 h : Areski/Fontaine.

GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 45 : F. Perrin.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : N. Mouskouri.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : F. Chopel.

TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : P. Desproges.

TLP DEJAZET (42-74-20-50), 20 h 30 : Léo Ferré.

Jazz, pop, rock, folk

ARC, Petit auditorium (47-23-61-27), 20 h 30 : A. Hervé/L. Schneider.

BAISER SALE (42-33-37-71), 23 h, Facett'Vega.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : P. Sellin, B. Vasseur.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 : Bonbon Tropical.

CITHEA (43-57-99-26), 20 h : BFC.

GIBUS (47-00-78-88), Mystère.

MERIDIEN (47-58-12-30), 22 h 30 : B. Tate.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : R. Urtreger, M. Fosset.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h : M. Saury.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : M. Alexander trio.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), M. Aparecida/Ch. Timoteo.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : M. Slim, J.-P. Amouroux, Ph. Lejoune.

LA PINTE (43-26-26-15) 21 h : Trio Bob Bonastre.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : J. Lacroix.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : J. Thomas.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : S. Rinaldi.

VIEUX CHENE (45-37-71-51), 22 h : G. Marais, J.-L. Ponthieux, Y. Micenmacher.

ZENITH (42-40-60-00), 20 h 30 : The Stranglers.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD, 20 h 30 : les Petits Pas.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête, 20 h 30 : Des aveugles.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers, 20 h 30 : le Drame de la vie.

Festival théâtral du Val-d'Oise

(34-12-40-50)

BOUFFEMONT, Centre de loisirs, 21 h : Sorcières.

CERGY-PONTOISE, CC, 21 h : On ne badine pas avec l'amour.

ENGHIEN, Théâtre du Hall Garnier, 21 h : la Petite Apocalypse.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Battement de cœur, de H. Decoin ; 19 h, Hommage à Keisuke Kinoshita : l'Enfance (V.o. st anglais) ; 21 h 15, Hommage à Gaumont : quatre-vingt-dix ans de cinéma : Barrabas, de L. Feuillade.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance
(42-78-37-29)

Hommage à la Fédération Jean-Vigo : 17 h 30, Ivan le Terrible/2e partie ; 20 h 30, Jeux de famille, de Yoshimitsu Morita.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Tension à Rock-City, de C. Marquis Warren (v.o.) ; 19 h, Filmoteca Unam : l'Automobile grise, de E. Rosas, J. Cos et J. Canals de Homes.

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AIDS (TROP JEUNE POUR MOURIR) (Fr.) : Mercury, 8e (45-62-96-82).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

ALIENS, LE RETOUR (A., *) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30), UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

ANGEL II, LA VENGEANCE (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Le Club, 9e (47-70-81-47).

ATLANTIS INTERCEPTOR (It., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LA BRULURE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Élysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CLIN D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82).

COBRA (*) (A., v.o.), Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00). – V.f. : Français, 8e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

COURS PRIVÉ (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

DESCENTE AUX ENFERS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) : Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DIABLE AU CORPS (**) (It., v.o.) : Cinoches (h. sp.), 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Forum, 1er (45-97-53-74) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FRÈRES PÉTARD (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Espace Gaîté, 13e (43-27-95-94).

HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HOUSE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA TERRE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (II) (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MAX MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-02) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MÉLO (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES MINIPOUSS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) : George V, 8e (45-62-41-46) : Gaumont Parnasse, 14e, (43-35-30-40).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.f.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

OTELLO (It., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE PALTOQUET (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

PERVOLA (Néer., v.o.) Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

PICASSO (Fr.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

RUE DU DÉPART (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SHANGHAI SURPRISE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) ; Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOKYO BLUES (Jap., v.o.) Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) : Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) : Gambetta, 20e (46-36-10-96).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES FILMS NOUVEAUX

BANCO, film américain de Richard Richards (*) (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). V.f. Grand-Rex, 2e (42-36-83-93) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) : UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

CAP SUR LES ÉTOILES, film américain de Harry Winer (v.o.) : Forum Oreint Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). V.f. Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE COUREUR, film iranien de Amir Naderi (v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DÉSORDRE, film français de Olivier Assayas : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

DOWN BY LAW, film américain de Jim Jarmusch (v.o.) : Gaumont Halles, 2e (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'ESQUIMAUDE A FROID, film hongrois de Janos Xantus (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

HUIT MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR (*), film américain de Hal Ashby (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

QUAND LA RIVIÈRE DEVIENT NOIRE, film américain de Chris Cain (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

RATBOY, film américain de Sondra Locke (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). V.F. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LA VÉRIFICATION, film soviétique de Alexeï Guerman (v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Epée de bois, 5e (43-37-57-47) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 14 NOVEMBRE

« Versailles : Mlle Montansier et son théâtre, Mme de Pompadour », 14 h 30, 7, rue des Réservoirs.

« Le mobilier du Moyen Age à la Renaissance », 15 heures, 107, rue de Rivoli (AITC).

« Le plus vieux café de Paris et ses abords : le Procope », 14 h 30, 13, rue de l'Ancienne-Comédie.

« L'art de vivre sous la Régence et sous le règne de Louis XV », 14 h 30, 107, rue de Rivoli.

« L'UNESCO (avec projection) », 14 h 30, devant la grille place Fontenoy ; et « le Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis », 15 heures, *22 bis*, rue Gabriel-Péri (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« La somptuosité du front de Seine à la tour Eiffel » (apporter des jumelles), 14 h 45, métro Javel (V. de Langlade).

« Exposition Boucher », 15 h 45, métro Champs-Elysées-Clemenceau (G. Leblanc).

« Les Templiers et le quartier du Temple », 15 heures, métro Temple (M. Ch. Lasnier).

« L'Opéra », 13 h 30, hall d'entrée (M. Pohyer), ou 15 h 15, haut des marches (C. Sagave).

« L'ancienne abbaye Saint-Germain et son quartier », 14 h 30, métro Saint-Germain-des-Prés, côté « église », (G. Botteau).

« L'Académie Goncourt à l'heure du thé : histoires et petites histoires », 15 h 30 ; inscriptions 45-26-26-77 et « Exposition Boucher : peintures, gravures, tapisseries, porcelaines », 16 h 30, entrée exposition au Grand Palais (Paris et son histoire).

« Rues, maisons du Moyen Age de Saint-Paul », 14 h 30, métro sully-Morland (Paris pittoresque et insolite).

« Méthodes de soins en médecine égyptienne. Déchiffrage des grands papyrus. Magie blanche du scarabée », 14 h 30, sortie métro Louvre (II. Hanler).

« L'hôtel de Lauzun », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (S. Rojon).

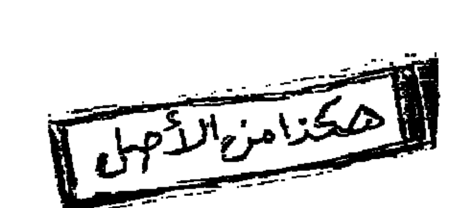
« Rodin », 10 h 30, 77, rue de Varenne et « Del Sarto », 11 heures, Louvre, pavillon Flore (G. Caneri).

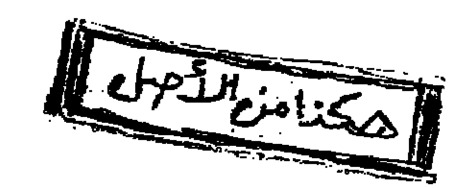
« L'Arc de Triomphe », 14 heures, sous *Marseillaise* (Paris Passion).

CONFÉRENCES

Institut d'études slaves, 9, rue Michelet, 17 h 30 : « L'aristocratie dans *Guerre et Paix* » (Mme B. Morand).

1, rue Descartes, amphithéâtre 1/4 de rond, 18 heures : « Les droits de l'homme en Argentine » (M. Ezequiel de Olaso). Présentation de M. Fernando Gil.





Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 13 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Columbo.
21 h 50 Magazine : L'enjeu.
Emission de François de Closets, Emmanuel de La Taille et Alain Weiller.
Point de repère sur l'âge du capital ; La femme du mois : Catherine Refabert ; Des paysans nouveaux ; Viser juste : le curriculum à éviter ; Emploi des jeunes : la filière allemande ; L'enjeu de l'innovation.
23 h 5 Journal.
23 h 15 C'est à lire.
Avec Christian Giudicelli, pour *Station balnéaire*, et Gabriel Matzneff.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Cinéma :
Les égouts du paradis. ■
Film français de José Giovanni (1979), avec Francis Huster, Jean-François Balmer, Lila Kedrova, Mustapha Dali.
▶ *L'audacieux et réel cambriolage d'une grande banque de Nice par Albert Spaggiari et sa bande, en 1976. Le tunnel creusé dans les égouts comme si vous y étiez. Giovanni et Francis Huster cherchent à faire croire que Spaggiari est une sorte d'Arsène Lupin. On reste sceptique.*
22 h 35 Le magazine.
De Jean-Louis Saporito, présenté par Daniel Bilalian.
Au sommaire : *Le suicide des jeunes en France* ; En Belgique, la télévision privée par câble ; Au Suriname, accrochage sur le Maroni.
23 h 40 Cyclisme à Bercy
Les Six Jours de Paris.
0 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Cinéma : Fleur d'oseille. ■
Film français de Georges Lautner (1967), avec M. Darc, A. Ferjac, M. Biraud, H. Garcin, A. Pousse, Amidou, P. Préboist, R. Saint Cyr, Anna.
22 h 25 Journal.
22 h 50 Série : Nous l'avons tant aimée, la révolution.
De Daniel Cohn-Bendit et Steven de Winter. 2e partie : Le prolétariat.
Evolution d'une jeune génération qui crut mettre en 68 l'imagination au pouvoir et qui ensuite dut affronter le réel.
23 h 45 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 30, les Triplés ; 20 h 35, Cinéma : Les hommes de Las Vegas, film franco-germano-hispano-italien d'Antonio Asasi (1969), avec Gary Lockwood, Jean Servais, Elke Sommer... ; 22 h 35, Flash d'informations ; 22 h 45, Election de Miss Monde, en léger différé de Londres ; 0 h 10, Cinéma : le Lit d'Elodie ■, film français classé X de J. Helbie (1983), avec Yves Caliza, Alban Ceray... ; 1 h 35, Série : Rawhide ; 2 h 10, Magazine : Hollywood Star.

LA « 5 »

20 h 30 Série : Mike Hammer ; 21 h 20 Série : Lou Grant ; 22 h 10 Feuilleton : Flamingo Road ; 23 h, Série : Mike Hammer ; 23 h 50, Série : Lou Grant ; 0 h 40, Série : Star Trek ; 1 h 30, Série : Chips.

TV 6

20 h 10, Cinéma : Ça commence à Vera-Cruz ■ ; 22 h, 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Les beaux inconnus. Poètes oubliés des seizième et dix-septième siècles : Louis Gallaup de Chasteuil et Guy Le Fèvre de la Boderie.
21 h 30 Musique : La sardane. Les coblas : orchestre de Sardane.
22 h 30 Nuits magnétiques. *La nuit et le moment* ; Bruits du monde.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) : Jedermann, six monologues pour baryton et orchestre de Martin ; Symphonie nº 8 en ut mineur, de Bruckner, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Marek Janowski ; soliste : Siegmund Nimsgern, baryton.
23 h Les soirées de France-Musique.

Vendredi 14 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h 50 Feuilleton : Dallas (rediff.).
14 h 35 Ravi de vous voir.
15 h 45 Feuilleton : Le bonheur conjugal (rediff.).
16 h 15 Variétés : Show bises.
17 h 25 Feuilleton : *Les chevaux du soleil.*
18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.
18 h 40 La vie des Botes.
19 h 10 Feuilleton : Santa Barbara.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.

20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Variétés : Grand public.
Emission de Patrick Sabatier et Rémy Grumbach.
Avec Joël Bats, Bernard Lavilliers, Pierre Bachelet, Guy Marchand, Kim Wilde, Marc Lavoine, Whitney Houston, Francis Lalanne, Douchka, Elsa.
A 22 h 00, la séance de 10 heures, avec Jean Poiret pour la pièce « Les clients », qu'il joue avec Françoise Fabian au Théâtre Edouard-VII.
22 h 30 Feuilleton : Shôgun.
D'après le roman de James Clavell. 7e épisode.
23 h 30 Journal.
23 h 50 Magazine : Premier Balcon.
0 h 5 TSF *(Télévision sans frontière)*.
Avec Sika A. Koussah, Tchallim Esse, Jo Amorin, Vicky Bila, Afia Mala, Dama Damawuzan, Jimmy Hope, Bedou Okouta.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13 h 50 Magazine : Aujourd'hui la vie.
15 h Série : Best sellers
79 Park Avenue (feuilleton en six épisodes). 1er épisode.
15 h 50 C'est encore mieux l'après-midi.
Avec Corey Hart, Graziella, Paul Young, Véronique Jannot.
17 h 35 Récré A 2.
18 h 5 Feuilleton : La guerre des femmes.
18 h 30 Magazine : C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 40 Le nouveau théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Deux flics à Miami.
21 h 25 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème : Les livres du mois, sont invités : Françoise Dolto (Enfances) ; Serge Moati (La saison des palais) ; George Steiner (Les Antigones) ; Jack Ralite parlera de La défense de l'infini, suivi des Aventures de Jean Foutre la Bite, de Louis Aragon ; Albert du Roy parlera de l'Identité de la France (tomes II et III), de Fernand Braudel.
22 h 40 Journal et cyclisme à Bercy.
22 h 55 Ciné-club : Le cave se rebiffe. □
Film français de Gilles Grangier (1961), avec J. Gabin, M. Carol, F. Villard, M. Biraud, B. Blier.
Des truands parisiens, préparant un trafic de faux billets hollandais, font appel à un vieux caïd retiré des affaires. Les grosses ficelles d'une comédie policière et argotique inspirée d'Albert Simonin. Vu et revu à la télévision. Qu'est-ce que cela vient faire au Ciné-Club, même avec Gabin en tête d'affiche ?

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h Magazine : Mach 3 (rediff.).
14 h 30 Série : Bizarre, bizarre.
15 h *Prélude bis.*
16 h Documentaire : Civilisations (rediff.).
8e partie : La lumière de l'expérience.
17 h 3, 2, 1, Contact.
17 h 30 L'inspecteur Gadget.
17 h 55 Croqu'soleil.
18 h 57 Juste ciel, petit horoscope.
19 h Le 19-20 de l'information.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 04 Les jeux au Canet.
20 h 35 Feuilleton : Cinq filles à Paris.
(4e épisode.)
21 h 30 Magazine : Taxi.
De Ph. Alfonsi et M. Dugowson.
22 h 30 Journal.
22 h 55 Décibels.
Avec le groupe australien Died Pretty.
23 h 40 Prélude à la nuit.
Pacific 231, de Honegger, par l'Orchestre du Festival de Flaine, dir. Laurent Petitgirard.

CANAL PLUS

14 h, Cinéma : Trois hommes et un couffin. ■■ Film français de Coline Serreau (1985), avec Roland Giraud, Michel Boujenah, André Dussolier... ; 15 h 45, Cinéma : Le secret derrière la porte. ■■ *Film américain de Fritz Lang (1946)*, avec Joan Bennett, Michael Redgrave, Anne Revere... ; 17 h 20, Cabou Cadin ; 17 h 30, Série : Cisco Kid ; 18 h, Flash d'informations ; 18 h 5, Dessins animés ; 18 h 15, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 19 h 55, Flash d'informations ; 20 h 5, Starquizz ; 20 h 30, Les triplés ; 21 h, Cinéma : Le diable boiteux. ■■ Film français de Sacha Guitry (1948), avec Sacha Guitry, Lana Marconi, Renée Devillers, Jeanne Fusier-Gir... ; 23 h 5, Flash d'informations ; 23 h 15, Cinéma : L'homme dans l'ombre. ■■ Film américain de Jack Fisk (1982), avec Sissy Spacek, Eric Roberts, Sam Shepard... ; 0 h 45, Cinéma : To be or not to be. ■ Film américain d'Alan Johnson (1983), en v.o., avec Mel Brooks, Anne Bancroft, Tim Matheson... ; 2 h 30, Cinéma : Le lit d'Elodie. ■ Film français classé X, de J. Helbie (1983), avec Yves Callas, Alban Ceray... ; 3 h 40, *Documentaire : Les reines du striptease* ; 4 h 20, Cinéma : Inferno. □ Film italien de Dario Argento (1979), avec Leigh McCloskey, Irène Miracle, Sacha Pitoëff... ; 6 h, Série : Comics.

LA « 5 »

14 h 40, Série : Mike Hammer ; 15 h 40, Série : Lou Grant ; 16 h 35, Série : L'homme de l'Atlantide ; 17 h 35, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 20, Série : K 2000 ; 19 h 10, Série : Happy Days ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Feuilleton : Dynastie 2 ; 21 h 25, Série : Kojak ; 22 h 10, Feuilleton : Flamingo Road ; 23 h 10, Feuilleton : Dynastie 2 ; 0 h 05, Série : Kojak ; 0 h 55, Série : Star Trek ; 1 h 50, Série : K 2000.

TV 6

14 h, 6 Tonic ; 17 h, Système 6 ; 18 h 30, NRJ 6 ; 19 h 20, Feuilleton : Le temps des copains ; 19 h 35, Série : Max la menace ; 20 h 10, Live 6 ; 22 h, 6 Tonic.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert émis de Stuttgart. Marche symphonique, de Uhl ; Concerto pour piano et orchestre nº 2 en sol mineur, op. 22, de Saint-Saëns ; Symphonie nº 3 en mi bémol majeur, op. 55, de Beethoven par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. Garcia Navarro, soliste : Shura Cherkassky, piano.
22 h 20 Les soirées de France-Musique. A 22 h 30, Les pêcheurs de perles, avec des œuvres de Saint-Saëns, Chopin, Debussy, Villa-Lobos ; à 0 h 30, Méli-Mélodame, par Claude Hermann.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Turbulences. Les psychiatres sont-ils malades ?
21 h 30 Musique : Black and blue. Nouvelles musiques du Brésil.
22 h 30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment : Renée Vivien.
0 h 10 Du jour au lendemain.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 13 à 0 heure et le vendredi 14 novembre à 24 heures.

La fin de semaine sera marquée par des basses pressions sur la France et un temps généralement perturbé dans un courant de sud-ouest. Ce temps couvert et pluvieux sera entrecoupé d'éclaircies assez éphémères samedi et dimanche.

Vendredi : le temps va s'aggraver sur la plus grande partie du pays. Le matin, une zone de pluie touchera le nord, les Ardennes, la région parisienne et le Centre. Des orages éclateront encore assez violemment sur le sud-est méditerranéen, le sud du Massif Central et des Alpes. *Seules les régions de l'Est bénéficieront* d'une matinée plutôt ensoleillée.

Les autres régions auront un temps très nuageux. Le vent du sud soufflera fort sur la Bretagne.

Dans la journée, les nuages et les menaces de pluies persisteront sur une large moitié ouest. Les rafales de vent seront encore assez fortes. Sur les régions méditerranéennes le temps restera très nuageux et le vent de sud soufflera fort sur la vallée du Rhône.

De l'Alsace-Lorraine au Jura et au nord des Alpes de belles éclaircies se développeront encore par moments.

Samedi 15 novembre : le temps sera couvert et pluvieux sur la France avec des pluies plus discontinues sur les régions du sud, excepté les régions du sud-est ou le temps sera nuageux.

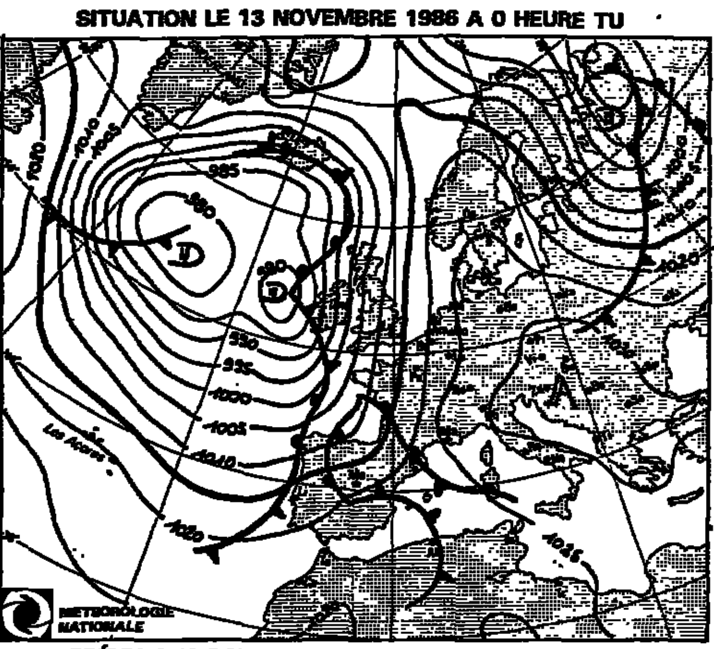
L'après-midi le temps deviendra plus 2 variable avec des averses sur l'ouest du pays. Le temps restera couvert et pluvieux sur la moitié est de la France avec toutefois des éclaircies dans le sud-est. Vents de sud assez forts le matin et faiblissant l'après-midi.

Vent de sud-ouest assez fort sur la France faiblissant l'après-midi.

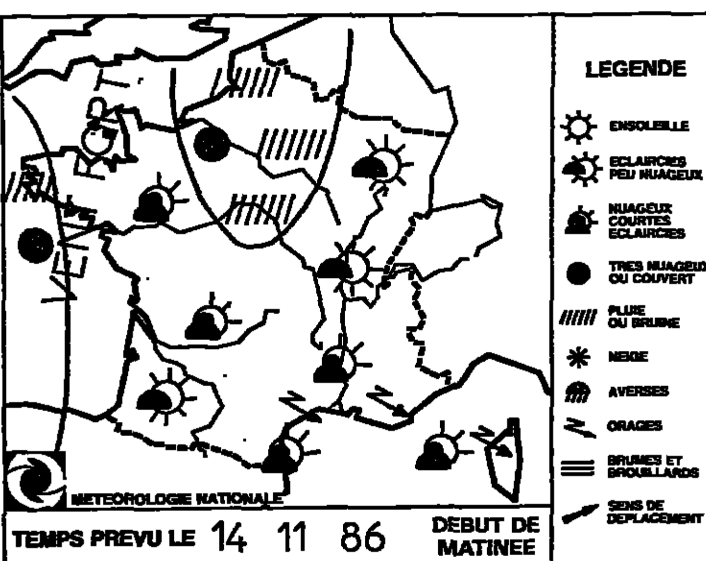
Dimanche 16 novembre : le matin, le temps sera très nuageux avec de faibles pluies du nord-est à l'est, au sud-est et au Languedoc-Roussillon, les pluies se renforçant en cours de matinée en Méditerranée. Sur ces mêmes régions des *éclaircies apparaîtront l'après-midi sauf* sur l'extrême sud-est ou les pluies s'évacueront en faiblissant.

Sur les autres régions, le temps sera d'abord très nuageux avec quelques éclaircies puis une zone de temps couvert et pluvieux abordera l'Ouest et s'étendra progressivement.

SITUATION LE 13 NOVEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 15 NOVEMBRE A 0 HEURE TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 12-11 à 6 h TU et le 13-11-1986 à 6 h TU — le 13-11-1986

FRANCE			
AJACCIO	20	8	D
BIARRITZ	21	14	C
BORDEAUX	18	10	N
BOURGES	18	7	D
BREST	13	12	P
CAEN	13	10	P
CHERBOURG	13	10	N
CLERMONT-FERR.	18	10	D
DIJON	16	4	D
GRENOBLE St-M-H	17	1	D
LILLE	12	8	N
LIMOGES	16	11	D
LYON	17	7	D
MARSEILLE-MAR.	20	13	D
NANCY	16	2	N
NANTES	17	12	C
NICE	20	12	C
PARIS-MONTS.	15	10	D
PAU	20	5	D
PERPIGNAN	19	14	A
RENNES	15	12	P
ST-ÉTIENNE	17	12	D
STRASBOURG	17	0	B
TOURS	15	10	D
TOULOUSE	20	14	D
POINTE-À-P.	29	24	A

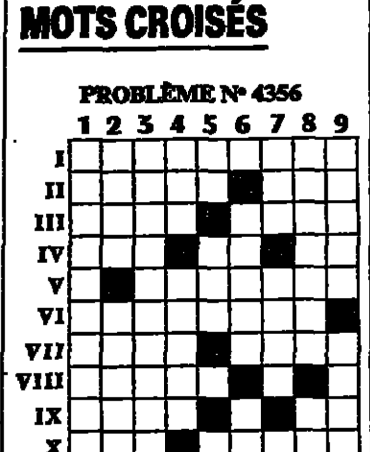
ÉTRANGER			
ALGER	24	10	D
AMSTERDAM	12	6	N
ATHÈNES	18	5	D
BANGKOK	32	26	N
BARCELONE	20	14	A
BELGRADE	16	0	B
BERLIN	12	1	D
BRUXELLES	11	9	D
LE CAIRE	20	10	B
COPENHAGUE	10	-2	B
DAKAR	31	24	D
DELHI	31	18	D
DJERBA	23	12	N
GENÈVE	10	-1	A
HONGKONG	23	21	C
ISTANBUL	13	4	D
JÉRUSALEM	10	3	D
LISBONNE	18	13	P
LONDRES	13	9	P
LOS ANGELES	29	13	D
LUXEMBOURG	12	6	D
MADRID	16	10	N
MARRAKECH	19	8	D
MEXICO	23	12	B
MILAN	9	6	P
MONTRÉAL	4	-1	A
MOSCOU	7	2	A
NAIROBI	26	13	C
NEW-YORK	9	4	N
OSLO	8	-4	C
PALMA-DE-MAL.	22	12	P
PÉKIN	13	0	D
RIO-DE-JANEIRO	22	17	C
ROME	19	7	D
SINGAPOUR	31	25	D
STOCKHOLM	9	-6	D
SYDNEY	16	15	P
TOKYO	15	10	C
TUNIS	19	13	C
VARSOVIE	12	-1	D
VENISE	8	5	B
VIENNE	7	2	B

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	couvert	dégagé	nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4356



HORIZONTALEMENT

I. Source de clarté obscure. – II. Bénéficiaire d'une décoration. Contribue à sillonner la campagne. – III. Est bon ou mauvais. Un repas. – IV. Dans le Panthéon scandinave. Eau. Négation. – V. Des valets peuvent l'être quand ils battent le tapis. – VI. Coup dur qui surprend par en dessous. – VII. Epaissir. Course contre la montre. – VIII. Ils ronflent au plus fort de leur activité. – IX. Messagère. Personnel. – X. Braille sous la ramure. Capricieux annonciateur du renouveau. – XI. La pluie qui l'est n'en mouille pas moins.

VERTICALEMENT

1. Grâce à sa richesse, on peut avoir un « commerce » florissant. – 2. Archer visant droit au cœur. Ne travaillent qu'au moment de la récréation. – 3. Justification mercantile de la hausse des prix. – 4. Valeureux vaincu. Rendus moins épais. – 5. Article. Celui d'un certain figaro n'est pas rasant du tout. Ce n'est généralement pas dans l'ennui qu'il se « frappe » le plus. – 6. Un coup de main de ses adeptes est rarement sollicité. Salutation angélique. – 7. Consomme. Manifestas une fièvre de cheval. Note. – 8. Yankee qui fit son beurre avec des tartes à la crème. Degré. – 9. Doivent être nues pour juger de la finesse de leur taille. Décomposé.

Solution du problème nº 4355

Horizontalement

I. Géométrie. – II. Alléchant. – III. Roi. Uop (pou). – IV. Diva. Net. – V. Igame. Ras. – VI. Entité. Si. – VII. Néréides. – VIII. Née. Aérer. – IX. Agneau. – X. Gadget. Ut. – XI. Emue. Eux.

Verticalement

1. Gardiennage. – 2. Eloignée. A.M. – 3. Olivâtre. Dû. – 4. Me. Amie. Age. – 5. Ecu. Etiage. – 6. Thon. Edenté. – 7. Râper. Ere. – 8. In. Tasseaux. – 9. Etc. Si. Rut.

GUY BROUTY.

« Services »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des mercredi 12 et jeudi 13 novembre 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-1184 du 6 novembre 1986 portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la création d'une carte franco-allemande autorisant les étudiants français et allemands à utiliser les institutions des œuvres universitaires des deux pays, signé à Bonn le 10 juillet 1980.

UNE LISTE

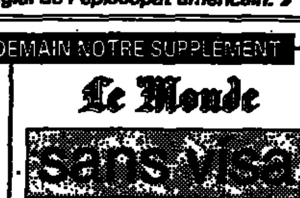
● Complémentaire d'admission à l'école militaire interarmes en 1986.

Impôts sur le revenu et impôts locaux : délai supplémentaire de trois jours

Les contribuables dont les avis de paiement ont pour date limite le 15 novembre (impôt sur le revenu mais aussi impôts locaux) pourront expédier leur règlement jusqu'au mardi 18 novembre à minuit, le cachet de la poste faisant foi, vient d'annoncer le ministère de l'économie et des finances.

● RECTIFICATIF. – L'omission d'un mot a rendu incompréhensible un passage de l'article consacré au nouveau président de la conférence épiscopale des Etats-Unis publié dans *le Monde* du 13 novembre. Il fallait lire : *« La majorité (des évêques) a préféré la continuité et la fidélité au style collégial de l'épiscopat américain. »*

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT



Le Carnet du Monde

Mariages

– Avec leurs familles,

Laurence WEILL
et Daniel KAHN

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré en la synagogue de la Paix, à Strasbourg, le 9 novembre 1986.

22, rue Erwin,
67000 Strasbourg.
29, rue Jean-de-Beauvais,
75005 Paris.

Décès

– Les ami(e)s de

Michelle ABOUHADANA,

décédée à Paris le 17 octobre 1986, remercient tous ceux qui ont apporté leur témoignage d'affection, d'amitié et de sympathie.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière parisien de Thiais, le 12 novembre 1986, dans la plus stricte intimité.

Claude Bonima,
15, rue Cave
92300 Levallois.

Chantal Vallot-Sacob,
14, rue des Moines,
75017 Paris.

– Mlle Edith Benchaya,
Mlle Yvonne Said,
Les familles Benchaya, Tubiana, Gouin, Muller, Feuer,
Et le personnel de la boutique Joy,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Line BENCHAYA,

survenu le 11 novembre 1986.

Les obsèques auront lieu le vendredi 14 novembre.
On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Thiais, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

38, rue Poussin,
75016 Paris.
116, boulevard Maurice-Barrès,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mme Julien Brunhes,
Claude et Benoît Kowalski,
Sophie, Christine, Anne-Delphine et Matthieu,
Marielle et Pierre-Louis Boutonnat,
Laurent, Caroline, Bénédicte, Stéphanie et Dominique,
Bernard et Annick Brunhes,
Frédéric, Sylvie, Anne-Laure et Marion,
Jean-François et Lorraine Brunhes, et Christophe,
Martine et Olivier Briens,
Martin, Sébastien et Grégoire,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Julien BRUNHES,
ancien sénateur,
officier de la Légion d'honneur,

leur époux, père et grand-père, le 11 novembre 1986, dans sa quatre-vingt-sixième année

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 18 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Marcel, 80, boulevard de l'Hôpital, à Paris (13e).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Mards-en-Othe (Aube).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Rubens,
75013 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mme Jeannine Franquin,
sa femme,
Et M. Jean-François Franquin,
son fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre FRANQUIN,
ingénieur de recherche agronomique.

– Françoise Guillaume
et sa famille
ont la douleur de faire part du retour à Dieu de

Mme Augustin GUILLAUME,
née Claire-Marguerite Guigues,

survenu le 10 novembre 1986, à la Maison de la Providence, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu à Guillestre (Hautes-Alpes), le samedi 15 novembre, à 10 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Une messe sera célébrée à son intention, le mardi 18 novembre, à 18 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides. A cette cérémonie sera associé le souvenir du

général d'armée
Augustin GUILLAUME,

décédé le 9 mars 1983.
Cet avis tient lieu de faire-part.
10, avenue Constant-Coquelin,
75007 Paris.
Ambassade de France, Oslo.

– Jacques et Suzanne Julliard,
Andréane Julliard,
ses enfants,
Claire, Jean-François, David et Jasmina, Marianne,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcien JULLIARD,
née Andrée Berthet,

survenu dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Brénod (Ain), le jeudi 6 novembre.

– On nous prie de faire part du décès de

Mme Raoul LEVARD,
née Thérèse Favret,

survenu le 13 octobre 1986, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle), et l'inhumation a eu lieu à Balleroy (Calvados).

De la part de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants :
Roger et Eliane Verbille,
leurs enfants et petits-enfants,
Jean et Renée Brossier,
leurs enfants et petits-enfants,
Claude Levard, prêtre,
Jean et Solange Motte,
leurs enfants et petits-enfants,
Denys et Thérèse Levard
et leurs enfants.

8, rue de la Monnaie,
54000 Nancy.
La Bâtie neuve,
05230 Chorges.
24, rue Capitaine Caillon,
54230 Neuves-Maisons.
1, rue de l'Isère,
38610 Gières,
1, rue de Vaunoy,
Saint-Romain-en-Gal,
69560 Sainte-Colombe.

– M. Alain Martin,
M. Olivier Martin,
Frédéric, Nicolas, Lorène,
M. et Mme Jean-Paul Delaby,
Xavier, Stephen, Chantal,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre A. MARTIN,
née Madeleine Olivier de Sardan,

survenu le 10 novembre 1986, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Un service d'action de grâces sera célébré en l'église réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, Paris (8e), le vendredi 14 novembre, à 17 h 30.

« Dieu n'est pas le Dieu des morts mais des vivants, car tous sont vivants pour lui. »
Luc 20-38.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Florence Ostier,
sa fille,
Mme Simone Rubel-Blériot,
sa mère,
Mme Jean Lassalle,
sa tante,
Les familles Blériot, Lassalle, Ostier, Sirot, Rubel, Thierry,
Et tous ses amis,
ont le chagrin d'annoncer la disparition brutale de

Mme Marie-José PERARO,

survenue à Dinan (Côtes-du-Nord), le vendredi 7 novembre 1986.

Les obsèques auront lieu en l'église de Raizeux (Yvelines), le samedi 15 novembre, à 14 h 30 précises.
Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Pierre-Jacoby,
60000 Beauvais.
25, boulevard de la Croisette,
06400 Cannes.
Résidence Saint-Michel,
Boulevard du Roi-Albert,
06400 Cannes.

– M. Bernard Rapine
et ses enfants,
Mme Yvette Pansieri
et ses enfants,
Les familles Grizaut, Chaouat, Pansieri
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Michèle RAPINE,
née Sciamama,
directrice
de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul,

survenu le 11 novembre 1986, à Paris.
Les obsèques auront lieu le vendredi 14 novembre.
On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 8 h 30.
Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

74, avenue Denfert-Rochereau,
75014 Paris.

– Mme Jean-Patrice Senn,
son épouse,
Bénédicte, Isabelle, Edouard,
ses enfants,
M. et Mme Bernard Senn
et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Senn
et leurs enfants,
M. et Mme Tiquet,
M. Jean Tiquet,
Le lieutenant-colonel
et Mme François Tiquet
et leurs enfants,
M. et Mme Gilbert Viellard
et leurs enfants,
M. et Mme Régis Menvielle
et leurs enfants,
Ses frères, beaux-parents, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Jean-Patrice SENN,

survenu le 10 novembre 1986, dans sa cinquante-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 14 novembre, à 14 h 30, à l'église Saint-Marc, 74, avenue de Fré, Uccle, et l'inhumation provisoire aura lieu au cimetière d'Ixelles.

Ni fleurs ni couronnes, des dons peuvent être faits à la Tramontane, foyer pour enfants délaissés, 105, rue Goffart, 1050 Bruxelles, compte 034-0208435-44.

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, avenue de Castonier,
1640 Rhode-St-Genèse (Belgique).

Remerciements

– Mme M. Lucas,
La famille O. et G. Martin,
La famille Laffanour,
profondément touchés par toutes les marques de soutien et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

Yveline LEROY,
directeur de laboratoire
à l'Ecole pratique des hautes études,

remercient très sincèrement tous ses amis et collègues qui lui ont rendu hommage et se sont associés à leur peine.

– Maïté Jouven et ses enfants,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de leur époux et père,

Georges JOUVEN,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Anniversaires

– Il y a dix ans, le 14 novembre 1976, disparaissait

Anne TERROINE.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

Avis de messes

– Les amis de

Léo McMAHON

vous prient de bien vouloir vous associer à eux, lors de la messe de requiem qui sera célébrée le 23 novembre 1986, à 9 h 30, couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, 75013 Paris.

Messes anniversaires

– A l'occasion du centenaire de la naissance de

Henri MASSI
de l'Académie française,

une messe sera concélébrée sous la présidence de Mgr Daniel Pezeril, ancien évêque auxiliaire de Paris, le samedi 15 novembre 1986, à 11 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris (7e).

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-III, vendredi 14 novembre, à 14 h 30, salle Bourjac, Mlle Alba Neves Ramos : « Problèmes de l'éducation et le milieu rural (micro-région cacaoyère Etat de Bahia). »

– Université Paris-III, samedi 15 novembre, à 15 heures, salle Bourjac, M. Didier Morin : « Typologie grammaticale du couchitique : le cas de l'afar et du somali. »

– Université Paris-III, lundi 17 novembre, à 13 h 30, bibliothèque de l'UFR, littérature générale et comparée, Mme Yvonne da Silva Ramos épouse Maya : « Réflexions sur la dépendance culturelle dans la littérature brésilienne. »

– Université Paris-XII, mercredi 19 novembre, à 15 h 30, UER administration et échanges, salle 119, M. Michel Frontère : « Un mécanisme précurseur de la décentralisation : le Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) dans la Nièvre. »

Erratum

– Une erreur nous a fait écrire dans le Carnet du *Monde* daté 12 novembre que les obsèques d'Arthur London auraient lieu le mercredi 12 octobre. C'est bien sûr novembre qu'il fallait lire. Nous prions Mme Lise London et sa famille de bien vouloir nous en excuser.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
1	031	tous signes	F. 400
	2 651	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	04 731	poissons	80 000
		autres signes	5 000
2	3 982	lion	10 000
		autres signes	1 000
	5 982	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	0 572	lion	12 000
		autres signes	1 200
	9 132	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	15 912	cancer	50 000
		autres signes	5 000
	17 492	vierge	50 000
		autres signes	5 000
3	2 313	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	3 553	balance	10 000
		autres signes	1 000
	8 323	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	9 443	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	11 953	verseau	50 000
		autres signes	5 000
	12 313	scorpion	51 000
		taureau	15 000
		autres signes	5 000
4	24	tous signes	200
	05 254	gémeaux	80 000
		autres signes	5 000
	25 074	taureau	50 000
		autres signes	5 000
5	55	tous signes	200
	055	tous signes	400
	555	tous signes	600
	7 315	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	9 585	verseau	10 000
		autres signes	1 000
5	1 575	cancer	F. 12 000
		autres signes	1 200
	2 885	balance	12 000
		autres signes	1 200
	7 285	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	15 435	gémeaux	4 000 000
		autres signes	125 000
6	036	tous signes	400
	6 416	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	6 846	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
7	8 317	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	29 297	bélier	50 000
		autres signes	5 000
8	3 668	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	4 038	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	7 708	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
9	8 229	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	5 989	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	02 869	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
0	90	tous signes	200
	600	tous signes	400
	810	tous signes	400
	0 930	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	9 480	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	09 800	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	09 840	lion	50 000
		autres signes	5 000
	23 630	balance	50 000
		autres signes	5 000

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : LION TAUREAU CAPRICORNE GAGNENT 100,00 F

LOTO
N° 46 TIRAGE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 1986

6 21 22 33 44 46 — 25 NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 19 ET SAMEDI 22 NOVEMBRE 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

86 TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE 96e
TIRAGE DU MERCREDI MERCREDI 12 NOVEMBRE 1986

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro **038699** gagne **4 000 000,00 F**

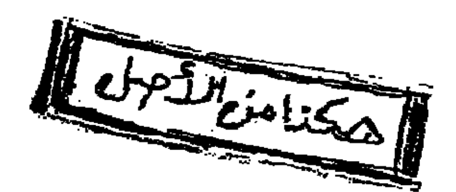
Les numéros approchants à la centaine de mille : 138699, 238699, 338699, 438699, 538699, 638699, 738699 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
008699	030699	038099	038609	038690	15 000,00 F
018699	031699	038199	038619	038691	
028699	032699	038299	038629	038692	
048699	033699	038399	038639	038693	
058699	034699	038499	038649	038694	
068699	035699	038599	038659	038695	
078699	036699	038799	038669	038696	
088699	037699	038899	038679	038697	
098699	039699	038999	038689	038698	

Tous les billets se terminent par		gagnent
	8699	5 000,00 F
	699	1 000,00 F
	99	200,00 F
	9	100,00 F

86 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 1986 97e



Ils sont toqués ces Suédois.

DEMANDEZ NOTRE FAMEUX KÖTTBULLAR.
boulettes de viande
19 F
JUSQU'AU 16.11.86 INCLUS

Pas de restaurant à Lyon.

C'est pas possible, ils ont bouffé du renne !...
Non seulement ils offrent des tables et des chaises à *des prix si petits* qu'on en reste assis mais en plus ils *vous font* des spécialités suédoises à l'heure du déjeuner...
Si *c'est bon* ? A *voir* l'air ravi de tout le monde, ça vaut bien deux fourchettes, une toque et un rond de serviette dans n'importe quel guide... On murmure même qu'il y en a qui viennent chez IKEA rien que pour déjeuner *pas cher*. Et avec leurs enfants en plus. Bravo...
Bon, c'est pas *tout* ça mais qu'est-ce qu'on mange ?
Du saumon ! Nature, *mariné* à l'aneth ou fumé. Et des boulettes *aux* [illegible] miam. Et *tous* les poissons [illegible] à lécher ses doigts ou sa petite cuillère [illegible] de petites cuillères, chez IKEA il y en a [illegible]
C'est pas le sujet ? Pardon, [illegible]
Pour les papilles que notre gastronomie [illegible] troublerait nous avons quelques plats [illegible] français sans le moindre [illegible] dommage de rater une excursion en [illegible] aussi appétissant.
Un dernier détail : dans les magasins IKEA [illegible] restaurant une petite boutique où on peut [illegible] l'aquavit et des tas de bonnes choses [illegible] Une occasion de faire *un bon marché* bon [illegible] Et de frimer les copains, du canapé jusqu'aux [illegible]

Ils sont fous ces Suédois

IKEA®

IKEA PARIS NORD II : ZAC PARIS NORD II - AUTOROUTE DU NORD SORTIE ZI PARIS NORD [illegible] FERME LE LUNDI RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS.
IKEA EVRY LISSES : ZI LE CLOS-AUX-POIS AUTOROUTE DU SUD SORTIE EVRY LISSES [illegible] H. DIM. 10-19 H RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS.
IKEA LYON : CTRE CIAL DU GRAND VIRE VAULX EN VELIN TEL [illegible] RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS.

PEYRAT & ASSOCIES

Economie

Les compagnies aériennes choisissent d'affronter leurs personnels navigants

Les officiers mécaniciens d'Air Inter se sont mis en grève le jeudi 13 et le vendredi 14 novembre. Ils emboîtaient le pas aux hôtesses et aux stewards d'Air France qui s'étaient croisé les bras le 8 et le 9 novembre et qui récidiveront du 16 au 20 novembre. Peu de temps auparavant, les 2, 3 et 4 novembre, c'étaient les hôtesses et les stewards des lignes du Pacifique d'UTA qui avaient cessé le travail. Cette épidémie de conflits sociaux est révélatrice des tensions économiques qu'affrontent les transporteurs aériens français.

En apparence, les motifs de ces grèves ne se ressemblent guère. Les mécaniciens d'Air Inter défendent la pérennité de leur profession, car ils risquent de disparaître des cockpits des avions les plus modernes, comme l'Airbus A-320 où le pilote et le copilote suffiront. Le personnel de cabine d'Air France proteste, lui, contre la contraction des effectifs au moment où la compagnie nationale ouvre des lignes nouvelles et accroît ses fréquences.

Le personnel du Pacifique d'UTA réclame pour sa part une prime identique à celle perçoivent les équipages basés à Paris. Il y a un mois et demi, c'étaient les stewards et les hôtesses d'Air France qui réclamaient un temps de repos supplémentaire pour les équipages se rendant à Tahiti. C'étaient aussi les pilotes d'UTA qui exigeaient un renforcement des équipages pour le vol non stop Paris-San-Francisco.

Toutes ces demandes et ces revendications se sont heurtées à un refus très ferme des directions des trois compagnies. A Air Inter, on refuse de rouvrir des négociations et de revenir sur la commande du 25 octobre 1985 d'Airbus A-320 qui seront pilotés à deux, comme dans l'ensemble des compagnies du monde, à l'exception de l'australienne Ansett.

Chez Air France, une lettre de la direction adressée au personnel dénonce les revendications et les grèves organisées par le Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC), car elles risquent, déclare la compagnie, de *« compromettre les efforts que nous faisons pour prouver que notre entreprise saura s'adapter aux conditions qui lui sont faites – ouverture de nouvelles dessertes, tarifs attractifs, présence sur tous les marchés – tout en se préparant à moderniser sa flotte »*.

Quant au PDG d'UTA, M. René Lapautre, il ne cache pas que *« la grève est un excellent investissement »* si son échec finit par convaincre le personnel navigant de se montrer raisonnable. Après une demi-douzaine d'arrêts de travail, il a fini par convaincre hôtesses et stewards de ramener leur nombre de onze à dix sur les Boeing-747 Combi et sur les DC-10. Il a fait savoir qu'il arrêterait l'exploitation de la ligne Paris-San-Francisco si on lui imposait cinq pilotes pour ce vol. Il a prévenu qu'il renoncerait à l'achat de futurs Boeing-747-400, conçus pour être pilotés par un équipage de deux personnes, si les syndicats continuaient de réclamer un équipage à trois.

Objectif 1992 en Europe

Il est remarquable que ce « non » franc et massif des directions s'adresse à une catégorie socio-professionnelle très précise : le personnel navigant, qu'il soit technique (pilotes et mécaniciens) ou commercial (hôtesses et stewards). En effet, celui-ci est coûteux pour les exploitants. Les salaires des hôtesses, par exemple, oscillent entre 9 000 et 18 000 francs par mois, selon l'ancienneté, quand ceux des pilotes et mécaniciens varient en moyenne de 22 000 à 50 000 francs. Ces dépenses salariales – pour une durée moyenne de travail de soixante heures par mois – se doublent de frais importants d'hébergement et de restauration dans les escales.

Le désir des directions de limiter ces coûts, en diminuant les effectifs ou en refusant de distribuer des primes ou des avantages supplémentaires, en cache un autre : celui de faire enfin plier des personnels frondeurs qui ont longtemps imposé leurs revendications parce que leurs grèves paralysent instantanément le trafic.

En fait, les compagnies sont contraintes par la concurrence internationale de serrer leurs coûts au maximum. Surtout les compagnies européennes qui affrontent, dans le Pacifique, des compagnies asiatiques dont le personnel navigant est au moins deux fois moins payé que le leur. Sans parler du marché américain où la déréglementation a joué à plein, contraignant les pilotes et les stewards à accepter des baisses de salaire de 15 ou même 20 %, sous peine de licenciements massifs ou de dépôt de bilan.

Dans l'Europe des Douze, la perspective d'une suppression des frontières aériennes en 1992 oblige les transporteurs à s'aligner sur les coûts des personnels du pays ou de la compagnie les plus avantagés. Aujourd'hui, ce sont la Grande-Bretagne, Britsh Airways et British Caledonian qui profitent d'une décote de 25 %.

Les syndicats commencent à comprendre les effets implacables de cette concurrence internationale. La SNOMAC, qui milite pour un pilotage à trois sur tous les avions n'avance plus d'arguments sur la sécurité, mais demande qu'on évalue précisément ce que coûte et ce que rapporte la présence d'un mécanicien à bord.

Si les organisations syndicales refusent d'entrer plus avant dans la logique économique qui prévaut, il y a gros à parier que les conflits se multiplieront et que les directions y feront preuve d'une combativité inconnue jusqu'ici.

Pour l'instant, la présence d'un pilote britannique ou néerlandais aux commandes d'un Boeing d'Air France ou d'UTA ne peut relever que du cauchemar d'un syndicaliste. Mais en 1992 ?...

ALAIN FAUJAS.

Le « plan de sauvegarde » de la Sécurité sociale

La Caisse nationale d'assurance-maladie propose de sérieux amendements aux projets gouvernementaux

Malgré les tentations et malgré certaines pressions syndicales, la commission de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) des salariés, réunie le mercredi 12 novembre, n'a pas rejeté en bloc le « plan de sauvegarde » présenté par M. Séguin, ministre des affaires sociales : elle a répondu par un *« oui, mais... »* aux propositions concernant la médecine de ville et par un *« non »* sans équivoque, accompagné d'une contre-proposition, à celles concernant l'hôpital. Elle a aussi réduit la portée financière du plan. Cela ne simplifiera pas la tâche du gouvernement, qui souhaite réaliser des économies substantielles, mais a promis de tenir compte des avis de la CNAM et avait même invité celle-ci à aller de l'avant. Le 12 novembre au soir, M. Séguin s'est pourtant déclaré *« très satisfait »* »de l'accueil de la CNAM.

Seule la CGT a repoussé en bloc le plan gouvernemental, comme elle avait rejeté le *« plan de modération des dépenses »* préparé par la CNAM elle-même, considérant que ce ne sont pas *« les dépenses de santé qui croissent trop vite, mais le chômage, l'austérité salariale, la déqualification, la précarité des emplois qui pèsent sur les recettes »*. Les autres membres de la commission ont examiné point par point les propositions gouvernementales. D'autre part, ils ont, en majorité, retenu comme principe général l'alignement des remboursements à 100 % – cible principale des propositions de M. Séguin – sur leur cause médicale : les maladies graves.

Pour la médecine de ville, la commission, à une très forte majorité, a voté le principe de la révision de la liste des maladies longues, graves et coûteuses donnant droit au remboursement à 100 % et d'une définition plus stricte de ce remboursement. En effet, elle a accepté, comme le proposait le ministre, que la liste des maladies donnant droit à ce remboursement soit revue (le nombre passant de vingt-cinq à trente) et que ce remboursement soit limité à cette maladie elle-même ; elle a aussi accepté la suppression du système de la « vingt-sixième maladie », qui permet à un assuré de ne pas payer de « ticket modérateur » lorsque les dépenses restant à sa charge dépassent 80 F par mois pendant six mois. Avec une restriction cependant : que soit autorisé un système de « sauvegarde » permettant au cas par cas, sur raison médicale (et non de ressources) et par accord préalable entre les médecins traitants et les médecins-conseils des caisses, de maintenir un remboursement à 100 % pour des maladies ne figurant pas sur la liste. Une telle solution, proposée par le contrôle médical de la CNAM, avait été défendue aussi par la CFDT ; elle n'est pas exclue par le ministre des affaires sociales.

En revanche, la majorité de la commission a refusé que les médicaments dits « de confort » ne soient remboursés qu'à 40 % en cas d'exonération du ticket modérateur : le gouvernement ayant annoncé une révision de la liste des médicaments remboursés à 40 %, elle a refusé de se prononcer avant. De même a-t-elle repoussé la suppression de l'exonération en cas d'arrêt de travail de plus de trois mois.

Revoir les problèmes de l'hospitalisation

Cela réduirait sans doute beaucoup les économies attendues, la mesure sur les médicaments devant, à elle seule, selon le ministère des affaires sociales, rapporter 3,5 milliards de francs en année pleine. Mais les responsables de la CNAM contestent les chiffres avancés par le ministère, qu'ils jugent tantôt surestimés, tantôt sous-estimés. Selon eux, les mesures déjà acceptées devraient économiser 2,5 à 3 milliards de francs à la Caisse.

Sur l'hospitalisation, en revanche, la commission a demandé au ministre de reprendre sa copie. L'augmentation de 30 % du forfait journalier proposée par M. Séguin était fort impopulaire auprès des syndicats. Mais la majorité de la commission (y compris, il faut le noter, le CNPF, qui avait approuvé le reste du plan) a considéré qu'on ne pouvait dissocier les deux mesures proposées par le gouvernement – relèvement du forfait journalier et limitation aux actes chirurgicaux de l'exonération du ticket modérateur. Elle a souhaité une révision de l'ensemble des conditions de prise en charge à l'hôpital, aujourd'hui très disparates et très inégales : selon le contrôle médical de la CNAM, cette disparité et cette inégalité seraient plutôt aggravées par les mesures proposées par le ministre des affaires sociales.

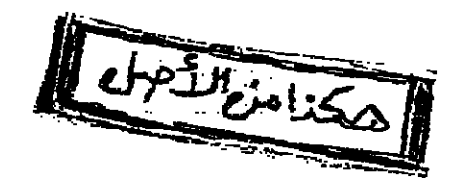
Les responsables de la CNAM ont annoncé leur intention de pousser eux-mêmes les *« études conjointes »* et les *« études complémentaires »* suggérées par M. Séguin, prenant au mot le ministre. Ils ont aussi annoncé leur intention de proposer une révision des exonérations accordées en fonction de critères sociaux, certaines depuis les années 50 ou 60.

Mais les membres de la commission ont préféré laisser au gouvernement la décision de supprimer la franchise postale : cette mesure, sur laquelle ils étaient partagés, pourrait rapporter 1 milliard de francs.

A travers ces différentes positions, le président de la CNAM, M. Maurice Derlin (Force ouvrière) a réussi dans l'ensemble à ne pas trop s'éloigner des options définies le matin même de la réunion par le bureau de sa confédération, sans leur donner la même formulation brutale et négative qu'elles avaient, renvoyant en fait la responsabilité des décisions au gouvernement. Cette attitude de FO est liée au conflit de tendance, dans les instances dirigeantes de la confédération, qui s'est déjà manifesté lors des discussions avec le CNPF sur les procédures de licenciements. Elle n'a pas empêché la CNAM de revendiquer son droit d'initiative sur l'hôpital, répondant sur ce point aux demandes instantes de la CFDT et de la CFTC.

GUY HERZLICH.





Economie

Les syndicats de l'OCDE chez M. Chirac

L'hommage et l'exhortation

En recevant à dîner, mercredi 12 novembre à l'hôtel Matignon, les dirigeants syndicaux des pays de l'OCDE, réunis à Paris pour travailler ensemble sur l'emploi, M. Jacques Chirac a réussi partiellement une opération de cohabitation sociale. C'était ainsi la première fois depuis le 16 mars que les cinq dirigeants syndicaux français – MM. Bergeron (FO), Bornard (CFTC), Krasucki (CGT), Maire (CFDT) et Marchelli (CGC) – étaient reçus officiellement ensemble, hôtes d'honneur d'un repas auquel étaient conviés aussi les ministres sociaux, les dirigeants du patronat et l'état-major de l'OCDE.

Sur le plan international, la cohabitation s'est révélée plus ardue et plus limitée. Certes, M. Basnett, le président britannique de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), étaient présent ainsi que plusieurs syndicalistes importants comme M. Willis, le leader du TUC (Trade Union Congress). Mais seule la présence d'un syndicaliste australien a permis à la réunion de dépasser le cadre européen. M. Lane Kirkland, président de l'AFL-CIO américaine, qui va être élu le 13 novembre prédident du TUAC, brillait par son absence. Ami personnel de M. Chirac, M. Kirkland a décliné l'invitation, malgré une sollicitation pressante du premier ministre, pour ne pas avoir à côtoyer M. Krasucki... dont la présence à Matignon est considérée par l'AFL-CIO comme une *« gaffe »*. *A contrario*, M. Krasucki, qui rencontrait M. Chirac pour la première fois depuis les élections, expliquait sa présence comme un simple geste de courtoisie, jugeant *« correcte »* l'attitude du premier ministre...

M. Chirac a saisi l'occasion de cette réunion syndicale pour tenir un important discours sur le rôle du syndicalisme. Il avait rarement été aussi précis et complet sur le sujet, n'hésitant pas à mêler l'hommage aux syndicats à l'exhortation à plus de hardiesse et d'imagination. Axant son intervention autour de l'emploi, il a estimé que *« les recherches communes de solutions sont plus efficaces que des tâtonnements nationaux et dispersés »*. *« Seules la créativité et l'innovation économiques et sociales peuvent venir à notre secours »*, a-t-il assuré devant un auditoire attentif et poli, en plaidant pour *« l'exploration de nouvelles voies »* et *« le déplacement des frontières traditionnelles de l'emploi »*.

Pour M. Chirac, *« le défi des vingt prochaines années sera notre capacité à transformer les créations de richesses en créations d'emplois mieux que nous le faisons. J'ai la conviction que nous y parviendrons si nous savons être plus imaginatifs, plus entreprenants et si chacun des partenaires sait prendre ses responsabilités »*. Sans concessions sur l'exposé des objectifs de son gouvernement, M. Chirac a cependant admis que, si *« les entreprises requièrent des règles de droit souples et diversifiées »*, cela *« ne doit pas aboutir à des inégalités inacceptables, mettant en péril l'unité du corps social »*.

Mais, en louant les syndicats, M. Chirac a évoqué très directement la plupart des questions qui alimentent le débat syndical et font apparaître d'importants clivages : *« Nos gouvernements ont besoin de partenaires sociaux représentatifs et responsables. Il n'y a pas de progrès pour les économies occidentales si les organisations syndicales ne sont pas reconnues comme des interlocuteurs privilégiés, si elles ne prennent pas leur part du fardeau, en contribuant par la négociation à l'émergence de solutions nouvelles, si elles n'acceptent pas de prendre des risques pour l'avenir, en ne refusant pas d'abandonner quelques-uns des tabous du passé »*. M. Chirac a mis en relief les *« efforts »* déjà entrepris par certains dans cette voie, là où des hommes politiques *« auraient pu hésiter »*. Mais les applaudissements qui ont accueilli ses propos ne peuvent guère être interprétés comme le signe d'un quelconque consensus.

MICHEL NOBLECOURT.

TOURISME

Une Maison de la France réunira l'Etat, les collectivités locales et les professionnels

En annonçant en conseil des ministres, mercredi 12 novembre, la création d'une Maison de la France, M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme, traduit, dans *« un secteur-clé de l'économie »*, le pragmatisme et la logique d'entreprise qui inspirent la politique du gouvernement.

La Maison de la France aura pour mission de *« dynamiser la communauté touristique nationale, de rapprocher l'effort public et l'effort privé et d'associer, par libre adhésion directe, dans un partenariat ouvert à tous et sous une bannière commune, l'Etat, les collectivités locales et les professionnels »*.

Opérationnelle en janvier prochain et constituée, dans un premier temps, sous la forme d'un groupement d'intérêt économique, la Maison de la France, qui s'installera avenue de l'Opéra, regroupera les moyens et assurera les missions exercées, jusqu'à présent, par les services officiels de promotion du tourisme en France et à l'étranger, de l'Agence nationale d'information touristique (cet établissement public sera supprimé) et de l'Association Bienvenue France. Elle disposera notamment des moyens financiers apportés par l'Etat (environ 125 millions), des contributions des adhérents actuels de Bienvenue France et de celles de nouveaux venus (dont les collectivités locales) ainsi que des ressources résultant de la facturation de prestations spécifiques et supplémentaires.

Dans l'immédiat, une équipe de lancement, composée de MM. Bernard Scemama et François Duvergé, mettra au point les statuts et mènera une campagne d'adhésion. Parallèlement, un conseil de surveillance comprenant vingt membres se mettra en place. Début janvier, il élira son président, lequel nommera le directoire qui assurera la direction du nouvel organisme.

PATRICK FRANCÈS.

Commerce extérieur

Le comité des foires s'engagera dans 240 actions à l'étranger en 1987

« Faire la foire », ce peut être une activité plus noble que ne le suggère cette expression. Pour le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFME), c'est en tout cas une occupation qu'encourage vivement M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, qui devait, ce jeudi 13 novembre, présenter à la presse le nouveau programme du CFME pour 1987.

Le ministre fait, on le sait, de la présence des commerçants et industriels dans les manifestations hors frontières un des axes de la politiques de la France dans les échanges extérieurs. Les crédits accordés au comité passent de 59 millions de francs en 1986, à 73 millions en 1987, soit une augmentation de 24 % si, on ne tient pas compte du crédit exceptionnel de 20 millions de francs alloué par Mme Cresson pour l'année en cours.

Le CFME engagera, l'année prochaine, 40 % de ses crédits dans cent vingt actions en direction de la CEE, dont la moitié avec la RFA, répondant ainsi au vœu du ministre de voir les efforts se porter prioritairement vers les pays de la Communauté européenne, et d'abord vers l'Allemagne fédérale.

Une cinquantaine de salons auront lieu aux Etats-Unis, et une trentaine de manifestations sont prévues au Japon et dans l'Asie du Sud-Est.

Chaque année, ce sont ainsi quelque quatre mille sociétés qui participent aux manifestations du programme du CFME, celui-ci comprenant deux cent quarante *manifestations dans quarante-cinq* pays en 1987.

Ces manifestations vont de la participation à des foires internationales aux promotions commerciales dans les grands magasins, en passant *par les campagnes de promotion* sectorielle ou la présence dans des salons spécialisés internationaux, ainsi que la participation à des journées techniques et de promotion.

● **Démission à la commission de la concurrence.** — M. Michel Bon, directeur général adjoint de Carrefour, vient de démissionner de ses fonctions de commissaire, qu'il exerçait comme *« personnalité qualifiée »*. M. Bon a démissionné pour une double raison : la condamnation dans son dernier avis de trois « super-centrales » par la commission (Carrefour étant adhérent de l'une d'elle ARCI), et le fait que la commission, saisie du cas de ces trois entités, ne se soit pas saisie elle-même de l'ensemble du dossier, en y joignant les cas des Centres Leclerc et d'Intermarché. C'est la première fois qu'une démission intervient *dans ces conditions et, de plus*, à quelques semaines de la naissance d'un nouveau droit de la concurrence, fondé par l'ordonnance en préparation (*le Monde* du 5 novembre).

FISCALITÉ

Rapatriement des capitaux amnistiés : 2,3 milliards de francs

Le montant des capitaux illégalement détenus à l'étranger et rapatriés dans le cadre de l'amnistie fiscale décidée par le gouvernement atteignait 2,3 milliards de francs début novembre. Il était de 1,05 milliard début octobre.

Les rapatriements ont rapporté 230 millions de francs à l'Etat. Les détenteurs de ces avoirs doivent en effet régler une taxe libératoire anonyme de 10 % pour rapatrier leurs avoirs en France. *L'amnistie fiscale*, inscrite dans la loi de finances rectificative pour 1986, a pris effet le 12 juillet dernier et se terminera le 31 décembre prochain.

L'amnistie décidée par M. Fabius – assortie d'une taxe de 25 % – avait provoqué le rapatriement de 650 millions de francs. On estime que les avoirs français détenus illégalement en Suisse atteignent entre 100 et 130 milliards de francs.

REPÈRES

Sidérurgie

Les cinq plus grosses sociétés japonaises dans le rouge

Les cinq plus gros sidérurgistes japonais ont tous enregistré des pertes au cours du premier semestre *de l'année fiscale en cours (31 mars-*30 septembre), en raison de la hausse du yen et de la chute des prix de l'acier.

Leurs pertes cumulées s'élèvent à 48,5 milliards de yens (soit 1,98 milliard de francs). Leurs ventes ont *également baissé dans des proportions* importantes (– 31,6 % pour Sumitomo Metal, – 23,5 % pour Nippon Steel, par exemple). Leur production totale d'acier brut (318 millions de tonnes) a chuté de 8,8 % par rapport à la même période de 1985.

FMI

Un crédit de 710 millions de dollars pour la Chine

Le Fonds monétaire international a ouvert à la Chine un crédit stand-by de 710 millions de dollars (597,7 millions de droits de tirage *spéciaux) pour aider Pékin à faire* face aux déséquilibres de ses finances extérieures. La balance des paiements courants a enregistré un déficit de 11,4 milliards de dollars l'an dernier après un excédent de 2,5 milliards en 1984. Il s'agit du *deuxième crédit stand-by* accordé par le FMI depuis l'adhésion de la Chine au Fonds en 1980. Il coïncide avec l'attribution d'un prêt de 450 millions de dollars accordé à Pékin par trente banques commerciales, notamment japonaises.

Le jour même de l'annonce de ces deux crédits, le 12 novembre, un symposium sino-américain concluait que la Chine était en mesure de lever 40 milliards de dollars sur les marchés financiers au cours des cinq prochaines années sous forme d'accords d'emprunts avec des consortiums bancaires d'émissions d'obligations et de bons du Trésor. Pékin a jusqu'à présent émis à quinze reprises des emprunts obligataires sur les marchés financiers étrangers mais n'a pas encore lancé de bons du Trésor.

Affaires

La France atteinte par une vague d'OPA et de grandes manœuvres financières

Mutation du capitalisme ou épiphénomène venu d'ailleurs ?

Les Français sont-ils en train de succomber à la manie des offres publiques d'achat (OPA) et des rachats qui sévit déjà depuis plusieurs années outre-Atlantique ?

Quand Gillette, le roi du rasoir, se paie les stylos Waterman, on peut y voir la manifestation d'une certaine logique industrielle tournée vers les biens de consommation, en même temps que l'occasion pour un Américain de s'offrir une marque française réputée. Quand Lesieur passe sous la coupe de Saint-Louis-Bouchon, nul ne contestera qu'il s'agisse là d'une expansion cohérente pour constituer un groupe de taille internationale dans l'agro-alimentaire.

Quand Vuitton investit les gains que lui procurent ses bagages dans le champagne Veuve Cliquot, chacun s'accordera à y trouver une complémentarité entre deux activités relevant, d'un même secteur, le luxe.

Mais quand les affaires Waterman, Lesieur, Veuve Cliquot arrivent, dans la foulée de la bagarre boursière, entre M. Carlo De Benedetti et de M. Jimmy Goldsmith pour prendre le contrôle des Presses de la Cité, quelques mois après l'entrée en force de ce même M. De Benedetti dans le capital de Valéo, le numéro un français de l'équipement automobile, après la victoire de M. Claude Bébéar, président d'AXA, emportant à l'arraché le groupe d'assurances Providence et celle de BSN pour l'acquisition de Générale Biscuit, on ne peut que s'interroger.

Paris, pas plus que Milan ou Londres, n'échappe sans doute à la grande vague de restructuration qui, partie de New-York, contamine les autres places financières. Mais, dans les opérations actuelles, c'est surtout l'aspect spéculatif qui prédomine, du côté des vendeurs comme de celui des acheteurs.

Côté vendeur, comment ne pas « craquer », comme Mme Gomez, lorsque l'on vous offre 700 F pour un titre Waterman, qui en valait un peu plus de 400 F il y a dix mois ? Les plus coriaces n'y résisteraient pas. Surtout s'ils considèrent que l'offre correspond, plus ou moins, au cours maximum que l'action peut atteindre, dans un marché boursier qui a déjà fortement grimpé depuis deux ans, qu'il risque bien désormais de plafonner. Les familles héritières, même la mort dans l'âme, n'y résistent pas, chez Générale Biscuit, Waterman ou Veuve Cliquot.

N'y résistent pas non plus ces fameux institutionnels qui, hier encore, paraissaient acquis une fois pour toutes à un actionnariat familial ou à une direction. Las ! Les « zinzins » eux aussi « trahissent » devant l'appât du gain. La BNP vient de le prouver dans l'affaire Lesieur, tout comme le Crédit agricole ou Suez dans l'affaire Valeo, et Paribas dans l'affaire Providence. Du coup, l'importance des institutionnels dans le capital des sociétés cotées, notamment à travers leurs SICAV, devient pour nombre d'entreprises un facteur de fragilité après avoir été un facteur de consolidation. D'autant que beaucoup des entreprises présentes à la Bourse de Paris ont une structure de capital fragile, parce que familiale ou peu contrôlée.

C'est précisément ce qui intéresse les candidats acquéreurs prêts à payer cher. Quel que soit le prix, un placement en Bourse est actuellement plus rentable pour eux qu'un investissement dans une activité productive. Bien que la Bourse ait beaucoup monté depuis deux ans et que la situation financière des entreprisesse soit déjà bien redressée, les perspectives de gains leur paraissent encore alléchantes. Surtout s'ils convoitent des sociétés dont la gestion – et donc, à terme, la rentabilité – leur paraît aisément améliorable. M. De Benedetti n'a pas raisonné autrement sur Valéo.

Un Bouygues ramassant discrètement en Bourse des actions de Spie-Batignolles, un de ses concurrents du BTP (bâtiment-travaux publics), un De Benedetti fondant sur Valéo ou sur les Presses de la Cité, plus quelques financiers voraces et riches attendant patiemment que l'heure des privatisations ait sonné, cela suffit-il pour affirmer que la Bourse de Paris est en train de marcher sur les traces de Wall Street ?

On peut en douter. Fondamentalement, les attaques des raiders new-yorkais sont la manifestation extrême – et pas forcément saine – d'un capitalisme ambiant qui fait du moindre Américain l'actionnaire potentiel de son voisin, pour peu que celui-ci ait une idée géniale et la volonté de créer son entreprise. Les Français n'en sont pas encore là.

La privatisation sera l'occasion de vérifier si la nature du capitalisme français a réellement changé depuis quelques années ou si les opérations auxquelles on assiste actuellement ne sont pas que des épiphénomènes venus d'ailleurs.

CLAIRE BLANDIN.

Résultat d'une OPE

Le PDG de Saint-Louis Bouchon remplace celui de Lesieur

La démission de M. Guy de Brignac, PDG de Lesieur, et son remplacement, avec la bénédiction de la famille Lesieur, par M. Bernard Dunon, actuel PDG de Saint-Louis Bouchon, scelle l'offre publique d'échange que cette dernière a faite sur Lesieur SA le 7 novembre. M. de Brignac craignait certes que l'égalité de traitement des actionnaires ne soit pas respectée mais, plus profondément, il savait que son indépendance serait largement entamée par cette prise de contrôle.

L'homme appelé en 1980 à la tête de l'entreprise pour la redresser, et qui peut se targuer d'avoir réussi, ne pouvait pas le supporter. Mais il était bien seul en son conseil. La famille Lesieur, encore détentrice de 9 % du capital, avait décidé d'accepter la proposition de Saint-Louis Bouchon (déjà au conseil de Lesieur avec 14 %), et la Banexi, filiale de la BNP, avait déjà offert 10 % de ses parts au groupe sucrier (sur les 20 % qu'elle détenait).

Le communiqué commun publié par les deux sociétés le mercredi 12 novembre insiste sur la constitution d'un grand de l'agro-alimentaire français (*le Monde* daté 9-10 novembre). Avec 14 milliards de francs de chiffre d'affaires, une activité dans les huiles, le sucre et les plats cuisinés, et un *cash flow* en net redressement dans les deux groupes (Lesieur vient d'annoncer une marge brute de 127 millions de francs au troisième trimestre), la nouvelle entité, dont on ne sait si elle fera l'objet d'une fusion ou d'une filialisation, aura une marge de manœuvre importante. Plus incertain est le sort de l'activité produits d'entretien (Javel Lacroix, Mir, Persavon...) de Lesieur, rentable mais faible à l'échelle européenne.

Reste à savoir si l'offre publique d'échange de Saint-Louis Bouchon ne sera pas contrée par un des grands de l'agro-alimentaire. Dans les milieux boursiers. Des contre-offensives possibles de Nestlé, d'Astra Calvé (Unilever) ou de Heinz bruissaient des bruits que les groupes concernés ne prenaient guère au sérieux. *« Quand on a décidé de faire quelque chose, on prend toutes les précautions. »*

Pour 126 millions de francs

Mme Francine Gomez cède Waterman à Gillette

Mme Francine Gomez n'étonnait plus. Sa gouaille, ses déclarations poujadistes contre le monde des affaires puis contre les politiciens, l'air était connu, les paroles aussi. Mme Gomez s'emportait, pestait, dépendait son énergie et son argent. Puis, la croisade terminée, le plus souvent sur un échec, elle s'en revenait, son tailleur chic en forme de veste, à ses porte-plume plantés comme ses racines. Waterman, sa maison, sa famille.

Elle vient de vendre. Toutes les actions qu'elle-même, sa mère, Mme Le Foyer, et sa tante, Mme Lundgren, possédaient : 51,2 % du capital (1). Une vente à Gillette, le roi du rasoir à deux lames, pour 700 F le titre (le dernier cours de Bourse), soit 126 millions de francs au total.

La surprise est pour le coup totale. Lâcher le bien de la famille qu'on a hérité du grand-père et qu'on a si bien redressé à coup de pompes et de trompes ? Impensable. Elle le martelait elle-même : *« Je suis mariée à Waterman. Sans, je suis misérable ! »*

Il ne faut rien exagérer : 126 millions, l'affaire est bien vendue. Et l'acquéreur, c'est entendu, la conservera comme PDG. Mais il reste le pourquoi.

Au mois d'août, le britannique Parker, le numéro un du stylo dans le monde et le principal concurrent, prend 12 % du capital en rachetant la part détenue par des investisseurs koweïtiens. Rien d'alarmant. La famille contrôle fermement le pouvoir chez Waterman, numéro deux mondial avec un chiffre d'affaires de 270 millions de francs et un bénéfice de 12,4 millions. Mme Gomez refuse net la collaboration que propose Parker. Mais elle s'inquiète néanmoins. Le capital est bien tenu, mais demain ? Comment assurer la pérennité de la maison, alors que les successions de sa mère et de sa tante vont faire éclater le capital. Sans compter les droits fiscaux à payer.

Tous les héritiers resteront-ils soudés ? Le capitalisme familial survit mal : une génération, soit. Deux, c'est difficile. Mme Gomez, petite-fille du fondateur de Jif-Waterman, est bien placée pour le savoir, elle qui, en succédant à sa mère, a dû redresser une situation très difficile. Trois, impossible. Querelles de famille, de compétence... la zizanie inévitable. Mieux vaut anticiper et céder le tout au groupe qui offre les meilleures perspectives de développement, aux Etats-Unis d'abord. Gillette, qui possède déjà Paper Mate et Saint Dupont, veut constituer un ensemble international dans les stylos. Mme Gomez, outre son siège de PDG de Waterman conservé, obtiendra un rôle accru au sein du groupe américain.

Telle est l'explication fournie chez Waterman à cette vente-surprise. Mme Gomez elle-même, n'était pas joignable ce jeudi 13 novembre pour la confirmer.

Le gouvernement français doit encore donner son aval à une opération qui fait basculer l'entreprise française dans des mains étrangères. Le paradoxe est que le gouvernement, et en particulier M. Madelin, ministre de l'industrie et dirigeant influent du PR, parti qu'a rejoint Mme Gomez, prépare des mesures pour faciliter les successions dans les entreprises familiales et éviter qu'elles ne soient cause de dépôts de bilan ou de passages à l'étranger...

Waterman a été fondé en 1883 aux Etats-Unis. Le grand-père de Francine n'avait créé que la filiale française. Mais celle-ci a ensuite mieux vécu que sa maison-mère d'outre-Atlantique, au point qu'elle la rachetait en 1971. La reprise par Gillette est donc un retour *at home* des stylos devenus français. Curieuse vente américaine tout de même, quand on songe que Mme Gomez avait, aux dernières élections européennes de 1984, pris la tête de candidats socio-professionnels sous une liste intitulée « Réussir l'Europe »...

E. L. B.

(1) Le capital de Waterman comprend 351 351 actions. Mme Francine Le Foyer-Gomez en détient 13 000 (3,7 %), sa mère, Mme Grâce Le Foyer, 110 000 (31,3 %) et sa tante, Mme Alice Lundgren, 57 000 (16,2 %). Gillette rachète chaque titre 700 F, dont 630 F payés immédiatement et 70 F dans dix-huit mois, après clôture du prochain bilan. Gillette s'est engagé à intervenir sur le marché pour que le cours du titre en Bourse ne descende pas au-dessous de 630 F. La cotation, suspendue les 12 et 13 novembre, reprendra le 14.

Après son entrée sur le marché allemand du gaz carbonique

L'Air liquide rompt ses accords européens avec le groupe suédois AGA

Trois mois après son entrée sur le marché allemand du gaz carbonique, où il est devenu le numéro deux après avoir racheté au groupe Preussag sa filiale Agefko (160 millions de francs de chiffre d'affaires, onze agences et cinquante-neuf dépositaires), le groupe français L'Air liquide rompt ses accords avac la société suédoise AGA, signés en 1971.

Il y a quinze ans, L'Air liquide, qui, en vertu d'un accord de réciprocité avec l'allemand Linde conclu avant la guerre de 1914, s'était interdit toute installation en RFA, décidait de réattaquer le marché d'outre-Rhin en s'associant avec AGA dans une filiale commune à 50/50, AGA-Gas. En 1980, le groupe français accentuait son offensive en implantant en Allemagne deux usines de production de gaz industriels alimentant AGA-Gas et de gros consommateurs industriels par gazoducs.

A la fin de 1985, devenu le numéro deux mondial du gaz carbonique, l'un de ses nouveaux axes de développement avec des applications dans l'agro-alimentaire (surgélation, traitement des eaux et chimie), L'Air liquide traitait avec Preussag pour le rachat d'Agefko. Mais il se heurtait aux réticences du Bureau fédéral des ententes, le Bundeskartellamt, qui exigeait la rupture de l'accord avec AGA. Après avoir hésité, le groupe français, estimant que cet accord devenait trop favorable aux Suédois, qui bénéficiaient ainsi de son savoir-faire, a décidé non seulement de se plier aux exigences du Bureau fédéral, mais aussi de reprendre totalement sa liberté en mettant fin à l'ensemble des activités européennes menées en commun.

En Allemagne, c'est le divorce, avec partage des artifs. Aux Pays-Bas, c'est AGA qui rachète à L'Air liquide sa part de 50 % dans les filiales communes. En Belgique et au Luxembourg, c'est l'inverse. En outre, AGA acquiert la filiale allemande du fabricant néerlandais de gaz carbonique Rommen Hoeller.

Pour le groupe français, appuyé sur sa propre filiale en RFA (AGA-Gas) et sur sa nouvelle acquisition, Deutsche L'Air liquide GMBh, il s'agit d'occuper maintenant la seule case du marché européen qui avait été laissée presque vide en vertu des accords avec Linde.

Cette offensive est menée parallèlement avec celle qui a été déclenchée aux Etats-Unis avec l'OPA réussie sur le dernier producteur indépendant du pays, Big Three. L'objectif final est de détenir au moins 20 % du marché mondial avec une présence dans les trois grands pôles industriels, l'Europe, l'Amérique et l'Asie.

FRANÇOIS RENARD.

Banques de données économiques

Le CEA se sépare de CISI-Wharton

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a annoncé le jeudi 13 novembre qu'il avait vendu à un groupe d'investisseurs privés sa filiale CISI-Wharton, spécialisée dans les banques de données économiques. Animé par M. Gérard Vila, professeur d'économie à l'université de Louvain (Belgique), les investisseurs en majorité d'origine moyen-orientale, se sont regroupés à cet effet au sein d'une société sise à Bâle (Suisse), nommé Wes Associates AG.

Wharton Econométrics a été fondée en 1963 par le Prix Nobel d'économie Lawrence Klein aux Etats-Unis. La société avait été rachetée en mars 1983 par M. Nollet, PDG de la CISI (filiale informatique du CEA) malgré les avis contraires des pouvoirs publics, qui souhaitaient pousser un groupe concurrent (GSI associé à l'INSEE) dans le secteur des banques de données économiques, difficile et peu lucratif. CISI-Wharton, passée sous le contrôle de CEA-Industrie (holding industrielle du CEA) en 1985, après le départ de M. Nollet, n'a cessé d'accumuler des pertes : une cinquantaine de millions de francs au total à la charge du CEA. La société emploie deux cents personnes, essentiellement aux Etats-Unis.

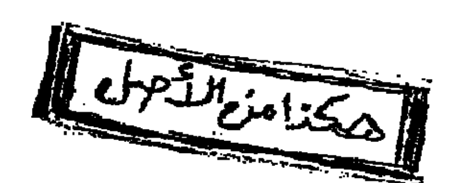
A TRAVERS LES ENTREPRISES

SARI pourrait entrer au capital de Club Hôtel

SARI, promoteur immobilier, pourrait prendre une participation dans Club Hôtel, filiale du Club Méditerrannée. Les deux sociétés ont engagé des discussions afin de développer ensemble des opérations immobilières de loisirs. Ce rapprochement permettrait à Club Hôtel d'accélérer sa diversification et au groupe SEERI-SARI de développer son secteur de loisirs. Club Hôtel spécialisé dans l'immobilier de loisirs (notamment la multipropriété) a subi des pertes financières de 53 millions de francs de 1984 à 1986.

Britoil revend ses actifs américains

La compagnie Britoil, privatisée en 1983, a annoncé mardi 11 novembre qu'elle avait décidé de revendre les intérêts pétroliers et gaziers qu'elle possède aux Etats-Unis. L'ensemble de ces actifs est estimé à environ 530 millions de francs, et comprend des réserves équivalentes à 4 millions de barils de brut et 2,6 milliards de mètres cubes de gaz. Britoil, mis en difficulté par la chute des prix, a dû supprimer cette année environ mille emplois, soit la moitié de ses effectifs. Au cours des trois dernières années la compagnie avait dépensé un milliard de francs environ pour constituer un portefeuille d'actifs outre-atlantique, mais ceux-ci ont été dépréciés en raison de la baisse des prix du brut. Britoil est la seconde compagnie britannique à se retirer des Etats-Unis, après Tricentrol.



Affaires

Le gouvernement désigne M. Serge Tchuruk à la présidence de CdF-Chimie

Les derniers doutes sont levés. M. Serge Tchuruk, actuel directeur général de Rhône-Poulenc, sera le prochain président de CdF-Chimie. M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, l'a officiellement annoncé le mercredi 12 novembre au cours de « L'heure de vérité » sur Antenne 2.

Appelé à se réunir vendredi pour la première fois depuis la démission de M. Michel Hug il y a deux mois et demi, le conseil de surveillance du groupe chimique d'Etat devrait se borner à entériner la décision gouvernementale. Auparavant, une transformation des statuts de la société pourrait être toutefois votée ; et, alors qu'elle avait un directoire et un conseil de surveillance, CdF-Chimie serait dotée d'un conseil d'administration. Dans cette hypothèse, M. Tchuruk serait nommé PDG et deviendrait ainsi le cinquième président depuis la naissance du groupe en 1968, mais le premier à cumuler les deux plus hautes fonctions.

M. Tchuruk s'est-il vu en haut lieu confier la mission impossible de redresser CdF-Chimie ou n'a-t-il été mis en place que pour trouver les meilleurs moyens de démanteler le groupe sans provoquer trop de problèmes sociaux en revendant au mieux ses actifs industriels ? La question revient à savoir si l'Etat est ou non disposé à faire un substantiel effort financier, ce qui semble assez douteux. En attendant, le dossier brûlant des engrais (filiale AZF) attend le nouveau patron de CdF-Chimie. Cette activité est désormais devenue sa principale source d'hémorragie financière (CdF-Chimie a perdu 1,7 million de francs en 1985). Sans attendre l'arrivée d'un nouveau président, la direction d'AZF avait décidé, le 24 octobre dernier, vu la dégradation rapide de la situation dans cette industrie, de procéder à 423 suppressions d'emplois, dont 59 dans la recherche agronomique. L'objectif est de ramener à 4 200 personnes les effectifs d'AZF d'ici à la fin de 1987. Le site de Toulouse sera le plus touché.

Le vent de la crise souffle à nouveau sur l'industrie mondiale des engrais. Péniblement parvenus à rentrer dans des zones bénéficiaires, la plupart des fabricants vont cette année essuyer d'assez lourdes pertes. Devenu à coup de rachats successifs numéro un mondial de la spécialité, le géant norvégien Norsk Hydro (environ 20 milliards de francs de chiffre d'affaires dans la branche) reconnaît lui-même que ses activités dans ce secteur seront déficitaires (déjà 99 millions de couronnes pour le premier semestre). Le néerlandais UKF (groupe DSM), le britannique ICI, l'allemand BASF, ne sont pas beaucoup mieux lotis. En France, pourtant gérée avec beaucoup de soins, la société chimique de La Grande-Paroisse (groupe L'Air liquide) n'a pas été épargnée (– 6,8 millions de francs au 30 juin). Ne parlons pas d'AZF (CdF-Chimie). Sa perte pour les six premiers mois (330 millions de francs) égale déjà celle prévue pour l'exercice entier.

La sécheresse n'est pas innocente. La croissance ralentie de la fertilisation non plus. Mais le mal provient surtout des pressions insupportables exercées sur le marché des produits azotés par les pays de l'Est et du Moyen-Orient. A coup de rabais, ces pays ont réussi à se tailler des parts de lion des deux côtés de l'Atlantique sur le marché de l'urée (25 % notamment dans la CEE), et l'Europe ploie sous le fardeau des importations passées en deux ans de 71 000 tonnes à 845 000 tonnes. Saisies d'une plainte, les instances communautaires ont ouvert une enquête. Aux Etats-Unis, la situation est assez comparable, et, devant les dégâts causés aux industriels américains, l'International Trade Commission (ITC) étudie la possibilité de relever massivement les droits de douane. Elle prononcera son verdict le 23 décembre prochain. Bien tardive, et pas forcément efficace, cette levée de boucliers n'a rien pour surprendre. Les pays producteurs en accusation, le Koweït, la Libye, l'Arabie saoudite, et surtout l'URSS, la RDA et la Roumanie, où les coûts réels n'entrent pas dans l'établissement du prix de vente, n'y sont pas allés de main morte. Avec les ristournes consenties, les prix de l'urée en un an et demi se sont littéralement effondrés, pour tomber de 170 dollars à moins de 100 dollars la tonne. Des lots en provenance d'Union soviétique sont même disponibles à 65 dollars.

Ce comportement, apparemment suicidaire, s'explique. Les débouchés, autrefois en expansion, se rétrécissent. Ainsi, équipée de nouvelles capacités, l'Inde a réduit de 43 % ses approvisionnements extérieurs. Pauvre en devises, et en proie aux tourments de la décentralisation, la Chine a diminué les siens de 20 %.

Très naturellement l'Europe et les Etats-Unis sont devenus les nouvelles cibles des nouveaux producteurs et des industries de l'Est. Mais la CEE souffre bien davantage que les Etats-Unis. Déjà surcapacitaire (environ 10 %), dotée d'équipements souvent obsolètes (sur soixante-cinq tubes d'ammoniac dix-neuf seulement ont moins de dix ans, quarante entre dix et vingt ans) aux coûts de production élevés, elle voit, avec la baisse du dollar, et aussi de la consommation outre-Atlantique, les courants s'inverser avec les Etats-Unis et doit compter avec cette concurrence supplémentaire. La situation de la France, dont l'agriculture est la première cliente de l'industrie des engrais avec 15 millions de tonnes consommées tous produits confondus (dont 40 % d'engrais azotés), est particulièrement critique. Rien qu'au cours de la dernière campagne (1985-1086) les importations françaises de produits azotés s'étaient accrues de 30 %, et le phénomène s'amplifie.

Pour 1985, la balance française du commerce des engrais a été lourdement déficitaire (3,5 milliards de francs). Pour essayer de récupérer les parts de marchés perdues, tous les producteurs cassent les prix, AZF en tête. Résultat : les petits fabricants, incapables de suivre, sont littéralement asphyxiés. La Grande-Paroisse a vigoureusement protesté, bien en vain.

C'est à ce dossier brûlant que M. Serge Tchuruk va probablement devoir s'attaquer en priorité à son arrivée. L'ancien directeur général de Rhône-Poulenc est un spécialiste. Il a dirigé plusieurs années l'ancienne division « engrais » du numéro un français de la chimie.

Mais la solution au problème posé n'est pas évidente, s'agissant plus crûment de savoir si la France a encore les moyens de conserver une production nationale ou si elle doit tout abandonner pour s'adosser à un partenaire puissant comme la BASF, dont on parle beaucoup ces derniers temps.

ANDRÉ DESSOT.

Agriculture

Nouveau tour de vis sur les quotas

La Commission de la CEE propose de réduire de 6 % en deux ans la production laitière

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

C'est un nouveau plan de rigueur particulièrement brutal que la Commission européenne propose aux gouvernements des Douze d'appliquer de manière urgente pour freiner la surproduction laitière, les achats d'intervention et la croissance des dépenses qui en découlent.

Elle préconise une réduction de 6 millions de tonnes, soit 6 %, des quotas de lait pouvant être produits dans la Communauté, échelonnée sur les deux années à venir, au lieu de 3 millions de tonnes, soit 3 %, comme il avait été décidé par les ministres de l'agriculture, en avril dernier.

De plus, elle préconise une gestion plus stricte des quotas de production, qui enlèverait aux autorités nationales toute marge de manœuvre pour conduire une politique de stabilisation de la production qui est déjà très mal ressentie dans les campagnes.

Les ministres de l'agriculture auront, lundi 17 et mardi 18 novembre, un premier échange de vues sur ce nouveau train de propositions plus sévère que le précédent. Le divorce entre le conseil et la Commission risque de s'aggraver. Des réactions négatives sont notamment à prévoir du côté français.

Ce nouveau tour de vis qu'on veut imposer aux exploitants laitiers intervient en effet de manière politiquement bien inopportune, au moment où le désordre monétaire résultant du fait que la livre sterling demeure hors du système monétaire européen (SME), suscite des difficultés inextricables pour les producteurs de mouton français, sans que Bruxelles ait trouvé un moyen approprié pour atténuer le choc.

La baisse de 30 % enregistrée par la livre au cours des derniers mois dope les exportations du Royaume-Uni sur le marché français sans qu'aucun montant compensatoire monétaire (MCM), qui jouerait en l'occurrence comme une taxe à l'exportation,en vienne freiner le mouvement.

Les moutons anglais arrivent ainsi en France à des prix très inférieurs au prix de revient des producteurs français, et le désespoir de ceux-ci est d'autant plus teinté de colère que le Royaume-Uni continue à être autorisé à importer, à conditions préférentielles, de la viande de mouton de Nouvelle-Zélande.

En résumé, le mouton néo-zélandais chasse vers le marché français le mouton anglais, et celui-ci, profitant de conditions de concurrence absurdes, dérange la production nationale. Le lait après le mouton : la coupe est en train de déborder, et certains, au sein même de la Commission, se demandent si cette dernière, paniquée par la situation monétaire très sérieuse, a bien mesuré le coût social et politique des mesures qu'elle préconise.

Personnaliser le système

La production laitière dans la Communauté est limitée à un peu moins de 100 millions de tonnes. Cela correspond, selon Bruxelles, à un excédent de 9,5 millions de tonnes, et encore, fait-on savoir dans l'entourage de M. Frans Andriessen, le commissaire responsable, sans tenir compte des produits laitiers, dont on subventionne à coups de millions d'ECU la consommation dans la CEE ou que l'on brade à l'URSS.

Actuellement, 30 % de la production de beurre de la CEE vont tout droit de la laiterie à l'organisme d'intervention ! Le conseil, répétons-le, avait décidé en avril de réduire les quotas – c'est-à-dire les quantités de lait pouvant être produites dans chacun des Etats membres – de 2 % au 1er avril 1987, puis de 1 % au 1eRR avril 1988. La Commission demande maintenant de doubler l'effort : la réduction serait de 4 % le 1er avril 1987 et de 2 % au 1er avril 1988.

Pour freiner encore la production, elle veut bouleverser la manière dont fonctionne aujourd'hui, déjà avec des grincements, le système des quotas. Elle suggère que les quotas ne puissent plus, comme cela se fait aujourd'hui et comme c'est le cas en France, être fixés par laiterie, mais qu'ils le soient par exploitation. L'amende à verser en cas de dépassement devrait obligatoirement, elle aussi, être acquittée de manière individuelle, et elle serait relevée de 75 % à 100 % du prix indicatif (1).

La Commission estime que la personnalisation du système sera plus dissuasive. Elle maintient en outre sa proposition ancienne d'interdire la possibilité, dans un Etat membre, de transférerf des quotas d'une région où la production est inférieure au seuil autorisé vers une autre région où au contraire elle est supérieure.

M. François Guillaume est résolument hostile à la disparition de cet élément de souplesse, qui souligne-t-il, serait d'autant plus regrettable qu'elle frapperait la France et la RFA davantage que leurs voisins. La Commission maintient également sa proposition de supprimer les achats d'intervention sur la poudre de lait pendant la période d'hiver et demande à être autorisée à suspendre à tout moment les achats d'intervention tant de poudre de lait que de beurre lorsqu'elle estime que la situation l'exige.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Dans le règlement actuel, les Etats membres ont le choix de fixer les quotas par laiterie ou par exploitation. Dans le premier cas, l'amende est déjà fixée à 100 % du prix indicatif, mais, dans le second cas, elle est limitée à 75 %.

● **Le revenu de la branche agricole serait en baisse de 2 % à 3 % en 1986, selon M. Louis Perrin,** président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, qui a précisé que la situation des agriculteurs était très hétérogène. En octobre, l'IPECODE, institut de prévision proche du CNPF, pronostiquait une baisse de revenu de 4 %, corrigeant ainsi une estimation de hausse de 2,8 % faite en juillet. En 1985, le revenu agricole a diminué de 4,7 %.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

USINOR

Une assemblée générale extraordinaire, réunie le mardi 4 novembre sous la présidence de M. Francis Mer, a approuvé les modalités de reconstitution des capitaux propres de la société, devenue obligatoire après la constatation, en 1984, que ceux-ci étaient désormais inférieurs à la moitié du capital social.

Rappelons que ces opérations passent tout d'abord par une réduction du capital social à 0 par annulation des actions existantes. Elles aboutissent, après une augmentation de capital suivie d'une nouvelle réduction, à un capital reconstitué de 1,5 milliard de francs et à la constitution d'une réserve spéciale de 5,9 milliards de francs destinée, en priorité, à apurer la perte qui sera constatée sur l'exercice 1986.

L'augmentation de capital à raison de 41 actions pour 10 anciennes, ouverte au public et pour laquelle l'Etat a fait part de son intention d'assurer la bonne fin, aura lieu entre le 17 novembre et le 6 décembre 1986. La souscription portera obligatoirement sur 157 actions de 12,50 F ou un multiple de ce nombre, la seconde réduction de capital se faisant sur la base de 10 actions nouvelle pour 157. L'actionnaire majoritaire a fait connaître qu'il renoncerait à autant de droits qu'il serait nécessaire pour permettre la réalisation de l'augmentation de capital.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil d'administration a indiqué : « Après réalisation des opérations proposées, certains organismes financiers du secteur public conserveront encore de très importantes créances sur la société assorties de clauses de retour à meilleure fortune qui risquent d'exclure toute possibilité de versement d'un dividende pendant de nombreuses années après que la société aura retrouvé des résultats bénéficiaires. Cette éventualité n'est envisageable au mieux que pour l'exercice 1988, sans que la rentabilité des différentes activités du Groupe, dans un contexte qui devrait rester difficile, ait des chances notables d'atteindre, à un horizon lointain, des niveaux très élevés.

« Les mesures qui vous sont soumises sont certes rigoureuses pour l'ensemble des actionnaires, Etat et public, mais elles ne sont que la conséquence logique, dans le respect strict de l'égalité des droits des actionnaires, de la situation de la société dont les pertes cumulées sont actuellement plus de quatre fois supérieures au capital et qui, sans l'assistance de l'Etat et donc de la collectivité nationale, aurait dû depuis longtemps déposer son bilan. Dans ces conditions, toute analyse sérieuse du bilan devait conduire à attribuer une valeur nulle aux actions d'Usinor d'autant plus que, si le retour à l'équilibre, objectif essentiel des efforts de la société, peut maintenant être espéré dans un avenir relativement proche, ce n'est pas vraisemblablement dans un avenir proche qu'Usinor sera en mesure de rémunérer ses actionnaires. »

LOCATEL

Le Conseil d'administration réuni le 7 novembre 1986, sous la présidence de M. Jacques Guggenheim, a arrêté les comptes de l'exercice 1985-1986 qui s'est clôturé le 31 août 1986.

A cette date le parc en location, tous produits confondus, comprenait 229 000 appareils.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice s'est élevé à 506 574 000 F contre 465 365 000 F pour l'exercice précédent, ce qui fait apparaître une progression de 8,9 %. Ce chiffre d'affaires a permis de dégager une capacité d'autofinancement de 129 779 000 F contre 122 574 000 F, en progression de 5,9 %.

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 158 398 000 F, contre 149 167 000 F, et les charges financières à 20 275 000 F contre 19 764 000 F.

Le bilan au 31 août 1986 s'établit à un total de 438 128 000 F. A l'actif les immobilisations nettes atteignent 366 152 000 F après 427 698 000 F d'amortissements ; le matériel destiné à la location est inclus dans ces montants pour une valeur nette de 306 422 000 F après 375 187 000 F d'amortissements.

Les investissements pris dans leur ensemble se sont élevés pour l'exercice à 167 746 000 F hors TVA contre 206 148 000 F. Au passif les capitaux propres et réserves atteignent 151 844 000 F.

Après constitution d'une provision pour participation des salariés de 582 863 F, le bénéfice de l'exercice s'élève à 9 064 814 F contre 7 501 429 F, ce qui fait apparaître une progression de 20,8 %.

Au vu de ces résultats, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée le mardi 23 décembre 1986 de distribuer aux actionnaires une somme de 7 953 012 F.

Il reviendrait ainsi à chaque action un revenu unitaire de 20,25 F, comprenant un dividende distribué de 13,50 F et le droit à récupération de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 6,75 F. Ce dividende, s'appliquant à 589 112 titres, est à comparer aux 12,50 F attribués pour l'exercice précédent à 568 602 actions.

En outre le Conseil a décidé, pour la quatrième fois consécutive, de proposer à l'assemblée d'offrir par une résolution spéciale, aux actionnaires qui le souhaiteraient, la possibilité d'obtenir le paiement du dividende sous forme d'actions émises par la société dans les conditions fixées par les articles 351 à 353 nouveaux de la loi du 24 juillet 1966.

GROUPE SALUSTRO-MARMONT?

CAPITAL PLUS

Société d'investissement à capital variable
26, rue Murillo, 75008 Paris

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 octobre 1986, a décidé de fixer à 10 heures la centralisation des opérations de souscription et rachat de titres « CAPITAL PLUS » (au lieu de 12 heures actuellement).

Cette décision a été prise à effet du 17 novembre 1986 et a entraîné la modification du document particulier de la SICAV : ce document particulier est à disposition au siège social.

DAFSA

Réuni le 7 novembre, le conseil d'administration de Dafsa a arrêté un ensemble de mesures destinées à rétablir la rentabilité de l'entreprise et assurer la poursuite de son développement. Les activités de la société mère vont être réparties en trois filiales, centrées respectivement sur :

— les analyses financières approfondies ;

— la collecte des informations sur les entreprises et sur les valeurs mobilières ;

— la réalisation de prestations informatiques.

La restructuration prévue va s'accompagner d'une réduction sensible des effectifs de la société mère : un peu plus de 60 personnes sur les 250 qu'emploie actuellement la société mère et les 500 personnes que compte le groupe. Les filiales actuelles, et notamment la SNEI, ne sont pas concernées par les mesures indiquées ci-dessus.

Les moyens commerciaux de Dafsa comme ses équipes informatiques ont été et seront renforcés. Une émission à hauteur de 22 millions de francs d'obligations, assorties de bons de souscription d'actions, a été décidée par le conseil d'administration pour accroître les capitaux permanents.

L'exercice 1986 de Dafsa sera marqué par un chiffre d'affaires consolidé en progrès de 22 % et, conformément aux prévisions, par une très forte augmentation de son excédent brut d'exploitation (plus de 20 millions de francs contre 6 millions en 1985), mais par un résultat net encore négatif tant en raison d'amortissements très substantiels que des indemnités de licenciement.

SACILOR

Une assemblée générale extraordinaire, réunie le mercredi 5 novembre sous la présidence de M. Francis Mer, a approuvé les modalités de reconstitution des capitaux propres de la société, devenue obligatoire après la constatation, en 1984, que ceux-ci étaient désormais inférieurs à la moitié du capital social.

Rappelons que ces opérations passent tout d'abord par une réduction du capital social à 0 par annulation des actions existantes. Elles aboutissent, après une augmentation de capital suivie d'une nouvelle réduction, à un capital reconstitué de 1,48 milliard de francs et à la constitution d'une réserve spéciale de 7,4 milliards de francs destinée, en priorité, à apurer la perte qui sera constatée sur l'exercice 1986.

L'augmentation de capital (6 actions pour 1 ancienne), ouverte au public et pour laquelle l'Etat a fait part de son intention d'assurer la bonne fin, aura lieu entre le 17 novembre et le 6 décembre 1986. La souscription portera obligatoirement sur 18 actions de 100 F ou un multiple de ce nombre, la seconde réduction de capital se faisant sur la base de 1 action nouvelle pour 18. L'actionnaire majoritaire a fait connaître qu'il renoncerait à autant de droits qu'il serait nécessaire pour permettre la réalisation de ces dispositions.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil d'administration a indiqué : « L'avenir de la sidérurgie est loin d'être totalement éclairci et la société ne saurait envisager le retour à l'équilibre de ses comptes avant l'exercice 1988 au plus tôt. En outre, certains organismes financiers du secteur public conserveront, après ces opérations, de très importantes créances sur la société, assorties de clauses de retour à meilleure fortune qui risquent d'exclure toute possibilité de versement d'un dividende pendant de nombreuses années après que la société aura retrouvé des résultats bénéficiaires.

« Le conseil d'administration estime de son devoir, alors que l'augmentation de capital est ouverte au public, d'attirer votre attention sur ces éléments importants de votre information.

« Les mesures qui vous sont ainsi proposées sont certes rigoureuses pour l'ensemble des actionnaires, Etat et public, mais elles ne sont que la conséquence logique, dans le respect strict du principe de l'égalité des droits des actionnaires, de la situation d'une société qui a perdu plus de 15 fois son capital. »

GROUPE BANQUE LA HENIN

RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 1986

Les produits d'exploitation du groupe Banque La Hénin enregistrent pour les neuf premiers mois de l'exercice une progression de 23 % par rapport à ceux de l'exercice précédent sur la même période. Dans le même temps, les charges d'exploitation marquent un accroissement de 3,5 % permettant de dégager un résultat brut d'exploitation en forte progression, soit 198,5 millions de francs, contre 76,4 millions de francs sur les neuf premiers mois de l'année 1985.

Après prise en compte des provisions à constituer, le résultat bénéficiaire de l'exercice 1986 devrait être en augmentation très sensible par rapport à l'année précédente, consacrant l'importante reprise des concours immobiliers de la Banque et le développement de ses activités d'intermédiation financière.

BANQUE LA HENIN — LA HENIN
A chacun son patrimoine
Siège Social : 16, rue de la Ville l'Evêque, 75402 Paris Cedex 08 - Tél. (1) 42.65.35.15
Groupe de la Compagnie Financière de Suez

SOCIÉTÉ CENTRALE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

AGF

Société anonyme créée par la loi du 4 janvier 1973
Capital social : 407 millions de francs
Siège social : 87, rue de Richelieu, 75002 PARIS

CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL DU 1er JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 1986
(Primes émises en millions de francs)

	1985	1986	Variations %
AGF VIE	5 922	7 628	+ 28,8
AGF IART	6 898	7 498	+ 8,7
	12 820	15 126	+ 17,9

Les deux sociétés AGF VIE et AGF IART sont des filiales de la Société centrale des AGF, qui a exclusivement pour objet de détenir directement ou indirectement la totalité des actions des sociétés constituant le groupe des AGF.

— MILLE SIX CENTS AGENTS GÉNÉRAUX.
— LES RÉSEAUX COMMERCIAUX DES AGF EN FRANCE ET DANS PLUS DE CINQUANTE PAYS METTENT LEUR EXPÉRIENCE A VOTRE SERVICE.

Eurocic

La Sicav obligataire internationale

Le Conseil d'Administration d'Eurocic, Sicav obligataire internationale, réuni le mardi 4 novembre 1986, sous la présidence de M. Renaud Segalen, a approuvé les comptes de son septième exercice, clos le 30 septembre 1986.

Le Conseil proposera, à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, la mise en distribution d'un dividende net de F 439,88 assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de F 24,89 soit un dividende global de F 464,77 contre F 559,59 l'an dernier.

Au 30 septembre 1986, avec un nombre de 24.168 actions en circulation contre 25.797 l'année précédente, le montant de l'actif net s'établissait à F 241,66 millions contre F 203,66 millions un an auparavant et la valeur liquidative ressortait à F 9.999,05 contre F 7.894,41 soit une augmentation de 26,66 %.



Rentacic

La Sicav des 4 saisons

Le Conseil d'Administration de Rentacic, Sicav obligataire à revenu trimestriel, réuni le 24 octobre 1986, a arrêté les comptes de son dix-huitième exercice clos le 30 septembre 1986.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires la mise en distribution le 30 janvier 1987 d'un solde de dividende net de F 3,75 assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de F 0,31.

Il est rappelé que cette distribution représente le quatrième et dernier versement au titre du présent exercice, 3 acomptes ayant déjà été payés les 29 avril 1986 F 3,05 + F 0,31 d'avoir fiscal
31 juillet 1986 F 2,91 + F 0,20 d'avoir fiscal
30 octobre 1986 F 4,00 + F 0,36 d'avoir fiscal

Ainsi le coupon global s'élèvera à F 14,89 contre F 14,28 l'an dernier.

Au 30 septembre 1986, avec un nombre de 6.857.077 actions en circulation, le montant de l'actif net s'établissait à F 1.176.117.835,84 ; compte tenu des 2 acomptes réglés les 29 avril et 31 juillet, soit F 5,96, la valeur liquidative ressortait à F 171,52 contre F 149,91 au 30 septembre 1985. Sa progression, par rapport à la fin de l'exercice précédent, atteint ainsi 14,42 %.

Groupe CIC

Marchés financiers

PARIS, 12 novembre ↓

Sans tendance : – 0,29 %

La Bourse de Paris ne savait pas bien sur quel pied danser le 12 novembre. A l'approche du son de cloche final, l'indicateur instantané perdait 0,29 %, « sans raison majeure », confiait un habitué du palais Brongniart.

Autour de la corbeille, on notait une certaine paralysie des boursiers à l'approche de la privatisation de Saint-Gobain. Nombreux sont ceux qui ont constitué des « trésors de guerre » et qui guettent le moment opportun pour utiliser leurs fonds. En attendant, aucune initiative n'est observée.

Alors qu'on apprenait en séance la démission de M. de Brignac, président de Lesieur, un communiqué de la chambre syndicale faisait état de cessions de titres de la société Waterman. Un contrat optionnel portant sur 180 000 actions a été enregistré le 10 novembre (le capital de Waterman est divisé en 351 351 actions de 50 F ; pour un montant total de 17 567 550 F). Aux termes de ce contrat, la Société américaine Gillette recevrait des mains de Mme Grace Le Foyer, Alice Lundgren et Francine Le Foyer-Gomez, respectivement propriétaires de 111 000, 57 000 et 13 000 actions, un total de 180 000 actions Waterman ; sur la base de 700 francs par unité. Une opération qui ferait passer Waterman sous le contrôle de Gillette. La cotation était suspendue le 12 novembre. Elle reprendra le 14 novembre.

On attendait par ailleurs un communiqué de presse sur la vente probable de la société Testut-Aequitas du groupe Tapie, dont la cotation était aussi suspendue ce 12 novembre. Celle de Lesieur connaissait le même sort, en raison de la publication attendue des résultats de la société sur les neuf premiers mois et du communiqué sur les conditions de l'OPE lancée par Saint-Louis-Bouchon sur le groupe huilier.

Ces facteurs d'animation étaient cependant insuffisants pour doper le marché. Monceau-Luchaire et Sels étaient les valeurs les mieux orientées.

Sur le marché obligataire, la tendance n'était pas meilleure. Au MATIF, le contrat à échéance juin 1987 cédait 0,23 %, à 106,20.

Lingot : 87 400 F (– 1 050 F).
Napoléon : 521 F (– 1 F).

NEW-YORK, 12 novembre ↓

Tassement

Après deux journées de hausse modérée, Wall Street a fait mercredi un pas en arrière. De nouveau la tendance a été très irrégulière et, sur l'accentuation des ventes bénéficiaires, l'indice des industrielles parvenu un instant pour la énième fois à refranchir la barre des 1 900, s'établissait en clôture à 1 893,70 (– 2,25 points). Le bilan de la journée a été comparable à ce résultat. Sur 2 000 valeurs traitées, 842 ont baissé, 697 ont monté et 469 n'ont pas varié.

La Bourse new-yorkaise a réagi à l'affaiblissement du marché obligataire lié aux craintes d'un gonflement de la masse monétaire, et surtout à la menace d'une remontée des taux d'intérêt. La Réserve fédérale n'a pas caché, que pour endiguer une trop rapide croissance de ladite masse, elle pourrait laisser le loyer de l'argent se redresser.

D'une façon générale, l'attention des investisseurs s'est à nouveau concentrée sur les situations particulières (groupes objets d'OPA). Les résultats financiers des entreprises ont également été analysés avec soin. Kodak, qui prévoit des ventes records pour 1986 et un bénéfice d'exploitation presque record pour l'an prochain, a monté de 6 %. L'activité s'est fortement accrue, et 162,19 millions de titres ont changé de mains contre 118,52 millions la veille.

VALEURS	Cours du 11 nov.	Cours du 12 nov.
Alcoa	35 1/2	35 1/2
A.T.T.	25 3/4	25 3/4
Boeing	51 7/8	50 5/8
Chase Manhattan Bank	34 3/8	34 3/4
Du Pont de Nemours	87 5/8	88 3/4
Eastman Kodak	62 1/4	65 3/8
Exxon	70	69 5/8
Ford	57	57 1/8
General Electric	78 3/4	78 1/4
General Motors	72 5/8	72 1/4
Goodyear	47 7/8	47 3/4
I.B.M.	123 5/8	122 7/8
I.T.T.	55 1/4	54 5/8
Mobil Oil	39 1/8	39 3/8
Pfizer	62 1/4	61
Schlumberger	33 1/4	34 1/4
Texaco	37 1/8	36 1/8
U.A.L. Inc.	57 5/8	57 1/2
Union Carbide	23 1/4	23 1/4
U.S. X.	23 5/8	24 1/8
Westinghouse	58 1/8	58 3/4
Xerox Corp.	58 1/4	58

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,6450 F ↑

Après son repli des jours précédents, le dollar s'est légèrement raffermi, passant, à Paris, de 6,63 F à 6,6450 F.

A l'origine de ce raffermissement, on trouve une déclaration de M. Mulford, secrétaire adjoint du Trésor des Etats-Unis, selon laquelle une nouvelle hausse du yen causerait trop de dommage à l'économie japonaise.

FRANCFORT	12 nov.	13 nov.
Dollar (en DM)	2,824	2,832
TOKYO	12 nov.	13 nov.
Dollar (en yens)	161	161,75

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (13 nov.)	7 1/2 %
New-York (12 nov.)	5 15/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	10 nov.	12 nov.
Valeurs françaises	144,1	144,8
Valeurs étrangères	118,4	118,6

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	388,8	378,9

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	11 nov.	12 nov.
Industrielles	1 895,95	1 893,70

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	11 nov.	12 nov.
Industrielles	1 311,7	1 305,1
Mines d'or	309,1	316,6
Fonds d'Etat	82,15	81,70

TOKYO

	12 nov.	13 nov.
Nikkei	17 447,9	17 451,22
Indice général	1 438,32	1 436,97

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 12 novembre
Nombre de contrats : 12 675

COURS	ÉCHÉANCES				
	—	Nov. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	—	105,75	106,55	106,45	106,25
Précédent	—	105,75	106,70	106,70	106,45

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LA COB DEMANDE A TESTUT DE PUBLIER SES RÉSULTATS SEMESTRIELS. — La Commission des opérations boursières (COB) a demandé le 12 novembre la suspension de la cotation Testut-Aequitas, car cette filiale du groupe Bernard Tapie spécialisée dans les balances n'a pas respecté l'obligation légale de publier ses résultats semestriels avant le 31 octobre. Au sein du groupe Tapie, on précisait que les comptes de Testut, « qui sont en redressement » sur le premier semestre, seront publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) d'ici à la fin de la semaine ou dans les premiers jours de la semaine prochaine.

LESIEUR : PROGRESSION DES RÉSULTATS. — Le bénéfice net courant (part du groupe) de Lesieur à la fin de septembre a atteint 109 millions de francs, en progression de 231 % par rapport à la même période de 1985. Le chiffre d'affaires hors taxe a pour sa part diminué de 18 % à l'issue des neuf premiers mois de 1986, pour s'établir à 5 819 F.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,6410	6,6430	+ 72	+ 84	+ 155	+ 180	+ 500	+ 600
$ can.	4,7970	4,8002	– 45	– 29	– 78	– 50	– 232	– 144
Yen (100)	4,1037	4,1075	+ 100	+ 113	+ 193	+ 216	+ 42	+ 655
DM	3,2690	3,2716	+ 69	+ 83	+ 146	+ 166	+ 447	+ 513
Florin	2,8949	2,8971	+ 41	+ 49	+ 93	+ 108	+ 294	+ 346
F.B. (100)	15,7295	15,7417	– 16	+ 87	– 43	+ 128	+ 29	+ 449
F.S.	3,9366	3,9401	+ 136	+ 155	+ 244	+ 271	+ 707	+ 792
L (1 000)	4,7258	4,7298	– 116	– 91	– 266	– 224	– 696	– 579
£	9,4521	9,4616	– 290	– 246	– 611	– 543	– 1657	– 1471

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5 7/8	6 1/8	5 15/16	6 1/16	6	6 1/8	5 15/16	6 1/16
DM	4 1/2	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 5/8	4 3/4	4 5/8	4 3/4
Florin	5 1/2	5 3/4	5 1/2	5 5/8	5 1/2	5 5/8	5 7/16	5 9/16
F.B. (100)	6 7/8	7 3/8	7 1/8	7 7/16	7 5/16	7 5/8	7 3/8	7 11/16
F.S.	1 1/4	1 1/2	3 1/16	3 3/16	3 7/8	4	3 15/16	4 1/16
L (1 000)	8 1/4	10 1/4	9 7/8	10 3/8	10 1/8	10 5/8	10 1/4	10 5/8
£	10 1/4	10 1/2	10 15/16	11 1/16	11 1/8	11 1/4	10 1/8	11 1/4
F. franç.	7 3/4	7 3/4	7 11/16	7 15/16	7 7/8	8 1/8	8 1/8	8 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 12 NOVEMBRE

Cours relevés à 17 h 33

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1705	4,5 % 1973	1638	1612	1612	− 1 58
4445	C.N.E. 3%	4460	4485	4490	+ 0 89
1195	B.N.P. T.P.	1177	1185	1183	+ 0 50
1200	C.C.F. T.P.	1245	1228	1240	− 0 40
1145	Créd. Lyon. T.P.	1148	1150	1150	+ 0 17
2555	Electricité T.P.	2602	2595	2595	− 0 26
2180	Renault T.P.	2105	2105	2115	+ 0 47
2065	Rhône-Poul. T.P.	2105	2109	2109	+ 0 19
1420	St-Gobain T.P.	1365	1365	1365	....
1370	Thomson T.P.	1390	1387	1387	− 0 21
410	Accor	440	448 50	450	+ 2 27
1970	Agence Havas	2050	2005	2000	− 2 43
1720	Ag. Havas C. I.	1845	1810	1820	− 1 35
735	Air Liquide	674	671	674	....
1890	Alcatel	2140	2198	2190	+ 2 33
1810	Als. Superm.	1820	1805	1805	− 0 78
390	A.L.S.P.I.	373	371	371	− 0 53
320	Alsthom ★	312	312	317	+ 1 60
2050	Arjom. Prioux	2035	2020	2027	− 0 39
276	Arnaudet-Rey	295	295	294	− 0 33
1540	Aux. Entrepr.	1328	1295	1308	− 1 50
1200	Avions Dassault	1135	1150	1150	+ 1 32
430	Bail-Equipem.	491	495	487	− 0 81
1070	Bail-Investiss.	1061	1060	1061	....
1080	Cie Bancaire	1064	1056	1056	− 0 75
500	Bazar H.-V.	505	508	508	+ 0 59
485	Béghin-Say	508	510	514	+ 1 18
425	Berger (Mle)	480	514	514	+ 7 08
600	Bic	622	623	621	− 0 16
1460	B.I.S.	1400	1398	1398	− 0 14
2330	Biscuit (Géné.)	2400	2400	2400	....
2330	Bongrain S.A.	2250	2233	2233	− 0 76
1360	Bouygues	1255	1255	1255	....
4170	B.S.N.	4290	4250	4250	− 0 93
1100	Carnaud	1089	1073	1080	− 1 72
3600	Carrefour	3561	3595	3600	+ 1 09
2200	Casino	2430	2495	2495	+ 2 67
1550	Casino A.D.P.	1805	1826	1827	+ 1 21
840	C.C.M.C.	811	810	810	− 0 12
1270	Cetelem	1172	1180	1180	+ 0 68
1710	C.F.A.O.	1882	1905	1910	+ 1 48
450	C.F.D.E.	468	465	464	− 0 85
1180	C.G.I.P.	1110	1120	1137	+ 2 43
1290	Chargeurs S.A.	1362	1360	1358	− 0 29
60	Chiers-Châtill.	59 60	59	59	− 1
680	Ciments franç.	707	705	706	− 0 14
595	Club Méditerr.	605	620	622	+ 2 80
235	Codetel	236	236	236	....
405	Cofimeg	406	406	406	....
980	Colas	1098	1135	1135	+ 3 36
210	Compt. Entrepr.	199	195 50	195 50	− 1 75
660	Compt. Mod.	669	665	665	− 0 59
1260	Créd. Foncier	1173	1185	1185	+ 0 68
500	Crédit F. Imm.	530	534	534	+ 0 75
1550	Crédit Nat.	1501	1500	1500	− 0 06
275	Crouzet ★	280 10	281	281	+ 0 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2210	Damart S.A.	2135	2105	2106	− 1 35
4000	Darty ★	4200	4200	4105	− 2 26
265	Dév. R.d.C. (Li)	286	286	286	....
550	D.M.C.	537	548	557	+ 3 72
2190	Docks France ★	2386	2400	2400	+ 0 58
1800	Dumez ★	1800	1812	1820	+ 1 11
1330	Eaux (Gén.)	1179	1150	1145	− 2 88
2850	Ecco ★	3120	3070	3090	− 0 96
950	Electro-Financ.	980	965	965	− 1 53
310	Elf-Aquitaine	314	312	313	− 0 31
305	— (certific.)	300	300	299 80	− 0 06
2300	Epeda-B-Faure	2500	2500	2500	....
3180	Essilor	3280	3370	3370	+ 2 74
485	Esso S.A.F. ★	455	455	458	+ 0 65
3150	Eurafrance	3100	3080	3050	− 1 61
1300	Eurocom ★	1407	1400	1399	− 0 56
2800	Euromarché	2890	2820	2820	− 2 42
....	Europe n° 1 ★	810	810	834	+ 2 96
1390	Facom	1498	1520	1525	+ 1 80
995	Fichet-Bauche	1075	1100	1101	+ 2 41
280	Finextel	293	293	293	....
160	Fives-Lille	164 50	163 10	162 50	− 1 21
240	Fraissinet (Ma)	250	250	250	....
340	Francarep	328	325	326	− 0 60
1000	Fromageries Bel	1190	1205	1203	+ 1 09
880	Gal. Lafayette	944	930	931	− 1 37
365	Gascogne	379 90	375 10	375 10	− 1 26
300	Géophysique	282	280 50	280 50	− 0 53
1420	Gerland	1600	1600	1620	+ 1 25
495	GTM-Entrepôse	495	490	492	− 0 60
690	Guyenne-Gas. ★	680	683	679	− 0 14
2720	Hachette ★	2638	2617	2601	− 1 40
770	Hénin (La)	780	801	801	+ 2 69
55	Imétal	59	58	57 10	− 3 22
790	Imm. Plaine-M.	925	1049	1030	+ 11 35
4200	Inst. Mérieux	4060	4070	4060	....
720	Interbail	705	704	704	− 0 14
1580	Intertechnique	1520	1500	1500	− 1 31
1000	J. Lefebvre	1130	1190	1190	+ 5 30
1830	Lab. Bellon	1900	1896	1896	− 0 21
1300	Lafarge-Coppée	1301	1317	1325	+ 1 84
1580	Labon	1580	1585	1585	+ 0 32
4600	Legrand	4900	4670	4760	− 2 86
1280	Lesieur	1350	....	....	....
935	Locabail Immob.	925	928	928	+ 0 32
585	Locafrance	643	628	630	− 2 02
1120	Locindus	1128	1116	1116	− 1 06
940	L. Vuitton S.A ★	985	987	976	− 0 91
790	Lucheire	786	827	830	+ 5 59
1360	Lyonn. Eaux ★	1410	1390	1371	− 2 76
192	Mais. Phénix	189 90	189 90	189 90	+ 0 06
550	Majorette (Ly)	536	549	549	+ 2 42

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
74	Manurhin	77	77 50	78	+ 1 29
385	Mar. Wendel	386 40	385	385	− 0 38
1400	Martell	1785	1700	1695	− 5 04
2150	Matra	2100	2150	2150	+ 2 38
2480	Merlin-Gerin ★	2540	2550	2550	+ 0 39
2450	Michelin	2310	2301	2310	....
1600	Midi (Cie)	1550	1540	1530	− 1 29
435	Midland Bk S.A.	437	440	440	+ 0 68
610	Min. Salsig. (Ma)	605	606	606	+ 0 16
36	M.M. Penarroya	35 80	35 80	35 80	....
2250	Moët-Hennessy	2340	2365	2365	+ 1 06
805	Mot. Leroy-S ★	895	890	893	− 0 22
63	Moulinex	66	66 50	66 90	+ 1 36
1060	Navig. Mixtes	1025	1020	1020	− 0 48
175	Nord-Est	184	182 10	182 10	− 1 03
470	Nordon (Ny)	463	450	450	− 2 80
490	Nouvelles Gal.	530	538	540	+ 1 88
1010	Occident. (Gén.)	980	980	984	+ 0 40
1470	Omn.F.Paris	1475	1479	1479	+ 0 27
162	Olida-Caby	157 10	158 50	158 50	+ 0 89
470	Opfi-Paribas	488	489	489	+ 0 20
3450	Oréal (L')	3730	3749	3770	+ 1 07
840	Paris-Réescomp	787	781	781	− 0 76
1120	Pechelbronn	1205	1189	1199	− 0 49
1320	Penhoet	1326	1310	1310	− 1 20
880	Pernod-Ricard	1008	1000	1000	− 0 79
148	Pétroles B.P.	151	148	148 20	− 1 85
1090	Peugeot S.A.	1075	1060	1060	− 1 39
35	Poclain	36 20	37	37	+ 2 20
1610	Poliet	1645	1605	1650	+ 0 30
785	P.M. Labinal	959	949	949	− 1 04
....	Presses Cité	2535	2450	2460	− 2 95
1670	Prétabail Sic.	1671	1670	1670	− 0 05
530	Primagaz	513	516	516	+ 0 58
480	Printemps ★	515	518	514	− 0 19
1790	Promodès	1690	1690	1690	....
280	Prouvost S.A ★	235	234 90	237 60	+ 1 10
905	Radiotechn.	836	833	835	− 0 11
155	Raff. Dist. Total	148	145	144 50	− 2 36
2230	Redoute (La) ★	2240	2220	2235	− 0 22
1440	Roussel-Uclaf	1400	1416	1416	+ 1 14
900	Roussel-C.R.I.	945	938	938	− 0 74
4570	R. Impériale (Ly)	4575	4570	4570	− 0 10
285	Sade	289 90	284 10	284 10	− 2
2940	Sagem	3000	3060	3078	+ 2 60
725	St-Louis B.	748	....	....	....
1510	Salomon	1680	1679	1679	− 0 05
1050	Salvepar	1100	1130	1130	+ 2 72
690	Sanofi	692	693	691	− 0 14
450	S.A.T.	512	520	520	+ 1 56
710	Saupiquet (Na)	740	740	740	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
780	Schneider ★	690	690	689	− 0 14
83	S.C.O.A.	74 80	75	74 80	....
450	S.C.R.E.G.	493	490 50	490 80	− 0 44
555	Seb ★	595	595	601	+ 1
465	Selimeg	481	481	481	....
1630	S.F.I.M.	1748	1750	1750	+ 0 11
72	S.G.E.	72 50	73	73	+ 0 68
510	Sigeaux Ent. El.	520	518	519	− 0 19
900	Silic	922	920	920	− 0 21
605	Simco-U.P.H. ★	625	625	624	− 0 16
380	Simnor (Li)	361 50	361	361	− 0 13
1210	Skis Rossignol	1200	1200	1200	....
885	Siminco	878	875	875	− 0 34
215	Sodero (Na)	219	219	219	....
2030	Sodexho	2030	2050	2050	+ 0 98
415	Sogerap	410	406	406	− 0 97
1330	Sommer-Allib.	1358	1330	1330	− 2 06
800	Source Perrier	799	790	790	− 1 12
1320	Sovac	1327	1329	1329	+ 0 15
840	Spie-Batignol.	955	960	960	+ 0 52
505	Strafor	515	520	520	+ 0 97
340	Synthélabo ★	352	351 50	352	....
525	Talcs Luzenac	550	565	575	+ 4 54
2720	Tél. Elect.	2850	2855	2875	+ 0 87
1460	Thomson-C.S.F.	1480	1510	1510	+ 2 02
425	Total (CFP)	436	438	438 50	+ 0 57
100	— (certific.)	99 20	99	99	− 0 20
2700	T.R.T.	2060	1940	1984	− 3 68
755	U.F.B.	715	710	710	− 0 69
1240	U.I.C.	1360	1310	1310	− 3 67
630	U.I.F.	635	645	644	+ 1 41
1060	U.I.S.	1069	1070	1070	+ 0 09
590	U.C.B. ★	549	544	522	− 4 91
880	Unibail	925	929	929	+ 0 43
610	Valéo	521	520	521	....
80	Vallourec	79	79	79	....
5420	V. Clicquot-P.	5550	....	....	....
770	Via Banque	724	702	706	− 2 48
850	Elf-Gabon	855	870	870	+ 1 75
87	Amax Inc.	85	85	85	....
375	Amer. Express	395	395	395	....
155	Amer. Teleph.	168 50	169	169	+ 0 29
94	Anglo Amer. C.	99 50	100 80	102	+ 2 51
465	Angold	505	485	485	− 3 96
870	BASF (Akt)	918	893	893	− 2 72
940	Bayer	999	983	983	− 1 60
113	Buffelsfont.	127	126 20	126 50	− 0 39
230	Chase Manh.	239 20	233	233	− 2 68
210	Cie Pétr. Imp.	226 70	227	227	+ 0 13
47	De Beers	50 20	50 20	50 20	....
2550	Deutsche Bank	2589	2550	2550	− 1 50
43	Dome Mines	50 80	51	51 50	+ 1 37
1270	Dresdner Bank	1330	1299	1299	− 2 33

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
94	Driefontein Ctd	105 10	104 20	104 20	− 0 85
520	Du Pont-Nem.	589	581	581	− 1 35
375	Eastman Kodak	423	415	415	− 1 89
37	East Rand	39 10	39 10	38 80	− 0 76
295	Electrolux	323	322	322	− 0 30
240	Ericsson	230	234 40	236	+ 2 60
430	Exxon Corp.	464	465 90	465	+ 0 21
360	Ford Motors	390 10	379 90	379 90	− 2 61
67	Fregold	80	79 80	79 90	− 0 12
76	Gencor	85 80	86 20	86	+ 0 23
505	Gén. Electr.	519	520	520	+ 0 19
465	Gén. Belgique	500	517	517	+ 3 40
445	Gen. Motors	492	485 30	485 30	− 1 36
61	Goldfields	65 10	65	65	− 0 15
41	Gd Metropolitain	41 55	41 50	41 80	+ 0 60
65	Harmony	68	68	68 20	+ 0 29
43	Hitachi	39 05	40 25	40 25	+ 3 07
820	Hoechst Akt.	875	861	861	− 1 60
99	Imp. Chemical	102	103	103	+ 0 98
83	Inco. Limited	85 50	84 50	84 50	− 1 16
780	IBM	823	822	824	+ 0 12
340	ITT	358 60	366 30	366 30	+ 2 14
151	Ito-Yokado	160 10	164 50	164 50	+ 2 74
75	Matsushita	71 40	73	73 50	+ 2 94
700	Merck	711	707	707	− 0 56
690	Minnesota M.	736	738	738	+ 0 27
245	Mobil Corp.	280 80	280 30	280 30	− 0 19
540	Morgan J.P.	561	559	559	− 0 36
34600	Nestlé	34980	35000	34980	....
128	Norsk Hydro	128	127 60	127 60	− 0 31
173	Ofsil	209 50	209 40	209 40	− 0 04
1460	Petrofina	1490	1500	1506	+ 1 07
455	Philip Morris	469	464	464 20	− 1 02
134	Philips	130 10	128 90	128 90	− 0 92
500	Quilmès	504	504	507	+ 0 59
540	Randfontein	576	581	583	+ 1 21
575	Royal Dutch	590	599	600	+ 1 69
60	Rio Tinto Zinc	66 20	66 40	66 40	+ 0 30
78	St Helena Co	91 50	91 20	91 80	+ 0 32
210	Schlumberger	222 50	219	219	− 1 57
85	Shell transp.	89 80	89 80	89 80	....
2250	Siemens A.G.	2310	2290	2291	− 0 82
148	Sony	135	136 20	136 20	+ 0 88
171	T.D.K.	160 60	161 40	161 40	+ 0 49
26	Toshiba Corp.	25 10	24 70	24 80	− 1 19
1370	Unilever	1464	1457	1469	+ 0 34
280	Unit. Techn.	303 40	299	299	− 1 45
485	Vaal Reefs	519	532	532	+ 2 50
345	Volvo	369 50	364	357	− 3 38
220	West Deep	260	258 50	259	− 0 38
360	Xerox Corp.	383 30	383 40	383 40	+ 0 02
1 16	Zambia Corp.	1 19	1 20	1 21	+ 1 68

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8850	..
Emp. 8,80 % 77	123 60	4 195
9,80 % 78/93	103 75	3 329
8,80 % 78/86	100 07	8 101
10,80 % 79/94	107 50	2 071
13,25 % 80/90	108 19	5 917
13,80 % 80/87	106 07	1 058
13,80 % 81/89	110 50	11 418
16,75 % 81/87	108 88	2 837
16,20 % 82/90	120 80	13 488
16 % juin 82	122 20	6 982
14,60 % fév. 83	120 90	10 800
13,40 % déc. 83	123 35	12 005
12,20 % oct. 84	115 60	1 203
11 % fév. 85	116 30	7 986
10,25 % mars 86	109 50	8 915
ORT 12,75 % 83	1880	..
OAT 10 % 2000	109 45	4 888
OAT 9,30 % 1997	107 85	9 086
OAT 9,80 % 1996	106 19	7 306
Ch. France 3 %	166	..
CNB Bques janv. 82	102 70	3 131
CNB Paribas	103 05	3 131
CNB Suez	103 05	3 131
CNI janv. 82	102 80	3 131
PTT 11,20 % 85	110 60	8 749
CFF 10,30 % 86	....	..
CNE 11,50 % 86	110 05	4 822
CNT 9 % 86	102 30	4 892
CRH 10,90 % déc. 85	112	8 147

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	518	555
Agache (Sté Fin.)	1080	1058
A.G.F. (St Cent.)	900	900
André Roudière	223	....
Applic. Hydraul.	645	660
Arbel	181 40	177
Artois	272	261
Avenir Publicité	1747	1747
Bain C. Monaco	465	470
Banque Hypoth. Eur.	460	470
Béghin-Say (C.I.)	....	....
B.G.L.	333	320
Blanzy-Ouest	506	505
B.N.P. CI	462	458
B.N.P. Intercontin.	416	416
Bénédictine	3800	3744
Bon-Marché	826	835
Caff	875	871
Cambodge	397	413 d
C.A.M.E.	253	255
Campenon Bern.	394 40	393
Carbone-Lorraine	725	710
C.E.G.Frig.	520	520
Centen. Blanzy	2704	2650
Centrest (Ny)	236	229 90
Cerabati	89	83
CERUS	740	790
Chambourcy (M.)	1010	....
Champex (Ny)	180	180
C.I.C. (Financ. de)	271 50	279
C.I. Maritime	483	480
Cipar-Slstes	1124	....
Chaum (B)	278 50	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Clause	879	870
Cofradel (Ly)	1460	1445
Cogifi	516	517
Comiphos	448	465 50
Cie Industrielle	3795	....
Comp. Lyon-Alem.	515	520
Concorde (La)	1180	1190
C.M.P.	21 05	19 50
Crédit (C.F.B.)	708	735
Créd. Gén. Ind.	1020	1029
Crédit Lyonnais C.I.	739	744
Cr. Universel (Cie)	710	750 d
Créditel	204 70	200
Darblay S.A.	456	455
Dany Act. d. p.	3360	3380
De Dietrich	1710	1730
Delalande S.A.	1221	1221
Delmas-Vieil. (Fin.)	1236	1196
Didot-Bottin	550	528
Drag. Trav. Pub.	32 70	31 50
Eaux Bass. Vichy	1380	1380
Eaux Vittel	1884	1914
Economats Centre	585	580
Electro-Banque	412	398
Elf-Antargaz	390	385
E.L.M. Leblanc	621	618
Enelf-Bretagne	286	270
Entrepôts Paris	544	530
Epargne (B)	2550	2545
Europ. Accumul.	88 90	88
Eternit	2800	2704
Exor	3698	3725
Finalens	251	248 50
FIPP	463 70	445 e
Finac	890	900
Foncière (Cie)	528	530
Fonc. Lyonnaise	3580	3610
Foncina	612	612
Forinter	1100	1100
Fougerolle	178	176
France I.A.R.D.	388	....
France (La)	8110	7990
From. Paul Renard	468	460
GAN	1230	1215
Gaumont	498	478 e
Gaz et Eaux	2178	2169
Gévelot	303	315
Gr. Fin. Constr.	581	585
Gds Moul. Paris	340	328
Groupe Victoire	3750	3730
G. Transp. Ind.	485 10	485 10
Hutchinson	860	860
Immindo S.A.	560	545
Imminvest	318	315
Immobail	543	536
Immobanque	910	882
Immob. Marseille	7700	....
Immofice	580	580
Invest. (Sté Cent.)	3580	3580
Jaeger	211 20	202 80
Lafitte-Bail	585	578
Lambert Frères	100 10	101 50
Lille-Bonnières	880	915 d
Loca-Expansion	370	370
Locafinancière	495	500
Locatel	385	395
Louvre (Sté)	1800	1798
Machines Bull	50	47 90
Magasins Uniprix	214	195 40 e
Magnant S.A.	130	130 d
Maritime Part.	365	351
Métal Déployé	460	460

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Mors	174	174 90
Naval Worms	96 10	99 50
Navig. (Nat. de)	176	....
OPB Paribas	335	348 60
Optorg	182	185
Oréal (L') C.I.	3193	3030
Origny-Desvroise	630	620
Palais Nouveauté	910	930
Paribas-CIP	902	901
Paris France	321 60	324
Paris-Orléans	295 10	308 50
Part. Fin. Gest. Im.	1770	1762
Pathé-Cinéma	514	524
Pechiney (cert. inv.)	177	176
Piles Wonder	865	840
Piper-Heidsieck	925	914
P.L.M.	178	171
Porcher	326	315
Providence S.A.	1620	1670
Publicis	2025	2050
Raff. Souf. R.	190	191 e
Rhône-Poul. (c. inv.)	403	398
Ricqlès-Zan	176 60	184 d
Rochefortaise S.A.	182 40	189
Rochette-Cenpa	91 10	91
Rosario (Fin.)	230	230
Rougier et Fils	66	64
Sacer	220	261 40 d
Sacilor	21 50	....
SAFAA	760	720
Safic-Alcan	624	649
SAFT	1330	1320
Saga	270	270
St-Gobain C.I.	307	....
Salins du Midi	535	535
Santa-Fé	165	165
Satam	126 10	122
Saulnes	58	58
Saunier-Duval	50	51 90
Savoisienne (M)	156	165 80 d
SCAC	701	701
Senelle-Maubeuge	465	465
S.E.P. (M)	251	....
Serv. Equip. Véh.	86 40	92
Sicli	154	154
Sicotel	402	404
Siminco	295	294 90
Siph (Plant. Hévéas)	350	351
SMAC Acieroïd	54 60	54 50
Sté Générale-CIP	1154	1200
Sofal financière	1900	1824 o
Soffo	313	325
Soficomi	865	865
S.O.F.I.P. (M)	175	....
Sofragi	1092	1136
Souchon Autog.	415	415
Sovabail	871	871
Speichim	40	37 20 o
S.P.I.	620	623
Suez (Fin. de)-CIP	1087	1100
Steel	624	650
Taittinger	1960	1890
Testut-Aequitas	350	....
Tour Eiffel	536	548
Ufiner S.M.D.	530	530
U.A.P.	2760	2765
Unimor	6 10	....
U.T.A.	2300	2110
Vicat	840	848
Virax	190	192
Waterman S.A.	700	....
Brass. du Maroc	120	122

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	980	....
Akzo	451	....
Alcan Alum.	190	....
Algemeine Bank	1565	1595
American Brands	827	801
Am. Petrofina	298	290
Arbed	338	....
Asturienne Mines	150	....
Bco Pop Español	290	281 90
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	940	1050
B. Régl. Internat.	35000	35000
Br. Lambert	595	620
Canadian-Pacific	74 50	76 10
CIR	41	41
Commerzbank	1033	1009
Dart. and Kraft	362	....
De Beers (port.)	44 70	....
Dow Chemical	375	376
Gén. Belgique	500	517
Gevaert	927	925
Glaxo	85	94
Goodyear	315	310
Grace and Co	366	380
Gulf Canada Corp.	64 90	62
Honeywell Inc.	439	489
I.C. Industries	172	170 20
Johannesburg	710	....
Kubota	15	16
Latonia	277	275
Mannesmann	600	600
Midland Bank Plc	52 05	52
Mineral-Ressourc.	57	54
Nixdorf	2355	2365
Noranda	100 20	100 50
Olivetti	37 20	37 20
Pakhoed Holding	214	215
Pfizer Inc.	424	420
Procter Gamble	501	515
Ricoh Cy Ltd	35	35
Rolinco	239 70	248
Robeco	286	289 90
Rodamco	402	403
Saipem	24 30	24
Shell fr. (port.)	81	....
S.K.F. Aktiebolag	340	....
Steel Cy of Can.	98	....
Tenneco	280	260
Thorn EMI	42	43
Thyssen c. 1 000	480	....
Toray Indust. Inc	22 80	22 60
Vieille Montagne	783	762
Wagons-Lits	870	881
West Rand	20	21

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Asmap	9 50	7 40 o
Calciphos	913	909
C.E.M.	....	....
Cochery	85	....
Coparex	350 10	360
Dubois Inv. (Centr.)	800	800
Hydro-Energie	324	....
Hoogovens	250	....
Métal Hod. (échan.)	....	....
Nicolas	746	....
Révillon	236 50	....
Rorento N.V.	142	142
Sopalem	86 70	....
S.P.R.	234	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	117	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1362	1340
Alain Manoukian	862	869
Asystel	450	440
BAFIP	719	700
B.I.C.M.	489	480
B.I.P.	1233	1229
Bolloré Technologies	1106	1108
Boiron	537	530
Câbles de Lyon	1000	1012
Calberson	596	639 d
Cardif	3100	3120
Cap Gemini Sogeti	2270	2260
C.D.M.E.	772	772
C. Equip. Elect.	242	235
C.E.G.I.D.	1510	1570 d
C.G.I. Informatique	579	580
C. Occid. Forestière	114 90	110
Dafsa	231	233 10

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dauphin O.T.A.	2160	2236
Devanlay	2175	2165
Deville	948	949
Drouot-Assurances	550	550
Editions Belfond	295	283 20
Elect. S. Dassault	828	825
Expand	437	454 50 d
Filipacchi	717	718
Guintoli	409 50	....
Guy Degrenne	850	850
I.C.C.	286	281
IM Informatique	302	302
Le gd livre du mois	315	316
Loca-Investissement	380	385
Marceau	421	437
Marlin Immobilier	440	430
Métallurg. Minière	148	148 90
M.M.B.	716	716

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Molex	280 10	286
Naval-Delmas	700	710
Om. Gest. Fin.	490	475
Patemelle-R.D.	3580	3438
Petit Bateau	235	233
Petrofigaz	445	463 50
Razel	1120	1130
St-Gobain Emballage	1439	1410
St-Honoré Matignon	247	247
S.C.G.P.M.	230	235
Sema-Metra	1105	1105
S.E.P.	1300	1349
S.E.P.R.	1500	1470
S.M.T. Goupil	280	284
Sofibus	327	327
Supra	1050	1045
Valeurs de France	340	340

SICAV (sélection) 12/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	742 20	724 10
Actions France	453 30	436 92
Actions sélectives	598 80	578 12
Audificandi	886 29	842 21
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1165 58	1137 13
A.G.F. 5000	558 55	544 93
A.G.F. ECU	1123 07	1111 96
A.G.F. Interfonds	454 20	443 12
A.G.F. OBLIG.	1145 85	1140 15
Agfimo	666 70	650 44
Aleti	220 77	212 79
A.L.T.O.	205 68	198 25
Ameri-Gan	5320 15	5078 90 ◆
America-Valor	748 78	714 81
Amérique Gestion	373 70	356 75
Amplitude	531 56	516 08
Arbitrages court terme	5141 84	5131 57
Argonautes	386 65	378 86
Associc	1232 48	1232 48
Aurecic	1375 77	1335 70
Bourse-Investiss.	465 24	444 14
Bred Associations	2654 78	2646 82
Bred International	93 38	91 55
Capital Plus	1848 07	1848 07
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	830 95	793 27
Convertimmo	387 03	372 14
Corail court terme	12124 44	12124 44
Cortexa	923 40	881 53
Crédinter	453 33	440 13
Croiss. France	279 68	267 83
Croiss. Monnaie	2899 31	2820 68
Croiss. Immobil.	852 03	822 46
Croiss. Prestige	357 15	340 95
Déméter	13020 32	13020 32
Drouot-France	644 78	615 54
Drouot-Investiss.	1054 74	1006 91
Drouot-Sécurité	246 89	235 89
Drouot-Sélection	144 22	137 68
Ecocic	1177 57	1160 17
Elicoop Sicav	11009 14	11009 14
Elf-Valeurs	9149 58	8926 82
Energie	255 10	243 53 ◆
Epacic	2870 87	2864 93
Epacourt Sicav	8106 19	8085 98
Epargne Associations	25026 13	24988 65
Epargne-Capital	7902 52	7824 28
Epargne-Croiss.	1430 02	1391 76
Epargne-Industr.	748 70	714 75
Epargne-Inter	619 78	603 19
Epargne-Long-Terme	1751 71	1704 83
Epargne-Oblig.	200 68	195 31
Epargne-Unie	1195 01	1140 82
Epargne-Valeur	413 93	402 85
Epamblig	1316 88	1214 05
Eurocic	8772 58	8628 17
Euro-Croissance	546 08	530 18
Eurodyn	1058 87	1024 05
Financière Plus	28976 47	28708 39 ◆
Foncier Placement	83018 79	82881 30
Fonc. Trimestriel	1130 18	1113 48
Fonc. Valorisation	13189 92	12911 69
Foncier Investiss.	1108 90	1081 85
Francial	281 69	268 92
France Ecu Plus	10198 79	10085 83 ◆
France-Gan	5309 21	5068 46 ◆
France-Garantie	314 17	313 54
France-Investiss.	520 61	497
France-Net.	124 25	123 02
France-Obligations	469 88	465 21

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	392 97	381 52
Fructi-Associations	1282 89	1282 89
Fructicapi	303 28	288 81
Fructidor	265 72	251 94
Fructifrance	778 37	759 39
Fructivar	80238 07	80037 98
Fructi ECU	583 48	555 16
Fructi-Première	12108 05	11930 10
Futuroblig	1096 61	1084 52
Gestilion	59893 08	59544 22
Gestion Associations	144 61	141 43
Gestion Mobilière	702 07	670 23
Gest. Rendement	503 89	480 85
Gest. Sél. France	765 40	730 69
Haussmann Associat.	1285 84	1285 84
Haussmann court terme	1138 39	1138 39
Haussmann Epargne	1369 31	1369 31
Haussmann Europe	1899 17	1830 53
Haussmann France	1018 34	981 53
Haussmann Oblicroiss.	1302 06	1302 06
Haussmann Obligation	1543 18	1487 38
Horizon	1229 88	1194 06
I.M.S.I.	620 19	592 07
Indo-Suez Valeurs	777 31	742 08
Ind. française	14277 49	13997 54 ◆
Interoblig.	11732 50	11281 25
Interselect France	464 98	443 90
Intervaleurs Indust.	649 76	620 30
Invest. net	14618 57	14589 38
Invest. Obligataire	17849 45	17814 22
Japacic	158 86	154 23
Jeune Epargne	232 02	228 59
Laffitte-cr-terme	60773 72	60773 72
Laffitte-Expansion	817 41	780 34
Laffitte-France	339 03	323 66
Laffitte-Immobilier	260 70	248 88
Laffitte-Japon	301 32	287 66
Laffitte-Oblig.	151 99	145 10
Laffitte-Rend.	215 50	205 73
Laffitte-Tokyo	1143 16	1091 32
Lion-Associations	11925 22	11925 22
Lion-Institutionnels	25078 26	25016 71
Lionplus	73112 86	72398 77
Livret portefeuille	604 37	586 77
Méditerranée	157 46	150 31
Mondiale Investissem.	451 21	430 76
Monecic	5786 91	5768 91
Monét-J.	51680 10	51680 10
Multi-Obligations	454 63	434 01
Mutuelle Unie Sél.	155 52	148 47
Natio-Associ.	6372 73	6360 01
Natio-Epargne	13781 58	13655 01
Natio-Inter.	1095 14	1065 83
Natio-Obligations	541 07	528 59
Natio-Patrimoine	1398 54	1369 16
Natio-Placements	65143 94	65143 94
Natio-Revenus	1112 92	1101 90
Natio-Sécurité	53594 08	53594 08
Natio-Valeurs	727 31	707 94
Nippon-Gan	4931 87	4708 23 ◆
Nord-Sud Développ.	1201 71	1198 31
Oblicoop Sicav	1463 14	1424 66
Oblifra	835 76	813 38
Optimonde	619 22	598 19
Options et Rendement	51282 34	50534 47
Orient-Gestion	169 05	161 94
Paramérique	525 92	502 08
Paratemps	818 66	782 51

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Epargne	16412 16	15381 40
Paribas Gestion	598 14	573 76
Parnasse-Valor	1118 65	1117 53
Patrimoine-Retraite	1645 21	1612 95 ◆
Phenix Placements	270 06	268 72
Pierre Investiss.	425 46	407 12
Placement A	959 56	959 56
Placement court-terme	70805 69	70805 69
Placement J	54020 33	54020 33
Placement Premier	46979 49	46979 49
PM Association	22033 80	22033 80
Province Investiss.	544 12	519 45
Quartz	104 90	102 32
Rentacic	167 48	165
Revenus Trimestriels	6081 87	6021 65
Revenu Vert	1185 68	1184 47
Rivoli Plus	1036 22	989 23
St-Honoré Assoc.	14118 86	14048 62
St-Honoré Bio-aliment.	731 32	698 16
St-Honoré Capital	8949 18	8870 23
St-Honoré Pacifique	509 90	486 78
St-Honoré P.M.E.	432 71	413 09
St-Honoré Réel	11186 10	11141 53
St-Honoré Rendement	12113 07	12052 81
St-Honoré Technol.	698 63	666 95
St-Honoré Valor	12307 66	12209 98
Sécuricic	10888 72	10878 84
Sécur. Mobilière	439 71	419 77
Sécuri Taux	10113 36	10113 36
Sél. court terme	12310 35	12218 71
Sélection (Crédit BP)	781 38	760 14
Sicav-Associations	1357 71	1355
S.F.I. fr. et étr.	590 86	573 85
Sicavimmo	794 52	758 49
Sicav 5000	348 95	339 61
Slivafrance	534 13	519 83
Slivarts	412 85	401 80
Slivarente	221 20	216 28
Slivinter	407 96	397 04
S.I.-Est	1250 91	1194 19
S.I.G.	891 38	850 57
S.N.I.	1192 87	1168 13
Sobinvest	520 18	498 97
Sogepargne	378 89	365 29
Sogenec	52442 49	50915 04
Sogeval	1027 17	980 59
Soginter	1259 93	1202 80
Soleil Investiss.	466 56	445 40 ◆
Technocic	1139 28	1105 10
Techno-Gan	5281 71	5042 21 ◆
U.A.P. Investiss.	391 52	377 37
Uni-Associations	113 23	113 23
Unifrance	458 82	438 02
Unifoncier	1293 71	1235 05
Uni-Garantie	1422 57	1394 65
Unigestion	867 72	828 37
Uni-Japon	1369 21	1307 12
Uni-Régions	2778 35	2652 38
Univers	2256 28	2182 09
Univer	171 98	171 98
Univers-Obligations	1542 28	1491 57
Valorem	500 58	489 38
Valoblig	59426 79	58838 41
Valorg	1461 72	1450 27
Valrex	77092 15	77053 62

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	75	72 10
Casino	233 20	240
Créd. Foncier France	238	232
Pernod Ricard	244	258
Total	8 60	8 40
Souscription		
Oréal (L')	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/11	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 673	6 630	6 360	6 360
ECU	6 825	6 823	....	....
Allemagne (100 DM)	326 340	327 150	317	337
Belgique (100 F)	15 719	15 745	15 200	16 100
Pays-Bas (100 fl.)	288 850	289 490	278	298
Danemark (100 krd)	86 730	86 770	82 500	90
Norvège (100 k)	89 180	88 710	85 500	91
Grande-Bretagne (£ 1)	9 618	9 448	9 150	9 900
Grèce (100 drachmes)	4 788	4 783	4	4 800
Italie (1 000 lires)	4 722	4 729	4 800	5
Suisse (100 fr.)	392 700	394 500	382	402
Suède (100 krs)	95 880	95 370	91 500	97
Autriche (100 sch)	46 420	46 480	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 879	4 875	4 650	5 150
Portugal (100 esc.)	4 488	4 445	3 700	4 600
Canada ($ can 1)	4 816	4 785	4 600	5
Japon (100 yens)	4 108	4 112	3 960	4 130

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12/11
Or fin (kilo en barre)	88400	86500
Or fin (en lingot)	88450	87400
Pièce française (20 fr)	522	521
Pièce française (10 fr)	388	.....
Pièce suisse (20 fr)	537	540
Pièce latine (20 fr)	503	506
Souverain	637	629
Pièce de 20 dollars	3115	3115
Pièce de 10 dollars	1610	1620
Pièce de 5 dollars	1065	.....
Pièce de 50 pesos	3255	3255
Pièce de 10 florins	531	530
Or Londres	409 90	.....
Or Zurich	411	408
Or Hongkong	408 85	408 50
Argent Londres	5 78	.....

Le Monde

Le traitement de la maladie d'Alzheimer

Un médicament pour renouer les fils de la mémoire

Pour la première fois, un médicament semble pouvoir corriger la perte de la mémoire, l'un des symptômes les plus handicapants de la maladie d'Alzheimer, principale cause de démence sénile. Telle est la conclusion d'une importante étude américaine publiée dans le dernier numéro du *New England Journal of Medicine* daté du 13 novembre.

L'étude, dirigée par le docteur Williams Sommers (université de Californie, Los Angeles), a porté sur dix-sept malades atteints de la maladie d'Alzheimer, affection très fréquente et dont l'origine est encore mystérieuse. Le médicament utilisé – la tétra-hydro-aminoacrine ou THA – agit au niveau des mécanismes régulateurs de l'un des principaux neurotransmetteurs (l'acétylcholine), molécule indispensable à la transmission de l'influx nerveux. La THA est un inhibiteur de l'acétylcholine-estérase. D'autres produits similaires sont en cours d'expérimentation comme la physostigmine (1).

Les spécialistes américains soulignent l'efficacité de la THA sur le principal et le plus handicapant symptôme de la maladie : la perte de mémoire. Ils expliquent notamment que des malades qui avaient oublié jusqu'à leur nom et qui ne reconnaissaient plus leurs enfants ont pu récupérer une partie de leurs facultés, l'un parvenant même à retrouver son emploi. Une efficacité clinique a été notée chez seize des dix-sept malades de l'étude. Cette efficacité est toutefois étroitement liée à la prise du produit : les symptômes réapparaissent dès l'arrêt du traitement. Tout en insistant sur le caractère encore expérimental de cette étude, les spécialistes américains ne cachent pas leur enthousiasme.

L'une des principales questions posées est de savoir s'il s'agit d'un médicament « de fond » ou d'une substance qui n'a pour effet que de corriger les symptômes ? La publication américaine suscite sur ce point quelques interrogations. Le docteur Kenneth Davis (hôpital Mount-Sinaï, New-York) doute, pour sa part, que ce médicament puisse être utilisé avec succès chez tous les patients atteints par la maladie d'Alzheimer, dans la mesure où il n'agit que sur l'un des aspects de la maladie.

Pour préliminaires qu'ils soient, les résultats américains sont particulièrement encourageants. L'arsenal thérapeutique dont dispose la médecine pour lutter efficacement contre cette affection de plus en plus fréquente, compte tenu du vieillissement de la population, est en effet très pauvre. Etant donné le formidable *marché pharmaceutique* qui résulte de cette situation, de très nombreuses expérimentations sont en cours, comme avec certaines molécules (neuropeptides), dont on sait qu'elles augmentent les capacités d'apprentissage chez l'animal de laboratoire, mais dont l'utilisation chez l'homme est rendue presque impossible à cause de leurs effets secondaires.

JEAN-YVES NAU.

(1) « *Le Monde de la médecine* » du 12 février 1986 a consacré un dossier à la démence sénile. Sur ce sujet, on peut aussi se reporter à la remarquable synthèse de *la Lettre médicale* : « Démence sénile : des médicaments en quête d'efficacité », nº 101 (15, rue Godefroy-Cavaignac, 75541 Paris Cedex 11).

Thierry Le Luron est mort

Le caricaturiste de tous les pouvoirs

L'imitateur et fantaisiste Thierry Le Luron est mort à Paris ce jeudi 13 novembre dans la matinée. Il était âgé de trente-quatre ans. Il avait dû annuler, pour être hospitalisé, son spectacle au Palais des congrès, le 29 octobre dernier.

Au départ, il y a ce sens inné de l'imitation, cette capacité inexplicable de prendre la voix des autres, ce don de fin de banquet permettant de parodier dans les réunions de famille l'oncle, un professeur, un collègue de bureau ou un personnage célèbre. *Arrive mai 1968.* Elève de première au lycée de Châtenay-Malabry, Thierry Le Luron a seize ans. Il en aurait eu dix-huit et il aurait été, peut-être, comme tout le monde, sur des barricades. Pour passer le temps laissé libre par les événements, Thierry Le Luron regarde plus attentivement la télévision, et c'est là, sur le petit écran, qu'il découvre Jacques Chaban-Delmas présidant de sa voix nassillarde l'Assemblée nationale. Il se surprend à l'imiter et fait la joie de son entourage. Le Luron a trouvé sans s'en apercevoir un cheval de bataille pour faire le métier dont il rêve : celui de la scène.

Dès lors, tout va aller vite. En croquant d'instinct les traits de modèles qui s'accumulent à vive allure. En s'installant dans le même timbre de voix, les mêmes couleurs, les mêmes vibrations. En prêtant à ses victimes des tics sonores plus vrais que nature.

Le premier spectacle a lieu, c'est un symbole, dans un théâtre de chansonniers : le Dix-Heures. Thierry Le Luron a dix-huit ans, un visage de premier communiant et une considérable présence. Il souligne déjà que l'imitation peut ne pas être qu'une performance technique et que, derrière Fregoli, il y a un chansonnier dont la fonction est de persifler.

Le Luron restitue la psychologie des personnalités de la politique et du spectacle, traduit le comportement des modèles par des touches impressionnistes. Plus tard, il se contentera de sortir les épaules et le ventre pour caricaturer Raymond Barre et poussera l'outrance à ses limites pour parodier Georges Marchais.

Illusionniste à l'affût d'idées simples et de textes corrosifs, il s'entoure de spécialistes de la satire, comme Jean Lacroix et Patrick Font. Il élève au rang d'un genre autonome et populaire un aimable exercice de style à peine bon autrefois pour les cabarets ou les premières parties de music-hall. Son sens incontestable du spectacle l'amène même à produire au Palais des congrès des superproductions avec des décors qui jouent sur la brillance et l'épate, des jets d'eau gigantesques, des danseurs, et un grand orchestre l'accompagnant dans des airs d'opérette. Car l'imitateur-virtuose vendra, un temps, du rêve et du bonheur, enregistrera des disques de chansons, que son producteur Paul Lederman fera distribuer à plus d'un million d'exemplaires.

Thierry Le Luron monte spectacle après spectacle, sans s'accorder de pause. Avec une sorte de boulimie de succès. Comme s'il avait peur que tout brusquement s'arrête. Il multiplie les tournées, les galas. Le samedi, il est de coutume pour lui de donner jusqu'à quatre représentations : par exemple, une à Nice au début de l'après-midi, deux au Théâtre du Gymnase à Paris et une dernière en banlieue, autour d'une heure du matin.

Un humour dévastateur

Au milieu des années 70, à travers *Lenny*, le film de Bob Fosse, interprété par Dustin Hoffman, Thierry Le Luron découvre la liberté de langage du caricaturiste américain Lenny Bruce. Dès lors, il entre dans la satire avec une totale disponibilité d'esprit et un humour dévastateur qui ne s'accorde pratiquement pas de limite. Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, qu'il ne supporte pas, Le Luron organise au Théâtre Marigny, près de l'Elysée, tout un spectacle autour de l'affaire des diamants. De l'ancien président de la République, il dira dans son dernier spectacle : *« On ne va quand même pas transformer un lycéen qui redouble en sauveur de la France. »*

Thierry Le Luron n'ignore pas les autres hommes politiques et les parodie parfois au vitriol. François Mitterrand comme Laurent Fabius seront eux aussi durement traités. Jean-Marie Le Pen fera également l'objet de soins particuliers. Ainsi, on l'a dit, que Georges Marchais, que l'imitateur imaginera installé à l'Elysée, licenciant tous les journalistes de radio et de télévision et inaugurant sa première conférence de presse en lançant à l'assistance : *« Vous pouvez me poser toutes les questions que vous voudrez. Je ne répondrai qu'à celles qui me plairont. »*

Bien que se déclarant gaulliste, Le Luron ne veut pas se reconnaître dans un parti politique : « *Le caricaturiste*, dit-il un jour, *n'est le héraut de personne, n'appartient à aucune chapelle.* » Il roule pour lui et cogne contre le pouvoir, quel qu'il soit. Au début des années 80, l'imitateur se dédouble et lance quelques-unes de ses fléchettes par l'intermédiaire d'un personnage « franchouillard », Adolphe Glandu, portant béret, moustaches et pantoufles, ayant des convictions à géométrie variable et chantant avec nostalgie *Maréchal, nous voilà.*

Il y a à peine plus d'un an, Thierry Le Luron, habillé d'un frac de cor de chasse, et Coluche, vêtu en robe blanche et outrancièrement maquillé, étaient les protagonistes d'une noce bouffonne, énorme dans la dérision, organisée comme une kermesse folle en pleins Champs-Elysées par Paul Lederman. La farce a tourné depuis en une double tragédie...

Les dernières semaines avant son hospitalisation, Thierry Le Luron disait oui à l'espoir : il préparait un spectacle au Palais des congrès, qui aurait dû commencer le 29 octobre dernier. Il se promettait d'égratigner Charles Pasqua : *« Si tu es arabe ou bien nègre/n'oublies pas tes papiers chez toi/Les flics, sûr, si t'es pas de la pègre/ne feraient pas les sommations deux fois. »* Et il annonçait des imitations d'Elvis Presley, de Sammy Davis, de Franck Sinatra, de Louis Armstrong, de Johnny Mathis. Comme des larmes de regret d'une aventure américaine qu'il rêvait d'entreprendre à l'âge de quarante ans.

Evoquant son état de santé dans une interview à Jean-Pierre Elkabbach d'Europe 1 deux jours avant son hospitaliation, Thierry Le Luron laissait percevoir entre les mots les blessures laissées par les rumeurs de l'opinion. Et le terrible isolement de la maladie.

CLAUDE FLÉOUTER.

Sur le vif

Allons, enfants...

Il est nul, Chalandon, c'est une chiffe molle. Pourquoi il a renoncé à la cérémonie du serment : je jure de servir et d'honorer le grand et beau pays où je suis venu au monde et qui a eu l'immense bonté de tolérer ma présence sur son sol sacré bien que mon papa soit né ailleurs ? Pourquoi il a limité à un an seulement la période pendant laquelle on va cuisiner le postulant, le mettre sur la sellette pour voir s'il est digne de servir sous nos drapeaux ? Epreuve de grammaire : C'est quoi la concordance des temps ? Epreuve de convivialité : Combien de fois par semaine vous allez tremper votre croissant dans le Ricard de votre copain Dupont-Durand au café en face de l'usine ?

C'est pas suffisant pour nous débarrasser de tous ces jeunes « qui n'ont pas conscience de devenir français ». Il a raison. Moi, c'était pareil. Quand j'étais gosse, je ne me rendais pas compte de l'immense honneur qu'on me faisait en me traitant comme si mes deux parents étaient nés à Garges-lès-Gonesse ou à Villedieu-les-Poêles. J'étais nulle en orthographe, je le suis restée. J'ai jamais su danser. Je méritais pas le passeport français.

Faut que ça change. Faut que tous les mômes de seize ans, quels que soient leurs origines ou leur lieu de naissance, qu'ils s'appellent Broglie, Khamal, Delamarre ou Rossi, fassent acte d'allégeance et soient soumis à un examen d'entrée dans la communauté nationale.

Il y en aurait des recalés ! Ces centaines de milliers d'illettrés, pas plus maghrébins que vous ou moi. Tous ces petits loubards aux cheveux raides et sales, au teint blafard, qui prennent la place de leurs aînés dans nos prisons. Tous ces fils de famille incapables de gérer une entreprise, allez, raus, dehors, du balai !

Non, c'est vrai, c'est plus possible. Je ne demande pas qu'on jette tout ce qui naît, tout ce qui pointe la tête dans nos maternités, mais, flûte, qu'on fasse le tri !

CLAUDE SARRAUTE.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 13 novembre

La progression reprend

Après avoir cédé à l'effritement vingt-quatre heures auparavant, le marché parisien a repris sa progression jeudi matin au cours de la séance préliminaire. Le mouvement s'est même un peu accéléré. En *hausse de 0,25 % à l'ouverture*, l'indicateur instantané s'établissait en clôture à 0,35 % au-dessus de son niveau précédent. Avance de SEB (+ 4,6 %) et plus modestement (de 0,9 % à 1,7 %) de Midi, Accor, Havas, Prouvost, Guyenne, Darty, Ecco. Recul d'Alsthom, VCB, Printemps, Europe 1.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	450	460	458
Agence Havas	2000	2038	2030
Air Liquide (L')	674	672	674
Bancaire (Cie)	1056	1060	1065
Bongrain	2233	2249	2245
Bouygues	1255	1258	1260
B.S.N.	4250	4250	4240
Carrefour	3600	3590	3590
Chargeurs S.A.	1358	1359	1360
Club Méditerranée	622	622	624
Crédit National	1500	1600	1500
Eaux (Gén.)	1145	1149	1150
Elf-Aquitaine	313	313	312 80
Essilor	3370	3380	3380
Lafarge-Coppée	1325	1324	1328
Michelin	2310	2304	2305
Midi (Cie)	1530	1535	1555
Moët-Hennessy	2365	2375	2385
Navig. Mixtes	1020	1020	1020
Oréal (L')	3770	3768	3768
Pechelbronn	1199	1200	1201
Pernod-Ricard	1000	999	999
Peugeot S.A.	1060	1065	1064
Sanofi	691	692	690
Source Perrier	790	790	790
Télémécanique	2875	2880	2880
Thomson-C.S.F.	1510	1515	1515
Total-C.F.P.	438 50	437	438
T.R.T.	1984	1984	1990
Valéo	521	520	520

EN BREF

● **AUTOMOBILES PEUGEOT : aucune activité en Afrique du Sud.** – La société Automobiles Peugeot, dont le siège, 75, avenue de la Grande-Armée à Paris (8ᵉ), a été endommagé pendant la nuit du lundi 10 au mardi 11 novembre, par un attentat revendiqué par Action directe, a affirmé, mercredi 12 novembre, n'avoir *« aucune activité en Afrique du Sud »*. (*le Monde* du 12 novembre).

« En janvier 1979, Automobiles Peugeot a fermé sa filiale industrielle de Johannesburg dont l'activité a été reprise par un groupe sud-africain », précise la société dans un communiqué.

« Depuis fin 1985, Automobiles Peugeot a cessé d'être représentée par ce groupe et n'exporte plus aucun véhicule vers l'Afrique du Sud, que ce soit sous forme de collections de pièces pour production locale ou sous forme de voitures assemblées », ajoute le communiqué.

● **L'affaire du « Southern-Raider » : nouveau témoin.** – L'avocat des neuf naufragés du *Southern-Raider* inculpés pour infraction à la législation sur les stupéfiants, Mᵉ Jean-François Bournot, a été cité comme témoin dans l'information ouverte par le parquet de Saint-Denis-de-la-Réunion pour vol, recel de vol et violation du secret de l'instruction. En compagnie des deux journalistes également cités comme témoins, Mᵉ Bournot est convoqué chez le juge d'instruction le 17 novembre. – *(Corresp.)*

● **Essai nucléaire français sur l'atoll de Mururoa.** – La France a procédé, jeudi 13 novembre, à un essai nucléaire sur son site souterrain de Mururoa, dans le Pacifique sud, ont annoncé, à Wellington, les sismologues néo-zélandais. L'explosion était d'une puissance d'environ 20 kilotonnes (soit une énergie comparable à l'explosion d'Hiroshima). Cette expérience est la quatre-vingt-troisième effectuée à Mururoa. – *(AFP.)*

A B C D E F G

Coups de tabac sur la Route du rhum

« Pen-Duick VI » repêche Tabarly

Eric Tabarly, qui avait demandé assistance, mercredi 12 novembre, à la suite de la rupture du flotteur babord de son trimaran *Côte-d'Or II*, engagé dans la troisième Route du rhum *(nos dernières éditions)*, a pu être transbordé jeudi, peu après 4 heures, sur *Pen-Duick VI*, le grand monocoque avec lequel il avait remporté sa deuxième Transat anglaise en solitaire en 1976. Alors que la plupart des concurrents étaient à la cape, à sec de toile, en attendant une accalmie, le Centre national d'études spatiales à Toulouse avait perçu deux signaux de balises de détresse du catamaran *Jean-Stalaven*. Son skipper, Dominique Marsaudon a pu être récupéré par un cargo.

« Je crois qu'il va falloir venir me chercher. » Pour la première fois en quarante ans de navigation, Eric Tabarly a dû se résoudre à demander assistance. Son nouveau trimaran, *Côte-d'Or II*, devenu ingouvernable, dérivait à quelque 420 milles au sud-ouest d'Ouessant. Par un curieux clin d'œil, c'est *Pen-Duick VI*, le grand monocoque qu'il avait mené à la victoire dans la Transat anglaise en 1976, malgré cinq redoutables tempêtes, qui est arrivé le premier sur les lieux du naufrage.

Parti de Saint-Malo, la veille de la Route du rhum, *Pen-Duick VI*, qui naviguait en charter vers les Antilles, a pu récupérer à son bord son ancien capitaine, malgré une mer démontée avec des vagues de 5 à 6 mètres.

Depuis leur départ de Saint-Malo, les concurrents de la Route du rhum ont déjà dû affronter trois dépressions très creuses qui ont durement secoué hommes et voiliers. Après trois jours de course, une dizaine de concurrents ont dû faire escale dans les ports bretons pour réparer des avaries, voire renoncer définitivement comme Hervé Cléris, dont le catamaran de formule 40 *FNAC*, a été retourné comme une crêpe par une déferlante, ou comme Tony Bullimore dont le trimaran *Apricot* s'est fracassé contre des rochers ou encore Eric Loizeau, épuisé par une récente opération chirurgicale et contraint de rebrousser chemin après avoir cassé un étai de trinquette de son catamaran *Roger-et-Gallet*.

Ceux qui continuaient étaient mercredi sous voilure réduite à l'extrême dans des conditions que Lionel Péan, le vainqueur de la dernière Course autour du monde en équipage, résumait dans un contact avec le PC de la course : *« J'avance en cape courante à 3 nœuds sous un petit bout de trinquette, barre amarrée, mer forte à très forte avec déferlantes. Le vent souffle à 45 nœuds en rafales (...). Chaque fois que le bateau monte sur une vague, c'est le stress. Je ne sais jamais ce qui va se passer à la descente. Si c'est la coque au vent qui va taper ou les étraves qui vont disparaître jusqu'à la poutre. Le paysage est dantesque. A l'intérieur, c'est Verdun. Je n'ai pas une seule position confortable dans la nacelle. Je ne peux même pas me tenir assis par terre et il n'est pas question d'utiliser la couchette encastrée car il faut au moins dix minutes pour s'en extraire (...). Je surveille les vagues et redoute le chavirage. »*

GÉRARD ALBOUY.

Le numéro du « Monde » daté 13 novembre 1986 a été tiré à 481 295 exemplaires